



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

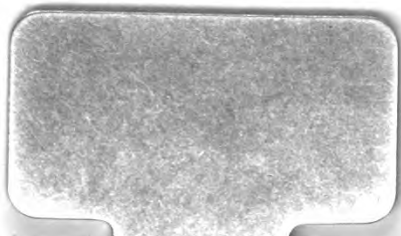
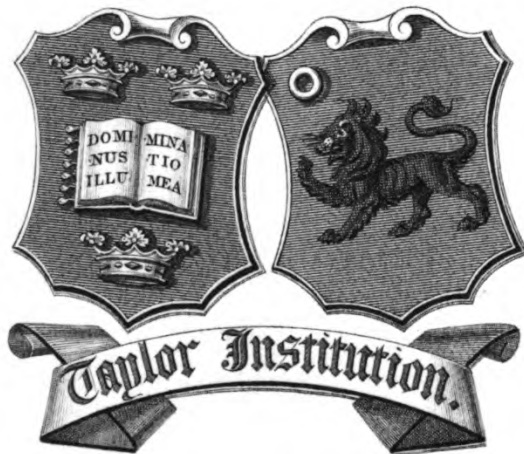
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



79. b. 7









COLLECTION
DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES.

COLLECTION
DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES,

ÉCRITES EN LANGUE VULGAIRE

DU TREIZIÈME AU QUINZIÈME SIÈCLE,

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

PAR J.-A. BUCHON.

XV^e SIÈCLE.



PARIS.

VERDIÈRE LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N^o 25.

J. CAREZ, RUE HAUTEFEUILLE, N^o 18.



M DCCC XXVI.

CHRONIQUES

D'ENGUERRAND

DE MONSTRELET.

CHRONIQUES

D'ENGUERRAND

DE MONSTRELET.



LIVRE PREMIER.

CHAPITRE CLXXIX.

Comment Henri, roi d'Angleterre, retourna en France à grand' puissance, et prit plusieurs villes et forteresses; et du concile de Constance, où fut fait le pape Martin.

EN ce temps, Henri, roi d'Angleterre, accompagné des ducs de Clarence et de Glocestre, ses frères, avec plusieurs autres princes, et très grand nombre de combattants et habillements de guerre, descendit au port de Toucque en Normandie, sur intention de conquérir et mettre en son obéissance tout le duché. Auquel lieu de Toucque y avoit un fort châtel royal, qui tantôt fut assiégé de toutes parts. Pourquoi messire Jean d'Engennes, qui en étoit capitaine, le rendit en la fin de quatre jours

ensuivant, moyennant que lui et ses gens se partirent avec tous leurs biens. Et peu de temps après se rendirent au dessusdit roi les villes et forteresses de Harcourt, Bechebien, Beaumont-le-Roger, Evreux et aucuns autres, sans faire grand' défense. Esquelles villes et forteresses, il mit très grand' garnison de gens d'armes, et avec ce se mit en composition à faire comme Rouen et la ville de Louviers.

Pour lesquelles redditions et conquêtes, les autres plus puissantes bonnes villes et forteresses d'icelui pays, se commencèrent moult fort à émerveiller; car n'étoit personne ou peu qui les défendît, parce que la plus grand' partie des nobles étoient divisés; et tenoient les uns la partie du roi, et les autres la partie du duc de Bourgogne, et par ainsi ne s'osoient fier l'un à l'autre. Et d'autre part, ledit connétable avoit remandé la plus grand' partie de ses gens d'armes, pour être à Paris et autres bonnes villes en cette marche contre la venue du duc de Bourgogne, et toute sa puissance, que de jour en jour il attendoit.

Auquel temps, par l'ordonnance du saint concile de Constance, quatre nations, c'est à savoir Italie, France, Angleterre et Allemagne, élurent six notables hommes de chacune nation, qui entrèrent avecques tous les cardinaux de la cour de Rome, en conclave, pour élire un pape la nuit de Saint-Martin d'hiver. Et eux étants là dedans, les portes closes et fermées, Sigismond, le roi d'Allemagne,

de Hongrie et aussi de Behaigne (Bohême), étoit dehors contre les portes, séant en la chaire royale, portant en son chef couronne, et en sa main ayant verge royale, environné de plusieurs princes, chevaliers et autres gens d'armes. Et par la grâce du Saint-Esprit, si comme on croit, de commun accord ils élurent le cardinal de la Coulombe¹, natif de Rome, pape, ayant en ses armes un écu de vermeil, au milieu une colonne d'argent, couronnée d'une couronne d'or. Si fut porté à l'église cathédrale, et consacré par le cardinal Hostiense (d'Ostie), doyen des cardinaux, et fut nommé Martin, quint de ce nom. Laquelle chose fut tantôt divulguée par toutes les parties desdites nations, dont tout le clergé et le peuple rendirent grâces à Dieu, excepté la cité de Paris; car elle doutoit qu'icelui nouvel pape et le roi d'Allemagne ne fussent favorables au roi d'Angleterre et au duc de Bourgogne, plus qu'au roi de France et à son fils, au comte d'Armagnac et à tout le conseil royal.

1. Othon Colonne, qui fut élu le 11 novembre 1417.

CHAPITRE CLXXX.

Comment le seigneur de Chauny fut envoyé de par le roi en ambassade devers le duc de Bourgogne qu'il trouva à Amiens, et de la réponse qu'il eut dudit duc de Bourgogne.

APRÈS que le duc de Bourgogne eut par très long temps fait toutes ses préparations, sur intention de mener son entreprise à fin, et que tous ses gens d'armes et habillements de guerre furent prêts, se partit au mois d'août, le jour Saint-Laurent, de la ville d'Arras, et alla à Corbie, pour passer outre et tirer vers Paris. Auquel lieu de Corbie, la propre nuit qu'il y vint, mourut l'abbé dudit lieu, nommé Raoul de Roye. Pour la mort duquel ledit duc fut très courroucé; et après qu'il eut là été aucun peu de jours, s'en alla à Amiens, où il fut reçu de tous ceux de la ville moult honorablement, tant des gouverneurs d'icelle comme du commun; et crioit-on Noël! par tous les carrefours où il passoit. Et se logea en l'hôtel de maître Robert Lejeune, son conseiller. En laquelle ville devant son département, il ordonna nouveaux officiers, c'est à savoir, le seigneur de Belloy fut capitaine, le seigneur de Humbercourt, bailli, Andrieu Clamel, procureur, et autres,

chacun en son degré, les commit selon son bon plaisir.

Auquel lieu d'Amiens lui furent apportées lettres de par le roi, signées de sa main, lesquelles lui présenta messire Aubert, seigneur de Chauny et de Varennes, en lui disant : « Très noble prince » et redouté seigneur, comme il appert par ces » lettres du roi notre sire, il m'est enjoint et » commandé que je vous enjoignisse de par lui, et » commandasse détroitement en tant que pouvois, » que vous laissez le voyage qu'avez encommencé » en congiant (congediant) votre ost; et que re- » tournez en votre pays, et lui récrivez pourquoi » vous avez fait cette assemblée outre son com- » mandement. »

Auquel ledit duc de Bourgogne répondit de sa bouche : « Vous, dit-il, sire de Chauny, si vous » voulez, ou si vous ne voulez pas, vous êtes de » notre lignage du côté de Flandre; mais néan- » moins pour cette légation par vous faite, en » vérité à peu tient que je ne vous fais trancher » la tête. » Et adonc ledit sire de Chauny, moult ébahi pour icelles paroles, se mit à genoux, lui humblement excusant à son pouvoir, disant comment il avoit été contraint de par le roi à obéir, en lui montrant les instructions à lui sur ce baillees de par le roi et son conseil. Et avec ce, fut grandement excusé des chevaliers étants autour dudit duc, pourquoi aucunement s'apaisa, et dit que par lui il ne manderait pas son intention,

mais par un autre il lui récriroit, et que rien il ne feroit pour le mandement et défense du roi; mais à toute sa puissance prestement il iroit devers lui à Paris, et lui répondroit bouche à bouche de tous les articles à lui envoyés. Toutefois ledit duc fit répondre par son conseil à tous les articles de l'instruction à lui baillée de par le roi; et ce bailla par écrit audit seigneur de Chauny; et avec ce, les noms des traîtres de son conseil, et officiers icelui veuillants détruire; et fit promettre audit sire de Chauny qu'il les bailleroit en la main du roi, et non d'autre. Et après qu'il eut besogné, se départit d'Amiens, et retourna à Paris devers le roi.

S'ensuivent avec les actes l'instruction baillée à messire Aubert de Chauny, seigneur de Varennes, de par le roi et son conseil, de ce qu'il a à faire devers le duc de Bourgogne.

« Premièrement il parlera au duc de Bourgogne, en lui disant que le roi et monseigneur le dauphin sont moult ébahis des manières qu'il a tenues et encore tient vers le roi et sa seigneurie, vu qu'il est son parent tant prochain comme chacun sait, et à lui obligé par tant de manières, comme lui-même a toujours dit et confessé en toutes ses lettres et écrits.

» *Item*, et dit est, à déclarer ce que lui remontrera confiamment que ses gens et les sujets de ses pays, et autres, qui sont et s'avouent de lui, font guerre ouverte au roi et à ses sujets, en prenant par assaut et par siège les villes, châteaux et for-

teresses du roi, et font toutes les cruautés et inhumanités par feu, par sang et autrement que faire pourroient les ennemis d'Angleterre, et encore pis.

» *Item*, en outre, lui remontrera comment ses gens et officiers prennent serment des habitants ès bonnes villes du roi, d'être obéissants au duc de Bourgogne; et avec ce leur font défense de par lui, que dorénavant ils ne paient plus rien au roi de ses aides ou redevances, que ils lui ont accoutumé de payer; laquelle chose est moult merveilleuse et contre l'honneur, autorité et seigneurie du roi.

» *Item*, il lui remontrera en outre comment les choses dessusdites, qui maintenant sont faites par ledit duc de Bourgogne, quant au point de la venue et descendue des Anglois, font croire et imaginer à plusieurs gens qu'elles sont faites au profit et avantage d'iceux Anglois, comme pour ôter la puissance du roi, et non résister aux mauvaises volontés, et efforcements desdits Anglois, et que le duc de Bourgogne soit leur allié et assermenté.

» *Item*, et pour ces causes, requerra ledit messire Aubert de Chauny, de par le roi, au duc de Bourgogne, qu'il veuille cesser de tels efforcements et choses dessusdites, et spécialement d'assaillir les bonnes villes du roi et de ses sujets, et de mettre siège devant, et aussi de prendre serments de lui obéir par les sujets du roi demeurants en ses bonnes villes. Et avec celui requerra que tous les gens d'armes qu'il a assemblés fasse départir, issir et retourner chacun en son

lieu ; car , vu les manières qu'il a tenues et tient jusques ci , le roi croit fermement qu'il tient et fait assembler iceux gens d'armes pour donner secours , faveur et aide aux Anglois , et pour grever le roi et sa seigneurie.

» *Item* , et pour induire le duc de Bourgogne à ce , messire Aubert lui remontrera le grand déshonneur qu'il a fait et le grand' diffame et reproche qui sera à lui et à sa génération , s'il persévère en tenant les manières qu'il a commencées , en lui priant très humblement et doucement , qu'il veuille à ce bien penser et aviser , et qu'il ne fasse telle vilenie à son bon père , qui tant fut vaillant et loyal , et qui en sa mort lui commanda de toujours obéir au roi et à ses commandements.

» *Item* , messire Aubert remontrera semblablement les choses dessusdites à tous les seigneurs , barons , chevaliers , écuyers , et autres de la compagnie du duc de Bourgogne , auxquels il pourra parler , en eux priant et requérant , de par le roi , que eux et leurs prédécesseurs , qui toujours ont été tant bons et loyaux devers le roi et sa seigneurie , maintenant ne s'en veulent pas défier ni eux déshonorer ni diffamer par mauvais conseil , en faisant aucune chose dont eux ni leurs successeurs puissent être réputés au temps à venir d'avoir été désobéissants au roi , et d'avoir donné faveur à ses ennemis.

» *Item* , et en la fin , en exécutant à la personne du duc de Bourgogne , et à tous ceux de sa com-

pagnie ce que le roi a commandé audit messire Aubert, il fera, le plus doucement et gracieusement qu'il pourra, les commandements et défenses contenues et déclarées en lettres-patentes sur ce baillées de par le roi à messire Aubert, et de ce demandera réponse.

» *Item*, et si le duc de Bourgogne, ou autre de sa compagnie, disoit que ceux qui gouvernent devers le roi, lui ont fait, et font de jour en jour plusieurs grands dures et choses qu'il ne peut ni doit endurer ni souffrir, encore répondra messire Aubert que si aucuns de ceux qui sont entour le roi ont fait aucune chose au duc de Bourgogne, qui lui dût déplaire, si ne seroit-ce pas cause raisonnable, ni suffisante pour ainsi détruire le royaume comme il a fait détruire, et encore fait chacun jour, ni que pour ce il eût dû favoriser ni donner conseil, confort ni aide aux Anglois, ennemis du roi, à la charge de son honneur et de sa génération à toujours mais, et qu'il peut bien procéder par autre manière plus honnête.

» *Item*, dira en outre, messire Aubert, quant à ce point, à la requête de bonne mémoire monseigneur de Hainaut, à qui Dieu pardoint, a autrefois voulu et octroyé par le bien de la paix au duc de Bourgogne, et à tous autres qui l'ont servi moult en très grosses choses, et qui leur devoient plaire; car elles étoient au bien et profit du duc, et de tous ceux qui l'ont servi; mais il ne les voulut pas accepter, et n'en fit compte; dont le roi n'en

est pas bien content, et à bon droit. Et néanmoins encore n'a-t-il pas la main si close qu'il ne soit bien enclin de faire grands courtoisies et grâces audit duc de Bourgogne, et à tous autres qui ont été à son service, si métier est, et ils font vers lui leur devoir comme ils sont tenus.

» *Item*, à cette fin seront baillées, si métier est, à messire Aubert, les réponses par écrit, que le roi à faites autrefois aux complaints et doléances que faisoit ledit duc de Bourgogne, des choses qu'il disoit à lui être faites et perpétrées contre lui en son préjudice, afin de montrer telles réponses aux barons, damoiseaux, chevaliers et autres nobles étants au service et en la compagnie du duc de Bourgogne.

» Donné à Paris le second jour d'août, l'an de grâce mil quatre cents et dix-sept.

» Ainsi signé par le roi. FERREMONT. »

S'ensuit la copie des réponses que fit ledit duc de Bourgogne sur les articles à lui baillés de par le roi, par messire Aubert de Chauny, seigneur de Varennes.

« Premièrement, en ce qu'il touche que le roi est moult ébahi des manières que ledit duc de Bourgogne a tenues et tient encore devers le roi et sa seigneurie, vu qu'il est son parent si prochain, comme chacun sait, et qu'il est obligé à lui par moult de manières, répond le duc de Bourgogne : que vrai est qu'il est son parent et à lui obligé devant tous et contre tous; et pour cause de ce, il a tenu

les manières de lui aimer et servir, en contendant, au temps passé, que bon régime fût mis en son royaume, tant au regard de sa personne, de la reine et de ses enfants, comme sur la réparation de ses maisons et places, de bonne justice et bonne administration des finances, comme il appert notoirement par les ordonnances royaux. Lesquelles, choses à la poursuite dudit duc, ont été publiées et jurées en la présence du roi tenant lit de justice; mais les manières de ceux qui sont entour le roi, qui seront ci-après nommés furent cause de tout rompre, de gâter et dissiper; non pas tant seulement la substance du roi et de son royaume, mais généralement de tous ses sujets et particuliers étants au royaume; et même du duc de Bourgogne, et de tous ses bons amis et bienveillants, en les détruisant de corps et de tenements, ainsi comme ils les ont pu prendre et appréhender et ont procuré, tant en cours spirituelle, comme ailleurs, son déshonneur, et damnement de sa bonne mémoire et renommée, et de sa postérité et génération; mais le duc de Bourgogne, au saint concile de Constance, obtint une sentence pour soi, par laquelle il appert clairement du bon droit d'icelui duc, et de la mauvaiseté et haine des autres.

» *Item*, en tant qu'il touche et dit que les gens et sujets des pays de Bourgogne et d'autres qui se avouent audit duc, font guerre ouverte au roi et à ses sujets, et prennent, tant par assaut comme

par siège, les villes, châteaux et forteresses du roi, et font toutes les cruautés et inhumanités par feu, par sang et autrement que pourroient faire les ennemis d'Angleterre, et encore pis ; répond le duc de Bourgogne : que quand il vit que ceux qui sont entour le roi ont toujours persévéré et persévèrent en leurs rigueurs, et qu'ils n'ont voulu entendre à aucun bon régime et bien de paix, et qu'il étoit toujours envahi et agressé, et ses bons amis et de bonne volonté, par voie de feu et de sang, lors le duc de Bourgogne fut contraint de signifier par ses lettres-patentes, en plusieurs particulières villes de ce royaume, les dures rigueurs commises et perpétrées par ceux qui sont entour le roi, et la volonté qu'il avoit, et pareillement les manières qu'il tiendra pour y remédier. Et pour cause de ce, fit-il son mandement de gens d'armes et de traits ; et que, grâces à Dieu, il a pour servir le roi, et pour le bien de lui et de son royaume, six mille chevaliers et écuyers, et jusques au nombre de trente mille combattants, tous bienveillants du roi et de son royaume, et de ses bons sujets. Lequel duc et les siens en tenant leur chemin, ont trouvé et trouvent en plusieurs notables villes et cités bons bourgeois et autres connoissant la bonne intention et volonté du duc, à tout bien, qui lui ont fait ouverture des bonnes villes et cités. Et avecques ce les gens du duc ont fait qu'aucunes places qui étoient garnies de pillards, robeurs et autres mal-fauteurs, lui ont été rendues, baillées et délivrées,

et les ont pris au nom du roi et laissées en la garde des nobles vaillants hommes sujets de monseigneur le roi, qui, pour quelque chose du monde, ne voudroient faire déloyauté devers le roi et le bien de ce royaume ; et ce qui en a été fait a été fait au gré des bonnes villes, des cités et de tout le pays environ.

» *Item*, et en tant qu'il touche que les gens et officiers du duc de Bourgogne prirent les serments des habitants ès bonnes villes du roi, d'être obéissant, à icelui duc, et avecques ce leur font défense de par lui que désormais en avant ils ne paient plus au roi ni a autres aides débitees qu'ils lui ont accoutumé de payer ; répond le duc de Bourgogne : que s'il prend les serments desdits habitants, c'est afin qu'ils soient et persévèrent en bonne loyauté devers le roi et le bien de son royaume, à la confusion et reproche des empêcheurs de paix et détruisers du royaume qui sont entour le roi. Et ceux qui se joignent et sont obéissants au duc de Bourgogne, c'est pource qu'ils voient et connoissent qu'il a tant bonne volonté au bien du roi et de son royaume, que plus ne pourroit et plus que nuls autres. Et n'est pas vrai, sauf la révérence du roi, que la défense soit faite de non payer au roi ses aides et autres dettes ; mais bien pourroit être qu'ils ont fait défense qu'on ne les baille pas aux faux traîtres et empêcheurs de paix, et qu'elles soient conservées et gardées à employer au bien du roi et de son royaume en temps et en lieu, et ils ont bien fait ; car tout l'argent qui chet ès mains desdits

Traîtres , qui monte une très grande somme de deniers , a été toujours malheureusement et déloyalement emblée(enlevée) au roi et départie entre eux à l'avantage des ennemis de France, et au très grand et innumérable dommage du roi et de son royaume et de sa chevalerie, comme chacun sait. Toutefois, l'intention du duc de Bourgogne est de procurer , quand il sera devers le roi , que tels aides plus n'aient cours , et que les bons sujets du royaume soient tenus en leurs anciennes libertés et franchises en pourvoyant aux affaires et nécessités du royaume par toutes bonnes voies et manières.

» *Item* , et en tant que touche les choses ci-dessus déclarées , qui maintenant sont faites par le duc de Bourgogne sur le point de la venue et descendue des Anglois , font accroire à plusieurs gens et imaginer qu'ellesont faites au profit et avantage des Anglois , c'est à savoir pour ôter la puissance du roi et non résister à la mauvaise volonté et efforcement des Anglois , et que le duc de Bourgogne soit leur allié et sermenté ; répond le duc de Bourgogne : que celle imagination ne peut ni doit cheoir en cœur de loyal homme , car autrefois on a vu la descendue des Anglois sans ce qu'on leur fit résistance au contraire, combien que les traîtres, qui pour lors gouvernoient et encore gouvernent, fussent tous sages et avisés de ladite descendue et venue, dont le roi a eu telle perte de terre et chevalerie , que chacun sait. Et doit-on fermement tenir que si les Anglois eurent lors l'avantage sur le royaume

par le faux et mauvais régime des traîtres, ils veulent en ce persévérer, et mêmement, vu que par leurs damnables manières ils ont pris Harfleur, qui est une des plus fortes défenses de Normandie. Et cette chose doivent bien fermement noter et afficher en leurs cœurs les nobles chevaliers et écuyers de la compagnie du duc de Bourgogne, auxquels les destourbeurs de paix veulent imposer telle trahison et déloyauté, comme d'empêcher au résistement de la mauvaise volonté des Anglois; et, sauf la révérence du roi, tous ceux qui disent le duc de Bourgogne être sermenté et allié aux Anglois, ils mentent malicieusement et fausement.

» *Item*, et en tant que touche la requête, que le duc de Bourgogne fasse issir tous ses gens d'armes qu'il a assemblés et fasse retourner en leurs lieux et pays et autres choses; répond ledit duc: qu'on voit maintenant clairement la fausse et damnable volonté des traîtres; car tout le monde perçoit bien qu'ils n'ont nulle puissance de résister aux Anglois, et que maintenant il est temps de faire assemblée de gens d'armes pour le roi et pour son royaume; mêmement de bons et loyaux chevaliers, comme sont ceux de la compagnie dudit duc de Bourgogne, et non pas d'eux donner congé et envoyer chacun en sa maison. Et est apparence claire et évidente qu'ils le font en faveur des Anglois, et pour grever le roi et sa seigneurie. Et encore d'abondant doivent noter les chevaliers et écuyers de la compagnie dudit duc, que les traîtres les réputent enne-

mis du roi et devers lui et son royaume ; et pour ce répond ledit duc de Bourgogne , pour soi et pour tous ceux de sa compagnie tout absolument : qu'il n'en fera départir ses gens , mais poursuivra toujours , comme par la teneur de ses lettres il a promis.

» *Item* , et en tant qu'il touche que ledit messire Aubert de Chauny démontra que le duc de Bourgogne fait déshonneur grand et grand blâme et reproche qui sera pour lui et sa génération s'il persévère , en tenant les manières qu'il a commencées , et qu'il ne fasse pas telle vilenie à son bon père , qui tant fut vaillant et loyal , et qui en sa mort expressément lui commanda toujours obéir au roi et à ses commandements ; répond le duc de Bourgogne : que son père , de bonne mémoire , à qui Dieu pardoint , fut toujours , comme dit est , bon et loyal devers le roi. Et pource qu'il véoit et connoissoit les iniquités des mauvais régner en la cour de France au temps de son trépas , il commanda à son fils loyaument servir au roi et à la couronne de France , sans épargner son corps ni sa chevance : dont le duc de Bourgogne a pris ces bonnes manières tendant , à la réparation et à la bonne réformation de ce royaume , et à la conservation d'icelui ; et n'a pas ce fait soudainement , mais toujours par très grand' et mûre délibération de conseil ; et s'il s'en départoit , il en seroit blâmé et reproché à sa grand' charge et de ceux qui de lui istront , et pour ce il ne s'en départira pas.

» *Item*, et en tant qu'il touche que messire Aubert remontrera pareillement les choses devant dites, et tous les seigneurs, barons, chevaliers, écuyers, et autres notables gens, étant en la compagnie dudit duc de Bourgogne; répond ledit duc: que toujours les manières qu'il a tenues et entend à tenir, il a fait et fera au plaisir de Dieu, par le conseil de ses barons, chevaliers et écuyers, et autres gens notables; et pour ce il octroie pleinement que tout leur soit remontré; car de tant qu'on leur parlera plus desdites besognes, de tant plus verront-ils et connoîtront les iniquités de ceux qui détournent la paix, et la bonne intention dudit duc.

» *Item*, et en tant qu'il touche que le roi a commandé audit messire Aubert, qu'il fasse au duc de Bourgogne et à tous ceux de sa compagnie, le plus doucement et gracieusement que il pourra, les commandements et défenses contenues, et déclarées ès lettres patentes sur ce baillées, et chargées, de par le roi, à messire Aubert; répond ledit duc: ayant en mémoire que pas ne lui faut faire telles défenses, et qu'il sait bien que ces choses ne viennent pas de la certaine volonté du roi, et que le roi l'aime et lui veut du bien, et le désire, et demande souvent de sa venue; mais ces faux traîtres couvertement font ces instructions et défenses; et aussi vu que les ennemis de ce royaume y sont naguères descendus, il n'est pas maintenant heure d'obéir à telles défenses; mais ainçois tous les

hommes loyaux se doivent employer à la défense de ce royaume. Et supposé que les ennemis jà n'y descendissent, si ne voudroit pas souffrir le duc de Bourgogne, que les faux traîtres demeuraissent en telle gouverne.

» *Item*, et en tant qu'il touche que si le duc de Bourgogne et autres de sa compagnie disoient que ceux qui gouvernent le roi leur ont fait, et font de jour en jour maints grands duretés et choses qu'il ne pourroient souffrir, et autres choses, si n'étoit-ce pas chose raisonnable ni suffisante pour ainsi détruire le royaume, ni par quoi ledit duc eût dû favoriser ou donner confort ou aucune aide aux Anglois; répond ledit duc de Bourgogne: que ce qui est ci-dessus dit, et moult d'autres choses innumérables qui seroient moult longues à réciter, est tout notoire que les gouverneurs, c'est à savoir, messire Henri de Marle, l'évêque de Paris, messire Tanneguy du Châtel, messire Burel de Dampmartin, maître Etienne de Mauregard, maître Philippe de Corbie, et plusieurs autres, ont été principaux promoteurs et conduiseurs desdites iniquités, à la perturbation de paix qui est en ce royaume, et d'autres grands excès et crimes, qui ci-après seront déclarés. Et pour tant ledit duc de Bourgogne s'est mis en armes, non pas pour détruire le royaume ou pour favoriser les Anglois, mais il est en armes pour enchasser et débouter lesdits gouverneurs de toute leur gouverne, et d'être entour le roi; et ne cessera, tant qu'il aura la

vie au corps , jusques à tant qu'il sera parvenu à sa bonne intention ; car ils ne sont pas tels hommes , qu'ils doivent avoir telle autorité ; ni pas ne leur est dû pour lignage , science , loyauté , expérience , ou autre bonté ; mais est une grande ordure et dérision , que par gens de si petit fait et condition , la puissance des Anglois soit déboutée et enchassée . Et à ce doivent bien avoir regard les seigneurs et les nobles de ce royaume , et tous autres prud'hommes de souffrir telle bêtèrie et ordure , de se laisser ainsi détruire , suppéditer et déshonorer par tels gens , qui rien ne savent , et qui rien ne peuvent ni ne valent ; car chacun communément voit qu'ils n'ont de puissance , d'autorité et de seigneurie , fors ce qu'ils entreprennent de faire , et que ils se donnent de gloire ; et ils conduisent et ont conduit les choses dessusdites par grands cruautés , tyrannies et inhumanités ; lesquelles ils ont toujours faites et font de jour en jour aux bons , vrais et loyaux sujets du roi , sous ombre de faire et maintenir justice .

» *Item* , en tant qu'il touche que le roi , à la requête du comte de Hainaut , à qui Dieu pardoint ! a autrefois octroyé , pour le bien de paix , au duc de Bourgogne et à tous ceux qui l'on servi , moult de grosses choses , et qui bien lui doivent plaire , mais que le duc ne voulut pas excepter , et n'en fit compte ; répond le duc : que pour le bien de paix et union de ce royaume , qu'il a toujours désiré et désire de tout son cœur , il se transporta devers

monseigneur le dauphin derrain trépassé et monseigneur de Hainaut , auxquels Dieu fasse bonne merci ! et après moult de paroles dites sur le fait de la paix , le duc de Bourgogne leur bailla une cédule contenant la volonté finale qu'il avoit sur icelle paix , en l'offrant à tous qui la voudroient avecque lui , excepté le roi Louis , naguère mort , pour aucuns intérêts qu'il avoit contre lui , dont le dauphin et le comte de Hainaut furent moult bien contents ; lesquels , pour la perfection de cette matière de paix , se transportèrent à Compiègne. Et combien qu'en telles choses on doit procéder le plus hâtivement et diligemment qu'on peut , afin de faire cesser tout inconvéniement de guerre ; néanmoins les traîtres d'entour le roi , qui manient les besognes par allées , venues et voies frauduleuses , furent par espace de trois mois ou environ sans de ce prendre aucune conclusion. Toutefois , il est bien vrai que finalement le comte de Hainaut alla à Paris , et moyennant la reine , procura devers les traîtres , sur ladite besogne , certain appointment dont assez étoit content ; mais ainçois (avant) que l'appointment fût entièrement passé , il s'aperçut secrètement et occultement qu'on devoit prendre lui et la reine et les emprisonner , afin qu'après ils fissent du dauphin leur volonté : pour quoi le comte de Hainaut prit un hâtif conseil de partir couvertement de Paris , et retourna à Compiègne , auquel lieu , assez tôt après sa venue , le dauphin trépassa par fausse et damnable manière. Laquelle chose

le duc de Bourgogne déclara par ses lettres dessus-dites. Après le décès duquel, le comte de Hainaut se transporta en son pays de Hainaut, auquel lieu lui fut adressé la réponse de ladite paix, dont il fut très mal content, disant qu'après le décès du dauphin les traîtres ont changé et mué ce qui paravant avoit été octroyé et passé; et envoya icelle réponse au duc de Bourgogne. Laquelle réponse vue, par le duc Jean, à très grande et mûre délibération de conseil, il trouva qu'elle étoit moult mal gracieuse au regard du bien du roi et de son royaume, et du duc de Bourgogne. Et pour ce le duc ne fut pas bien content, et n'en fit compte; mais fut mû de faire et d'envoyer en plusieurs lieux de ce royaume lesdites lettres-patentes, contenant la désolation du royaume et sa bonne volonté et intention. Lesquelles lettres présenta en sa personne au comte de Hainaut, icelui comte étant malade, de laquelle maladie il mourut. Lequel en son bon sens et entendement ouït la lecture des lettres et les reçut agréablement pour faire publier en son pays, et dit que le duc de Bourgogne faisoit bien, car les traîtres d'entour le roi étoient pires que nul ne pourroit dire ni imaginer, en offrant au duc de Bourgogne son service de corps et de gens, si Dieu lui donnoit grâce de relever de sa maladie. Et si son corps, pour l'enfermeté, demeueroit empêché, il lui offrit ses sujets, amis et bienveillants, et sa finance. Et lors jura un très grand serment, que s'il ne se fût l'autre jour hâtivement parti de Paris, que les traî-

tres avoient conclu de prendre la reine et lui-même, comme tantôt bien notoirement apparut en tant qu'il touche la reine; car ils prirent et empoignèrent et emportèrent tous ses biens au déshonneur du roi, d'elle et de toute leur génération. Il est vrai aussi que quand le duc de Bourgogne étoit à Lagny, le duc de Bretagne fut en grand péril à Paris; et convint qu'il s'en partit, pource qu'il procuroit la paix du royaume. En outre, dit le comte de Hainaut, en jurant comme dessus, que certainement il tenoit que si les Anglois étoient à un lez (côté) des portes de Paris, et le duc de Bourgogne fût à l'autre lez à une des portes, ils lairoient ainçois (plutôt) entrer les Anglois ens (dedans) que le duc de Bourgogne. Et toutes les choses dessusdites dit le comte de Hainaut en la présence de madame de Hainaut, monseigneur de Charrolois, monseigneur de Saint-Pol, le trésorier de Hainaut, Jean Bâtard, maître Eustache de Lactre, monseigneur de Champ-Divers et plusieurs autres.

» Aussi, il y a bien apparu qu'ils n'ont nulle volonté de bien faire; car nouvellement ils ont fait ardoir les lettres-patentes du duc de Bourgogne, en le palais à Paris; par lesquelles le duc de Bourgogne offroit paix à tous ceux qui, avec lui, la vouloient avoir, comme ci-dessus est touché; laquelle chose leur fut et est une pauvre vengeance et grand' foiblesse de cœur d'eux cuider venger d'ardoir un peu de parchemin.

» *Item* et finalement, afin que chacun sache la

volonté et intention du duc de Bourgogne , il fait savoir à tous , et signifie qu'il persévèrera en son bon propos , et ne le délaissera jusques à ce qu'il aura eu grand conseil avec le roi , et lui aura fait démontrer au long les iniquités , tyrannies , cruautés et inhumanités ci-dessus déclarées , la désolation du royaume et les manières qu'il convient tenir pour la réparation d'icelles , tellement et tant que le roi et tous les bons loyaux prud'hommes de son royaume en devront être contents. Et combien que le duc de Bourgogne , par ses lettres-patentes , ait offert paix à tous , comme dit est , et que ceux d'entour le roi ne l'aient pas reçu à ce , mais aient persévéré en leur rigueur , néanmoins le duc de Bourgogne veillant , en cette partie , laisser toute rigueur et vengeance , pour le bien du royaume , qui tant a besoin de paix , de confort et d'aide , il est prêt et appareillé de vouloir paix à tous , selon la teneur de ces lettres. »

Après qu'à tous les articles dessusdits au duc de Bourgogne , de par le roi , par le seigneur de Chauny , comme dit est , icelui duc eut répondu de sa personne et fait répondre par son conseil , selon la teneur de chacun article , comme dessus est écrit , ledit seigneur de Chauny , prenant congé audit duc de Bourgogne , s'en retourna à Paris devers le roi , portant par écrit les dessusdites réponses.

CHAPITRE CLXXXI.

Comment le dessusdit seigneur de Chauny retourna à Paris de son ambassade, et fut accusé par le conseil royal; et la provision qui fut mise contre le duc de Bourgogne.

APRÈS ce que ledit seigneur de Chauny fut retourné à Paris devers le roi et son grand conseil, avoit été baillée par son clerc, à aucuns de ses amis, la copie des instructions et réponses dessusdites, et aussi de toute icelle ambassade. Laquelle chose fut par iceux publiée plus avant qu'il n'appartenoit, tant qu'aucuns du grand conseil du roi en eurent la connoissance; pourquoi il advint que quand ledit sire de Chauny eut audience de par le roi et devers son grand conseil, pour faire la réponse de ladite ambassade, qu'en plein conseil lui fut dit: « Sire » de Chauny, vous vous démontrez bien du conseil » du roi, tel que vous êtes, comme il appert par » les instructions qui vous ont été baillées de par » le roi, et aussi par la réponse du duc de Bour- » gogne, dont en voici la copie; lesquelles vous » avez baillées, non pas pour le bien du roi, en » plusieurs lieux, tant à Amiens, Paris comme » ailleurs, à aucuns de vos connus et amis. Si » soient vues derechef lesdites instructions et les » réponses du duc de Bourgogne, signées de sa

» main , contre cette copie. » Lesquelles choses furent relues sans rien ôter ni ajouter , et furent trouvées véritables; dont le sire de Chauny fut grandement confus. Mais en la fin , il s'en excusa par son clerc , disant que sans congé il avoit baillé icelles copies , lequel clerc se rendit fugitif. Toutefois ledit sire de Chauny , pour cette cause , fut mené prisonnier en la bastille Saint-Antoine ; auquel lieu fut par long espace de temps , jusques à la prise de Paris ; car iceux gouverneurs du roi étoient moult déplaisants de ce que les réponses dudit duc de Bourgogne avoient été vues en tant de lieux. Et quelque semblant qu'ils montrassent , moult doutoient icelui duc et sa puissance , par ce pareillement que moult étoient avertis que la plus grand' partie des bonnes villes et du commun du royaume lui étoient favorables , et aussi plusieurs grands seigneurs et autres nobles.

Et encore , quand ils furent acertenés , par les réponses dessusdites , que pas ne se désisteroit de son entreprise , mais iroit à grand' puissance vers Paris , sur intention d'y entrer , et aller devers le roi , furent en plus grand doute que par avant ; car bien savoient que s'il venoit à son entente (but) , seroient tous déboutés du gouvernement du roi , et la plus grand' partie punis criminellement. Néanmoins , pour y obvier et eux entretenir , firent écrire lettres , de par le roi , aux bonnes villes , que pas ne reçussent ni baillassent obéissance audit duc de Bourgogne ni à ses gens ; et avec ce mirent

garnison par tous les passages , et autres lieux nécessaires ; et même le connétable remanda ses gens d'armes , des frontières de Normandie , à venir devers lui à Paris , pour lui fortifier.

Et par ainsi le roi d'Angleterre , qui étoit descendu au pays , comme dit est , à grand' puissance , eut plus bel avantage à faire sa conquête sans avoir quelque danger ; et par le moyen des divisions dessus déclarées , peu trouva qui contre lui fit grand' résistance.

CHAPITRE CLXXXII.

Comment le duc de Bourgogne passa outre atout (avec) sa puissance vers Paris ; et se mirent en son obéissance plusieurs villes et forteresses , où il mit capitaines et gouverneurs.

APRÈS que le duc de Bourgogne eut par aucuns jours séjourné en la ville d'Amiens , et aussi commis au gouvernement de ses pays de Picardie , en y délaissant pour principal chef son seul fils le comte de Charrolois , accompagné de notable conseil pour le conduire , se partit dudit lieu d'Amiens en retournant à Corbie , et de là s'en alla à Montdidier. Durant lequel temps la dame du Châtel-de-Mouy promit que plus ne souffriroit que ses gens fissent guerre au pays dudit duc.

En la compagnie duquel allèrent audit lieu de

Montdidier , le jeune comte de Saint-Pol , messire Jean de Luxembourg , et plusieurs autres notables grands seigneurs. Et le seigneur de Fosseux , accompagné de ses trois frères , c'est à savoir messire Philippe , Jacques et Jean , de messire Jennet de Poix , d'Hector , de Philippe et de Bon de Saveuse , du seigneur de Rambures , de messire Brunel , de Louis de Wargnies , et de plusieurs autres notables hommes ; s'en alla à Beauvais , auquel lieu il fut reçu par certains moyens , pour et au nom dudit duc de Bourgogne , ainsi et par la manière qu'avoient fait ceux d'Amiens. Dedans laquelle ville ledit sire de Fosseux fit proposer , présents le maire , échevins et communauté d'icelle , par maître Robert le Jeune , avocat et conseiller dudit duc de Bourgogne , la bonne amour et vraie affection que ledit duc avoit toujours eue au bien du roi et à sa génération , et de la chose publique ; en remontrant aussi l'intention qu'il avoit , en ce présent voyage , afin de relever le royaume , et mettre hors des grands tribulations où il étoit par le moyen d'aucunes gens de petit état , qui gouvernoient le roi. De laquelle proposition les dessusdits de Beauvais furent assez contents. Et finalement se conclurent et disposèrent du tout à recevoir icelui duc de Bourgogne dedans leur ville , atout (avec) telle puissance qu'il lui plairoit à y mettre.

Lequel duc , bref ensuivant , de la ville de Montdidier y alla , et y fut très joyeusement reçu de tous les bourgeois et habitants. A l'entrée du-

quel fut crié Noël ! par les carrefours où il passoit , et s'en alla loger à l'hôtel de l'Évêque , et là séjourna par huit jours entiers. Si étoient les gens d'armes logés au pays à l'environ , qui fort en fut travaillé , jà-soit-ce que le pays fût très abondamment pourvu de tous biens ; auquel lieu vinrent aucuns bourgeois de la ville de Gournay en Normandie , envoyés de par les gouverneur et les habitants , lesquels se mirent en son obéissance , promettant de tenir son parti ; et à ce les reçut bénignement , et leur fit faire serment d'être bons et loyaux envers le roi et lui , ce qu'ils accordèrent libéralement. Et par ainsi leur quitta gabelles , subsides et impositions , comme il fit ès autres bonnes villes du roi , qui se mirent en son obéissance. Et entre temps , Hector et Philippe de Saveuse , messire Elyon de Jacquville , et aucuns autres capitaines allèrent courre devant Beaumont-sur-Oise , cuidant gagner le passage ; mais il fut bien défendu par les gens du connétable, qui étoient dedans. Pourquoi iceux s'en retournèrent en la ville de Chambly-le-Haubergier ; en laquelle , tant ès églises comme ailleurs par la ville , ils prirent biens sans nombre , et après retournèrent à Beauvais devers le duc leur seigneur , qui de rechef envoya , aucun peu de jours ensuivant , grand' partie de ses gens loger audit lieu de Chambly et ès villages à l'environ.

Et tôt après , ledit duc , partant de Beauvais , les suivit à (avec) toute sa puissance , qui étoit moult

grande ; et selon l'estimation des gens à ce connoissant ; quand tous ses gens étoient assemblés, il pouvoit avoir bien soixante mille chevaux. Et lors, par le moyen et pourchas d'un gentilhomme nommé Charles de Mouy , fut tant traité que le seigneur de l'Île-Adam se rendit du parti du duc de Bourgogne ; et avec ce , mit et bailla sa ville et passage en la main de Jean de Fosseux , et d'Hector et Philippe de Saveuse , lesquels , pour la garder , y mirent certain nombre de leurs gens. Pour laquelle besogne , quand ce vint à la connoissance du duc Jean de Bourgogne, il en fut très joyeux, tant pour ledit passage , comme pour icelui seigneur qui s'étoit tourné de son parti.

Et d'autre part, messire Jean de Luxembourg alla passer l'eau d'Oise atout (avec) grand nombre de gens d'armes qu'il avoit, par Pressy, à (avec) aucuns petits bateaux ; et firent ses gens , en la plus grand partie, nager leurs chevaux outre ladite rivière, et se logea en un village assez près ; et le lendemain , atout (avec) une partie de ses gens, alla courre devant la ville de Senlis dedans laquelle étoit messire Robert d'Esne , commis de par le roi, bailli d'icelle ville de Senlis , atout (avec) soixante combattants ou environ. Lequel fit saillir ses gens tous de pied à l'encontre dudit de Luxembourg et de ses gens, et y eut grand escarmouche. Toutefois la plus grand' partie du commun de ladite ville n'étoit pas bien content, de ce que ledit messire Robert d'Esne menoit guerre aux gens du duc de Bourgogne ; et

pour tant , la nuit ensuivant , après que messire Jean de Luxembourg fut retrait , ledit commun prit ledit messire Robert d'Esne et tous ses gens , et après qu'ils en eurent tué huit ou dix , le mirent en prison ; mais , par le moyen d'aucuns des plus notables , il fut mis hors de la ville avec tous ses gens et leurs bagues. Duquel lieu s'en alla au Mont-Epiloy ; et le lendemain , très matin , fut messire Jean de Luxembourg mandé de ceux de Senlis ; lesquels , pour et au nom du duc de Bourgogne , lui baillèrent obéissance , et entra dedans à son plaisir ; et là , reçut le serment d'eux pour le roi et le duc de Bourgogne , promettant qu'ils seroient bons et loyaux ; et avec ce , fit Troullart de Montcaurel , nouvel bailli de Senlis , et aucuns autres officiers tels que bon lui sembla. Après lesquelles besognes , ledit de Luxembourg retourna devers ledit duc de Bourgogne.

CHAPITRE CLXXXIII.

Comment le duc de Bourgogne fit passer ses gens à l'Ile-Adam ; et assiégea et conquist Beaumont et Pontoise , et de là alla loger à l'Arbre-Sec , et autres matières.

EN après , le duc de Bourgogne fit refaire le pont de l'Ile-Adam , par lequel passèrent grand' partie de ses gens , que conduisoient les seigneurs de Fosseux , de Vergy , de Savense et de Wargnies ,

lesquels se logèrent à pleins champs , et sous les haies et buissons , à une lieue près dudit passage. Et le lendemain très matin se délogèrent, et puis tous en belle bataille chevauchèrent jusques à Beaumont-sur-Oise , et là se logèrent dedans la ville et tout autour du châtel , nonobstant la défense de ceux de dedans ; et messire Jennet de Poix , atout (avec) quatre cents combattants sous son étendard , s'en alla loger en un village à une lieue près , en tirant vers Paris , et là se fortifia et tint tant que l'ost se délogea. Et ledit duc de Bourgogne , par l'autre côté de l'eau , se logea en ses tentes à plein champ , et tantôt fit asseoir ses gros engins pour jeter audit châtel de Beaumont , par-dessus la rivière d'Oise. Lesquels engins furent continués tant et par telle manière , que ledit châtel fut grandement dommagé en plusieurs parties. Pourquoi les assiégés, voyants qu'ils étoient en péril d'être pris de force , se rendirent à la volonté dudit duc de Bourgogne , et furent trouvés dedans cinquante-deux personnes desquelles y en eut neuf qui eurent les têtes coupées , et furent pendus à un arbre , par les aisselles , et les autres furent depuis délivrés par finances , au moins la plus grand' partie ; et le seigneur de Vergy , qui étoit maréchal de l'ost , à cause de son office , eut tous les biens qui furent trouvés dedans ledit châtel ; et après , le duc de Bourgogne fit resournir ledit châtel de vivres , et le bailla à un gentilhomme de Bourgogne , nommé Jean de Torsenay.

Après laquelle prise , icelui duc fit partir son avant-garde qui étoit outre l'eau au côté vers Paris , et alla loger devers Pontoise , en l'abbaye de Maubuisson et autres lieux , devant icelle ville ; et le duc se logea à l'autre côté , par-devers Beauvais ; et par ainsi fut tantôt du tout fort environnée. Et saillirent de première venue ceux de dedans contre leursdits adversaires ; mais tantôt furent reboutés dedans. Et bref ensuivant , ledit duc fit asseoir ses gros engins devant les portes de Pontoise ; et avec ce , fit commencer à faire plusieurs appaux (appareils) pour iceux prendre et subjuguier. Mais quand les assiégés aperçurent lesdits appaux , ils commencèrent à parlementer. Et finalement , en dedans les cinq jours ensuivant , rendirent ladite ville en la main du duc de Bourgogne , par condition qu'ils s'en allèrent , saufs leurs corps et leurs biens. Et si promirent qu'ils ne s'armeroient pas à l'encontre de lui jusques au jour de Noël ensuivant ; laquelle chose ils n'entretinrent pas ; car eux venus et arrivés à Paris , ils commencèrent à mener guerre comme devant. Et étoient dedans ladite ville trois capitaines ayant étendards ; c'est à savoir le bâtard de Sainte-Terre , Tromagon et Marigon , natifs du pays de Gascogne ; lesquels , comme dit est , se partirent tous ensemble sous le sauf-conduit dudit duc de Bourgogne , et s'en allèrent par le pont de Meulan à Paris.

Et après leur partement , ledit duc à (avec) privée mesgnie (suite) entra dedans ladite ville pour la

visiter : dedans laquelle il fut reçu par plusieurs bourgeois, lesquels l'aimoient long - temps par avant. Et lors fit faire défense par tout son ost, que nuls n'entrât dedans ladite ville, sinon ceux qui étoient à ce commis, afin que les vivres d'icelle ville ne fussent détruits et amoindris ; et là ordonna, de par le roi et de par lui, capitaine de la ville le seigneur de l'Île-Adam.

En après, de là se partit prenant son chemin vers Meulan. Auquel lieu de Meulan lui fut faite ouverture, car les gens d'armes qui étoient commis à le garder de par le connétable, s'étoient partis et en allés à Paris avec ceux de Pontoise, qui étoient passés par là. Toutefois ledit duc de Bourgogne, entre Pontoise et Meulan, fit mettre tous ses gens en bataille, pour les voir tous à une fois en ordonnance, comme s'ils eussent été en la présence de leurs ennemis. Et étoient en une belle plaine au dessous d'une montagne, laquelle chose lui fut moult plaisante à voir, car il avoit grand nombre de gens moult bien habillés et désirant de le servir contre tous ses ennemis ; desquels, c'est à avoir des principaux, qui avoient charge de gens, les noms s'ensuivent :

Premièrement, Philippe, comte de Saint-Pol, fils du duc Antoine de Brabant, neveu dudit duc de Bourgogne ; messire Jean de Luxembourg, le seigneur d'Antoing, le seigneur de Fosseux lui troisième de ses frères ; le Vidame d'Amiens, Antoine seigneur de Croy, le seigneur d'Auxi, mes-

sire Jennet de Poix, le seigneur d'Inchy, le seigneur de Humières, messire Robinet de Mailly, et deux de ses frères; le seigneur de Rambures, messire Jean de Vaucourt et Louis son frère; le Moine de Renty, le seigneur de Wargnies, le seigneur de Cohen, messire Alliames de Gapaumes, messire Hue Brunel et son fils messire Louis, Robert le Roux, Robert de Bournonville, messire Charles Disque, le seigneur de Fremeusent, le seigneur de Humbercourt bailli d'Amiens; messire Charles de Lens, le seigneur de Noyelle, le seigneur de Longueval, messire Payen de Beaufort, messire Pierre Kieret seigneur de Ramecourt; George la Personne, messire Hue de Launoy et son frère messire Guillebert, le seigneur de Briauté, messire David de Brimeu et Jacques son frère, le seigneur de Saint-Léger et son fils messire Mauroy, David de Bourselaers, messire Jean de Courcelles, Jean de Flavi, messire Elion de Jacquville, le seigneur du Mesnil, Charlot de Dully, le bâtard de Namur, messire Gastellain Vas, Jean de Guigny, Jean d'Aubigny, le bâtard de Thien, Charles Labbe, Matthieu des Prés, le seigneur de Jaucourt, Guérard bâtard de Brimeu, Emard de la Rivière et Philippe son père, Gadifer de Mazinghen et son frère Thierry. Et de la comté de Flandre: le seigneur d'Estenhuse, le seigneur de Commines, le seigneur de Gruthuse, le seigneur de Roubaix, Robert et Victor bâtards de Flandre; messire Victor de Rebecque, Robert de Mamines Henri,

de Dixmude , messire Roland de Hutequerke , Hector de Veront , le bâtard de Collequeules et aucuns autres. Et de Bourgogne , le seigneur de Vergy , maréchal de Bourgogne ¹ , messire Antoine de Vergy , Louis de Châlons , fils du prince d'Orange , le seigneur de Saluste , messire Jean de la Trimouille , seigneur de Jonvelle , messire Regnier Pot , le seigneur de Montagu , le seigneur de Neuf-Châtel , le seigneur de Château-Villain , le seigneur de Château-Viel , le seigneur de Rochefort , le seigneur de Thy , messire Jean de Cotte-Brune , le seigneur d'Ancre , le seigneur de Thoulangeon , messire Guillaume de Champ-Divers , le seigneur de Chastellus , messire Jean de Digonne , messire Antoine de Thoulangeon , et André son frère , le Veau de Bar bailli d'Auxois , Henri de Champ-Divers , messire Gauthier de Ruppes , Andrieu de Salines , Regnault de Maucouvin , Antoine de la Marche , messire Jacques de Courtejambe seigneur de Saint-Liébaud , le seigneur de Ranse , Pierre de Digenne , messire Pierre de Beauffremont , Emard de Vienne , Jean Clavin du Clau , et plusieurs autres nobles hommes de di-

1. Jean Legrand , seigneur de Champlitte. Il mourut en 1418 ; son fils aîné , Guillaume , mourut pendant la vie de son père , laissant pour son successeur Jean IV , seigneur de Champlitte après la mort de son grand-père , et sénéchal de Bourgogne.

verses nations, qui, en moult belle ordonnance, avec tous leurs gens, furent bien par l'espace de deux heures.

Durant lequel temps ledit duc et aucuns de ses plus féables avec lui, alla tout au long des batailles pour les voir, en faisant à iceux très grands honneurs et inclinations, et aussi les remerciant du bon service qu'ils lui faisoient; et pour vrai c'étoit belle chose de les voir, tant il y avoit de notables hommes et fleur de gens d'armes bien habillés.

Et après ce qu'il les eût ainsi vus, passa avec tout son ost la rivière de Seine au pont de Meulan. Et adonc Jean de Fosseux et Hector de Saveuse, atout (avec) deux cents combattants, allèrent au Val de Galie, devant un châtel nommé Vayne, qui étoit à l'abbé de Fécamp, lequel étoit dedans; et leur fit obéissance par le moyen d'un nommé Louis de Saint-Saulieu, qui étoit son parent, lequel étoit avec ledit Hector. Et tant fut traité, qu'une partie de leurs gens demeurèrent léans pour garder ledit châtel contre les autres gens du duc de Bourgogne; et moyennant certaine somme d'argent qu'ils en reçurent, baillèrent leurs scellés, Mais depuis, brefs jours en suivant, par le consentement dudit Hector, comme il fut commune renommée, furent pris et emportés tous les biens d'icelui par Philippe de Saveuse et aucuns autres en sa compagnie, et y fut fait très grand dommage.

En après, ledit duc de Bourgogne chevaucha atout (avec) son exercite, tant qu'il vint et se logea sur

le Mont-Rouge , et ses gens autour de lui ; auquel lieu le pouvoient voir tout à plein ceux de Paris. Et y avoit si grand nombre de tentes , que ce sembloit une grande bonne ville. Et lors par icelui duc fut envoyé messire Jean de Luxembourg , avec tous ses gens, loger à la ville de Saint-Cloud et devant le pont. Auquel lieu fit assaillir une petite tour qui étoit au bout du pont vers la ville , laquelle fut assez tôt prise et mise en feu ; et aussi les moulins qui étoient au-dessous furent ars. Et tantôt après on dressa grosses bombardes devant ladite tour de Saint-Cloud , qui grandement la dommagèrent en plusieurs lieux ; mais pour tant elle ne fut pas prise ; car chacun jour venoient gens tous nouveaux de Paris pour la défendre. Et après que le duc de Bourgogne eut été huit jours logé sur le Mont-Rouge , il se départit et tout , son ost, et alla loger plus avant une lieue en tirant sur Paris, sur une montagne où il y avoit un arbre sec, sur lequel il fit mettre son étendard ; et pour ce fut ce logis nommé l'Arbre-Sec. Et y fut ledit duc bien huit jours ; et plusieurs de ses gens étoient logés ès villages assez près de Paris ; dont il advenoit que chacun jour couroient devant Paris. Et ceux qui en ladite cité étoient en garnison , sailloient souvent à l'encontre ; pour quoi il y avoit souvent de grands escarmouches entre icelles parties, combien que d'un côté et d'autre n'y eût pour ce temps guères grand' perte. Mais ceux de l'ost, souvent et en plusieurs parties couroient le plat pays jus-

ques à sept ou huit lieues à l'environ , et là prenoient et ramenoient à leur ost , chevaux , vaches , brebis , pourceaux et tous autres biens portatifs , dont le pauvre peuple et le pays étoient fort travaillés.

CHAPITRE CLXXXIV.

Comment le dessusdit duc de Bourgogne envoya son héraut à Paris devers le roi ; la réponse qu'il eut , et du siège de Mont-le-Héry , et autres matières.

DURANT le temps que ledit duc de Bourgogne étoit logé à l'Arbre-Sec , sur le mont de Châtillon , devant ladite ville de Paris , envoya un sien héraut , nommé Palis , qui depuis fut roi d'armes de Flandre , atout (avec) ses lettres , vers le roi et le dauphin . Mais quand il vint à la porte , fut mené devers le comte d'Armagnac et le conseil du roi , lesquels le firent parler audit dauphin , qui étoit instruit par iceux de la réponse qu'il devoit faire à icelui héraut qui lui bailla ses lettres , pour ce qu'il ne pouvoit parler au roi ; et lui dit , en bref , la charge qu'il avoit de par son seigneur le duc . Auquel répondit ledit dauphin , par grand courroux : « Hé-
 » raut , contre la volonté de monseigneur le roi
 » et de nous , ton seigneur de Bourgogne jà pieça
 » a dégâté son royaume en plusieurs lieux . En

» continuant jusques à maintenant de mal en pis,
» il montre mal qu'il soit notre bienveillant,
» comme il nous écrit; et s'il veut que monsei-
» gneur, et nous, le tenons pour notre parent
» loyal, vassal et sujet, il aille combattre et dé-
» bouter le roi d'Angleterre, ancien ennemi de
» ce royaume, et après retourne devers monsei-
» gneur le roi, et il sera reçu. Et ne dis plus que
» monseigneur le roi et nous soyons en servage à
» Paris de nulle personne, car nous sommes tous
» deux en notre pleine liberté et franchise; et
» garde que tu lui dises publiquement devant ses
» gens, ce que te disons. »

Après lesquelles paroles, ledit héraut s'en retourna devers son seigneur le duc de Bourgogne, et lui raconta les paroles que lui avoit faites le dauphin, desquelles le duc de Bourgogne ne fit pas grand semblant de courroux, considérant que c'étoit par l'induction de ceux qui gouvernoient le roi.

En après, ledit duc, voyant qu'il n'entreroit pas dedans Paris, et que ceux à lui favorables ne pouvoient achever ce qu'ils lui avoient mandé, se délogea de l'Arbre-Sec, et s'en alla à (avec) tout son ost mettre le siège devant le châtel de Mont-le-Héry; mais les assiégés, sachant la puissance dudit duc de Bourgogne, pensant qu'ils n'auroient nul secours, firent traiter avec ledit duc, par si qu'ils se partiroient et lui rendroient ladite forteresse en dedans les huit jours ensuivant, au cas que le

roi ou le connétable ne les secourroit. Lequel traité ils firent savoir audit connétable ; mais ce rien n'y valut , car ils n'eurent point de secours ; pour quoi ils livrèrent la forteresse audit duc de Bourgogne , comme promis l'avoient.

Et pareillement se rendit en l'obéissance du duc de Bourgogne, le château de Marcoussy , Dourdan , Palaiseau , et aucunes autres forteresses à l'environ. Et aussi ledit siège de Mont-le-Héry durant , furent envoyés par ledit duc de Bourgogne aucuns de ses gens devant le château Doursay ; lesquels se logèrent en la ville et devant ledit châtel ; auquel lieu ils affutèrent aucuns canons pour icelle abattre et subjurer. Mais les gens du connétable, en grand nombre, vinrent vers le point du jour au logis d'iceux , desquels ils prirent et occirent une grand' partie ; et les autres allèrent au logis du duc de Bourgogne , très fort criant à l'arme , et disant que les ennemis venoient en grand' puissance. Pourquoi icelui duc hâtivement se tira en plein champ , et là fit mettre ses gens en bataille , prêts comme s'ils eussent vu leurs ennemis. Et étoient les chefs de ceux qui étoient devant ladite forteresse , le seigneur de Saluste et le seigneur de Thoulangeon , et aucuns autres du pays de Bourgogne ; en laquelle escarmouche fut pris messire Geoffroy de Villiers , chevalier de Rethelois , et autres , jusques à cinquante gentils-hommes.

Durant lequel temps le duc de Bourgogne en-

voya messire Élion de Jacquville, Jean de Guigny, Jean du Clau et autres capitaines, atout (avec) seize cents combattants, devers la ville de Chartres ; laquelle , avec Étampes , Gaillardon , et autres villes et forteresses, se rendirent en l'obéissance du duc de Bourgogne ; et en demeura ledit Jacquville , capitaine et gouverneur.

Et pareillement furent envoyés messire Philippe de Fosseux et Robert le Roux à Auniau , devers la dame de la Rivière , laquelle promet que dedans ses forteresses d'Auniau et de Rochefort ne mettroit nulles gens qui fissent guerre , ni portassent dommage audit duc de Bourgogne , ni à ses bienveillants.

En outre , en ce temps, se mirent diverses villes, forteresses , et aussi plusieurs nobles hommes , en la subjection et sous le gouvernement dudit duc de Bourgogne , sur intention qu'il viendroit à son entente (but) de son entreprise , et auroit le gouvernement du royaume. Auxquelles villes , c'est à savoir celles qui se mettoient en son obéissance , ne souffroit payer aucune gabelle , imposition , ni autres subsides , réservé le sel ; et par ainsi acquit grandement la grâce de plusieurs bonnes villes , et du peuple de plusieurs pays.

Auquel temps aussi icelui duc envoya ses lettres à plusieurs bonnes villes du royaume , desquelles la teneur s'ensuit :

« Jean , duc de Bourgogne , comte de Flandre , d'Artois et de Bourgogne , palatin , seigneur de Salmes et de Malines.

« Très chers et bons amis, vous avez bien su par vraie expérience le très mauvais gouvernement qui de long-temps a été en ce royaume, tant vers la personne de monseigneur le roi et sa domination comme en la chose publique, parce que ceux qui ont pris le gouvernement de mondit seigneur et son royaume, n'ont eu regard à l'honneur appartenant à la majesté royale; mais icelle du tout en tout ont mis en oubli, tellement que mondit seigneur est amoindri de tout son état et de ses richesses, pour lesquelles il doit être renommé devant tous les rois chrétiens. Et sondit royaume, qui souloit être renommé au regard de toutes dominations, et a été jusques à ici maintenu et gardé soigneusement en justice, tant vers le petit comme le grand, le pauvre comme riche, les dessusdits gouverneurs l'ont gouverné à leur plaisir, tellement qu'il ne leur a chalu et encore ne fait fors d'être riches et demeurer en leurs états et offices, tellement que leur ambition et convoitise a été cause de la perdition des dominations que mondit seigneur a perdues et perd chacun jour, de la destruction des nobles morts et détruits par les anciens ennemis de ce royaume, et avec ce des grands finances sans nombre levées par iceux gouverneurs en ce royaume; dont tous les bons sujets de mondit seigneur, les nobles, le clergé, les bourgeois, et le commun peuple de ce royaume, sont à peu près tout déserts et détruits. Et pour obvier aux choses dessusdites au bien de mondit seigneur

et de tout son royaume, nous avons mis en armes avec toute notre puissance, comme il est assez notoire à vous, et jà-soit-ce que par plusieurs fois nous ayons fait savoir, sommer et requerre lesdits gouverneurs, qu'à ce ils avisassent que cessassent lesdits inconvenients, ou autrement nous y pourvoirions au bien de mondit seigneur, et à ce que l'état de sa personne fût convenablement maintenu, son royaume bien gouverné, et domination recouvrée. Et encore derechef étant en côté de Paris, avons envoyé par un de nos hérauts, à mondit seigneur, nos lettres closes, par lesquelles nous lui déclarons les causes autrefois déclarées, en lui suppliant que puissions approcher à sa personne, et en lui offrant service de corps, comme à notre seigneur souverain; lesquelles lettres les dessusdits gouverneurs ne voulurent pas souffrir être baillées à mondit seigneur, et les nous renvoyèrent; et dirent à notre héraut que plus ne retournât. Et s'efforcèrent de continuer les dessusdits gouverneurs en leur mauvaise gouverne, pour tousdis (toujours) plus détruire et anichiler (anéantir) les pauvres sujets de mondit seigneur, contre lesquels jà pieça ils ont conclu haine mortelle, pource qu'ils savent bien qu'il leur déplaît des mauvais gouvernements, perditions et destructions par eux advenues, et qui adviennent chacun jour en ce royaume. Et pour ce, notre intention est de persévérer, quelque chose qu'il nous puisse advenir, afin que puissent cesser lesdits inconvenients, et

que marchandise puisse avoir cours , et le royaume soit gouverné en justice , en tant que pourrons ; et ce avons formé en notre propos et intention pour acquitter notre loyauté. Mêmement qu'il est déclaré par le saint collège romain , qu'à nous appartient à avoir recours ès besognes de ce royaume , et à avoir le gouvernement d'icelui , vu l'empêchement de mondit seigneur , et le jeune âge de mon très redouté seigneur monseigneur le dauphin , et non au comte d'Armagnac , ni à ceux qui se disent être du conseil de mondit seigneur ; et pour les causes contenues en une cédule à nous apportée , et baillée par un notable docteur , ambassadeur du saint collège , de laquelle vous envoie la copie enclose en ces présentes.

» Si vous sommons de par mondit seigneur , et de par nous vous prions et requérons qu'avez , sur les choses dessusdites et autres , avis , dont avons à parler à vous et à prendre conclusion telle que soit honorable et profitable pour mondit seigneur et conservation de sa génération et domination , et à ce que tous les sujets de mondit seigneur puissent vivre en paix et en justice , et que notre propos et le vôtre puissent être à la fin que désirons , que le vingtième jour du mois d'octobre prochain venant , en quelque lieu que nous soyons , vous envoyez deux notables personnes du moins à nous , auxquels nous puissions avoir conseil , et qu'ils aient puissance de traiter et concorder sur les choses dessusdites et les circonstances et dépendances d'icelles ,

tout ce que pour vous et en votre nom sera traité, passé et accordé par les prélats, chapitres, bonnes villes que nous avons mandés. Et gardez qu'en ce n'ai faute, sur tant qu'aimez le bien de mondit seigneur, de nous et de tout le royaume; et si voulez choses que puissions, mandez-le nous, et volontiers le ferons. Écrit à notre ost à Mont-le-Héry, le huitième jour d'octobre. »

S'ensuit la teneur de la cédule enclose.

« Je, Henri Nevelin, docteur en décret, ambassadeur du saint collège des cardinaux de Rome, envoyé par iceux à très haut et puissant prince monseigneur le duc de Bourgogne, ai présenté, de par ledit saint collège, lettres scellées de trois sceaux; c'est à savoir du doyen des évêques, du doyen des prêtres et du doyen des diacres cardinaux: lesquelles lettres contenoient créance sur moi; laquelle créance ai exposé à mondit seigneur de Bourgogne, en lui offrant, de par ledit saint collège, la parole du saint prophète David: *Domine refugium factus es nobis*; c'est-à-dire, sire, en ce temps du déluge, nous venons à toi à refuge. Et après la déduction dudit thème, en comparant ledit saint collège audit roi David pour plusieurs causes, j'ai exposé à mondit seigneur de Bourgogne l'état du saint concile de Constance, et les travaux qu'ont eus les cardinaux à poursuivre l'union de la sainte église. Après lui dis que toute chrétienté étoit unie, excepté un grain de blé en un boisseau, c'est à savoir les comtes de la comté d'Armagnac, qui

sont encore en l'obéissance de Pierre de la Lune , lequel est déclaré schismatique , hérétique , et ses adhérents et favorisants suspects de schisme et d'hérésie. Après , lui dis comment j'étois envoyé en France par ledit saint collège , non pas à lui comme au duc de Bourgogne seulement , mais comme celui qui représente le royaume de France , et à qui appartient le gouvernement , pour lui faire certaines prières et requêtes dudit saint collège. Et la cause pour quoi j'étois envoyé devers lui , et que je n'étois pas envoyé devers le roi , monseigneur le dauphin , le comte d'Armagnac ou le conseil du roi , si étoit , comme ledit saint collège m'avoit fait dire , pource que monseigneur le roi étoit occupé et détenu de maladie , monseigneur le dauphin étoit en trop jeune âge , et le comte d'Armagnac entiché de schisme , et aucuns du conseil du roi étoient adhérents audit comte , et par conséquent suspects de schisme. Bien est vrai que ledit comte d'Armagnac n'est pas déclaré schismatique ; mais à la session publique , par laquelle fut débouté Pierre de la Lune , et déclaré être schismatique et hérétique , il fut accusé de par le roi des Romains , en propre personne , et par le procureur fiscal dudit concile , et fut entiché de schisme , nonobstant excusations frivoles que fit maître Jean Gerson. Et tantôt , de par le saint collège , je fis à mondit seigneur trois prières et requêtes : la première , si fut qu'il lui plût avoir ledit saint collège , le pape et l'état du Saint concile , pour recommandé , en les

gardant et aidant garder en leurs privilèges, franchises et libertés anciennes ; la seconde , que s'il y avoit aucuns qui eussent écrit ou écriroient en temps avenir contre ledit saint collège ou le pape, qu'il n'y vouldît point ajouter de foi ; la tierce, que mondit seigneur vouldît avoir pour agréable ce qui se feroit par ledit saint collège, tant sur le fait d'élection comme sur la réformation de sainte église. » Au bout de laquelle cédule , ledit Nevelin avoit mis son seing manuel.

CHAPITRE CLXXXV.

Comment icelui duc de Bourgogne alla loger devant Corbeil , et depuis à Chartres , et alla en Touraine au mandement de la reine de France , qui s'en vint avec lui.

OR est ainsi que après ce que le duc de Bourgogne eut reçu l'obéissance du châtel de Mont-le-Héry, et le refourni de ses gens , il se départit atout (avec) son ost , et alla mettre le siège devant la ville de Corbeil ; c'est à savoir vers le lez (côté) de Mont-le-Héry tant seulement, et là fit asseoir ses gros engins en plusieurs parties pour icelle dommager. Mais ceux de la ville, qui étoient fort garnis de gens d'armes , que le connétable et le conseil du roi leur avoient envoyés , défendirent grandement et bien ladite ville contre ledit duc de Bourgogne

et son armée , et par plusieurs fois lui occirent de ses gens , de traits , canons et autres habillements de guerre , que continuellement ils jetoient en son ost. Et chacun jour, tant par terre comme par eau , venoient dedans ladite ville gens de par le connétable atout (avec) vivres , habillements de guerre et autres choses nécessaires pour icelle défendre.

Finablement , après que ledit duc de Bourgogne eut été trois semaines ou environ devant la ville de Corbeil , voyant qu'il ne la pouvoit subjuguier ni avoir , et aussi que ses gens étoient moult fort travaillés, tant pour les grands pluies qu'il faisoit chacun jour comme pour la mortalité qui étoit prise en son ost, se départit le vingt-huitième jour d'octobre , et leva son siège de devant Corbeil , prenant son chemin vers la ville de Chartres. Auquel logis de Corbeil ledit duc laissa aucuns de ses gros engins et autres habillements de guerre , avec grands provisions de vivres que plusieurs marchands avoient amenés en l'ost. Lesquelles choses , tantôt après le département devantdit , furent mises dedans ladite ville par les assiégés ; lesquels grandement furent joyeux quand ils se virent délivrés de leurs ennemis. Auquel logis de devant Corbeil messire Mauroy de Saint-Léger , fut féru d'un vireton parmi la jambe si angoiseusement , qu'il en fut affollé (estropié) , et en clocha toute sa vie.

Et la cause pour quoi ledit duc se délogea si hâtivement , fut pour ce que la reine de France ,

qui étoit à Tours en Touraine, lui avoit fait savoir secrètement par un sien féable serviteur, qu'il voulsît aller devers elle pour la ramener avec lui; car moult étoit courte tenue et en grand danger. Sur laquelle requête icelui duc avoit envoyé un sien secrétaire, nommé maître Jean de Drosay, pour sur ce prendre avis et conclusion. Lequel traita tant avec ladite reine, qu'elle promit d'elle s'en venir avec ledit duc, au cas qu'il iroit devers elle pour la quérir. Et pour plus grand' sûreté, bailla audit secrétaire un sien signet d'or à porter à son maître le duc; lequel signet il reconnut bien, car plusieurs fois il l'avoit vu. Et sur ce, quand il fut venu à Chartres la nuit de la fête de Toussaints, atout la plus grand' partie de ses seigneurs et capitaines de sa compagnie, et aussi de ses gens d'armes les mieux montés et habillés, se partit soudainement; et par Bonneval et Vendôme s'en alla hâtivement devers Tours. Et quand il vint à deux lieues près, envoya devant les seigneurs de Fosseux et de Vergy, atout huit cents combattants, qui se mirent en embûche à demi-lieue près. Et derechef envoyèrent un certain message devers la reine, lui noncer la venue dudit duc; pourquoi, incontinent qu'elle ouït les nouvelles, appela maître Jean Torel, maître Jean Petit, et maître Laurent du Puis, qui étoient ses principaux gouverneurs, auxquels elle dit qu'elle vouloit aller ouïr la messe à une église dehors la ville, nommée Marmoutier, et qu'il se préparassent pour aller

avec elle ; lesquels de ce faire lui désenhortèrent. Néanmoins elle issit brièvement hors de Tours , et les mena avec elle à ladite église ; et tôt après les dessusdits seigneurs allèrent devers icelle église, et envoyèrent devers la reine Hector de Saveuse atout soixante combattants. Et lors les dessusdits gouverneurs vinrent tantôt devers elle , où elle oyoit la messe , et lui dirent : « Dame , veci grand' » compagnie de Bourguignons ou Anglois. » Et elle, qui rien ne doutoit , leur dit qu'ils se tinsent près d'elle, et adonc ledit Hector de Saveuse entra et la salua de par son seigneur le duc de Bourgogne ; laquelle demanda où il étoit , et il lui répondit qu'il venoit tantôt vers elle. Après lesquelles paroles elle commanda audit Hector , que les dessusdits Torel , Picard et maître Laurent du Puis , étant emprès elle, fussent pris. Lequel maître Laurent elle avoit en grand' haine ; car il parloit à elle irrévéremment , sans mettre la main à son chapperon , et sans lui faire autre révérence ; et ne pouvoit ladite reine rien besogner ni accorder que ce ne fût par le consentement du dessusdit maître Laurent.

Et pour ce qu'il vit que pas ne pouvoit issir pour lui sauver , il entra en une petite nef par derrière l'église pour passer l'eau ; mais il se noya , tant eut grand' hâte , et les autres furent pris.

Et fut cette assemblée environ neuf heures du matin ; et ledit duc de Bourgogne vint environ onze heures devers la reine , à laquelle il fit grand'

révérence, comme il appartenoit, et elle à lui, disant : « Très cher cousin, outre tous les hommes » du royaume vous dois aimer, quand à mon inandement avez tout laissé et m'êtes venu délivrer de prison; pour quoi, mon très cher cousin, jamais je ne vous faudrai, car bien vois que toujours avez aimé monseigneur, sa génération, son royaume, et la chose publique. »

Après ils dînèrent ensemble en ladite église en grand' liesse; et après dînée, la reine manda à ceux de Tours, qu'elle et son cousin le duc de Bourgogne vouloient entrer dedans la ville; mais, par l'ehort (conseil) du capitaine d'icelle, ceux de Tours tardèrent un petit. Toutefois en la fin ils accordèrent ce qu'elle demandoit; et ledit capitaine se retrahit dedans le châtel, et ladite reine, et le duc de Bourgogne, atout leurs gens, entrèrent en la ville. Auquel lieu fut faite grand' chère au duc et grand honneur. Et après, la reine manda le capitaine par sauf-conduit; auquel elle requit et commanda qu'il lui rendît la forteresse; laquelle chose il fit, mais très enuis (avec peine) ce fut.

Et après que le duc eut séjourné trois jours avec la reine, il commit capitaine de la ville et du châtel Charles Labbe, atout deux cents combattants, lequel fit serment de la bien garder pour et au nom dudit duc de Bourgogne. Lequel serment il ne tint ni garda; car dedans l'an ensuivant il rendit ladite ville et forteresse en l'obéissance du dauphin, et en demeura lui-même capitaine, faisant à icelui

le serment. Et la reine et le duc de Bourgogne firent publier dedans la ville de Tours, que nul ne payât gabelles, impositions ni autres subsides, sinon le sel. Et après, tous ensemble de là se départirent, et allèrent à Vendôme, où ils firent publier, comme ils avoient fait à Tours, que nul ne payât nuls subsides; et de là, par Bonneval, allèrent à Chartres, où ils arrivèrent le neuvième jour de novembre.

Et avoit la reine en sa compagnie quatre charriots qui menoient vingt femmes; et si avoit seulement avec elle un chevalier nommé messire Robert de Cyne, duquel elle étoit très contente pour sa prudence.

CHAPITRE CLXXXVI.

Comment ladite reine, venue à Chartres, écrivit à plusieurs bonnes villes du royaume, et furent faites aucunes nouvelles ordonnances pour le gouvernement dudit royaume.

APRÈS que la reine de France fut venue en la ville de Chartres, comme dit est, fut ordonné et conclu qu'elle écrivoit lettres en son nom à toutes les bonnes villes étant en l'obéissance du duc de Bourgogne; desquelles la copie s'ensuit de celles qui vinrent à Amiens.

« Très chers et bien amés, vous savez comment, par la coulpe et iniquité causée par la damnable convoitise d'aucunes gens de petit état qui ont pris le gouvernement de la personne de monseigneur et de son royaume, maux innumérables et inconvenients s'en sont ensuivis, tant de la molestation de ceux du sang de mondit seigneur et d'autres comme de la perte de la grand' partie de sa domination; et mêmement es duchés d'Aquitaine et de Normandie, a duré et encore dure ledit gouvernement, sans ce que les dessusdits gouverneurs veuillent entendre à quelconque bien et bonne gouverne à être mise en ce royaume; mais ont conclu mortelle haine contre tous preux et loyaux; et ravissent leurs biens; et plusieurs exécutent à mort. Et en continuant en leur mauvaiseté, quand ils aperçurent que voulions entendre à labourer à la réparation et au bien de la paix de ce royaume, comme à nous compète, qui par la grâce de Dieu sommes compagne et épouse de mondit seigneur, comme il avoit été encomencé par notre fils et cousin de Hainaut, desquels Dieu ait l'ame! ils trouvèrent moyen d'eux éloigner de sa personne, afin que ne fût sue leur iniquité et demeurassent en leurs états et offices. Et par ce moyen ils ont appliqué et appliquent chacun jour à leur singulier profit toutes les finances de mondit seigneur, sans ce qu'aucune chose en soit employée pour le bien de mondit seigneur ou de sondit royaume; et fausement et déloyalement nous ont dépouillée et dérobée; et

ont tant fait que mondit seigneur, nous et notredit fils le dauphin n'avons de quoi maintenir nos états et payer nos dépens : car, comme dit est, ils ont tenu et tiennent notredit seigneur et notre fils le dauphin, tellement qu'il convient qu'ils fassent ce qu'ils veulent et commandent, et à ce pourvoir, que la domination de mondit seigneur vienne ès mains d'étranges, que Dieu ne veuille ! Après ce que notre très cher et très amé cousin de Bourgogne a fait cesser lesdits inconvéniens, il veut et offre paix à tous ceux qui avecque lui la voudront avoir, par ses lettres-patentes, publiées en plusieurs lieux de ce royaume. A laquelle les dessusdits non voulant entendre, icelui notre cousin se mit en armes à très grand' compagnie de chevaliers et écuyers, en intention d'ôter icelui mauvais gouvernement. Pour auquel résister et qu'il n'eut pas approchement à la personne de mondit seigneur, lesdits gouverneurs mandèrent et appelèrent à Paris toutes leurs garnisons, et abandonnèrent l'héritage de mondit seigneur aux Anglois, anciens ennemis de ce royaume. Et en ce faisant ils démontrèrent leur mauvaise intention ; mais la plus grand' partie des nobles de ce royaume et aucune grand' quantité des prélats et bonnes villes, sachant ce que dit est, s'adjoindirent avecque lui pour le bien de mondit seigneur, comme de raison, lequel est triste et dolent, en acquittant sa loyauté, de l'escandale et déshonneur que lesdits gouverneurs ont fait à mondit seigneur, à nous, à notre génération et à la noble mesgnie (maison) de

France, et à ceux qui y ont affinité ou alliance par mariage ou autrement, et non sans cause; car vraiment la chose lui touche grandement; car il laissa son siège devant Corbeil, et vint à nous pour nous mettre en franchise et ôter de la sujétion desdits gouverneurs; et aussi à nous mettre à la compagnie de mondit seigneur, comme il est de raison. Et vîmes à la ville de Chartres; et notredit cousin avecque nous alla aviser et ordonner ce qui est à faire de nécessité pour la conservation de la domination de mondit seigneur et la récupération d'icelui, que brièvement entendons à faire nous et notredit cousin par le conseil et avis de bons prud'hommes, vassaux et sujets de mondit seigneur, sans plus dissimuler.

» Pourquoi, très chers et bons amis, nous qui devons avoir le gouvernement de ce royaume ès besognes de mondit seigneur par le conseil de ceux de son sang, et de ce nous avons lettres-patentes de lui irrévocables, passées par son grand conseil, présents tous les grands seigneurs de son sang, comme sont oncles, cousins-germains et autres; et nous, qui avons entière et certaine connoissance de vos bonnes et loyales intentions au regard de la seigneurie de mondit seigneur, et mêmelement parce que pour le bien d'icelui vous êtes enclins avecque notredit cousin à vous employer de corps et de pouvoir, sans épargner, jusques à la mort, pour parvenir plus brièvement à la conclusion désirée et nécessaire, vous sommons, requérons et néan-

moins de par mondit seigneur et de nous , expressément vous mandons, que vous maintenez en sain propos à l'intention de notredit cousin , sans aucunement obtempérer ou entendre à quelques lettres ou mandement qu'au nom de mondit seigneur et mon fils le dauphin vous seroient envoyés au contraire. Et ne souffrez qu'iceux gouverneurs dorénavant aient de vous aucunes pécunes, par quelque manière ou couleur que ce soit et que puisse être, et sur la loyauté et obéissance que devez à mondit seigneur , et sur toutes les choses que pourriez forfaire et être notés de rebellion et inobéissance envers lui et nous : car en ce faisant , vous ferez votre honneur et devoir ; et vous aiderons , secourrons et défendrons de tout notre pouvoir contre tous qui pour cette cause et occasion s'efforceroient de vous nuire , gréver et dommager. Très chers seigneurs et bien amés , de vous soit garde Notre-Seigneur.

» Écrit audit lieu de Chartres , le douzième jour de novembre. »

Et après ce, fut ordonné par le conseil de ladite reine et du duc de Bourgogne , que maître Philippe de Morvilliers iroit en la ville d'Amiens, accompagné d'aucuns notables clercs, déclarés par ledit conseil , avecque un greffier juré ; et là feroient , de par la reine , la souveraine cour de justice , au lieu de celle qui étoit en parlement à Paris, afin que ne fût besoin d'aller à la chancellerie du roi pour impêtrer mandements , ni pour quelque autre cause qui pût advenir ès bailliages d'Amiens , Ver-

mandois, Tournai et sénéchaussées de Ponthieu, avecque les ressorts et enclavement des dessusdits pays. Auquel maître Philippe fut baillé un scel ou étoit gravé l'image de la reine, étant droite, ayant les deux bras tendant vers terre; et au droit lez étoit un écu des armes de France, et au sénestre avoit un écu parti des armes de France et de Bavière, et si étoit écrit autour: « C'est le scel des » causes, souverainetés et appellations pour le roi.»

Et fut ordonné par icelui conseil, que dudit scel on scelleroit de cire vermeille, et que les lettres et mandements se feroient au nom de la reine par la manière qui s'ensuit :

« Ysabelle, par la grâce de Dieu, reine de France; ayant, pour l'occupation de monseigneur le roi, le gouvernement et administration de ce royaume, par l'octroi irrévocable à nous sur ce fait par mondit seigneur et son conseil. »

Par le moyen duquel scel et mandement devant dit, ledit maître Philippe assembla grand nombre de pécunes; et pareillement fut ordonné, outre l'eau de Seine, pour les pays obéissant à la reine et au duc de Bourgogne, un autre chancelier.

CHAPITRE CLXXXVII.

Comment messire Élyon de Jacquville fut tiré hors de l'église Notre-Dame de Chartres, par Hector de Saveuse et ses complices qui le navrèrent à mort.

EN ces jours, le duc de Bourgogne étant dedans Chartres, en son hôtel, derrière Notre-Dame, se mut dissension entre messire Élyon de Jacquville, chevalier, et Hector de Saveuse, et tant qu'en la présence dudit duc iceux dirent l'un à l'autre plusieurs hautaines paroles. Pourquoi ledit Hector, de ce non content, dedans brefs jours ensuivant, assembla aucuns de ses amis jusques à douze ou à seize hommes de fait, entre lesquels étoient son cousin-germain, c'est à savoir le seigneur de Crevecœur et son frère le Bon de Saveuse, Hues de Bours et un haussaire nommé Jean de Vaux; par lequel, et en la plus grand' partie, les deux dessusdits étoient en haine l'un contre l'autre; car par avant ledit Jacquville avoit détroussé icelui Jean, lequel étoit parent audit Hector; et avecque eux aucuns autres, jusques au nombre dessusdit, qui tous ensemble un certain jour vinrent de fait appensé (prémédité) dedans l'église Notre-Dame de Chartres; auquel lieu ils rencontrèrent et trouvèrent ledit Jacquville, qui venoit de l'hôtel dudit duc de Bourgogne.

Et incontinent parla ledit Hector et ses gens , en disant : « Jacquerville , tu m'as autrefois injurié et » fait déplaisir , dont tu seras puni ? » Et sans délai fut pris par iceux et porté hors et traîné hors de ladite église ; et très inhumainement fut battu et découpé , jà-soit-ce qu'en ce faisant pria moult de fois et piteusement merci audit Hector , en lui offrant grand' somme de pécunes. Mais ce rien n'y valut , car ils le laissèrent comme mort ; et sans délai se départirent de ladite ville et s'en allèrent en un village où les gens dudit Hector étoient logés , à deux lieues de la ville de Chartres.

Et après le département d'icelui Hector, Jacquerville, en tel état qu'il étoit, se fit porter par ses gens devant ledit duc de Bourgogne, auquel il fit piteuse complainte, disant que pour le bien et loyaument servir, il étoit mis en ce point ; et adonc lui voyant ce, eut au cœur si grand' tristesse que plus ne pouvoit. Pour quoi soudainement s'arma et monta à cheval, accompagné de ses gens en petit nombre, et chevaucha par la ville, cuidant trouver ledit Hector et ses complices ; mais il fut tantôt averti qu'ils étoient partis de la ville.

Et aussi assez tôt vinrent devers ledit duc plusieurs seigneurs, lesquels le rapaisèrent au mieux qu'ils purent ; c'est à savoir, messire Jean de Luxembourg, le sire de Fosseux, le maréchal de Bourgogne et plusieurs autres. Toutefois il fit prendre et arrêter aucunes bagues et chevaux dudit Hector, et après s'en retourna en son hôtel ; et là,

par notables médecins, fit visiter ledit Jacquville ; mais ce rien n'y valut , car dedans les trois jours ensuivant il trépassa. Et comme plusieurs tenoient véritablement, si icelui Hector eût été trouvé , ledit duc l'eût fait mourir vilainement , et en son vivant ne lui voulut oncques pardonner ; ainçois (mais) par plusieurs fois dit qu'une fois lui et ses complices il détruiroit , combien que dedans brefs jours ensuivant ledit Hector , tellement qu'ellement , fut réconcilié avecque ledit duc pour les grands affaires que de présent il avoit de lui et de ses gens.

CHAPITRE CLXXXVIII.

Comment le duc de Bourgogne alla atout (avec) sa puissance vers Paris , pour y vouloir entrer , et depuis mena la reine à Troyes , et autres matières.

APRÈS toutes ces besognes , ledit duc de Bourgogne , avecque toute sa puissance , se partit de la ville de Chartres, et par Mont-le-Héry s'en alla vers Paris, en intention d'entrer dedans la ville par certains moyens qu'il avoit avec aucuns des Parisiens ses favorisants. Et pour faire l'entreprise envoya Hector de Saveuse Philippe son frère , le sire de Saures , Louis de Wargnies et plusieurs autres ca-

pitaines , jusques au nombre de six mille combattants , vers la porte de Louvel de Châtillon , assez près de Saint-Marcel ; mais , par avant leur venue , la chose fut accusée au connétable par un pelletier de Paris ; lequel connétable tantôt mit grand' quantité de ses gens à ladite porte , et en plusieurs autres lieux dedans . Pourquoi ledit Hector , venu à la porte pour entrer dedans , fut très durement rebouté lui et ses gens , et même fut blessé en la tête d'un vireton ; et adonc voyant que leur entreprise étoit accusée , entrèrent dedans Saint-Marcel , et là se logèrent , attendant le duc de Bourgogne , leur seigneur . Et adonc ledit connétable fit saillir de trois à quatre cents de ses gens hors de Paris par la porte Saint-Marcel , lesquels vigoureusement envahirent lesdits Bourguignons , et en prirent et tuèrent aucuns ; mais sans délai iceux criant à l'arme , s'assemblèrent ; et incontinent , de grand courage , allèrent contre les dessusdits , et tellement les combattirent , que par force ils rentrèrent dedans leur ville , et rescouyrent (délivrèrent) aucuns de leurs gens pris par iceux . A laquelle besogne Jean , premier né du seigneur de Flavy , se porta très vaillamment atout l'étendard dudit Hector de Saveuse , que lui-même prit et porta assez près de la porte de Paris , dont grandement fut par ledit duc recommandé quand il vint à sa connoissance ; et eurent aucuns des favorisants au duc de Bourgogne , les têtes coupées dedans Paris . Si étoit icelui duc en bataille atout sa puissance à

demi-lieue ou environ de Paris , attendant les nouvelles de ses gens. Et quand il fut averti que son entreprise étoit aperçue , tantôt remanda ses gens de Saint-Marcel , atout (avec) lesquels s'en retourna à Mont-le-Héry , toujours en sa compagnie le jeune comte de Saint-Pol , son neveu.

Auquel lieu de Mont-le-Héry il congéa (congédia) tous ses gens Picards ; c'est à savoir, messire Jean de Luxembourg , le seigneur de Fosseux , et tous les autres capitaines par avant nommés , et leur ordonna les frontières et villes où ils se tiendroient l'hiver durant. Premier, fut à messire Jean de Luxembourg baillée en garde la ville de Mont-Didier et les marches à l'environ ; et Hector et Philippe de Saveuse furent mis atout leurs gens dedans Beauvais ; le bâtard de Thien fut constitué capitaine de Senlis ; et à Pontoise et Meulan , demeurèrent le sire de l'Île-Adam et le sire de Cohen ; et aucuns autres s'en retournèrent en leurs propres lieux en Picardie et autres marches ; et icelui duc de Bourgogne, dudit lieu de Mont-le-Héry, retourna à Chartres.

Et après ce qu'il eut ordonné capitaines et gouverneurs en icelle ville et autres au pays à l'environ , se partit de là avec la reine et ses Bourguignons pour aller à Troyes en Champagne , prenant leur chemin en tirant vers Joigny ; sur lequel chemin furent poursuivis par le comte d'Armagnac , connétable de France. Lequel , atout grand' puissance de gens d'armes , se mit sur les champs , sur

intention de combattre ledit duc, s'il eût vu son avantage. Et de fait, quand la reine et ledit duc de Bourgogne furent logés dedans Joigny, aucuns des capitaines du connétable, atout trois cents combattants ou environ, allèrent férir au logis du seigneur de Vergy et des autres Bourguignons, et là firent grand effroi et esparpille. Pourquoi tout l'ost dudit duc fut ému, et incontinent, à (avec) toute sa puissance se mit aux champs; et ordonna certain nombre de combattants à poursuivre les dessusdits, lesquels les rechassèrent très roidement jusques assez près de la bataille dudit connétable, qui étoit environ une lieue près dudit Joigny; et fut le seigneur de Château-Vilain, l'un des principaux à ce commis par ledit duc, qui plus longuement les poursuivit. Et après le retour d'iceux, furent commis plusieurs hommes d'armes à faire bon guet; et quand ils eurent séjourné cinq jours dedans Joigny, ils s'en allèrent audit lieu de Troyes, où ils furent grandement et honorablement reçus par les habitants et officiers de ladite ville; et fut la reine logée dedans l'hôtel du roi son seigneur, à laquelle furent payées à la ville de Troyes toutes les rentes et subsides appartenant au roi, et aussi ès autres lieux étant en l'obéissance dudit duc de Bourgogne.

Auquel lieu de Troyes fut mandé le duc de Lorraine, par le conseil et enhort dudit duc de Bourgogne, lequel là venu, fut, par la reine, constitué et fait connétable de France; et pour ce

faire , lui fut bâillée une épée en faisant le serment accoutumé , et aussi en déposant et en destituant le comte d'Armagnac. Et alors le duc de Bourgogne donna congé à la plus grand' partie des seigneurs de Bourgogne , et se tint dedans la ville de Troyes la plus grand' partie de l'hiver , et constitua sur les marches et frontières de Champagne Jean d'Aubigny, Jean du Clau et Clavin son frère , atout grand' quantité de gens d'armes , lesquels , en plusieurs et divers lieux , firent forte guerre aux gens du connétable.

CHAPITRE CLXXXIX.

Comment Jean de Bavière fit guerre à la duchesse sa nièce , au pays de Hollande , et les conquêtes que faisoit Henri , roi d'Angleterre , en la duché de Normandie.

DURANT les tribulations dessusdites, Jean de Bavière faisoit forte guerre à la duchesse Jacqueline sa nièce , et prirent ses gens en ce temps la ville de Gorcamp en Hollande ; mais aucunes tours demeurèrent , et se tinrent en l'obéissance de ladite duchesse. Laquelle, oyant nouvelle de ladite prise, assembla tantôt grand foison de gens d'armes, lesquels, en la compagnie de la comtesse de Hainaut, sa mère, elle mena par navire à la ville de Gorcamp, qui sied sur la mer. Et de fait, par l'aide de ses gens

qui étoient es tours dessusdites, se bouta dedans, et fit combattre les gens dudit Jean de Bavière son oncle, qui en assez bref terme furent tournés à déconfiture, et tant morts que pris de cinq à six cents, entre lesquels de ceux qui furent pris, étoit le principal le damoiseau d'Erke; et de la partie d'icelle duchesse y fut mort Waleran de Brederode, tant seulement, lequel étoit moult vaillant et chef principal de tous ses gens touchant le fait de ladite guerre, dont eut moult grand' déplaisance; et depuis fit trancher les têtes à aucuns de ceux qui avoient été pris prisonniers, pour ce qu'ils s'étoient parjurés envers elle.

En après, pour apaiser le discord entre les parties, Philippe, comte de Charrolois, seul fils du duc de Bourgogne, alla au pays de Hollande, où moult se travailla à aller d'un côté et d'autre, c'est à savoir devers son oncle et sa cousine germaine; mais pour diligence qu'il en fit ne les put oncques concorder, et pourtant s'en retourna en Flandre.

Auquel temps aussi le roi d'Angleterre, qui étoit à grand' puissance en la duché de Normandie, conquéroit villes et forteresses, et peu trouvoit qui contre lui se défendît, car les gens du roi de France étoient retraits à Paris devers le connétable, et en autres lieux à l'environ, pour résister contre la puissance dudit duc de Bourgogne, comme dit est ailleurs. Si vint devant la ville de Caen, qui étoit moult puissante et bien peuplée, laquelle il assié-

gea et fit assaillir par divers assauts, où moult perdit de ses gens ; mais en la fin tant continua, que la dite ville par force fut prise. Et furent morts bien six cents des défendants. Et depuis se tint la forteresse environ trois semaines. Dedans laquelle étoit le seigneur de la Fayette¹, le seigneur de Montenay, et messire Jean Bigot, qui la rendirent moyennant qu'ils eussent sûreté du roi d'Angleterre de eux partir saufs leurs corps et leurs biens.

Après laquelle conquête, ledit roi fit assiéger par son frère, le duc de Glocestre ; la forte ville et châtél de Cherbourg, qui étoient les plus fortes places de toute la duché de Normandie, et les mieux pourvues de vivres et habillements de guerre ; et y fut le siège environ dix mois. En la fin duquel temps la rendit messire Jean d'Engennes, qui en étoit capitaine, moyennant qu'il en eut certaine somme d'argent au partir, et bon sauf-conduit pour aller où bon lui sembleroit ; atout lequel il alla depuis en la cité de Rouen, quand elle fut conquise par lesdits Anglois ; et là séjourna tant que sondit sauf-conduit fut passé sur la fiance d'aucuns seigneurs Anglois, qui lui donnèrent à entendre qu'ils lui feroient rallonger. Mais au derrain (à la fin) il en fut trompé, et lui fit le roi d'Angleterre trancher

1. Gilbert III, seigneur de la Fayette, maréchal de France, conseiller et chambellan du roi et du dauphin, et sénéchal de Bourbonnois.

la tête ; dont aucuns François furent assez joyeux , pource qu'il avoit rendu la place dessusdite par convoitise d'avoir argent , au préjudice du roi de France.

CHAPITRE CXC.

Comment messire Jacques de Harcourt épousa la fille du comte de Tancarville ; de la détresse de Philippe de Saveuse ; et du connétable qui mit le siège à Senlis.

EN ce temps messire Jacques de Harcourt épousa la seule fille du seigneur de Tancarville , duquel , avec toutes les seigneuries , il eut le gouvernement , et mit garnison de ses gens en toutes ses villes et forteresses contre les Anglois.

Esquels jours Philippe de Saveuse , étant en garnison avec son frère Hector en la ville de Beauvais , se partit un certain jour , atout six vingts combattants ou environ , pour aller courre vers le comté de Clermont , comme il avoit accoutumé de faire par plusieurs fois ; et à son retour passa devant un châtel nommé Breuille , dedans lequel étoient assemblés plusieurs des gens du comte d'Armagnac , qui soudainement saillirent à étendard déployé sur ledit Philippe et ses gens ; lesquels , voyants si grand' puissance furent tantôt mis en desroy (désordre) ; et ne fut pas en la puissance de

lui de les retenir , et finalement les chassèrent jusques assez près de Beauvais, et en prirent la plus grand' partie, et aussi en tuèrent aucuns. Pourquoi le dessusdit Philippe de Saveuse ayant au cœur très grand deuil, se retrahit (retira) audit lieu de Beauvais; et dedans brefs jours, après qu'il eut une partie de ses gens, il s'en alla à Gournay, en Normandie, où il fut ordonné capitaine de la ville par le consentement des habitants d'icelle.

Et aussi ledit Hector eut dissension avec ledit commun de Beauvais, pour quoi il fallut qu'il s'en partît dedans brefs jours ensuivant.

Et lors, environ la Chandeleur ensuivant, le roi Charles, accompagné du comte d'Armagnac son connétable, et de grand nombre de gens de Paris, vint de Paris à Creil, où il fut par plusieurs jours; et pource que ses gens passèrent assez près de Senlis, la garnison qui y étoit, de par ledit duc de Bourgogne, saillit sur eux, et en prit plusieurs et en tua; dont ledit connétable fut grandement troublé.

Et dedans brefs jours ensuivant, ledit connétable assiégea de par le roi ladite ville de Senlis, et fit dresser contre les portes et murailles plusieurs gros engins, dont les assiégés furent moult travaillés; et lors ils envoyèrent devers messire Jean de Luxembourg et le seigneur de Fosseux certains messages, eux requérants que pour le bien et entretenement du duc de Bourgogne, ils voulsissent faire secours audit lieu de Senlis. Lesquels seigneurs dessusdits,

par la délibération de Philippe, comte de Charrolois, seul fils du duc de Bourgogne, et par les seigneurs de son conseil, assemblèrent à grand' puissance, et vinrent à Pontoise, et de là chevauchèrent vers Senlis, ayant volonté de lever ledit siège; mais ils furent avertis que leurs ennemis étoient en trop grand nombre, pourquoi ils envoyèrent dedans ladite ville cent combattants ou environ, lesquels entrèrent par une porte où il n'avoit logé nul des gens du connétable. Par lesquels fut mandé auxdits assiégés qu'ils fissent bonne chère, et que brièvement, sans point de faute, auroient bon secours; et lesdits de Luxembourg et de Fosseux, atout leurs gens d'armes, par Pontoise et Beauvais s'en retournèrent en Picardie pour cette fois, sans autre chose faire.

Et d'autre partie, messire Jean Tanneguy du Châtel, prévôt de Paris, prit la ville de Chevreuse; et déjà avoit assiégé le châtel, quand hâtivement il fut mandé par le roi et le connétable pour venir audit siège de Senlis; pourquoi, laissant partie de ses gens en ladite ville de Chevreuse, vint audit siège, où il trouva le roi et ledit connétable.

CHAPITRE CXCI.

Comment le roi de France envoya ses ambassadeurs à Montereau-Faut-Yonne , pour l'union de l'église , et comment ceux de Rouen se rendirent Bourguignons.

EN après , le roi Charles et son connétable envoyèrent leurs ambassadeurs à Montereau où faut Yonne ¹ , c'est à savoir l'archevêque de Reims , les évêques de Paris , et de Clermont en Auvergne , Jean de Harcourt , comte d'Aumale ; messire Mansart d'Esne , et messire Regnault de Merqueques , chevaliers ; maître Guérard Marchet , le juge maître Jean de l'Olive , et autres , jusques au nombre de seize notables personnes , pour être et convenir avec les ambassadeurs , afin de traiter paix entre icelles parties. Et furent envoyés de par ladite reine et le duc de Bourgogne , à Bray-sur-Seine , c'est à savoir , l'archevêque de Sens , frère à messire Charles de Savoisy ; les évêques de Langres et d'Arras , messire Jean de la Trimouille , seigneur de Jonvelle ; le seigneur de Courcelles , messire Jacques de Courte-jambe , Coppin de Vielville , maître Pierre Cohen , depuis évêque de Beauvais ; Jean le

1. Où l'Yonne se jette dans la Seine.

Clerc depuis chancelier de France , Gilles de Clamecy , maître Thierry le Roi , Jean le Mercier , Jacques Branlart, et maître Baude des Bordes, lesquels ambassadeurs dessusdits avoient chacun , de son adverse partie , bon et sûr sauf-conduit.

Et eux venus aux villes dessusdites , c'est à savoir à Montereau et Bray , avisèrent d'un commun accord de convenir ensemble , et à certains jours nommés , en un village nommé la Tombe , qui étoit à mi-voie des deux villes. Auquel lieu fut ordonné , pour la sûreté des deux parties , ayant certain nombre de gens d'armes , le seigneur de la Trimouille. Et dura cette ambassade par l'espace de deux mois ou environ , souvent les deux parties ayant recours devers leurs seigneurs , envoyant les réponses de leur adverse partie , chacun en droit soi , sur l'espérance de mener la besogne à bonne conclusion.

Et adonc, en ces mêmes temps, fut mise l'union par toute l'universelle église. Car, après que pape Martin fut pontifié , il fit mettre hors de prison le pape Jean , lequel se mit du tout en sa merci et obéissance , et ledit pape Martin le reçut à ce bégnement , et le fit cardinal ¹ , mais il mourut dedans brefs jours ensuivant.

En outre , en ces propres jours , les bourgeois et citoyens de la ville de Rouen , qui moult étoient

1. Il fut fait doyen des cardinaux.

favorables au duc de Bourgogne , mandèrent secrètement aucuns capitaines tenants son parti ; lesquels , avec foison de gens d'armes , ils boutèrent dedans leur ville , c'est à savoir messire Guy le Bouteillier , et Lagnon , bâtard d'Ailly. Et quand ils furent dedans , à l'aide des dessusdits citoyens , allèrent assaillir très puissamment la forteresse , que tenoient les gens du roi contre ladite ville ; et en ce tant continuèrent , que ceux de dedans la rendirent , par si qu'ils s'en allèrent sauvement ; et fut ledit messire Guy le Bouteillier constitué capitaine. Auquel assaut se porta très vaillamment icelui Lagnon d'Ailly , et tant qu'il en acquit la renommée et bienveillance de tous les bourgeois et manants d'icelle ville. Pour laquelle besogne ainsi achevée , le roi de France et ceux qui le gouvernoient furent très mal contents ; et pour vrai , alors , en la plus grand' partie du royaume de France , y avoit guerre et division ; et par ce moyen étoient les églises et le pauvre peuple moult désolés ; et aussi n'y étoit justice aucunement obéie.

CHAPITRE CXCI.

Comment le duc de Bourgogne alla devers l'empereur Sigismond ; des serments que prit le comte de Charrolois , et du siège de Senlis , qui fut levé par les Picards.

Au commencement de cet an, Jean, duc de Bourgogne , après ce qu'il eut ordonné dedans Troyes l'état de la reine de France , et aussi qu'il eut commis plusieurs de ses capitaines , c'est à savoir Charlot de Denilly, Jean de Clau, Jean d'Aubigny et plusieurs autres , atout (avec) deux mille combattants ou environ, pour aller vers Senlis courre sur les gens du connétable , prenant congé à la reine , se partit de la ville de Troyes , et s'en alla à Dijon voir sa femme et ses filles. Et après qu'il eut là séjourné aucune espace, s'en alla à Montbéliart, devers l'empereur Sigismond , roi d'Allemagne ; auquel lieu ils eurent grand parlement ensemble. Et depuis qu'ils eurent fait grand' révérence l'un à l'autre , se séparèrent ; et retourna ledit duc en son pays de Bourgogne.

Durant lequel temps, Philippe, comte de Charrolois , vint à Arras ; auquel lieu , par le commandement de la reine et de son père le duc , convoqua tous les seigneurs , chevaliers et écuyers , le clergé et ceux des bonnes villes des pays de Picardie et

autres lieux de leur obéissance , à être à certain jour nommé audit lieu d'Arras. Auxquels là venus il fit requerre par la bouche de maître Philippe de Morvilliers, qu'ils jurassent de servir la reine et le duc son père , contre tous et envers tous , sauf et réservé la personne du roi. Lesquels devant dits le jurèrent ; c'est à savoir messire Jean de Luxembourg , messire Jacques de Harcourt , le vidame d'Amiens , les seigneurs d'Antoing et de Fosseux , le seigneur d'Auxois, messire Edmond de Lombers, et plusieurs autres , qu'ils les serviroient de corps et de biens , tout leur vivant. Et adonc fut requis aux bonnes villes qu'ils aidassent de certaine somme de pécune ; et au surplus fut à tous les dessusdits assigné bref jour , pour être en la ville d'Amiens , à l'encontre dudit de Charrolois , afin d'avoir avis et conseil ensemble pour bailler secours à ceux de Senlis. Et fut ordonné à tous les capitaines , chacun en son endroit , qu'ils assemblassent le plus de gens d'armes et de trait que finer pourroient , à être prêts au jour dessusdit. Auquel lieu le comte de Charrolois avec son conseil fut à Amiens, au jour par lui ordonné ; et là vinrent devers lui tous les seigneurs devant dits , et grand' quantité de ceux des bonnes villes.

Entre lesquels y vinrent aussi aucuns bourgeois de Rouen , envoyés de par la ville devers ledit comte , pour lui requerre aide et conseil au lieu de son père , le duc de Bourgogne , disants que de jour en jour attendoient d'être assiégés de par

Henri , roi d'Angleterre , et sa puissance , remontrants plusieurs fois comment ils avoient fait obéissance audit duc de Bourgogne , en délaissant le roi , son fils le dauphin , le connétable , et tous les autres , et mis en lui principalement toute leur espérance , sachants que s'ils failloient à leur secours , ils avoient failli à tous autres. Auxquels fut répondu par le conseil dudit de Charrolois , et en sa présence , aux dessusdits , que bien ils s'entretinssent en leur bon propos , et qu'au plaisir de Dieu ils auroient bonne et brève aide. Et avec ce leur furent baillées lettres adressants aux capitaines et gouverneurs de ladite ville de Rouen , atout (avec) lesquelles ils s'en retournèrent. Et après , le comte de Charrolois , pour tous les affaires devant dits , fit proposer en la grand' salle de l'évêque , par ledit maître Philippe de Morvilliers , présents tous ceux qui étoient là venus , qu'il étoit nécessaire et expédient que les bonnes villes , chacune de leur franche volonté , fissent une aide de pécune , et pareillement le clergé aidât d'un demi-dixième.

Mais , pour tant que la besogne ne put pas être si en hâte expédiée , entre temps vint audit lieu d'Amiens certain messager de la ville de Senlis , lequel apportoit lettres au comte de Charrolois , contenant que s'ils n'étoient secourus le dix-neuvième jour d'avril , ou dedans , si puissamment que pour lever le siège du roi et du connétable , il falloit qu'ils rendissent la place , et de ce avoient

baillés leurs ôtages. Pourquoi le comte de Charrolois et son conseil, oyants ces nouvelles, conclurent d'y pourvoir; et finalement, jà-soit-ce que ledit comte eût grand désir d'y aller en sa personne, son conseil n'en fut pas content; ainçois furent ordonnés les principaux conducteurs de cette besogne, messire Jean de Luxembourg et le seigneur de Fosseux, et au-dessous d'eux tous les capitaines de Picardie et autres frontières. Lesquels deux chevauchèrent jusques à Pontoise, et y vinrent bien hâtivement le dix-septième jour dudit mois d'avril. Auquel lieu tous ensemble prirent conclusion de partir le lendemain par nuit, pour aller et chevaucher vers la ville de Senlis; et pouvoient être en tout bien huit mille combattants. Lesquels, comme dit est, se mirent aux champs tous ensemble, et là ordonnèrent certain nombre de chevaucheurs, pour aller en aucuns lieux et places vers ladite ville de Senlis, pour savoir aucunes nouvelles de leurs ennemis. Avec lesquels messire Jean de Luxembourg et le seigneur de Fosseux étoient, c'est à savoir le Veau de Bar, bailli d'Auxois, le sire de l'Île-Adam, messire Edmond de Longbois, le seigneur d'Auxois, Hector et Philippe de Saveuse, frères; Ferry de Mailly, Louis de Wargnies, messire Philippe de Fosseux, Jacques et Jean de Fosseux, le sire de Cohen, messire Jennet de Poix, le seigneur de Longueval, le seigneur de Miraumont, et généralement la plus grand' partie de tous les nobles et gentilshommes

de Picardie; lesquels tous ensemble, en une moult belle ordonnance, ayant avant-garde, arrière-garde et bataille, chevauchèrent tant, qu'ils vinrent et approchèrent à une lieue près de la ville de Senlis.

Et adonc le comte d'Armagnac, connétable de France, tenant son siège devant ladite ville de Senlis, ouït certaines nouvelles par ses gens, qu'il avoit envoyés sur les champs, que les seigneurs de Picardie, par dessus nommés, s'approchoient à grand' puissance pour les combattre; et pour ce, sans délai, fit armer tous ses gens, et mettre en bataille aux pleins champs, afin qu'il ne fût envahi en son logis.

Et adonc ceux de la ville, voyant les assiégeants être en effroi, environ le point du jour, dont le lendemain devoient livrer la ville s'ils n'avoient secours, en grand' hardiesse et par ordonnance saillirent hors de ladite ville, et boutèrent le feu en plusieurs lieux ès tentes et logis dudit connétable; et avec ce prirent et tuèrent plusieurs malades, marchands et autres qu'ils trouvèrent audit logis, atout (avec) lesquels et foison de biens ils retournèrent sans pertededans ladite ville, à la vue de leurs ennemis.

Pour laquelle envahie, ledit connétable, après ce que très matin les eut fait sommer de rendre ladite ville, comme promis l'avoient, et qu'ils eurent fait réponse que encore n'étoit pas heure passée de la rendre, fit couper les têtes à quatre des otagers, et puis les fit écarteler et pendre au gibet. Desquels

quatre y avoit deux gentilshommes , l'un nommé Guillaume Mauchecler , et l'autre , Baudart de Vangles ; et si y avoit deux bourgeois , l'un nommé Guillaume Estale , et l'autre maître Jean de Beaufort , avocat du roi en ladite cité. Et les deux autres otages , dont il en y avoit six , furent menés à Paris prisonniers , dont l'un étoit nommé sire Jean Durant , prêtre , et l'autre étoit religieux de Saint-Vincent. Pour la mort desquels ceux de ladite cité de Senlis , firent couper les têtes à seize des gens dudit connétable ; et si en y eut deux pendus , et deux femmes noyées.

Et lors le comte d'Armagnac , connétable , chevaucha tout en bataille vers le Pas-de-Larron , entre Creil et Gouvieux , attendant ses ennemis ; et envoya aucuns de ses capitaines quérir le roi qui étoit à Creil , afin de le faire chevaucher le chemin de Paris. Et adonc les dessusdits messire Jean de Luxembourg et le seigneur de Fosseux , atout (avec) leurs gens avoient si fort chevauché , qu'ils étoient aussi avant que le roi. Et là s'assemblèrent en un lieu nommé l'Escoing , auquel devoit passer le roi et sa puissance. Et assez tôt après s'apparut l'avant-garde du connétable , et prestement les coureurs , tant d'un côté comme d'autre , commencèrent très fort à l'escarmoucher l'un comme l'autre ; et y eut plusieurs lances rompues , hommes d'armes portés par terre , occis et navrés piteusement. Et incontinent le roi et le connétable envoyèrent deux hérauts devers les seigneurs dessusdits , savoir quels

gens ils étoient, et quoi ils demandoient. Auxquels fut faite réponse par ledit de Luxembourg, disant :
« Je suis Jean de Luxembourg, et avec moi le sire
» de Fosseux, et plusieurs autres seigneurs, qui
» sommes ci envoyés de par ledit duc, pour servir
» le roi et faire secours à la bonne cité de Senlis
» à l'encontre du comte d'Armagnac, lequel nous
» sommes tous prêts de combattre avec tous ses
» aidants, s'il nous veut livrer place, et non contre
» le roi; car nous sommes prêts de le servir
» comme ses loyaux vassaux et sujets. »

Après lesquels réponses ainsi faites, lesdits hérauts s'en retournèrent devers le roi et le connétable, portant les réponses devant dites. Et adonc ledit connétable dit haut et clair : « Puisque pas
» n'est ici le duc de Bourgogne ou son fils, nous
» ne pouvons pas grandement gagner. Je conseille
» que nous nous retrayons; car ce sont compagnons
» aventuriers qui ne demandent qu'à gagner, et
» ne sont pas grandement riches. » Et aussi ledit connétable avoit déjà ouï nouvelles par aucuns de ses gens, que Charlot de Deuilly, devant nommé, et les autres capitaines étoient en grand nombre vers Dammartin en Goëlle. Pourquoi, sans attarger (tarder) grandement, fit chevaucher le roi et tous ses autres gens en ordonnance vers Paris; et mit certain nombre de ses meilleurs combattants derrière, pour soutenir et garder que ses ennemis ne lui baillassent aucun empêchement. Et ainsi, sans arrêter en nulle place, ni autre chose faire, s'en re-

tourna le roi Charles, et le comte d'Armagnac, son connétable, dedans Paris, dont plusieurs Parisiens furent très mal contents, et murmurèrent très fort à l'encontre dudit connétable. Pareillement messire Jean de Luxembourg, le seigneur de Fosseux et leurs gens, très joyeux de ce qu'ils avoient achevé ce pourquoi ils étoient venus, sans perte ni inconvénient, s'en retournèrent à Pontoise en grand' joie et liesse.

Tant qu'est à parler des escarmouches qui furent faites ledit jour, et qui les fit et entretint, il seroit trop long à raconter et écrire; mais pour vrai, tant d'un côté comme d'autre, en y eut plusieurs qui s'y gouvernèrent vaillamment. Et menoit le sire de Miraumont les archers Picards; lequel, comme il lui avoit été enjoint et enchargé, les tint en bonne ordonnance. Et après que les dessusdits de Luxembourg et Fosseux furent rafraîchis à Pontoise, se départirent atout (avec) leurs gens, et allèrent chacun en son propre lieu. Pour lequel voyage, tant du duc de Bourgogne et du comte de Charrolois, comme de tous autres tenants cette partie, furent fort recommandés, et leur fut imputé à vaillance très excellente.

Et en après, le bâtard de Thien, général capitaine de Senlis, Trouillard de Maucaurel, messire Mauroy de Saint-Léger, et aucuns autres gouverneurs de ladite ville, qui y avoient été le siège durant, dedans, la firent très fort réparer, c'est à savoir les tours, portes et murailles, que ledit connétable

avoit par ses engins fait abattre ; et depuis commencèrent à mener plus forte guerre aux gens du roi , qu'ils n'avoient fait par avant.

CHAPITRE CXCIII.

Comment les Cardinaux d'Ursin et de Saint-Marc vinrent en France pour apaiser les seigneurs ; et de la paix qui fut traitée à Montereau , et non tenue.

EN ces propres jours, le duc de Bourgogne étant en son pays de Bourgogne , vinrent devers lui les cardinaux d'Ursin et de Saint-Marc , envoyés de par notre saint père le pape en France , pour apaiser la dissension qui étoit entre le roi et son fils d'une part , et la reine et le duc de Bourgogne d'autre part. Auxquels cardinaux ledit duc fit grand'révérence , et les festoya grandement. Et après que ledit duc leur eut dit et remontré qu'il étoit prêt de faire paix à tous ceux qui la vouloient , et pour cette cause il avoit envoyé ses ambassadeurs à Bray-sur-Seine, devers les gens du roi, pour traiter de paix , ils se départirent du pays de Bourgogne , et par Troyes allèrent audit lieu de Bray sur Seine et de Montereau , où ils furent des ambassadeurs , tant d'un côté comme d'autre , très joyeusement reçus et honorés ; et de là le cardinal

de Saint-Marc alla à Paris. Auquel lieu, en la présence du roi, de son conseil et du connétable, il proposa l'état de son ambassade, et le bien qui pouvoit venir par le moyen de la paix. Et après qu'il eut été dedans Paris grandement honoré par les seigneurs dessusdits, il s'en retourna audit lieu de Montereau devers lesdits ambassadeurs. Auquel lieu il demeura lui et le cardinal d'Ursin durant ladite ambassade; et alloient chacun jour avec lesdits ambassadeurs au moultier de la Tombe, là où les parties convenoient ensemble, et tant y continuèrent qu'ils furent d'accord. Et fut la paix faite et jurée par lesdits ambassadeurs, présents les deux cardinaux dessusdits, par condition que chacune des parties reporteroit par écrit devers ses souverains le traité tel comme ils l'avoient fait; et s'il ne leur étoit agréable, chacune des parties demeureroit en tel état comme devant, sans avoir paix ni trêves. Et ainsi s'en retournèrent les uns à Paris devers le roi et le connétable, et les autres à Troyes devers la reine et le conseil du duc de Bourgogne.

Lequel traité dessusdit montré à elle et à son conseil, l'eut très bien pour agréable. Et tantôt fut envoyé en Bourgogne devers ledit duc pour le visiter, et savoir s'il en étoit content; sur lequel, en la présence de son conseil, fit réponse qu'il le tenoit pour bon sans y rien excepter, et que volontiers il jureroit et feroit jurer ceux de sa partie de l'entretenir. Et pareillement les ambassa-

deurs du roi et du connétable , retournés à Paris , montrèrent la copie du traité qu'ils avoient fait , au roi , au dauphin , et à aucuns notables de leur conseil et de ceux de la ville. Lesquels , après qu'ils l'eurent vu et ouï , furent assez contents que le roi le scellât. Mais quand il fut montré au comte d'Armagnac , connétable , au chancelier , au prévôt de Paris , et à Remonnet de la Guerre , ils l'eurent du tout pour désagréable , et dirent tout pleinement que jà ne seroient en lieu où le roi l'accordât tel qu'il étoit ; et même dit le chancelier que le roi le scellât s'il lui plaisoit , et que jà il ne le scellerait.

Pour lesquelles réponses, l'évêque de Paris, plusieurs notables bourgeois de la ville , et autres du conseil du roi et du dauphin , ayant grand désir d'avoir paix , furent pour lesdites réponses moult émerveillés , et pour tant conseillèrent au dauphin qu'il tint au Louvre un conseil pour ladite paix , lequel il tint ; mais oncques ledit connétable n'y voulut aller , et dit que ceux qui conseilloyent telle paix étoient traîtres. Finablement , par le moyen des contradictions dessusdites , tout fut rompu ; et demeurèrent les parties dessusdites en tel état comme devant , sans avoir trêves ni paix ensemble ; pourquoi plusieurs Parisiens et autres du conseil du roi conçurent grand' haine contre icelui connétable. Néanmoins il envoya ses gens devant les forteresses de Mont-le-Héry et de Marcoussy , que tenoient les gens du duc de Bourgogne , qui

furent contraints de les rendre et délivrer en la main dudit connétable, lequel y mit garnison de ses gens au nom du roi.

CHAPITRE CXCIV.

Comment Henri, roi d'Angleterre, conquit plusieurs villes en Normandie cette saison; et la prise du comte de Harcourt, par son cousin, messire Jacques de Harcourt.

EN ce même temps Henri, roi d'Angleterre, comme dit est ailleurs, étoit à grand' puissance au pays de Normandie, et conquêtoit villes et forteresses; car peu ou néant trouvoit qui fît résistance contre lui, pour la division des François. Et se mirent en cette saison, en son obéissance, les villes d'Évreux, Falaise, Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Saint-Lô et plusieurs autres villes. Pour la doute duquel roi, le comte de Harcourt s'étoit lors retraits atout (avec) son état dedans son châtel d'Aumarle. Auquel lieu, un certain jour vint devers lui pour le voir et lui faire révérence, comme il montrait semblant, son cousin messire Jacques de Harcourt, lequel avoit avecque lui bien soixante combattants; et de fait appensé (prémédité), vint descendre à la porte dudit châtel; laquelle, quand on le reconnut, lui fut ouverte, et par les officiers dudit comte lui fut fait grand honneur. Et

adonc atout (avec) une partie de ses gens entra dedans, et alla devers ledit comte, lequel lui fit très joyeuse chère, disant : « Beau cousin, vous » soyez le bien-venu. »

Or avoit ledit messire Jacques ordonné aucuns de ses gens à venir dedans le châtel, après ce qu'ils auroient logés leurs chevaux dedans la ville. Lesquels venus dedans assez bref, ledit messire Jacques, après ce qu'il eut avecque ledit comte plusieurs devises des guerres de France, lors voyant son point, prit ledit comte de Harcourt par la main, en lui disant : « Monseigneur, je vous fais prisonnier du » roi. » Et adonc ledit comte, moult ébahi, lui dit : « Beau cousin, que dites-vous, je suis au roi comme » vous savez, et n'ai rien fait en son préjudice ni » contre sa majesté. »

Toutefois, nonobstant excusations, lignage ou autres choses, il fut détenu prisonnier et mis par ledit messire Jacques en bonne et sûre garde; et le lendemain, après que ledit messire Jacques eut pris tous les biens portatifs de ladite forteresse, et qu'il eut commis gens de par lui pour la garder, il se partit et emmena ledit comte de Harcourt prisonnier au châtel de Crottoy. Duquel comte il eut entre les autres choses un moult bon cheval fauvel, à courte queue, qui depuis fut renommé d'être bon et excellent pour la guerre. Et depuis ce jour en avant demeura ledit comte prisonnier toute la vie durant dudit messire Jacques, mais il fut par plusieurs fois transporté de châtel en autre; et étoit

commune renommée qu'il étoit ainsi détenu prisonnier par le consentement de Jean de Harcourt, son fils, comte d'Aumarle.

CHAPITRE CXCV.

Comment la ville de Paris fut prise par les gens du duc de Bourgogne, et se tournèrent les Parisiens de ce côté; et ce qu'il en advint à cette cause.

Vous avez bien ouï ci-dessus recorder comment les Parisiens n'étoient pas bien contents du comte d'Armagnac, connétable de France, ni des autres gouverneurs du roi, pource principalement qu'ils n'avoient pas voulu entretenir le traité dernièrement fait avec le duc de Bourgogne, comme ci-dessus est plus à plein déclaré. Lequel duc et sa puissance moult doutoient iceux Parisiens, et véoient bien que s'il n'étoit réconcilié avec le roi et le dauphin ils demeureroient longuement en la tribulation où ils étoient. Et aussi en y avoit grand' partie qui fort l'aimoient, et désiroient qu'il eût le gouvernement, mais bonnement n'y savoient comment pourvoir; car moult étoient de près gardés, et ne s'osoient ou pouvoient mettre ensemble pour communication l'un avec l'autre, parce que les gouverneurs dessusdits étoient toujours fort fournis de

gens d'armes , prêts pour les punir tantôt qu'ils les verroient faire aucune apparence de rébellion.

Néanmoins y eut aucuns jeunes compagnons de moyen état et de légères volontés , qui autrefois avoient été punis pour leur démérites , lesquels s'aventurèrent d'aller parler secrètement au seigneur de l'Ile-Adam , qui se tenoit à Pontoise en garnison. Desquels compagnons étoient , les principaux , un nommé Perrinet le Clerc , fils de Jean le Clerc , Ferron , Jean Thiebert , fils de Michel Thiebert , boucher , Perrin , Bourdechon , et aucuns autres , jusques à six ou sept ; et tant traitèrent avecques lui qu'il leur promit d'assembler gens de guerre au plus grand nombre que faire le pourroit , et les mener le vingt-neuvième jour de mai ensuivant devant la porte Saint-Germain-des-Prés , pour entrer dedans Paris ; laquelle porte ils lui promirent délivrer et ouvrir , et sur ce se partirent. Et ledit seigneur de l'Ile-Adam , le plus secrètement qu'il put , assembla jusques à huit cents combattants ou environ , entre lesquels étoient le Veau de Bar , bailli d'Auxois , le seigneur de Chastellus , le seigneur de Chevreuse , Ferry de Mailly , Louis de Wargnies , Lionnet de Bournonville , Daviod de Gouy , jusques au nombre dessusdit , lesquels il conduisit au jour et lieu dessusdit , où ils trouvèrent ledit Perrinet le Clerc , lequel avoit emblé (enlevé) à son père , dessous son chevet , les clefs de ladite porte Saint-Germain , qu'il gardoit ; et avecques lui étoient les compagnons dessusdits.

Si fut icelle porte ouverte, ainsi que promis l'avoient ; et adonc issirent les aucuns dehors, et parlèrent à icelui seigneur de l'Ile-Adam et aux autres, disant qu'ils entrassent sûrement dedans, et qu'ils le conduiroient par toute la ville. Lesquels seigneurs avecque leurs gens tous armés comme s'ils dussent entrer en bataille, sur le rapport des dessusdits, se boutèrent dedans tout à cheval, moult doutablement ; et pouvoit être environ deux heures après minuit. Et lors icelui Perrinet le Clerc, après qu'ils furent ens, referma la porte à la clef ; et après, voyant eux tous, les jeta par-dessus la muraille ; et puis commencèrent à cheminer tout coyement à cheval jusques assez près du Châtelet, auquel lieu ils trouvèrent environ quatre cents combattants desdits Parisiens, tous prêts pour aller avecque eux.

Et adonc conclurent d'un commun accord d'aller assaillir plusieurs hôtels des gouverneurs du royaume, et ordonnèrent deux parties, qui allèrent par diverses rues, criant à haute voix et disant outre que ceux qui vouloient la paix allassent en armes avecque eux. Auquel cri furent tantôt grand' multitude de peuple, atout (avec) lesquels s'en allèrent, comme dit est, envahir et assaillir plusieurs hôtels par ordonnance ; dont l'une des parties allèrent à l'hôtel du roi, à Saint-Pol, où ils rompirent les portes et les huis, et firent tant qu'ils parlèrent au roi, lequel fut content de leur accorder tout ce qu'ils demandoient. Et tantôt le firent monter

à cheval , et le frère du roi de Chypre avecque lui , et chevaucher avecque eux parmi la ville de Paris ; et les autres allèrent à l'hôtel du connétable pour le prendre , mais il étoit jà averti , et étoit sauvé en habit déconnu en la maison d'un pauvre homme , assez près de son hôtel ; et aucuns autres à l'hôtel du chancelier et de Remonnet de la Guerre , lesquels furent pris.

Et adonc Tanneguy du Châtel , prévôt de Paris , oyant cet effroi , incontinent s'enfuit à l'hôtel du dauphin , lequel , enveloppé d'un linceul tant seulement , il porta dedans la bastille Saint-Antoine. Avecque lequel se retrahirent tantôt plusieurs de leurs gens , qui ouïrent la criée parmi la ville de Paris.

En outre , toute celle nuit , le premier et second jour , les seigneurs dessusdits avecque leurs gens , et infini peuple de Paris avecque eux , fustèrent (pillèrent) plusieurs maisons des gouverneurs dessusdits et de leurs favorisants ; lesquels ils devêtirent de tous biens , et prirent prisonniers sans nombre , et les menèrent au Palais , au Louvre , en Châtelet et plusieurs autres lieux. Entre lesquels furent pris les évêques de Senlis , de Bayeux , de Coutances , messire Hector de Chartres , messire Enguerrand de Martinet , et autres sans nombre.

Le sire de l'Ile-Adam alla en cette nuit à l'hôtel de Bourbon , où il trouva Charles de Bourbon , âgé de quinze ans ou environ ; auquel , après qu'il l'eut éveillé , lui demanda quel parti il vouloit te-

nir , et il répondit : « Tel parti que monseigneur » le roi. » Et adonc ledit de l'Île-Adam le fit lever , et puis le mena devers le roi , avec lequel il se tint.

Et cette tribulation durant , grand' partie des gens d'armes dudit connétable ; et de messire Tanneguy , comme dit est , se sauvèrent en la bastille Saint-Antoine , et avec eux Jean Louvet , président de Provence , maître Robert Masson , et moult d'autres gens de grand état

Pareillement furent pris les cardinaux de Bar et de Saint-Marc , l'archevêque de Reims et tous leurs chevaux ; mais , par la prière de l'évêque de Paris , et pource qu'ils avoient conseillé la paix , ils furent mis au délivre , et il leur fut rendu toutes leurs bagues.

Le lundi , environ huit heures , fut , de par le roi , au son de la trompette , Tanneguy du Châtel démis de la prévôté de Paris , et en son lieu y fut constitué le Veau de Bar , bailli d'Auxois. Et à bref comprendre , tous les conseillers du roi , de la chambre de parlement , des requêtes , et autres bourgeois de Paris de nom , tenants la partie du comte d'Armagnac , furent pillés , pris ou occis cruellement. Et avec ce fut crié de par le roi , de carrefour en carrefour , au son de la trompette , sur confiscation de corps et de biens , que tout homme et femme qui savoient aucun tenant la partie du comte d'Armagnac , mucé (caché) ou repos (placé) en aucun lieu , le noncât au dessusdit prévôt de Paris , ou à aucuns des capitaines.

Pourquoi, assez tôt après, le pauvre homme en laquelle maison étoit le comte d'Armagnac, l'alla noncer audit prévôt, lequel, sans délai, y alla, et le trouva ainsi comme il lui avoit dit, et le fit monter sur son propre cheval derrière lui, et le mena au palais, avecques les autres, qui étoient prisonniers. En après les choses dessusdites, messire Tanneguy du Châtel, le plus habilement qu'il put, envoya par le pont de Charenton, à Corbeil, à Melun, et de là à Montargis, Charles, duc de Touraine, dauphin. Et tantôt manda par tout son parti gens d'armes, qui vinssent devers lui à la bastille Saint-Antoine, à Paris. Et en cas pareil, le sire de l'Île-Adam et les autres grands seigneurs, mandèrent par tout le parti du duc de Bourgogne, jusques en Picardie, gens d'armes à venir sans délai à Paris, lesquels dedans brefs jours ensuivant, y vinrent en grand' multitude.

Or est ainsi que le mercredi ensuivant ladite prise de Paris, du matin, le maréchal de Rieux, le sire de Barbasan et Tanneguy du Châtel, atout (avec) seize cents combattants, gens d'élite, entrèrent dedans Paris par la porte Saint-Antoine, en intention de subjurer et reconquerre ladite ville de Paris; et l'une des parties alla à l'hôtel du roi, à Saint-Pol, par derrière, le cuidant trouver, pour le prendre et l'emmener avecque eux.

Mais le jour de devant on l'avoit mené, et tout son état, demeurer dedans le châtel du Louvre; et les autres à étendard déployé chevauchèrent très

fort tous ensemble, jusques devant l'hôtel à l'Ours, criant hautement : « Vive le Roi et le dauphin, et » le connétable, comte d'Armagnac ! » Auquel cri soudainement s'assemblèrent les Parisiens en grand nombre, armés, avec le nouvel prévôt de Paris, le sire de l'Île-Adam, et tous les gens d'armes étant dans Paris, et vinrent vigoureusement, et de toutes parts, combattre les dessusdits. Auquel lieu y eut très âpre bataille ; mais en la fin, par la grand' multitude desdits Parisiens, qui venoient de toutes parts, il fallut que ledit maréchal de Rieux et ses gens se retrahissent vers ladite bastille ; non pas sans perte, car il en demeura de morts en la place de trois à quatre cents de ses meilleurs gens. Et desdits Parisiens, et de ceux de leur parti, y en mourut environ quarante hommes, entre lesquels y mourut un gentilhomme nommé Harpin de Goy, qui étoit au sire de l'Île-Adam. En après, Barbasan et Tanneguy du Châtel, voyant leur perte de plus en plus multiplier, mirent certain nombre de gens dedans ladite bastille ; et après s'en allèrent, les uns à Meaux en Brie, les autres à Corbeil, à Melun, et ès autres lieux à eux obéissants.

Le jeudi ensuivant, Hector et Philippe de Saveuse atout (avec) deux cents combattants, arrivèrent dedans Paris, dont les autres seigneurs furent moult joyeux, et les logèrent aux Tournelles, et autres hôtels devant la bastille Saint-Antoine, où étoient encore les gens du comte d'Armagnac.

Le vendredi, samedi, dimanche, et huit jours

ensuivant, vinrent audit lieu de Paris la plus grand' partie des capitaines de Picardie, atout (avec) leurs gens d'armes ; c'est à savoir, messire Jean de Luxembourg, le sire de Fosseux et ses frères, messire Jennet de Poix, le sire de Cohen, et moult d'autres, espérant qu'audit lieu de Paris trouveroient bon gagnage ; mais la plus grand' partie trouvèrent le contraire de ce qu'ils avoient empensé, et fallut qu'ils payassent leurs dépens.

En outre, les dessusdits morts de la partie dudit connétable, furent par le bourrel de Paris, sur une charrette, menés hors de la ville, et enfouis aux champs, et les autres dudit parti desdits Parisiens furent notablement ensevelis, et mis en terre sainte.

Et adonc, par toute la ville de Paris, on portoit communément l'enseigne du duc de Bourgogne ; c'est à savoir la croix Saint-Andrieu, laquelle par grand' espace avoit été fort déboutée dedans ladite ville.

Le samedi ensuivant, ceux de la bastille, voyant qu'ils perdoient leurs temps de la tenir, firent traité au sire de l'Île-Adam, et autres seigneurs étant à Paris, par si qu'ils s'en iroient saufs leurs corps et leurs biens, en rendant ladite bastille : et sur ce leur fut baillé sauf-conduit, et se départirent, comme dit est. A laquelle bastille fut commis à être capitaine, de par le roi et le duc de Bourgogne, le seigneur de Channy, qui toujours avoit été léans prisonnier, depuis sa revenue de l'am-

bassade par lui faite à Amiens, à la personne du duc de Bourgogne, dont en autre lieu par avant est faite mention.

CHAPITRE CXCVI.

Comment, après ladite prise de Paris, plusieurs villes et forteresses se rendirent en l'obéissance du duc de Bourgogne, et autres matières.

EN ces jours furent envoyés, atout (avec) un mandement du roi, Hector et Philippe de Saveuse, le seigneur de Crevecœur, et leurs gens vers Compiègne, et autres villes et forteresses sur les marches. Lesquels, venus audit lieu de Compiègne, firent traité avec ceux de la ville, par condition que tous ceux tenants la partie du comte d'Armagnac s'en iroient, saufs leurs bagues; et aussi que tous les habitants de ladite ville, et autres veillants faire serment de tenir le parti du roi et du duc de Bourgogne, demeureroient paisibles. Et après qu'ils eurent promis ce à entretenir, ils furent mis dedans. Et pareillement se rendirent à eux la ville et châtel de Creil, Pont-Saint-Maxence, Moussy, le Pereux, le Pont-à-Choisy, et aucunes autres places; dedans lesquels mirent de leurs gens pour les entretenir. Et aussi se rendit en l'obéissance du roi et du duc de Bourgogne, la

ville de Noyon , par le moyen du seigneur de Genlis , et pareillement le Pleissier , par messire Jean de Roye , et moult d'autres villes et forteresses comme Laon, Corbeil, Soissons, Chauny-sur-Oise, Gisors, et aucunes autres.

En la ville de Creil fut mis un gentilhomme nommé le Bugle de Grouches , pour la garder , et entra en icelle ville atout (avec) huit hommes tant seulement. Si étoient dedans la forteresse le comte de Ventadour, le seigneur de Château-Morant , et messire Charles de Saint-Sauflieu , atout (avec) certain nombre de gens d'armes , lesquels tenoient le parti du comte d'Armagnac. Lesquels furent , par le moyen du dessusdit Bugle de Grouches et de la communauté d'icelle ville , contraints à rendre ladite forteresse , par condition qu'ils s'en allèrent saufs leurs corps et leurs biens ; et en demeura icelui Bugle capitaine certain espace de temps.

En outre , quant est à parler de l'état et gouvernement de Perrinet Leclerc et ses complices , qui avoient livré la ville de Paris, comme vous avez ouï ci-dessus , commencèrent à lever et tenir très grand état ; et eurent par aucun peu de temps grand' autorité ; mais en la fin demeurèrent aussi pauvres et méchants que par avant ils avoient été.

En après, ceux de la ville de Péronne, qui avoient toujours tenu et encore tenoient la partie du roi , de son fils le dauphin et du comte d'Armagnac , quand ils ouïrent les nouvelles de la prise de Paris et la reddition de plusieurs autres bonnes villes, fu-

rent fort émerveillés, et eurent grand doute, attendu qu'ils étoient près des pays et puissance du duc de Bourgogne, d'être pris d'assaut, ou du moins assiégés. Si se mirent ensemble, et conclurent d'envoyer devers le comte de Charrolois et son conseil, afin qu'ils pussent être reçus à eux mettre en l'obéissance du roi et du duc de Bourgogne; et sur ce envoyèrent leurs ambassadeurs devers ledit Charrolois, jà-soit-ce que messire Thomas de Hersies, bailli de Vermandois les exhortât fort à tenir le parti du dauphin. Lesquels ambassadeurs, c'est à savoir maître Oudard Cuperiel, un chanoine de Saint-Foursy, et aucuns autres, traitèrent tant devers les dessusdits comte de Charrolois et son conseil, qu'icelle ville se rendit en son obéissance; et nonobstant que les gouverneurs et habitants d'icelle ville eussent promis de non faire traité au préjudice dudit messire Thomas, néanmoins il fut pris et mené à Laon, et là décapité; et pareillement furent exécutés Jean de Brunencourt son lieutenant, et Alard de Vertigneul.

CHAPITRE CXCVII.

Comment les communes de Paris se mirent sus en grand' multitude, et occirent piteusement tous les prisonniers qui avoient été pris audit lieu de Paris.

EN après toutes ces besognes ; le douzième jour de juin ensuivant, s'assemblèrent les communes gens de Paris de petit état, jusques à soixante mille ou plus, environ quatre heures après midi, et tous armés, doutant, comme ils disoient, que les prisonniers qui étoient détenus ne fussent mis à délivrance, nonobstant le désenhortement du nouvel prévôt de Paris, et plusieurs autres seigneurs, embâtonnés de viels maillets, haches, cognées, massues, et moult d'autres bâtons dissolus, en faisant grand bruit, criant : Vive le roi et le duc de Bourgogne ! s'en allèrent à toutes les prisons de Paris, c'est à savoir au Palais, à Saint-Magloire, à Saint-Martin-des-Champs, au grand Châtelet, au Temple, et autres lieux où étoient les prisonniers ; rompirent lesdites prisons, tuèrent chepier (geôlier) et chepière (geôlière), et tous ceux qu'ils y trouvèrent, jusques au nombre de seize cents ou environ. Desquels furent les principaux le comte d'Armagnac, connétable de France, maître Henri de Marle, chancelier du roi, les évêques de Cou-

tances, de Bayeux, d'Évreux, de Senlis et de Saintes; le comte de Grand-Pré, Remonnet de la Guerre, l'abbé de Saint-Cornille de Compiègne, messire Hector de Chartres, messire Enguerrand de Martinet, Charlot Poupart, argentier du roi; les seigneurs de la chambre de parlement, des requêtes, du trésor, et généralement tous ceux qui étoient èsdites prisons; desquels plusieurs y étoient pour débats ou pour dette, mèmement tenant la partie de Bourgogne. Et en cette fureur furent occises plusieurs femmes par la ville; et où elles furent mises à mort furent laissées. Et dura cette cruelle occision jusques au lendemain dix heures devant midi.

Et pour tant que les prisonniers du grand Châtelet étoient garnis d'armures et de trait, ils se défendirent moult fort, et navrèrent, et occirent plusieurs merdailles d'icelles communes; mais le lendemain par feu, fumée et autre assaut furent pris; et en firent les dessusdits saillir plusieurs du haut des tours aval, et les autres les recevoient sur leurs piques et sur les pointes de leurs bâtons ferrés, et puis les meurtrissoient paillardement et inhumainement.

A cette cruelle occision étoient présents le nouvel prévôt de Paris, messire Jean de Luxembourg, messire Jacques de Harcourt, le seigneur de Fosseux, le seigneur de l'Ile-Adam, le vidame d'Amiens, le seigneur de Chevreuse, le seigneur de Chastellus, le seigneur de Cohen, messire Ed-

mond de Bomber, le seigneur d'Auxois, et plusieurs autres, jusques au nombre de mille combattants ou au-dessus, tous armés sur leurs chevaux, pour défendre lesdits occiseurs si besoin étoit. Toutefois moult étoient émerveillés de voir faire telle dérision, mais rien n'osoient dire, fors : « Mes enfants, vous faites bien. »

Et les corps du connétable, du chancelier, et de Remonnet de la Guerre, furent tous dénués (mis à nu), liés et pris et ensemble d'une corde par trois jours; et là les traînoient de places en places les mauvais enfants de Paris. Et avoit ledit connétable de travers son corps, en manière de bande, ôté de sa pel environ deux doigts de large par grand' dérision. Et furent en cet état tout nus, à (avec) grand' dérision sur eux, comme dit est, par trois jours à la vue de chacun, et au quatrième jour furent traînés sur une claie par un cheval dehors Paris, et enterrés en une fosse nommée la Louvière, avec les autres.

Et après, combien que les seigneurs dessusdits se missent en peine de rapaiser ledit commun de Paris, en eux remontrant qu'ils laissassent punir les malfaiteurs par la justice du roi, néanmoins ne voulurent pas cesser; ainçois (mais) alloient par grands tourbes (foules) ès maisons de ceux qui avoient tenu le parti du comte d'Armagnac, ou de ceux qu'eux-mêmes hayoient, lesquels tuoient sans merci, et emportoient le leur. Et qui alors à Paris hayoit un homme, de quelque état qu'il fût, Bourguignon

ou autre, il ne falloit que dire : « Véez là un Armagnac! », et tantôt étoit mis à mort sans en faire autre information.

CHAPITRE CXCVIII.

Comment les nouvelles de toutes les besognes avenues à Paris furent portées au duc de Bourgogne, qui y mena la reine; et la mort de Jean Bertrand.

DURANT le temps des besognes dessusdites, les nouvelles de la prise de Paris, et aussi de la réduction des autres villes et forteresses, furent portées au duc de Bourgogne, qui étoit en sa ville de Dijon. Lequel, de ce très joyeux, hâtivement, atout (avec) ce qu'il put finer de gens, alla à Troyes devers la reine. Auquel lieu de Troyes il fut moult joyusement reçu, et tantôt fit préparer l'état de ladite reine pour l'amener à Paris; et manda gens de toutes parts pour l'accompagner. Et aussi messire Jean de Fosseux, messire Jean de Luxembourg et plusieurs autres capitaines de Picardie, atout (avec) mille combattants ou environ, allèrent au-devant de lui jusques à Troyes. Auquel lieu de Troyes vinrent nouvelles audit duc de la mort du comte d'Armagnac et d'autres prisonniers morts à Paris, dont grandement fut courroucé; car, par le moyen d'iceux et par leur délivrance, avoit em-

pensé de ravoir le dauphin et toutes les places que tenoit le comte d'Armagnac et ses gens. Toutefois, le second jour du mois de juillet, se partirent la reine et le duc de Bourgogne, de Troyes, pour aller à Paris en moult grand' ordonnance; et faisoient messire Jean de Luxembourg et les Picards l'avant-garde; et ledit duc, atout (avec) sa bataille, conduisoit la reine; et allèrent le chemin de Nogent-sur-Seine et de Provins.

Finablement, le quatorzième jour dudit mois de juillet, ils entrèrent dedans Paris en moult grand' quantité, tous armés, étendard déployé, et par belle ordonnance. Et étoient allés au-devant de la reine et du duc, bien six cents bourgeois de Paris, vêtus de cottes bleues, ayant la croix Saint-Andrieu dessus, au lieu de la bande qu'ils avoient portée par long-temps. Et baillèrent audit duc de Bourgogne et à son neveu, le jeune comte de Saint-Pol, deux robes de bleu velours, lesquelles ils vêtirent, et entrèrent par la porte Saint-Antoine.

A l'entrée desquels fut menée dedans Paris moult grand' joie pour la venue d'iceux, et crioit-on: Noël! par tous les carrefours, à hautes voix; et des hautes fenêtres, en plusieurs lieux, on jetoit sur le charriot de la reine et sur les seigneurs, fleurs en grand' abondance. Et ainsi le duc de Bourgogne mena la reine jusques à l'hôtel de Saint-Pol, où étoit le roi, qui à elle et audit duc de Bourgogne fit joyeuse reception. Et brefs jours ensuivant, furent en icelle ville tenus plusieurs grands con-

seils, tant par icelui duc, comme par autres seigneurs, sur le régime et autres affaires du royaume.

Après la fin desquels conseils furent constitués, en la faveur dudit duc de Bourgogne, plusieurs nouveaux officiers de par le roi; c'est à savoir, les seigneurs de l'Ile-Adam et de Chastellus, furent faits tous deux maréchaux de France; messire Robinet de Mailly fut fait grand panetier; et messire Charles de Lens, fut commis amiral de France, jà-soit-ce que par avant en eût eu le don du roi messire Jennet de Poix, et se nomma amiral certaine espace; maître Eustache de Lactre fut fait chancelier de France; et maître Philippe de Morvilliers, premier président en parlement; et le duc de Bourgogne fut capitaine de Paris, et y commit son lieutenant messire Charles de Lens. Et aussi, comme dit est, lors eut audit lieu de Paris plusieurs besognes remuées, tant des offices de France comme d'autres choses, desquelles le roi étoit content; et accordoit toutes requêtes à lui faites par ceux de qui il étoit administré.

Esquels jours, par le commandement de messire Jean de Luxembourg, comme il fut commune renommée, fut mis à mort à la Chapelle, entre Paris et Saint-Denis, un nommé Jean Bertrand, capitaine dudit Saint-Denis, lequel avoit été un des meneurs de compagnies avec messire Gastelinas, Jean de Gingin et Jean de Clau, et étoient bouchers. Pour la mort duquel les Parisiens furent très mal contents; et pour trouver et punir ceux qui l'a-

voient mis à mort, saillirent hors de leur ville en grand nombre ; mais ils ne furent pas trouvés ; car hâtivement s'étoient mis à sauveté. Si en firent grand' plainte au duc de Bourgogne , lequel demanda au dessusdit de Luxembourg , s'il avoit fait faire cette œuvre, et il répondit que non : toutefois il demeura mort. Et comme il fut informé, les principaux facteurs de cette besogne , furent Lyonnet de Vendôme , le bâtard de Roubaix , et autres leurs complices , jusques au nombre de douze compagnons , mauvais garçons.

CHAPITRE CXCIX.

Comment le concile de Constance fut transmué par le pape Martin ; de la prise du Pont-de-l'Arche par le roi d'Angleterre, et autres matières.

EN ce temps , par l'approbation du saint concile de Constance , pape Martin ordonna ledit concile général à être convoqué au cinquième an ensuivant, l'an mil quatre cents et vingt-trois, au mois d'avril, en cité et lieu habile , lequel lieu sera déclaré par lui ou son successeur un an devant. Et ainsi le pape se partit hors de Constance ; lequel fut mené hors de la maison de l'évêque , l'onzième jour de juin , par Sigismond , roi d'Allemagne et de Hongrie , étant à pied et tenant le frein de sa mule. Et ainsi

le conduisit hors de la ville aux champs , et là le fit le pape monter à cheval , et puis alla tenir sa cour à Genève , où il fut environ trois mois.

Et en ces propres jours , Henri , roi d'Angleterre , vint à Louviers en Normandie , qui s'étoit mise en son obéissance , et de là alla loger à l'abbaye de Bon-Port , de l'ordre de Cîteaux , assez près du Pont-de-l'Arche. De laquelle ville et châtel dudit Pont étoit capitaine , de par le roi de France , messire Jean de Graille. Auquel fut envoyé , de par le roi Henri , le seigneur de Cornouaille , pour lui signifier qu'il rendît ladite ville en l'obéissance du dessusdit roi anglois. Auquel Cornouaille il fut répondu , que ce il ne feroit pas. Et adonc ledit Cornouaille lui dit : « Graille , je vous affirme sur » ma foi que demain , malgré vous et vos aidants , » passerai l'eau de Seine ; et si je la passe , vous » me donnerez le meilleur coursier que vous ayez ; » et si je ne la passe , je vous donnerai mon chapel » d'acier , lequel je vous ferai valoir cinq cents » nobles. »

Après lesquelles paroles promises , se partirent assez contents l'un de l'autre. Et lors messire Jean de Graille manda gens hâtivement de toutes parts pour garder lesdits passages. Avec lequel s'assemblèrent messire Jacques de Harcourt , qui pour ce temps se tenoit à Estrepigny , et moult d'autres seigneurs et gentilshommes , jusques au nombre de huit cents combattants , et bien douze mille hommes du commun du pays. Toutefois , le lendemain ,

comme ledit Cornouaille avoit promis , vint pour passer Seine atout (avec) huit petites nacelles , dedans lesquelles il se mit en l'eau , accompagné de son fils , âgé de quinze ans , de soixante combattants , et un seul cheval , chargé de petits canons et autres habillements de guerre. Si fit nager (naviguer) en une petite île , qui étoit au milieu de l'eau , de laquelle ils pouvoient pleinement traire sur les François dessusdits , qui gardoient le rivage. Lesquels François étant au nombre qui dit est dessus , sans faire aucune défense , se départirent en grand desroy (désordre) , allant chacun où il pouvoit le mieux , sans tenir ordonnance ; et ledit messire Jean de Graville s'en retourna au Pont-de-l'Arche , messire Jacques de Harcourt à Estrepigny , et les communes s'enfuirent ès bois.

Adonc , ledit Cornouaille et ses gens , ce voyant de l'île où ils étoient , passèrent outre par les bateaux dessusdits , et descendirent à terre. Si fit incontinent son fils chevalier , et tôt après passèrent par iceux bateaux , et autres qui furent amenés , environ mille combattants ; desquels une partie allèrent escarmoucher avec Cornouaille devant le Pont-de-l'Arche , et les autres coururent les pays. Lequel Cornouaille , en parlant à messire Jean de Graville , lui dit qu'il s'étoit mal acquitté , et aussi les autres François , d'ainsi l'avoir laissé passer à si petite compagnie , attendu la grand' multitude qu'ils étoient. Et disoit outre et affirmoit , que s'il eût été en son lieu , atout (avec) ses soixante An-

glois , il eût bien gardé le passage contre la puissance des rois de France et d'Angleterre.

En après, les Anglois dessusdits rassemblés , se logèrent en l'abbaye de Mortemer , en la forêt de Lihons. Pour lequel passage ainsi gagné , tout le pays de Caux , et autres marches à l'environ furent en grand effroi , non pas sans cause. Et le lendemain , le roi d'Angleterre fit passer l'eau de Seine à son frère le duc de Clarence , atout (avec) quatre mille combattants , et fit assiéger , des deux côtés de l'eau , la ville et le châtel du Pont-de-l'Arche ; et après fit faire un pont par-dessus Seine , au côté vers Rouen , pour passer à son aise quand bon lui sembleroit ; lequel fut nommé le pont Saint-George ; et se tint ledit siège environ trois semaines : au bout duquel terme , ledit messire Jean de Graille , dessus nommé , rendit au roi d'Angleterre icelle ville et forteresse du Pont-de-l'Arche , moyennant et par condition que lui et les siens se partirent sauvement avec tous leurs biens. Et par ainsi le roi d'Angleterre eut l'autorité de passer la rivière du tout à son plaisir ; et y mit très grand' garnison de ses gens , pour la doute desquels la plus grand' partie des laboureurs du pays se rendirent fugitifs avec leurs biens.

CHAPITRE CC.

Comment le duc de Touraine fit guerre; de la prise de la ville de Compiégne par le seigneur des Boqueaux; du mariage du duc de Brabant, et autres matières.

Or est vérité qu'en ce temps, messire Tanne-guy du Châtel, le vicomte de Narbonne, Jean Louvet, président de Provence, maître Robert Masson, et aucuns autres gouverneurs du duc de Touraine, dauphin de Viennois, qui s'étoient partis de Paris, comme vous avez ouï, le commencèrent de plus en plus à induire de faire guerre contre le duc de Bourgogne et ses favorisants, jà-soit-ce que par plusieurs fois le dauphin eût été sommé et requis de par le roi son père, la reine et le duc de Bourgogne, de retourner avec eux, en lui offrant à lui faire tout honneur et obéissance; néanmoins n'y voulut aucunement entendre, mais commença de toutes parts à faire guerre, et se nommoit régent du royaume de France.

Esquels jours vinrent huit hommes tenant son parti, armés, couvertement à la portedeCompiégne, au lez vers Pierrefons, avec un charreton menant bois dedans la ville. Et quand ils vinrent sur le pont, ils tuèrent un des chevaux de la charrette; pourquoi on ne put lever le pont-levis. Et tantôt

tuèrent aucuns des gardes de la porte ; et prestement à certaine enseigne qu'ils avoient ordonnée , vint le seigneur de Bosqueaux , atout (avec) cinq cents combattants qui étoient embûchés en la forêt ; lesquels tantôt , sans trouver quelque défense , entrèrent dedans la ville , criant à haute voix : « Vive le Roi et le dauphin » ! Et de première venue , tuèrent un nommé Boutry , lequel y avoit laissé Hector de Saveuse pour gouverner son hôtel ; et avec lui aussi furent occis aucuns autres . Et aussi le seigneur de Crevecœur , lors gouverneur de ladite ville , de par ledit Hector , oyant cet effroi , se retrahit dedans la tour Saint-Cornille , et avecque lui le seigneur de Chierues , Robinet Ogier , et aucuns autres ; mais ce rien ne leur valut , car tantôt les convint rendre . Et après , les dessusdits dauphinois , sans délai , fustèrent (pillèrent) toute la ville , prirent et ravirent tous ceux tenant la partie de Bourgogne , avecque leurs biens ; et mêmelement les habitants de la ville , qui aux dessusdits Bourguignons avoient été favorisants , furent pris , et leurs maisons pillées .

Ainsi , et par cette manière , recouvra le seigneur de Bosqueaux et ses aidants la ville de Compiègne , au nom du duc de Touraine , dauphin , pour lequel il commença à mener très forte guerre ès pays à l'environ . Et envoya ledit seigneur de Crevecœur et de Chierues prisonniers dedans le châtel de Pierrefons . Duquel châtel ils cuidèrent échapper par le moyen du frère dudit seigneur de Chie-

rues , qui servoit et avoit long-temps servi le seigneur de Bosqueaux , mais leur fait fut aperçu. Pourquoi ledit seigneur de Bosqueaux fit couper la tête au dessusdit frère du seigneur de Chierues ; et depuis , par certaine finance , furent les deux dessusdits mis à délivre. Et adonc fut mise garnison dedans icelle ville de Compiégne , et y vint le seigneur de Gamache. Et par ainsi ceux qui tenoient la partie du roi et du duc de Bourgogne , furent moult travaillés par le moyen de ceux qui étoient en icelle ville de Compiégne.

Durant lequel temps , le duc Jean de Brabant épousa Jacqueline de Bavière , sa cousinegermaine , comtesse de Hainaut , de Hollande , de Zélande et d'Ostrevant , et avecque ce étoit sa marraine : lequel mariage fut traité par Marguerite de Bourgogne sa mère , avecque les trois états des pays dessusdits , à bonne intention , sur l'espérance que les pays dudit duc et d'elle , qui joignoient l'un à l'autre , eussent plus grand' amitié et concordable amour ensemble. Toutefois , jà-soit-ce qu'elle s'y consentît , néanmoins n'en étoit pas bien contente , car elle savoit icelui duc être de petite et foible complexion , et avecque ce , de petit gouvernement , pour régir et gouverner ses pays et sa personne , qui étoit belle et bien formée , de noble et haut entendement en plusieurs manières.

Après lequel mariage paraccompli , la guerre qui étoit entre ladite Jacqueline et son oncle , Jean de Bavière , fut apaisée par certains moyens qui

se mirent entre eux. Et depuis, le dessusdit duc de Brabant et sa femme la duchesse étant à Mons, en Hainaut, un certain jour, ainsi que le duc étoit allé chasser et ébattre dehors la ville, vinrent en l'hôtel de Natre, où résidoit messire Évrard, bâtard de Hainaut, frère à la duchesse, et aucuns autres de fait appensé (prémédité), qui tuèrent le principal gouverneur dudit duc, nommé Guillaume de La Motte, lequel étoit couché tout malade sur un lit. Et étoit présent, messire Guillaume de Sars, lors bailli de Hainaut, auquel iceux défendirent de fait qu'il ne se bougeât; et après, sans avoir aucun empêchement, se partirent de ladite ville de Mons.

Pour la mort duquel, icelui duc, quand il vint à sa connoissance, fut moult troublé, car il l'aimoit par-dessus tous ses autres serviteurs; mais en la fin, par la duchesse sa femme fut aucunement rapaisé; laquelle, comme il fut commune renommée, fut assez consentante du cas dessusdit.

CHAPITRE CCI.

Comment plusieurs capitaines furent envoyés de par le roi et le duc de Bourgogne, en la ville de Rouen ; et du règne qu'eut un brigand nommé Tabary.

En ce temps furent envoyés de par le roi de France et le duc de Bourgogne plusieurs capitaines en la cité de Rouen, pour aider les habitants d'icelle à défendre leur ville contre le roi d'Angleterre et sa puissance, duquel chacun jour ils attendoient d'être assiégés : c'est à savoir, le seigneur de Bapaume, messire Jean de Neuschâtel, seigneur de Montaigu, messire Antoine de Thoulangeon, messire Andrieux de Roches, Henri de Chauffour, le bâtard de Thien, le grand Jacques, natif de Lombardie, Guérard, bâtard de Brimen, et plusieurs autres prud'hommes et renommés en armes. Avecque lesquels y étoient par avant messire Guy le Bouteillier, natif du pays, capitaine général de tous ceux de la ville, et Laghen, bâtard d'Arly ; lesquels capitaines dessusdits, tous ensemble, pouvoient avoir quatre mille combattants ou au-dessus, tous gens d'élite. Et si étoient les citoyens bien quinze mille hommes, bien armés et habillés selon leur état, prêts et désirant d'eux défendre contre tous ceux qui mal leur voudroient faire.

Lesquels , avecque les gens d'armes dessusdits , d'un commun accord , commencèrent très fort à préparer les portes , boulevarts , murailles , tours et fossés de ladite ville , tant dedans comme dehors , sur intention de résister contre leurs adversaires. Et avecque ce firent plusieurs ordonnances , en baillant à chacun desdits capitaines leur garde pour icelle forteresse. Et pareillement en firent auxdits citoyens par connétablies ; et si fut crié au son de la trompette en plusieurs lieux par icelle ville , que toutes personnes , de quelque état qu'ils fussent , qui avoient volonté d'y demeurer , fussent pourvus de vivres pour dix mois ; et ceux qui n'avoient puissance de ce faire , se partissent et allassent où bon leur sembleroit.

Après laquelle criée se départirent très grand nombre de pauvres gens , et aussi plusieurs dames , damoiselles , bourgeoises , avecque aucunes gens d'église et autres hommes anciens et non aidables. Et adoncque ceux de ladite garnison alloient très souvent courre sur les Anglois , qui étoient assez près d'eux , et advenoit aucunes fois qu'ils en tuoient et en prenoient prisonniers plusieurs , et par le contraire perdoient aussi de leurs gens.

Auquel temps régnoit sur les marches de Pontoise , l'Île-Adam , Gisors , et aussi sur les marches de Normandie , un capitaine de brigands nommé Tabary , qui tenoit la partie de Bourgogne , et étoit de petite stature et boiteux ; lequel souvent assembloit quarante ou cinquante paysans , une fois plus ,

l'autre moins, armés et habillés de vieux haubergeons, jaques, vieilles haches, demi-lances où il y avoit massues au bout, et autres habillements de pauvre état, atout (avec) lesquels s'en alloient, les uns sur méchants chevaux et juments, et les autres à pied, embûcher ès bois, vers où se tenoient les Anglois. Et quand ils en pouvoient aucuns prendre, ledit Tabary leur coupoit les gorges; et pareillement faisoit à ceux tenant la partie du dauphin; et ainsi en fit à plusieurs, dont grandement étoit haï des dessusdites parties.

CHAPITRE CCII.

Comment Henri, roi d'Angleterre, avec plusieurs Irlandois, assiégea la ville de Rouen, où se firent maintes escarmouches.

EN ces propres jours, Henri, roi d'Angleterre, avecque toute sa puissance et gens de guerre, et grand' multitude d'engins et artilleries, assiégea la très puissante et noble ville de Rouen, au mois de juin, devant qu'iceux assiégés pussent être pourvus de nouveaux grains. Et vint son avant-garde, à minuit, devant ladite ville, afin que ceux de dedans ne fissent envahie (attaque) sur eux. Et se logea ledit roi à la maison des Chartreux; et le duc de Glocestre fut logé à la porte Saint-Hilaire;

et le duc de Clarence à la porte de Caux ; le comte de Warwick à la porte de Martinville ; et le duc d'Exestre (Exeter) et le comte Dorset à la porte de Beauvais ; et devant la porte du châtel le comte Maréchal et le seigneur de Cornouaille ; et à la porte de devers Normandie furent mis le comte Hautidon (Huntingdon), de Salbery (Salisbury), de Kime, et le seigneur de Neuville, fils du comte Nosambellan (Northumberland) ; et devant Sainte-therine, sur le mont, furent mis aucuns autres barons d'Angleterre.

Toutefois, devant que lesdits assiégeants pussent être fortifiés en leurs logis, furent par plusieurs fois envahis desdits assiégés ; et y eut de grosses escarmouches, tant d'un côté comme d'autre. Mais lesdits Anglois, au plus tôt qu'ils purent, firent grands fossés entre la ville et leurs logis, sur lesquels fossés firent fortes haies d'épines : pourquoi desdits assiégés ne pouvoient être surpris ni travaillés, sinon par canons ou par traits. Et après firent en l'eau de Seine, à un côté et à l'autre, au jet d'un canon ou environ près de la ville, tendre des chaînes de fer : c'est à savoir, l'une étoit pied et demi dedans l'eau, la seconde en l'égalité de l'eau et la tierce étoit deux pieds dessus : et ce firent, afin que par bateaux ne pussent avoir lesdits assiégés secours, et aussi qu'ils ne pussent vider par le cours de l'eau. Et avecque ce firent lesdits Anglois, en plusieurs et divers lieux, moult de fossés parfonds en terre, pour aller de logis en autres sans

pouvoir être atteints de traits, canons, et autres habillements de guerre desdits assiégés.

Ceux qui étoient dedans Sainte-Catherine, au bout du bois, rendirent le fort audit roi d'Angleterre, par faute de vivres, et s'en allèrent, tant seulement sauves leurs vies, sans emporter nuls de leurs biens.

Et avoit avecque lui ledit roi anglois en sa compagnie, bien huit mille Irlandois, dont la plus grand' partie alloient de pied, un de leurs pieds chaussé et l'autre nu, sans avoir braies, et pauvrement habillés, ayant chacun une targette et petits javelots, avecque gros couteaux d'étrange façon. Et ceux qui alloient sur chevaux n'avoient nulles selles, et chevauchent très habilement sur bons petits chevaux de montagne; et étoient sur penneaux, assez de pareille façon que portoient les blatiers (marchands de blé) du pays de France. Toutefois ils étoient de pauvre et petite défense au regard des Anglois, et avecque ce n'avoient point habillements dont ils pussent grandement grever les François, quand d'iceux ils étoient rencontrés. Lesquels Irlandois, souvent durant ledit siège, avecque les Anglois, couroient le pays de Normandie et faisoient maux infinis et inestimables, ramenant à leur ost grands proies. Et même lesdits Irlandois, de pied, prenoient petits enfants en berceau, lits et autres bagues, atout (avec) lesquels montoient sur vaches, portant lesdits petits enfants et bagues devant eux sur lesdites vaches;

et furent par plusieurs fois trouvés des François en tel état. Pour lesquelles courses, tant desdits Anglois, Irlandois, Bourguignons et Dauphinois, le pays de Normandie fut moult oppressé et le pauvre peuple détruit.

En outre, ledit roi d'Angleterre étant en son siège devant Rouen, fit devant les portes et murailles de ladite ville jeter plusieurs grosses bombardes et d'autres engins, pour icelle confondre et abatre. Et pareillement lesdits assiégés, par toutes les voies et manières qu'ils pouvoient aviser, grevoient leurs ennemis; c'est à savoir de bombardes, canons, engins volants, arbalètes et autres instruments de guerre, faisant aussi plusieurs saillies, lesquelles seroient trop longues à raconter chacune à part soi. Mais pour vrai iceux assiégés se gouvernèrent très vaillamment.

Durant lequel siège, Laghen, bâtard d'Arly, étoit l'un des capitaines de tous ceux de dedans en qui ceux de la communauté avoient la plus grand' fiance; et avoit la charge et garde de la porte de Caux. Devant laquelle vint un certain jour un chevalier anglois nommé messire Jean le Blanc, capitaine de Harfleur, sous le comte Dorset, qui requit audit Laghen à rompre trois lances contre lui, lequel lui accorda. Et prestement, après qu'il fut armé, saillit dehors atout (avec) environ trente compagnons de pied; et là, devant la barrière coururent de grand' volonté l'un contre l'autre. Mais ainsi advint que du premier coup, le chevalier an-

glois fut traversé parmi le corps, et rué jus de son cheval; et avec ce fut traîné par force dedans la ville, où il mourut tantôt; et eut icelui Laghen quatre cents nobles pour rendre le corps; et avec ce, fut généralement de tous ceux qui étoient dedans icelle ville moult honoré et exaucé pour la vaillance qui lui étoit advenue.

CHAPITRE CCIII.

Comment la sentence autrefois donnée contre maître Jean Petit fut rappelée; de la prise de Lagny-sur-Marne; de la venue du duc de Bretagne, et autres matières.

EN ces jours fut faite à Paris une procession générale de toutes les églises de la ville, et fut la messe chantée en l'église Notre-Dame. Et endementiers (pendant) qu'on chantoit la messe en la dite église, fut fait un sermon solennel au parvis d'icelle, par un frère mineur, docteur en théologie. Et là étoient les conseillers du roi de France, comme le chancelier et autres, et le recteur et notables clercs de l'université, plusieurs grands seigneurs, le prévôt et autres notables bourgeois de Paris. Et si en y avoit auquel étoient les vicaires, et autres officiers de l'évêque de Paris; lesquels, ayant sur ce puissance et commission générale spirituelle dudit évêque, lors malade à Saint-Maur-

des-Fossés, rappelèrent au nom dudit évêque la sentence qu'icelui évêque et ses complices avoient donnée au temps passé contre l'honneur du duc de Bourgogne, et la proposition par icelui duc avouée, et faite par feu maître Jean Petit, ainsi que ci-devant est écrit; en réparant, quant à ce, l'honneur et loyauté du duc, comme vrai champion de la couronne de France. Et audit sermon le compara à l'échelas soutenant la vigne; et montrant quant à ce les lettres dudit évêque, et le pouvoir à eux sur ce donné, et excusant icelui, obstant sadite maladie. Et tant dirent et firent, présent le peuple illec assemblé et les seigneurs dessusdits, que le duc de Bourgogne en fut content; et fut ladite révocation faite au milieu du sermon.

Esquels jours vinrent nouvelles au duc de Bourgogne étant à Paris, comme dit est, que les Dauphinois, qui se tenoient à Meaux en Brie, avoient pris la ville de Lagny sur Marne, par faute de guet; ce qui étoit vérité. Et le propre jour qu'ils la prirent, ils firent moult de maux; mais aucuns de la garnison se sauvèrent en forte tour, et tantôt envoyèrent quérir secours au duc de Bourgogne, lequel hâtivement y envoya le seigneur de l'Île-Adam, qui, par le moyen de ceux de la tour, rentra assez tôt dedans icelle, et mit à l'épée la plus grand' partie desdits Dauphinois. Et après qu'il eût mis forte garnison léans s'en retourna à Paris; et le lendemain partit le duc de Bourgogne, à grand' puissance de gens d'armes de Paris, pour

aller au pont de Charenton au-devant du duc de Bretagne , qui venoit devers lui pour traiter de la paix du dauphin et du duc ; mais ils n'y purent rien accorder ; et pour tant s'en retourna ledit duc de Bourgogne à Paris , et le duc de Bretagne en son pays. Et la cause pourquoi s'assemblèrent au pont de Charenton , si fut pour ce qu'on mouroit d'épidémie très merveilleusement dedans la ville de Paris ; car, comme il fut trouvé par les curés des paroisses , y mourut pour cet an outre le nombre de quatre vingt mille personnes ; entre lesquels furent morts d'icelle pestilence, des gens du duc de Bourgogne, le prince d'Orange , le seigneur de Fosseux, messire Jennet de Poix , le seigneur d'Auxois, et moult d'autres gentilshommes.

Et brefensuivant revinrent les cardinaux d'Ursin et de Saint-Marc à Saint-Maur-des-Fossés , pour traiter la paix entre les seigneurs de France. Auquel lieu furent envoyés plusieurs notables ambassadeurs de par le roi , la reine , et le duc de Bourgogne ; lesquels enfin firent un traité avec les gens du dauphin , qui y étoient , par le moyen desdits cardinaux , lequel sembloit être bon et profitable pour toutes les parties. Mais quand il fut reporté devers ledit dauphin et ceux de son conseil , n'en furent pas contents ; et par ainsi se continua la guerre entre iceux , plus diverse que par avant.

CHAPITRE CCIV.

Comment les Parisiens tuèrent de rechef les prisonniers ; du siège de Mont-le-Héry , et de la prise de Soissons faite par le seigneur de Bosqueaux et ses complices,

DURANT les tribulations dessusdites , se rassemblèrent les communes gens de Paris en très grand nombre , comme ils avoient fait autrefois ; et soudainement allèrent à toutes les prisons de Paris , lesquelles ils rompirent ; et tuèrent bien trois cents prisonniers , dont les aucuns y avoient été remis depuis la grand' tuerie. Entre lesquels y furent morts , messire Jacques de Montmor et messire Louis de Corail , chambellan du roi , avec moult d'autres notables gentilshommes et gens d'église.

En laquelle fureur très exécrationnelle , les dessusdits allèrent à la basse-cour de la bastille Saint-Antoine , et demandèrent qu'on leur livrât huit prisonniers qui étoient léans , ou sinon ils assauroient la place. Et de fait , commencèrent à démaçonner la porte ; Pourquoi le duc de Bourgogne , qui étoit logé assez près de ladite bastille , très courroucé au cœur de voir faire à iceux telles dérisions , pour pis eschever (éviter) , commanda que les huit prisonniers dessusdits leur fussent livrés , par si qu'aucuns de leurs capitaines promirent de les mener ès prisons

de Châtelet , et les laisseroient punir selon leurs démerites par la justice du roi. Atout (avec) lesquels , quand ils leur furent livrés , pour entretenir une partie de leur promesse , s'en allèrent assez près dudit Châtelet ; et là très cruellement les occirent et dénuèrent (dépouillèrent). Après , par grands compagnies , allèrent de rue en rue parmi Paris , en plusieurs maisons de ceux qui avoient tenu la partie du comte d'Armagnac , lesquels ils pilloient et occisoient très cruellement et inhumainement , sans avoir pitié ni merci d'eux. Et comme autrefois avoient fait , s'ils encontroient aucun homme ou femme qu'ils haïssent , quelque parti qu'il tint , tantôt étoit mis à mort cruellement ; desquelles communes étoit un des principaux capitaines , Cappeluche , bourrel de la ville de Paris.

Pour lesquelles dérisions , ledit duc de Bourgogne manda plusieurs notables bourgeois de la ville de Paris , auxquels il remontra le grand desroi (désordre) que faisoient icelles communes , dont lesdits bourgeois très humblement s'excusèrent envers ledit duc , disant que de ce étoient très dolents , et que ceux qui faisoient lesdites émeutes étoient gens de petit état , contendant à piller les riches et notables bourgeois , requérant audit duc de Bourgogne qu'il y voulsît pourvoir , et ils seroient à son aide.

Et lors fut dit à icelles communes , et défendu de par le roi , sur peine de perdre la vie , par la bouche du duc de Bourgogne , que dorénavant se

déportassent de plus piller et occire , et qu'ils se préparassent pour aller mettre le siège devant Mont-le-Héry et Marcoussi, où étoient les ennemis du roi ; lesquelles communes répondirent que ce feroient-ils volontiers , et qu'on leur baillât capitaine pour les conduire.

Et dedans brefs jours ensuivant, pour eschever (éviter) les émeutes dessusdites , furent envoyés bien six mille combattants desdites communes de Paris, à Mont-le-Héry; avec lesquels y alla, pour les conduire , le seigneur de Cohen et autres chevaliers , c'est à savoir messire Gaultier de Ruppes , et messire Gaultier Raillart , atout (avec) certain nombre de gens d'armes , et foison de canons et instruments de guerre , compétents à mettre siège. Lesquels chevaliers les menèrent et conduisirent audit lieu de Mont-le-Héry, et commencèrent très fort à assaillir et combattre lesdits Dauphinois , qui étoient dedans la forteresse. Mais après le partement d'iceux , le duc de Bourgogne fit prendre dedans Paris plusieurs de leurs complices , et des principaux émouveurs du commun , auxquels il fit couper les têtes , et pendre au gibet , et les aucuns noyer en Seine ; et même le dessusdit Cappeluche , bourrel de Paris , leur capitaine , eut la tête coupée ès halles. Pourquoi ceux dudit siège de Mont-le-Héry, à qui ces paroles furent contées , tantôt retournèrent audit lieu de Paris , en intention de r'émouvoir le peuple ; mais on leur ferma les portes au visage. Si s'en retournèrent à leur siège ; auquel lieu dedans brefs

jours furent remandés , pour ce qu'entre les parties y avoit ambassadeurs , qui étoient ensemble en plus grand' douceur.

Et entre temps , le seigneur de Château-Vilain vint audit lieu de Paris devers le duc de Bourgogne ; et avoit un fils avec lui , qui chevauchoit un peu devant ; et en entrant à la porte Saint-Antoine , commença à crier hautement : Vive Armagnac ! mais incontinent fut par les gardes de ladite porte mis à mort , dont le seigneur de Château-Vilain fut très courroucé ; mais il ne le put avoir autre.

En après , les Dauphinois , c'est à savoir le seigneur de Bosqueaux atout (avec) trois cents combattants avec lui , prirent d'emblée , au point du jour , la cité de Soissons , sur le seigneur de Longueval , qui en étoit capitaine de par le roi et le duc de Bourgogne , lequel de Longueval se sauva à grand' peine tout à pied par-dessus la muraille , et avec lui Robert de Saveuse et plusieurs autres ; laquelle cité fut en la plus grande partie dévêtue de tous biens.

CHAPITRE CCV.

Comment la dauphine fut renvoyée à son mari le dauphin ; du siège de Tours en Touraine, et du gouvernement qui lors se faisoit de par le roi et le duc de Bourgogne.

EN ce même temps , par le consentement du roi de France , de la reine et du duc de Bourgogne , fut renvoyée honorablement , jusques en Anjou , la femme du dauphin , qui avoit été trouvée à Paris à la prise , et lui furent délivrées à son partement , toutes ses bagues , afin que ledit dauphin fût plus enclin de venir à paix , et retourner avec le roi son père ; mais ce rien n'y valut , car ceux qui le gouvernoient ne l'eussent jamais souffert , parce qu'ils savoient que s'il y retournoit , seroient destitués de leurs états et gouvernements. Et aussi vint adonc devers lui le jeune comte d'Armagnac très grandement accompagné de plusieurs nobles hommes , lequel fit grand' plainte de la cruelle mort de son père , connétable de France , et des autres seigneurs qui naguères avoient été mis à mort. Auquel comte d'Armagnac fut répondu , par le dauphin et son conseil , que de ceux qui les avoient occis , on en feroit bonne et briève justice en temps et en lieu. Et adonc icelui dauphin, atout (avec) grand' puissance de gens d'armes , alla mettre le siège devant la ville

de Tours en Touraine, de laquelle étoient capitaines, messire Guillaume de Rommenel, chevalier, et Charles Labbe; lesquels, dedans brefs jours, rendirent la ville au dauphin. Et même se tourna ledit Charles Labbe de son parti, en faisant à lui serment; et les gens d'armes qui étoient avec lui, non veillant faire serment, eurent sauf-conduit pour aller où bon leur sembla. Auquel lieu de Tours demeura ledit dauphin, et tout son état, par certaine espace de temps.

Et d'autre part, le duc de Bourgogne, qui avoit le roi et la reine du tout en son gouvernement, se faisoient toutes besognes ès pays à eux obéissants, à son plaisir. Et pour tant que par lui les aides que souloit (avoit coutume) de payer le peuple, avoient été mises jus, il causa avec le conseil du roi certains mandemens contenant qu'il falloit lesdites aides payer pour secourir la ville de Rouen, laquelle étoit moult travaillée par le siège des Anglois. Et de fait furent remises sus; et avec ce fut requis aux Parisiens de prêter certaine somme de pécune pour le secours dessusdit. Lesquels s'accordèrent et prêtèrent cent mille francs, par condition que de chacune queue de vin vendue en leur ville, ils auroient douze deniers, et le recevraient par leurs mains, tant qu'ils seroient restitués de ladite somme. Et pareillement furent levées grosses aides par tous les autres pays de l'obéissance du roi, c'est à savoir en l'évêché de Beauvais, et ès bailliages d'Amiens, de Vermandois et d'ailleurs. Auxquelles

finances lever et cueillir audit bailliage d'Amiens , furent commis maître Robert-le-Jeune , avocat en parlement , et un des seigneurs de parlement du roi , et aucuns officiers pour contraindre les refusants.

CHAPITRE CCVI.

Comment les messagers furent envoyés de Rouen devers le roi pour avoir secours ; de l'ambassade envoyée devers le roi Henri , et plusieurs autres matières.

EN ces propres jours fut envoyé devers le roi et son conseil , à Paris , un prêtre assez âgé , de bon entendement , par les assiégés de Rouen. Lequel venu à Paris , fit proposer par un docteur augustin , nommé Eustache de Paville , devant le roi et son grand conseil , l'état et la tribulation desdits assiégés ; et prit icelui proposant son thème en disant : *Domine , quid faciemus ?* lequel il proposa moult sagement et authentiquement. Et après qu'il eut finé sadite proposition , icelui prêtre dit au roi : « Très excellent prince et seigneur , il m'est » enjoint de par les habitants de la ville de Rouen » à crier contre vous , et aussi contre vous , sire » de Bourgogne , qui avez le gouvernement du roi » et de son royaume , le grand haro , lequel si- » gnifie l'oppression qu'ils ont des Anglois ; et vous

» mandent et font savoir par moi , que si , par faute
» de votre secours , il convient qu'ils soient sujets
» au roi d'Angleterre , vous n'aurez en tout le
» monde pires ennemis d'eux , et s'ils peuvent , ils
» détruiront vous et votre génération. »

Telles et semblables paroles remontra moult bien ledit prêtre au roi et à son conseil. Et après qu'on lui eut fait grand' reception , et aussi que le duc de Bourgogne lui eut promis d'y pourvoir au plus bref que faire le pourroit , il s'en retourna au mieux qu'il put , portant les nouvelles dessusdites auxdits assiégés.

Et bref ensuivant le roi de France et le duc de Bourgogne envoyèrent leurs ambassadeurs au Pont-de-l'Arche , pour traiter au roi d'Angleterre de la paix du roi de France et de lui ; et alla avec lesdits ambassadeurs , pour moyenner , le cardinal d'Ursin. En laquelle ambassade étoient pour le roi de France l'évêque de Beauvais , maître Philippe de Morvillier , premier président , maître Régnaut de Folleville , chevalier , messire Guillaume de Champ-Divers , maître Thierry-Leroi , et aucuns autres. A l'encontre desquels vinrent , de par le roi d'Angleterre , audit lieu du Pont-de-l'Arche , le comte de Warwick , le chancelier d'Angleterre , l'archevêque de Cantorbie , et autres du conseil du roi anglois ; et dura cette ambassade environ quinze jours. Dedans lequel temps ledit cardinal alla devers le roi d'Angleterre à son siège devant Rouen. Duquel et des autres princes il fut très honorable-

ment reçu. Et avoient porté lesdits ambassadeurs du roi de France la figure de Catherine, fille du roi, laquelle fut présentée au roi d'Angleterre, et lui plut moult bien. Toutefois, pour ce qu'il fit demandes extraordinaires, c'est à savoir qu'on lui donnât avec la fille du roi cent mille écus d'or, la duché de Normandie, dont il avoit conquêté une partie, la duché d'Aquitaine, la comté de Ponthieu, et autres seigneuries, sans ressort tenir du roi de France, rien ne se put concorder. Et aussi les ambassadeurs dudit roi anglois firent réponse que le roi de France n'étoit pas en état pourquoi on pût traiter avec eux; car le dauphin son fils n'étoit pas encore roi, et au duc de Bourgogne n'appartenoit pas de traiter des héritages du roi de France.

Après lesquelles choses ouïes, ledit cardinal et lesdits ambassadeurs s'en retournèrent devers le roi de France, la reine, et le duc de Bourgogne, qui nouvellement de Paris étoient venus à Pontoise, et leur racontèrent l'état et la manière de leur dite ambassade. Et dedans bref temps ensuivant, s'en retourna ledit cardinal d'Ursin, en Avignon, devers le pape Martin, pour ce qu'il sentoit et apercevoit assez bien que rien ne pouvoit faire ni concorder entre les trois parties dessusdites.

Et adonc ceux de la cité de Rouen, qui savoient assez bien la rompture et brisure de l'ambassade d'entre les deux rois de France et d'Angleterre, voyant que le secours mettoit trop longuement à

venir, prirent ensemble conclusion de saillir dehors à puissance, et combattre un des sièges du roi d'Angleterre, et puis de là aller quérir ledit secours. Si se trouvèrent bien dix mille combattants, et la ville bien gardée. Et fut ordonné que chacun fût garni de vivres pour deux jours. Et quand tout fut prêt pour accomplir leur entreprise, et que déjà en avoit sailli bien deux mille sur les logis dudit roi où ils avoient fait grand dommage, et ainsi que les autres les devoient suivre par la porte devers le châtel et commençoient à issir, il leur advint que, secrètement et par mauvaiseté, on avoit scié les estaches (pieux) qui soutenoient le pont. Pourquoi, tantôt qu'ils commencèrent à monter sus, rompit, et churent plusieurs ès fossés, desquels une partie furent morts et les autres blessés, dont ils furent fort émerveillés. Et tantôt se retrahirent à une autre porte, pour secourir et aider à leurs gens. Si les firent retraire et rentrer dedans la ville; mais, devant qu'ils les pussent ravoïr, perdirent plusieurs de leurs gens; et d'autre part avoient fait grand dommage à leurs adversaires.

Après laquelle besogne on commença fort à murmurer contre l'honneur de messire Guy le Bouteillier, et fut mécré d'avoir fait scier le pont dessusdit.

Et tantôt après cette besogne, trépassa Laghen, bâtard d'Arly, de maladie qui lui survint; pour la mort duquel ceux de la communauté furent fort déconfortés; car, comme dit est ailleurs, ils se

foient plus en lui qu'en nul des autres capitaines.

Auquel temps messire Jean de Luxembourg prit à mariage Jeanne de Béthune, fille et héritière du vicomte de Meaux, laquelle par avant avoit eu épousé Robert de Bar, comte de Marle et de Soissons, et avoit une petite fille de l'âge de deux ans ou environ, héritière des dessusdites comtés. Lequel mariage fut traité en partie en la faveur du duc Jean de Bourgogne, et de son fils le comte de Charrolois. Et par ainsi le dessusdit de Luxembourg à cette cause eut de grands seigneuries en gouvernement; et dedans un an ensuivant eut de la dame dessusdite un fils, lequel fut mort jeune; et aussi ledit duc de Bourgogne lui rendit plusieurs seigneuries, c'est à savoir Dunkerque, Varveston et autres, lesquelles il tenoit en sa main comme confisquées, pource que ledit messire Robert de Bar, en son vivant, tenoit parti contraire à lui.

CHAPITRE CCVII.

Comment on fit grand' assemblée de gens d'armes pour lever le siège de Rouen; de l'ambassade que firent de rechef les assiégés, et de la chevauchée de messire Jacques de Harcourt.

OR convient de retourner à l'état et gouvernement du roi de France et du duc de Bourgogne. Vrai est que pour pourvoir à la délivrance de ceux de Rouen, mandèrent gens d'armes en plusieurs

parties du royaume où ils étoient , lesquels y vinrent en très grand nombre. Et se faisoit icelui mandement , au nom du roi , à venir entour Beauvais. Entre lesquels y vinrent à grand' puissance les seigneurs de Picardie, et autres sous eux, qui avoient accoutumé de porter armes ; et en furent les pays où ils passèrent et séjournèrent moult travaillés. Et adonc le roi , la reine et le duc de Bourgogne ; atout (avec) tout leur état , de Pontoise vinrent à Beauvais , afin d'avoir vivres plus abondamment. Auquel lieu furent tenus plusieurs détroits conseils pour avoir avis comment on secourroit ceux de la ville de Rouen ; mais on ne pouvoit voir manière raisonnable , que faire se pût , pour la division qui étoit entre le dauphin et le duc de Bourgogne , et avecque ce que le roi d'Angleterre étoit trop puissamment accompagné. Et pour tant de plus en plus on manda gens d'armes et arbalétriers par les bonnes villes de l'obéissance du roi.

Et entretemps le roi de France et le duc de Bourgogne étant à Beauvais , vinrent devers eux quatre gentilshommes et quatre bourgeois de ladite ville de Rouen , envoyés pour signifier au roi et à son conseil le misérable état de ladite ville. Lesquels, en la présence du roi et du duc de Bourgogne et de tout le conseil , dirent comment plusieurs milliers de gens étoient jà morts de faim dedans ladite ville , et que dès l'entrée d'octobre étoient contraints de manger chevaux , chiens , chats , souris , rats et autres choses non appartenant à créature

humaine. Et avecque ce, avoient déjà bouté hors de leur ville bien douze mille pauvres gens, hommes, femmes et enfants, desquels la plus grand' partie étoient morts dedans les fossés de la ville, piteusement. Et souvent falloit que les bonnes gens pitoyables tirassent les petits enfants nouveau-nés des femmes enceintes, qui étoient en leurs fossés, en paniers et autres choses, à mont, pour les faire baptiser, et après les rendoient aux mères; et moult en mouroit sans être chrétiens; lesquelles choses étoient moult grièves et piteuses à ouïr raconter.

Et adonc dirent : « Vous, notre sire le roi, et » vous noble duc de Bourgogne, les bonnes gens » de Rouen vous ont jà par plusieurs fois signifié et » fait à savoir la grand' nécessité et détresse qu'ils » souffrent pour vous; à quoi n'avez encore pourvu, » comme promis aviez. Et pour tant cette dernière » fois sommes envoyés devers vous pour vous non- » cer de par lesdits assiégés, que si dedans brefs » jours ils ne sont secourus, ils se rendront au roi » anglois; et dès maintenant si ce ne faites, ils » vous rendent la foi, serment, loyauté, service » et obéissance qu'ils ont à vous. » Auxquels, par le roi et le duc de Bourgogne et le conseil fut répondu bénignement qu'encore n'étoit pas la puissance du roi si grande que pour lever ledit siège, dont moult leur déplaisoit; mais au plaisir de Dieu bref seroient secourus. Ils demandèrent dedans quel terme. A quoi ledit duc fit réponse que ce se-

roit en dedans le quatrième jour après Noël, et sur ce retournèrent en ladite ville de Rouen au mieux qu'il purent, en grand péril pour le danger des assiégeants; et racontèrent à leurs gens ce qu'ils avoient besogné.

En outre, iceux assiégés de mal en pis étoient en grand' tristesse, et n'est nul qui sût raconter les grands misères et pauvretés que le menu peuple y souffrit de famine: car, comme il fut su véritablement, il mourut durant ledit siège, outre le nombre de cinquante mille personnes par ladite famine. Et même les aucuns, quand ils véoient porter viandes par les rues, comme tout désespérés, y couroient pour la tollir. Et souvent en ce faisant souffroient qu'on les battît et navrât très cruellement; car par l'espace de trois mois entiers ne furent vendus quelques vivres dedans icelle ville sur les marchés; ainçois (mais) les vendoit-on à couvert. Et ce qui par avant le siège étoit vendu un denier du roi, on le vendoit lors vingt, trente ou quarante deniers; et encore pour nulle finance n'en pouvoient recouvrer le pauvre peuple. Pourquoi, comme dit est, y eut durant ledit siège dedans icelle ville moult de tribulations, lesquelles seroient trop longues à raconter. Et pouvoit être, quand les ambassadeurs, dont dessus est faite mention, retournèrent devers le roi et le duc de Bourgogne, environ mi-décembre

Durant lesquelles tempêtes messire Jacques de Harcourt et le seigneur de Moreul assemblèrent

deux mille combattants ou environ, lesquels ils menèrent à deux lieues près desdits Anglois et de leur siège, en intention de faire sur eux aucune détresse; et se mirent en embûche en deux lieux à l'avantage assez près l'un de l'autre pour voir leurs ennemis venir. Et après, ordonnèrent leurs coureurs bien six vingts hommes d'armes, lesquels allèrent férir en un village assez près du siège, où il y avoit aucuns Anglois, qui tantôt par iceux furent morts et pris, sinon aucuns qui par bons chevaux se sauvèrent et fuirent à leur ost très fort criant à l'arme, disant qu'ils avoient vu les François en grand nombre.

Et adonc tout soudainement furent lesdits Anglois tout émus et mis en armes; et incontinent le roi d'Angleterre commanda au seigneur de Cornouaille, qu'il montât à cheval atout (avec) six cents combattants, et allât savoir quels gens c'étoient. Lequel de Cornouaille, sans délai, atout (avec) les dessusdits, s'en alla très vigoureusement, menant avecque lui aucuns de ceux qui avoient apporté les nouvelles; et assez bref trouva lesdits François, lesquels, voyant lesdits Anglois en trop grand nombre pour eux, retournèrent tantôt en tirant très fort devers leur embûche, auxquels ils dirent la venue des dessusdits Anglois. Et ledit Cornouaille, par bonne ordonnance, chevaucha très vite après eux; et tant les approcha que tout pleinement pouvoient voir les uns les autres. Et lors les François étant en embûche, comme dit est, se mi-

rent les aucuns en ordonnance pour aller vers leurs ennemis , et les autres , pour la plus grand' partie, tournèrent le dos et se mirent à la fuite Pourquoi les dessusdits Anglois, ce voyant, de grand courage frappèrent en eux , et finalement les mirent à desroy à très petite perte de leurs gens , et à la grand' confusion desdits François : car ce jour furent que morts que pris bien douze vingts hommes d'armes. Entre lesquels y fut pris le dessusdit seigneur de Moreul, Butor , bâtard de Croy , et moult d'autres gentilshommes de noble état ; et ledit messire Jacques de Harcourt se sauva avecque les autres par bon cheval : pour laquelle victoire ledit Cornouaille, atout (avec) ses prisonniers, s'en retourna audit siège moult joyeux.

CHAPITRE CCVIII.

Comment le roi de France eut plusieurs conseils pour lever le siège de Rouen ; de la reddition d'icelle ville au roi d'Angleterre, et autres matières.

EN après, le roi de France, la reine sa femme, et le duc de Bourgogne, étant à Beauvais, comme dit est dessus, et avec eux moult d'autres grands seigneurs, tant d'église comme séculiers, tinrent plusieurs conseils pour savoir comment ni par quelle manière on pourroit bailler secours à ceux

de la cité de Rouen. Mais en la conclusion fut avisé que le roi et le duc de Bourgogne n'étoient pas de présent assez puissants pour combattre le roi d'Angleterre ni lever son siège. Et pour tant, on congédia la plus grand' partie des gens d'armes qu'on avoit assemblés, et ceux des bonnes villes, excepté aucuns qui furent mis en garnison sur les frontières, tant contre les Anglois comme aussi contre les Dauphinois. Après lesquelles conclusions dessusdites, le roi, la reine et le duc de Bourgogne, accompagnés de Bourguignons, et autre grand nombre de gens d'armes de Beauvais, par Creil et Lagny-sur-Marne s'en allèrent à Provins. Pour laquelle départie moult de gens furent moult émerveillés.

Si furent icelles nouvelles noncées à ceux de la ville de Rouen; et leur fut mandé secrètement par le duc de Bourgogne, qu'ils traitassent pour leur salvation avec le roi d'Angleterre au mieux qu'ils pourroient. Et adonc, quand les nouvelles furent épandues et publiées en icelle ville, ne faut pas demander s'il y eut grand deuil fait; car pour vrai tous les habitants d'icelle généralement en eurent si grand' douleur et tristesse au cœur, que plus ne pouvoient. Et quant à la plus grand' partie des gens d'armes, ils étoient moult émerveillés comment et par quelle manière ils pourroient saillir du danger où ils étoient. Néanmoins aucuns des capitaines, et avecque eux des plus notables de la ville, les reconfortèrent ce qu'ils purent. Et après

s'assemblèrent en la maison de la ville pour avoir conseil, comment l'un avec l'autre ils se auroient à conduire envers le roi d'Angleterre. En la fin duquel conseil fut conclu et avisé, puisqu'ils avoient perdu l'espérance d'être secourus par le roi de France et le duc de Bourgogne, et avec ce, qu'ils n'avoient plus quelques vivres pour eux entretenir, il convenoit par nécessité qu'ils traitassent avec leurs adversaires. Et lors envoyèrent un héraut devers le roi d'Angleterre, pour avoir un sauf-conduit pour six hommes aller devers eux; lequel leur fut envoyé. Si ordonnèrent à faire cette ambassade deux hommes d'église, deux gentilshommes et deux bourgeois; lesquels étoient sages, prudents, et bien emparlés. Et allèrent tout droit devers la tente du roi; mais ils furent conduits par ses gens au logis de l'archevêque de Cantorbie, qui avoit la charge, avec le comte de Warwick, de traiter. Et après que ils furent ensemble, y eut plusieurs matières ouvertes, à savoir à quelle fin ils pourroient venir; mais pour cette fois ne purent oncques obtenir ni avoir quelque traité, sinon que tous les hommes d'icelle ville se missent en la volonté du roi d'Angleterre; et sur ce s'en retournèrent sans autre chose faire iceux ambassadeurs en leur ville; et derechef assemblèrent grand nombre des plus notables avec plusieurs de la communauté présents; lesquels firent leur relation, qui leur sembla être moult étrange.

Et fut dit par tous ceux là étant, que mieux ai-

meroient à vivre ou mourir tous ensemble en combattant leurs ennemis , que eux mettre en la sujétion et volonté d'icelui roi. Si se départirent pour ce jour sans rien conclure ; et le lendemain revinrent ensemble en très grand' multitude. Et après plusieurs parlements , furent tous d'opinion de mettre un pan de mur sur étais par-devers la ville ; et après , eux armés , et tous ensemble , hommes , femmes et enfants , quand ils auroient premier bouté le feu en divers lieux , abattroient le dessusdit pan de mur ès fossés , et s'en iroient où Dieu les voudroit conduire. Si se départirent à intention de lendemain par nuit mettre à exécution leur entreprise. Mais advint que le roi d'Angleterre fut de tout ce averti , et pour tant que tout son désir étoit d'avoir la dessusdite ville entière en son obéissance , fit feintement remander lesdits ambassadeurs dont dessus est faite mention , par l'archevêque de Cantorbie ; avec lequel , et autres à ce commis , fut tant traité , que les parties furent d'accord par la manière ci-après déclarée.

Premièrement , fut ordonné que ledit roi d'Angleterre auroit de tous les bourgeois et habitants de ladite ville de Rouen la somme de trois cents et soixante-cinq mille écus d'or du coin de France , et trois hommes à faire sa volonté ; lesquels furent dénommés , c'est à savoir maître Robert de Linet , vicaire-général de l'archevêque de Rouen , lequel , durant ledit siège , s'étoit gouverné et conduit moult prudemment ; le second fut un bourgeois nommé

Jean Jourdain , qui avoit eu le gouvernement des canonniers ; le tiers fut nommé Alain Blanchart , qui étoit capitaine du menu commun , et avoit été le principal de ceux qui à l'autre fois avoient mis à mort messire Raoul de Gaucourt , bailli de Rouen , duquel en autre lieu est faite mention ; et avec ce , tous les habitants universellement jureroient au dessusdit roi et à ses successeurs , à tenir foi , loyauté , service , et toute obéissance , moyennant qu'il leur promettroit de les garder et défendre à l'encontre de tous ceux qui force ou violence leur voudroient faire ; et aussi les tiendroit en leurs privilèges , franchises et libertés , lesquels ils possédoient du temps du roi saint Louis.

En outre ; fut ordonné que tous ceux qui se voudroient partir de ladite ville , s'en iroient franchement , vêtus tant seulement d'aucuns de leurs habits , et le surplus demeureroit confisqué au roi.

En après , fut aussi ordonné que tous les gens d'armes mettroient tous leurs biens généralement en certains lieux déclarés ; et après qu'ils auroient fait serment audit roi d'eux point armer à l'encontre de lui , un an durant , il leur feroit bailler sauf-conduit , et les conduire outre ses détroits , vêtus chacun en ses habits accoutumés , à pied , le bâton au poing.

Après lesquels traités accordés et paraccomplis , et que ledit roi eut pleiges (gages) d'entretenir les choses dessusdites , ceux de ladite ville , en nombre compétent , allèrent quérir vivres à leur plaisir à

l'ost du roi; desquels vivres y avoit grand' abondance, et n'y valoit la chair d'un mouton que six sols parisis. Lequel traité fut du tout parfourni le seizième jour de janvier de cet an mil quatre cents et dix-huit¹. Et le jeudi ensuivant dix-neuvième jour dudit mois, entra ledit roi d'Angleterre en grand triomphe et bobant (pompe) dedans icelle ville de Rouen, accompagné des seigneurs de son sang et autres nobles en très grand nombre. Et avoit un page derrière lui sur un moult beau coursier, portant une lance; à laquelle d'empres le fer avoit attaché une queue de renard en manière de penoncel, en quoi aucuns sages notoient moult de choses. Et à son entrée, qui fut environ deux heures après midi, furent sonnées toutes les cloches de la ville.

A l'encontre duquel allèrent tous les gens d'église, c'est à savoir les abbés mitrés, et tous les autres vêtus de sacrés vêtements, portant plusieurs reliques; et en chantant menèrent ledit roi à la grand' église cathédrale de Notre-Dame; et là, devant le portail descendit à pied, et le chef nu entra révéremment en l'église, en laquelle à genoux il fit son oraison devant le grand autel; et après s'en alla loger dedans le châtel, et les autres chacun où ils purent le mieux.

Laquelle ville de Rouen ainsi conquise par icelui roi et de toute Normandie, avoit été en l'obéissance

¹ Vieux style ou 1419, nouveau style.

des rois de France, depuis l'espace de deux cents et quinze ans, que le roi Philippe-le-Conquérant, taton (aïeul) de saint Louis, l'avoit conquise sur le roi Jean d'Angleterre, comme confisquée par le jugement des pairs de France. Et le lendemain, ledit roi d'Angleterre fit couper la tête à Alain Blanchart, capitaine du commun; et les deux autres, qui étoient en sa volonté, furent depuis sauvés par force d'argent.

Et après, fit issir la garnison par la porte du pont, en côtoyant Seine; et furent conduits jusques au pont Saint-Georges, par lequel on les fit repasser; et là, par les commis du roi anglois, furent tâtés et épluchés tous; et leur fut ôté or, argent, vaisselle, bijoux, et autres bagues s'ils les avoient; et leur bailloit-on tant seulement deux sols. Et même aucuns gentilshommes furent dévêtus de bonnes robes fourrées de martres, ou chargées d'orfèvrerie, et leur furent par iceux baillées autres de moindre prix: pour quoi aucuns d'iceux de ladite garnison, étant derrière, voyant, comme dit est, leurs compagnons être ainsi détroussés, jetèrent plusieurs bourses, et trousselets dedans Seine, tout coyeusement, dedans lesquels avoient or, argent et autres bijoux. Et en avoit aucuns, qui par avant avoient fait ferrer leurs aiguillettes de pièces d'or, pour les porter plus secrètement. Et après qu'ils furent passés le pont Saint-George, s'en allèrent tous ensemble jusques à Pontoise; et là se départirent en plusieurs lieux, sinon les seigneurs qui allèrent de-

vers le roi de France et le duc de Bourgogne , à Provins. Et messire Guy le Bouteillier , qui par avant étoit capitaine de Rouen , se rendit Anglois , et fit serment au roi d'Angleterre, en délaissant son souverain et naturel seigneur, le roi de France, dont moult fut blâmé et reproché de plusieurs François. Et pareillement se rendirent Anglois avec lui plusieurs de ses gens. Auquel messire Guy , qui étoit natif de Normandie , fut rendue sa terre ; et avec ce fut commis lieutenant du duc de Glocestre ; lequel par le roi fut fait nouveau capitaine de Rouen.

Pour la reddition de laquelle ville fut la cremeur (crainte) du roi d'Angleterre si grande sur les marches de Normandie, jusques à Pontoise , Beauvais , et Abbeville, que la plus grand' partie des bonnes villes et forteresses se rendirent à lui sans coup férir ni batailler ; c'est à savoir Caudebecq , Moustiervillier , Dieppe , Fécamp , Arques , Neuf-Châtel , Denicourt , Eu , Monchaux ; et à l'autre côté sur Seine et autres marches, Vernon, Mantes, Gournay , Honfleur , Pont-Audemer, Château-Mollinaux , le Trait , Tancarville , Abrechier , Maulevrier , Valemont, Neufville , Belencombres , Fontaines , le Bourg-Préaux , Nougon-Dourville, Longempré , Saint - Germain - sur - Cailly , Baudemont , Bray , Villeterre, Châle-Mesnil , les Boules , Galencourt ; Ferry-Fontaines , le Becq , Crépin , Facqueville , et moult d'autres. Dedans lesquelles ledit roi d'Angleterre mit partout garnison de

ses gens. Et porçoient communément ceux du pays la croix vermeille ; et en y eut plusieurs qui commencèrent à eux armer avec les Anglois ; non pas gens de grand' autorité ; car peu fut su pour ce temps que nuls seigneurs ni autres nobles hommes se missent ou tournassent du parti desdits Anglois.

Et quant aux habitants de la cité de Rouen, firent tous généralement le serment aux commis du roi anglois ; c'est à savoir ceux qui voulurent demeurer dedans la ville. Et leur convint bailler caution, chacun en droit soi, de payer ce de quoi ils seroient assis, pour la somme de trois cent soixante et cinq mille écus d'or, dont dessus est faite mention. Et si furent contraints de non issir de leur ville, sans avoir chacun une bullette du roi. Et aussi les convint avoir à tous autres du pays qui étoient sous la domination du dessusdit roi d'Angleterre ; lesquelles bullettes coûtoient chacune quatre sous, monnoie de France. A la cause desquelles très grandes finances furent levées au profit d'icelui roi et de ses gouverneurs.

CHAPITRE CCIX.

Comment le châtel de Coucy fut pris par les prisonniers qui étoient dedans , et autres besognes.

ENVIRON la Chandeleur , l'an dessusdit , Pierre de Sainte-Treille , qui étoit capitaine du Châtel de Coucy , de par le duc d'Orléans , prisonnier en Angleterre , fut trahi par aucuns de ses serviteurs , c'est à savoir son fourrier et son maréchal ; lesquels , après qu'ils eurent traité avec aucuns des Bourguignons qui étoient prisonniers léans en grand nombre , en mirent partie dehors , et allèrent secrètement par nuit bucquer (frapper) à l'huis de la fenestre dudit capitaine qui étoit couché en une forte tour. Et adonc vint ouvrir l'huis un valet qui couchoit en ladite chambre , et demanda qu'ils vouloient. Et ledit couturier répondit qu'il avoit léans une pièce de la robe de son maître , que naguères il avoit taillée. Entre lesquelles paroles saillirent dedans eux six hommes bien embâtonnés , et incontinent occirent ledit capitaine et son valet dessusdit ; et de là allèrent à une autre tour où étoient enfermés prisonniers , le seigneur de Maucourt en Santerre , Lyonnet de Bournonville , et aucuns autres gentilshommes. Lesquels , après que d'eux ils eurent eu certaines promesses , les mirent dehors : et puis

d'un commun accord prirent et tuèrent le guet, les portiers, et autres non étant de leur partie, et commencèrent à crier à haute voix : « Vive Bourgogne ! » Et adonc un gentilhomme nommé Burtel de Humereules, et un sien valet, qui étoient prisonniers dedans la grosse tour, oyant le cri dessusdit, rompirent de force l'huis de la basse-chambre où ils étoient enfermés, et vinrent jusques au pont de ladite tour.

Durant laquelle tempête, Étienne de Vignole, autrement nommé la Hire, un moult vaillant capitaine du dauphin, duquel et de sa vaillance sera ci-après moult parlé, qui étoit en la ville avec foison de gens d'armes, ouït les nouvelles de la prise et effroi dessusdits par aucuns des gens du capitaine, qui s'étoient avalés jus de la muraille. Et aussi y avoit une trompette faisant le guet en la haute plommée, qui sonna très fort à l'arme ! Si s'arma à (avec) toutes ses gens, et vinrent jusques au pont pour assaillir et reconquerre ledit châtel. Mais le dessusdit Burtel trouva manière de monter amont sur la plommée, et commença bien et roidement à jeter pierre aval. Et d'autre partie, les autres se mirent fort en défense. Pourquoi la Hire, et ceux qui étoient avec lui, voyant qu'ils perdoient leur temps, se retrahirent dedans ladite ville, jusques à tant qu'il fût jour. Et adonc s'armèrent et prirent toutes leurs bagues, et montèrent à cheval ; et après qu'ils eurent fait tuer piteusement soixante prisonniers qui étoient ès prisons de la ville, se

départirent de là et s'en allèrent à Guise. Pour lequel partement, ceux qui avoient pris le châtel furent très joyeux, et ils commencèrent fort à mettre les mains en œuvre, et visiter les biens d'icelui, dont il y avoit très grand'abondance. Et après mandèrent messire Jean de Luxembourg à venir vers eux, lequel sans délai assembla ce qu'il put finer de gens, et se mit à chemin pour y aller. Mais entre temps, ceux qui avoient près ledit châtel, nonobstant qu'ils l'eussent mandé, prirent ensemble conclusion de le non mettre dedans, sinon que premier leur promît que tous les biens de dedans demeureroient à leur profit; et, sur ce, envoyèrent au-devant de lui ledit seigneur de Maucourt, pour déclarer leur intention. Lequel ne lui osa bonnement découvrir la besogne dessusdite. Et pour tant, quand ledit de Luxembourg fut venu atout (avec) ses gens devant ledit châtel, ne lui fut pas ouvert de pleine venue pour les causes dessusdites, dont il fut grandement troublé. Et fit présentement prendre ledit seigneur de Maucourt, en lui reprochant qu'il le vouloit trahir. Auquel, s'il eût eu bourrel, ou autre homme qui l'eût voulu exécuter, eût fait trancher la tête sans délai. Et tôt après, pour la cremeur (crainte) de lui, ceux de dedans lui firent ouverture, et s'excusèrent de la targeance (retard) dessusdite. Si entra dedans, et y mit garnison de par lui. Et quant aux biens, il en eut la plus grand' partie; et au regard de ceux qui les avoient conquis, en furent assez petitement enrichis.

Et après ce même temps, sur toutes les côtières de Normandie, jusques à Pontoise, Clermont, Beauvais, Montdidier, Breteuil, Amiens, Abbeville et Saint-Valery, les Anglois gâtoient tous les pays par feu et par épée; et souvent, en faisant leurs courses, enmènent proies.

Avec lesquels se boutèrent en cet an grand' foison de Normands portants la rouge croix, lesquels les conduisoient partout où ils vouloient aller. Et d'autre partie les Dauphinois faisoient le pareil. Et quant aux gens du roi et du duc de Bourgogne, ne se feignoient pas. Et par ainsi ce très noble royaume de France étoit en divers lieux moult travaillé et oppressé par les trois parties dessusdites. Et n'avoient les gens d'église, et le pauvre peuple comme nul défendeur, ni autre recours, que d'eux plaindre lamentablement à Dieu leur créateur, en toujours attendant sa bénigne grâce, pitié et miséricorde.

CHAPITRE CCX.

Comment l'ambassade du roi d'Angleterre alla devers le roi de France et le duc de Bourgogne, à Provins, et autres besognes faites en ce temps sur les frontières.

LE roi de France et le duc de Bourgogne étant à Provins, allèrent devers eux en ambassade, de par le roi d'Angleterre, les comtes de Warwick et de Kime, lesquels étoient conduits par aucuns des gens du duc de Bourgogne. Et en leur chemin furent assaillis assez près de Chammes en Brie, par Tanneguy du Châtel, et autres Dauphinois, qui au commencement prirent et gagnèrent une partie des chevaux et bagues desdits Anglois. Mais en la conclusion, les dessusdits Dauphinois furent déconfits; et en demeura en la place bien quarante hommes d'armes; et les autres, avec ledit Tanneguy se retrahirent à Meaux.

Après, iceux Anglois s'en allèrent à Provins, où ils besognèrent avec le duc de Bourgogne et conseil du roi; et de là s'en retournèrent à Rouen devers le roi d'Angleterre. Et lors, pour donner consolation aux Parisiens, leur fut envoyé Philippe, comte de Saint-Pol, neveu du duc de Bourgogne, âgé de quinze ans ou environ, lequel, audit lieu de Paris, fut constitué lieutenant du roi. Et avec ce

leur fut envoyé le chancelier de France, c'est à savoir maître Eustache de Lactre, pour en ladite ville demeurer, et appointer les besognes illec survenues, tant en justice comme sur le fait de la guerre. Et lors fut fait prévôt de Paris messire Gilles de Clamecy, en destituant le Veau de Bar, bailli d'Auxois.

Auquel temps Hector de Saveuse fit une grand' assemblée de gens d'armes au pont de Remy, lesquels il mena courre devant le châtel de Monchaux, en la comté d'Eu, que tenoient les Anglois. Lesquels saillirent vigoureusement contre ledit Hector et ses gens, et y eut très dure escarmouche, en laquelle ledit capitaine de Maulevrier prit prisonnier ledit Hector, et le mena grand' espace; mais depuis fut rescous (délivré) par ses gens, qui tuèrent environ douze desdits Anglois; et si fut pris un gentilhomme d'armes nommé Jouan Chervie. Après laquelle besogne s'en retournèrent tous ensemble au pont de Remy.

En pareil cas, messire Louis Burnel, Guichard, son frère, Gauvain et Jean de Harselances, avec eux plusieurs gentilshommes qui se tenoient en la ville de Gamache, faisoient très forte guerre aux dessusdits Anglois; et souvent en tuoient, prenoient prisonniers et détrousoient plusieurs; et aussi faisoient moult de travaux aux villes et paysans, qui étoient rendues auxdits Anglois.

Et de l'autre côté, messire Jean de Luxembourg étoit fort embesogné sur les frontières de la comté

de Guise , pour résister aux entreprises que chacun jour faisoient la Hire, Poton de Sainte-Treille¹, et autres capitaines tenant la partie du dauphin. Et aussi avoit la charge de garder vers Roze, Montdidier, et autres forteresses contre ceux de Compiègne; pourquoi il falloit qu'il entreprît grand foison de gens d'armes sur iceux pays.

CHAPITRE CCXI.

Comment le duc de Touraine faisoit forte guerre en plusieurs parties du royaume; de l'entreprise de Lyonnet de Bournonville et Daviod de Gouy, et autres matières.

EN ce temps se tenoit le duc de Touraine, dauphin, en la ville de Tours, laquelle, comme dit est ailleurs, il avoit reconquise. Et menoiert ses gens forte guerre à la ville de Chartres, et autres forteresses au pays tenants la partie du duc de Bourgogne; et se rendit en son obéissance la ville de Bonneval, et aucunes autres places audit pays de Chartrain.

Durant laquelle tribulation, Lyonnet de Bournonville, beau-frère du seigneur de l'Île-Adam,

1. C'est celui qui est connu sous le nom de Poton de Xaintrailles.

maréchal de France, et Daviod de Gouy, qui étoient très experts en armes, se tenoient à Gisors sur la frontière des Anglois; auxquels par plusieurs fois firent de grands dommages. Et par espécial, en la ville de Ferry-Fontaine, un certain jour étoient logés bien huit cents Irlandois, et deux cents Anglois ou environ, sur lesquels les dessusdits de Bournonville et de Gouy, accompagnés tant seulement de trois cents combattants ou environ, allèrent férir par nuit dedans ledit logis, où ils les trouvèrent en la plus grand' partie dormants tout désarmés en plusieurs maisons, sans être sur leur garde; et là très vigoureusement les commencèrent à tuer en plusieurs parties. Et les aucuns d'iceux, oyant le cri, se boutèrent en aucunes loges et maisons, eux défendants au mieux qu'ils pouvoient; mais tantôt les dessusdits boutèrent les feux èsdites maisons; et finalement tant d'ars comme de morts y en demeura sur la place bien quatre cents, et si en prirent environ cent; et les autres se sauvèrent par les bois au mieux qu'ils purent. Atout lesquels prisonniers, et foison de bagage s'en retournèrent audit lieu de Gisors, très joyeux de leur victoire.

Après, environ la Pâque fleurie, le roi de France, la reine et le duc de Bourgogne, avec tout leur état, s'en allèrent demeurer en la ville de Troyes en Champagne; auquel lieu par les habitants de la ville furent reçus très honorablement, et y solennisèrent la fête de Pâques, et avec eux plusieurs seigneurs.

CHAPITRE CCXII.

Comment messire Jean de Luxembourg , atout (avec) six cents combattants ou environ , alla en la comté de Brienne devers son frère ; et la détrousse de Hector de Saveuse.

Au commencement de cet an , messire Jean de Luxembourg , accompagné de Hector de Saveuse et de six cents combattants ou environ , alla , par Vermandois , Laonnois , et Reims , jusques à Brienne , où étoit le comte de Conversan son frère ; et eux deux ensemble firent grand' guerre aux Dauphinois , qui par avant avoit dégâté ledit comté de Brienne. Et ardirent les faubourgs de Vitry ; et aussi coururent et dégâtèrent grand' partie du Barrois et de la comté de Grand-Pré. Après lesquelles besognes se départit ledit de Luxembourg , laissant une partie de ses gens avec son étendard au gouvernement dudit Hector , lequel , dedans quinze jours ou environ ensuivant , se partit dudit pays , par le congé dudit comte de Conversan , atout (avec) trois cents combattants et ledit étendard , pour retourner en Artois ; mais , en passant par la Champagne , fut envahi des Dauphinois qui se tenoient à Montagu. Et nonobstant qu'iceux Dauphinois ne fussent pas en si grand nombre qu'étoit icelui Hector , si gagnèrent-ils la besogne. Et fut ledit étendard perdu ; et avec ce y furent

morts et pris bien cent hommes, et grand' quantité de bagues, que ramenoient les dessusdits ; et les autres, en la plus grand' partie, par especial les hommes d'armes, se sauvèrent par leurs bons chevaux avec ledit Hector, lequel moult triste s'en retourna en Artois ; et lesdits Dauphinois, atout (avec) bien quarante prisonniers, s'en allèrent à Montagu. Et en dedans un mois ensuivant, soudainement dedans leurs prisons, par aucun soupçon, tuèrent tous lesdits prisonniers, sinon aucuns qui s'étoient partis pour aller quérir leur finance.

CHAPITRE CCXIII.

Comment la reine de France, dame Catherine sa fille, et le duc de Bourgogne, convinrent avec le roi d'Angleterre; et de la paix d'entre le dauphin et le duc de Bourgogne.

ENVIRON la mi-avril, les ambassadeurs du roi d'Angleterre, qui naguère avoient été à Provins, retournèrent devers le roi de France et le duc de Bourgogne, en la ville de Troyes en Champagne. Auquel lieu fut tant traité entre les deux parties, qu'une trêve fut faite entre les deux rois certaine espace de temps, sur l'espérance de plus avant besogner ensemble ; et fut assigné jour pour convenir les uns avec les autres, assez près de Meulan. Et après cette conclusion, lesdits ambassadeurs s'en retour-

nèrent à Rouen, devers leur roi. Et bref ensuivant, le dessusdit roi de France, la reine et leur fille dame Catherine, et aussi le duc de Bourgogne, atout (avec) grand' puissance de gens d'armes, allèrent à Pontoise. Et eux là venus, comme il avoit été ordonné par avant avec les dessusdits ambassadeurs, firent préparer un grand parc, où se devoit tenir la convention; lequel parc fut très bien clos de bonnes bailles (portes), portant de bons ais hauts, appuyés de solives en aucuns côtés; et si étoit environné de bons fossés, et enjoignoit d'un côté assez près de la rivière de Seine; et y avoit plusieurs entrées fermées à trois barrières. Et dedans furent tendus plusieurs tentes et pavillons pour reposer les seigneurs. Et après firent ordonner aucuns villages où se devoient loger les gens et chevaux des dessusdits par ordonnance.

Et lors étoit venu le roi d'Angleterre de Rouen à Mantes; et quand la journée fut venue qu'icelles parties devoient assembler en conseil, pour tant que le roi de France étoit mal dispose de santé, se partirent de Pontoise la reine de France, dame Catherine sa fille, le duc de Bourgogne, et le comte de Saint-Pol, avec eux tout leur conseil, et bien mille combattants; et allèrent audit lieu ordonné d'empres Meulan; et descendirent en leurs tentes au-dessous du parc. Et tôt après arriva le roi d'Angleterre, accompagné des ducs de Clarence et de Glocestre, ses frères, et son conseil, et bien mille combattants; et descendit en sa tente comme avoient fait les autres.

Et après que par leurs messages eurent pris conclusion d'entrer en conseil , ladite reine adextrée du duc de Bourgogne , de dame Catherine , du comte de Saint-Pol , atout (avec) leur conseil , et aucunes dames et damoiselles , entrèrent dedans ledit parc.

Et pareillement le roi d'Angleterre , accompagné de ses deux frères et de son conseil , par une autre entrée vint dedans le parc ; auquel lieu , en lui inclinant révéremment , salua la reine , et puis la baisa , et ainsi fit à dame Catherine .

Et après , le duc de Bourgogne salua ledit roi en fléchissant un petit le genou , et en inclinant son chef , lequel roi le prit par la main , et le baisa en lui faisant grand honneur .

Et adonc , d'un consentement , entrèrent dedans la tente du conseil ; et menoit ledit roi la reine de France , étant au-dessus de lui . Dedans laquelle tente se tinrent très longuement ; et étoient leurs gens d'armes , chacun par ordonnance , selon les lices ; et avec ce y avoit certaine garde dedans ledit parc , afin que nul n'y entrât s'il n'étoit à ce commis . Et après qu'ils eurent été au conseil grand espace , prenans congé l'un à l'autre moult honorablement et humblement , s'en retournèrent les uns à Pontoise et les autres à Mantes . Et le lendemain et bien trois semaines ensuivant retournèrent et convinrent par plusieurs journées , en pareil état qu'ils avoient été la première fois , sauf que la dessusdite Catherine de France , qui y avoit été menée ,

afin que ledit roi d'Angleterre la vît, lequel étoit moult désirant de l'avoir en mariage, et y avoit bien cause, car elle étoit moult belle dame de haut lieu et de gracieuse manière, n'y retourna pas depuis la première fois.

Et là, eux assemblés, sur espérance de faire aucun bon traité, furent plusieurs matières ouvertes; et souvent venoit l'une des parties plus puissamment accompagnée que l'autre; et une autre fois celui qui étoit venu à plus grand' puissance venoit à moindre; et jà-soit-ce que les François et Anglois là étant fussent toujours, comme dit est, durant ce, logés l'un au plus près de l'autre, oncques n'y eut rumeur ni débat entre lesdites parties, et vendoient l'un à l'autre plusieurs denrées. Toutefois ne purent lesdites parties en la fin rien concorder ni pacifier, pour tant que ledit roi d'Angleterre faisoit demandes extraordinaires, avec la fille du roi, comme autrefois avoit fait.

Et aussi, durant ledit parlement et pour icelui corrompre, le dauphin, et son conseil, envoya devers le duc de Bourgogne Tanneguy du Châtel, pour lui signifier qu'il étoit prêt de traiter avec lui, combien que par avant ledit duc de Bourgogne l'eût par plusieurs fois de ce fait requerre. Finalement, comme dit est, après que ledit parlement fut départi, et du tout mis à néant durant les trêves, les tentes furent ôtées, et le parc défait de l'accord des parties; et se retrahirent, les uns à Pontoise, et les autres à Mantes.

Pour lequel parlement ainsi départi, le roi d'Angleterre fut très courroucé et déplaisant, pour ce qu'il ne pouvoit venir à son intention; et prit pour cette cause le duc de Bourgogne en grand' indignation. Car il savoit bien que pour le présent étoit le principal, par qui les besognes du roi étoient conduites. Et à la derraine journée qu'ils furent ensemble, voyant que pas ne lui seroient accordées ses demandes avecque la fille du roi de France, dit au duc de Bourgogne: « Beau cousin, nous voulons » que vous sachiez que nous aurons la fille de » votre roi, et tout ce qu'avons demandé avec elle, » ou nous le débouterons, et vous aussi, hors de son » royaume. » Auxquelles paroles ledit duc répondit: « Sire, vous dites votre plaisir; mais devant » qu'avez débouté monseigneur et nous hors de » son royaume, vous serez bien lassé; et de ce ne » faisons nulle doute. »

Entre lesquelles paroles et plusieurs autres, lesquelles seroient trop longues à écrire, se départirent, prenant congé l'un à l'autre, et retournèrent, comme dit est, ès lieux dont ils étoient partis.

Et brefs jours ensuivant, vint audit lieu de Pontoise, messire Jean de Luxembourg, atout grand' compagnie de gens d'armes, qu'il avoit assemblés ès pays de Picardie, par l'ordonnance du duc de Bourgogne, pour le accompagner à aller devers Melun à l'encontre du duc de Touraine, dauphin; car déjà les ambassadeurs des deux parties, c'est à savoir du dauphin et du duc de Bourgogne,

avoient tant traité ensemble que pour les faire convenir à certain jour en personne l'un avec l'autre ; et mêmement avoient élu lieu et place où ils se devoient assembler. Et pour icelle besogne accomplir , vint ledit dauphin de Tours par Montargis à Melun , atout (avec) grand' puissance de gens d'armes. Et pareillement le duc de Bourgogne , accompagné du jeune comte de Saint-Pol , son neveu , messire Jean de Luxembourg , et de moult d'autres seigneurs , avecque grand nombre de gens d'armes , se partit de Pontoise , et alla à Corbeil , la dame de Giac en sa compagnie , qui , en partie , avoit été traiteresse (médiatrice) d'icelle assemblée. Et le lendemain , qui fut le onzième jour de juillet , se mirent les dessusdits princes sur les champs , chacun atout sa puissance ; et rencontrèrent l'un l'autre environ à une lieue près de Melun , emprès Pouilly-le-Fort ; auquel lieu ils vinrent à deux traits d'arc ou environ , et firent arrêter leurs batailles , et partirent hors d'icelles chacun atout (avec) dix hommes de leur partie , tels qu'ils les voudroient prendre ; et allèrent au milieu desdites batailles l'un contre l'autre. Si descendirent à pied. Et lors le duc de Bourgogne , approchant le dauphin , s'inclina moult humblement par plusieurs fois. Et ledit dauphin en ce faisant prit ledit duc par la main , qui étoit à genoux , et le baisa ; et puis il le voulut faire relever , mais il ne le voulut , et lui dit : « Monseigneur , » je sais bien comment je dois parler à vous. » Toutefois , en faisant les choses dessusdites , ledit

dauphin leva icelui duc , et lui pardonna toutes ses offenses , si aucunes en avoit faites contre lui ; et avecque ce lui dit : « Beau-cousin , si au traité fait » entre vous et nous , a aucune chose qui ne soit » à votre plaisir, nous, voulons que le corrigiez, et » désormais en avant voulons et voudrons ce que » voulez et voudrez : de ce ne soyez en doute. » Finablement , après plusieurs paroles , les deux princes dessusdits , et aucuns de leurs gens là étant , jurèrent la paix à entretenir perdurablement l'un avecque l'autre ; pourquoi s'assemblèrent leurs gens tous ensemble criant Noël ! les aucuns montrant grands signes d'être joyeux et maudissant tous ceux qui jamais porteroient armes pour si damnable querelle. Et après qu'ils eurent été une espace en cet état, montrants grands signes de liesse et d'amour l'un à l'autre , le dauphin monta à cheval , et le duc lui tint l'étrier , nonobstant que moult de fois lui priât que de ce il se départât (dispensât). En outre le duc de Bourgogne monta à cheval, et tous les autres , chevauchant un petit ensemble , et puis prenant congé révéremment l'un à l'autre se départirent ; et s'en alla le duc de Touraine à Melun , et le duc de Bourgogne à Corbeil.

CHAPITRE CCXIV.

S'ensuit la copie des traités d'entre Charles , duc de Touraine , dauphin , et le duc Jean de Bourgogne.

« CHARLES , fils du roi de France , dauphin de Vienne , duc de Berri et de Touraine , comte de Poitou , et Jean , duc de Bourgogne , comte de Flandre , d'Artois et de Bourgogne , palatin , seigneur de Salmes et de Malines , à tous ceux qui ces présentes lettres verront ou orront , salut.

» Comme pour l'occasion des grands divisions , qui depuis certain temps en ça ont régné en ce royaume , aucunes suspicions se soient engendrées en nos cœurs et de plusieurs nos officiers , vassaux et serviteurs , les uns contre les autres , pourquoi et pour aucunes imaginations , avons conclu d'entendre d'un commun accord aux grands faits et besognes de notre sire le roi et de son royaume , et résister aux damnables entreprises et efforcements des Anglois nos anciens ennemis , qui , sous ombre et par le moyen desdites divisions , se sont enhardis d'eux bouter au milieu de ce royaume , et de fait ont conquêté et occupent une grand' partie de la seigneurie du roi notre sire , et pourroient encore plus faire si les choses étoient en celle ou semblable disposition ; nous faisons savoir

qu'attendant et considérant si grands maux et innumérables inconvénients, qui, pour le fait desdites divisions, si elles n'étoient apaisées, pourroient encore plus ensuivre, au très grand confonement et perdition de cette seigneurie, qui redonderoit à un chacun de nous, à qui la chose plus touche qu'à nul autre, à très grand' charge et confusion, désirant, comme nous y sommes tenus, de à ce remédier et pourvoir de tout notre cœur et affection :

» Pourquoi, après aucuns traités sur ce eus, et pourparlers entre aucuns de nous d'une partie et d'autre, derechef aujourd'hui nous sommes assemblés, et d'un commun accord et consentement, pour l'honneur et révérence de Dieu principalement, et aussi pour le bien de la paix, à qui chacun bon catholique est et doit être enclin, et à relever les pauvres peuples des dures et grands oppressions qu'à cette cause ont souffert, nous avons promis et juré, en la main de révérend père en Dieu, Alain, évêque de Léon, en Bretagne, envoyé à nous du saint siège apostolique, pour le fait de l'union et paix du royaume, sur la vraie croix et saintes évangiles pour ce attouchés de nos mains, par la foi et serment de notre corps, fait l'un à l'autre sur notre part de paradis, en parole de prince et autrement, en outre que faire se peut, les choses qui s'ensuivent.

» Et premièrement nous, Jean, duc de Bourgogne, tant comme nous vivrons en ce monde, nous, après la personne du roi notredit seigneur, ho-

norerons et servirons de tout notre cœur et notre pensée , plus que nuls autres , et aimerons la personne de notredit seigneur le dauphin ; et , comme à son état appartient , à lui obéirons ; et ne ferons ni souffrirons être fait à notre pouvoir aucune chose qui soit à son préjudice , et de tout notre pouvoir lui aiderons à garder et maintenir son état en toutes manières ; et lui serons toujours vrais et loyaux parents , procurerons son bien et honneur , et eschèverons (éviterons) son mal et son dommage par toutes voies à nous possibles , et de ce nous l'avertirons . Et s'il advenoit qu'aucun , de quelque état qu'il fût , lui voulsît faire guerre ou porter dommage , nous , en ce cas , le servirons et aiderons de toute notre puissance contre tous , comme pour notre propre fait .

» Et pareillement , nous , Charles , dauphin dessusdit , si longuement qu'il plaira à Dieu nous donner vie au corps , à quelque état , domination et puissance qu'au temps à venir pourrions venir , toutes choses faites mises en oubli , de bonne foi nous aimerons notre très cher et très aimé cousin le duc de Bourgogne dessusdit , et en toutes ses affaires et besognes , le traiterons comme notre prochain et loyal parent , voudrons et procurerons son bien , honneur et profit , et eschèverons (éviterons) son mal , le garderons et maintiendrons en son état , et en toutes ses affaires et besognes le traiterons ; et si aucun , de quelque état qu'il fût , le vouloit gréver d'aucune chose , nous le soutiendrons et

porterons , et aussitôt que de ce nous requerra , lui aiderons et défendrons de toute notre puissance contre tous, qui vivre puisse ou mourir ; et même si aucuns de notre sang et lignage , ou quelconques autres , par la raison d'aucunes choses au temps passé , en ce royaume ou ailleurs , vouloit demander ou faire de notredit cousin de Bourgogne , ou de ses pays et sujets , nous et toute notre puissance lui aiderons , soutiendrons et défendrons contre tous ceux qui le voudroient gréver et dommager.

» *Item* , nous , Charles , dauphin , et Jean , duc de Bourgogne , entendrons dorénavant par bonne union , chacun selon son état , à tous les grands affaires de ce royaume , sans vouloir entreprendre ou avoir envie l'un sur l'autre ; et si aucune relation nous étoit faite par aucuns de nos officiers , ou par autres , qui fût à la charge l'un de l'autre à engendrer aucune division nouvelle , nous de ce avertirons l'un l'autre en bonne foi , et n'y ajouterons aucune foi ; et comme bon et loyal parent , et prochain de notre seigneur le roi et de la couronne de France , nous , principalement , sans aucune fiction , nous emploierons à débouter lesdits ennemis et autres , et à réparer la domination de ce royaume , et ne prendrons avec lesdits ennemis aucuns traités ou alliances , fors du bon plaisir et consentement l'un de l'autre ; et , qui plus est , en toutes alliances que ferons dorénavant , nous comprendrons l'un l'autre en bonne foi ; et si aucunes alliances ou traités avoient été faits devant la

date de ces présentes , avec les dessusdits ennemis anciens ou avec autres , préjudiciables l'un à l'autre de nous , dorénavant voulons icelles être nulles.

» Et toutes ces choses dessusdites avons promis et promettons comme dit est , fermement et entièrement à tenir , sans jamais aller ou faire aller au contraire.

» Et si aucun de nous , de sa volonté ou autrement , enfreignît ou fît enfreindre ledit traité de cette présente alliance , que Dieu ne veuille ! nous voulons et nous plaît , et à un chacun de nous , que les gens , vassaux et serviteurs , présents et à venir , de celui qui enfreindra ladite paix , ne soient obligés après ladite infraction , d'icelui servir , mais serviront l'autre desdites parties ; et en ce cas seront absous et quittes en tous serments de loyauté et autres , de toutes promesses et obligations de services ; et lesquels audit cas , dès maintenant comme adonc , nous de ce les tenons quittes et absous , sans ce qu'au temps à venir on leur puisse imputer à charge ou reproche , ni aucune chose demander.

» Et en plus grande sûreté et confirmation , à ce que n'ayons aucune imagination sur les serviteurs et officiers l'un de l'autre , nous avons voulu et ordonné que nos principaux serviteurs et officiers jurent ; et de fait en notre présence , ès mains dudit évêque de Léon , jureront tenir les choses dessusdites de par eux , et en tant qu'il leur pourra toucher , et spécialement que de tout leur pouvoir

ils nous entretiendront en bonne et vraie amour l'un avec l'autre , et ne feront aucune chose ni procureront , qui de ce nous doive empêcher ; mais si aucun empêchement apercevoient , de ce ils nous avertiront et de toutes les choses dessusdites et ils feront leur devoir , et bailleront sur ce leur scel.

» Et mêmement , ont juré sur les saintes évangiles , de par nous , dauphin , nos amés et loyaux serviteurs , sire Jacques de Bourbon , seigneur de Cuvroi ; maître Robert le Maçon , notre chancelier ; le vicomte de Narbonne et les seigneurs de Barbasan , d'Espagnon , du Bocage , de Montenay et de Gamache ; sire Tanneguy du Châtel , sire Jean Louvet , président de Provence ; Guillaume de Margouin , Hues de Noyers , Jean du Mesnil , Pierre Fratier , Guichard de Bourdon et Collart de la Vigne.

» Et de par nous , duc de Bourgogne , nos très chers et amés le comte de Saint-Pol , sire Jean de Luxembourg , sire Archambault de Foix , le seigneur de Noailles , le seigneur d'Autre , sire Thibault du Neuf-Châtel , le seigneur de Montagu , sire Jean de la Tremouille , Guillaume de Vienne , sire Pierre de Bauffremont , grand prieur de France ; sire Gauttier de Ruppes , sire Charles de Lens , Jean , seigneur de Cotebrune , maréchal de Bourgogne ; Jean , seigneur de Thoulangeon ; Regnier Pot , Pierre , seigneur de Giac ; Antoine de Thoulangeon , Guillaume de Champ-Divers , Philippe de Jossequin et Nicole Raulin.

» Et en outre , pour plus grand' sûreté des choses dessusdites , voulons et consentons que les seigneurs du sang et lignage de notredit seigneur , pareillement jurent de tenir et garder cette présente amitié , concorde et union ainsi faite entre nous , et finalement , les gens d'église , les nobles et les bonnes villes de nos pays et seigneuries , et de notre sire le roi.

» Et avec ce , nous , et chacun de nous , pour observer les choses dessusdites et chacune d'icelles , nous soumettons à la correction de notre mère la sainte église et de notre saint père le pape , ou de leurs commis et députés ; par lesquels voulons et consentons être contraints , et chacun de nous , par voie de solennelle excommunication , d'aggravances et réaggravances , d'interdits en notre pays et terres , par la sentence et jugement de l'église , plus en outre que faire se pourra.

» En témoin de toutes les choses dessusdites , nous et chacun de nous avons écrit à ces présentes notre nom , et de nos propres mains , et avons fait mettre nos sceaux à ce.

» Donné au lieu de notre assemblée et congrégation sur le Ponceau , qui est à une lieue de Melun , assez pres de Pouilly-le-Fort , le mardi onzième jour de juillet , l'an de grâce mil quatre cent dix-neuf. »

CHAPITRE CCXV.

Comment , après la paix entre ledit dauphin et le duc de Bourgogne , icelle fut publiée en divers lieux du royaume de France , et autres matières suivant.

LE lendemain de la paix dessusdite , se départit le duc de Touraine , dauphin , de Melun , atout (avec) sa puissance , et s'en alla par Tours en Touraine vers Parthenay , laquelle il avoit fait assiéger paravant par le comte de Vertus , et autres ses capitaines , pour ce que le seigneur de Parthenay avoit tout son temps tenu , et encore tenoit le parti du duc de Bourgogne ; lequel comte et tous les autres fit départir ledit dauphin , et fit préparer ses gens à toute diligence pour mener guerre aux Anglois.

Et pareillement ledit duc de Bourgogne s'en retourna à Pontoise devers le roi et la reine , auquel lieu fut faite grand' joie pour la réconciliation des deux parties par-dessus déclarées. De laquelle ville de Pontoise icelui duc de Bourgogne mena le roi , la reine et tout leur état demeurer à Saint-Denis , et laissa en icelle pour la garder contre les Anglois , le sire de l'Île Adam , maréchal de France , auquel fut délivré grand' finance pour payer gens d'armes à mettre en icelle ville de Pontoise.

En après, tantôt après que la paix fut publiée d'entre iceux princes dessusdits, la plus grand' partie des nobles, du clergé et du peuple, eurent grand' liesse, espérant par le moyen de ce avoir grand' consolation, et ledit royaume être réparé des griefs et persécutions que long-temps avoit soufferts par la guerre qui si longuement avoit duré; et commencèrent les gens des deux parties à marchander et repairer (aller) les uns avec les autres. Et avec ce en plusieurs bonnes villes et cités fut faite joie en criant : Noel! faisant les bourgeois grands assemblées et grands feux par tous les carrefours, et par espécial dedans la ville de Paris.

Le vingtième jour dudit mois de juillet furent portés audit lieu de Paris, par l'archevêque de Sens, les lettres de la paix, lesquelles furent présentées aux seigneurs de la cour de parlement, des requêtes du palais, et de la chambre des comptes; présents lesquels furent lues par maître Nicole Raulin. Et si y étoient maître Robert Maillière, et maître Jean Champion, tous deux secrétaires dudit dauphin; et après qu'elles furent leutes (lues), ledit archevêque présenta un mandement du roi, auquel étoit contenu que le roi faisoit abolition générale de tous crimes et cas perpétrés en son royaume à l'occasion des divisions par avant passées, et veut que chacun retourne à ses héritages, bénéfices, et autres biens, réservé meubles; et avec ce, que le duc de Bourgogne

mette capitaine à Parthenay, pour garder le pays de Poitiers, qui soit favorable au dauphin, et que toutes garnisons, tant d'un côté comme d'autre, soient mises hors, sinon sur la frontière des Anglois.

Après, furent présentées autres lettres du dauphin, lesquelles étoient incorporées avec les lettres du roi; et par icelles ledit dauphin consentoit, accordoit, et promettoit tenir le contenu des dessusdites lettres royaux; et pareillement ledit Raulin montra lettres semblables et de par le duc de Bourgogne. Et après que par les dessusdits tout eut été visité, la paix fut publiée en plusieurs lieux de Paris; et jurèrent lesdits seigneurs de parlement tous les dessus nommés, et autres gouverneurs d'icelle cité, à la tenir; et le lendemain fut faite une solennelle procession à Saint-Martin-des-Champs pour ladite paix.

CHAPITRE CCXVI.

Comment le roi Henri d'Angleterre ne fut pas bien content de la paix dessusdite; de la prise de Pontoise par les Anglois sur le seigneur de l'Ile Adam, et ce qu'il en advint.

OR convient retourner à parler du roi Henri d'Angleterre, lequel, quand il ouï nouvelles de la paix et alliance qu'avoient faites ensemble le duc de Touraine, dauphin, et le duc de Bourgogne, contre

lui, ne fut pas de ce bien joyeux, et non sans cause; car bien lui sembla, et c'étoit vérité, que plus forts seroient à être tous deux ensemble, que quand ils étoient divisés. Néanmoins il se conclut et délibéra de mener à fin sa querelle et entreprise à l'encontre de tous ceux qui nuire le voudroient. Et jeta son imagination et avis, que trop bon et profitable seroit à lui la ville de Pontoise s'il la pouvoit avoir. Et sur ce manda aucuns de ses plus féables capitaines, et aussi de ceux qui avoient été dedans icelle ville, durant les ambassades dont dessus est faite mention; si leur déclara sa volonté, et ils firent réponse qu'en toutes autres choses qu'il lui plairoit à eux commander, étoient prêts d'eux employer sans épargner leur corps, quelque péril, peine et travail qu'ils y dussent avoir. Et sur ce fut ordonné par le roi ceux qui de cette besogne auroient la charge. Et finalement vinrent le derrain (dernier) jour de juillet, entre le point du jour et soleil levant, à une des portes de ladite ville de Pontoise, et pouvoient être environ trois mille combattants; laquelle porte n'étoit pas encore ouverte; et tantôt les aucuns, par échelles qu'ils avoient, commencèrent à monter amont sans être aperçus du guet; et de fait ouvrirent icelle porte, par laquelle incontinent entrèrent dedans à grand' puissance, en criant hautement, Saint-George! ville gagnée!

Auquel cri fut tantôt la ville tout émue, et le sire de l'Île Adam éveillé; lequel, sans délai, tout

armé , avec aucuns de ses gens monta à cheval , et alla voir où étoit ledit effroi avec aucuns de ses gens ; mais quand il aperçut lesdits Anglois dedans la ville en si grand nombre , s'en retourna hâtivement , et fit prendre sa finance et ses bagues , atout (avec) lesquelles éveillant plusieurs bourgeois , alla vers la porte de Paris , qui étoit encore fermée , et la fit rompre et ouvrir . Et puis en sa compagnie , bien dix mille personnes de la ville , tout désolés et déconfortés se partirent , allant vers Paris ; desquels y avoit plusieurs emportant de leurs meilleurs biens , et par espécial , or , argent , vaisselle et joyaux , dont l'une des parties allant vers Beauvais furent détroussés et leurs bagues ôtées de Jean de Guigny et Jean du Clau .

En outre , lesdits Anglois , sans trouver quelque résistance , prirent et gagnèrent ladite ville , dedans laquelle ils firent maux innumérables comme en ville conquise , et gagnèrent grands finances ; car elle étoit remplie de tous biens ; et fut le principal conducteur des Anglois faisant cette entreprise , le Captal de Buch , frère au comte de Foix¹ .

Pour laquelle ville ainsi prise , les pays de France , et par espécial vers Paris , furent moult

1. Gaston , second fils d'Archambaut , comte de Foix . Il reçut des Anglois le comté de Longueville et celui de Benange . Son fils , Jean de Foix , épousa une nièce de Williams de la Pole , duc de Suffolk , et devint comte de Kendal . Le père et le fils furent chevaliers de la Jarretière .

déconfortés , et se dépeuplèrent les villages d'entour dudit lieu de Paris , et en l'Île de France très fort. Et quand les nouvelles en ce même jour vinrent à Saint-Denis où étoit le roi de France et le duc de Bourgogne , et tout leur état , assez tôt se départirent , et par Provins s'en allèrent à Troyes , ensemble la reine , madame Catherine , et moult d'autres seigneurs , laissant à Paris pour icelle entretenir le comte de Saint-Pol et maître Eustache de Lactre , chancelier de France , et ledit seigneur de l'Île Adam , maréchal de France , qui , au plus bref qu'il put , rassembla certain nombre de gens d'armes , atout (avec) lesquels il se mit en garnison dedans la ville de Beauvais , pour tenir frontière et résister aux entreprises que faisoient chacun jour les Anglois dessusdits. Toutefois icelui seigneur de l'Île Adam fut moult déparlé et blâmé , pource qu'ainsi négligemment , par faute de guet , il avoit laissé perdre ladite ville de Pontoise ; et par espécial les gouverneurs du dauphin en furent très mal contents.

CHAPITRE CCXVII.

Comment le duc de Clarence assiégea Gisors et le conquist; du siège de Saint-Martin-le-Gaillard; et autres besognes faites par les François et Anglois.

ASSEZ bref ensuivant, le roi d'Angleterre fit assiéger puissamment la ville de Gisors par le duc de Clarence, son frère; dedans laquelle étoient capitaine Lyonnet de Bournonville, et dedans le château, Daviod de Gouy. Lesquels desdits Anglois furent tant approchés, qu'en la fin de trois semaines, après le siège mis, rendirent ladite ville et forteresse, en partie par faute de vivres, au duc de Clarence, par si qu'ils s'en iroient atout (avec) leurs gens, saufs leurs corps et leurs biens; et les habitants de la ville demeureroient obéissants audit roi d'Angleterre, en faisant à lui serment de loyauté. Et ainsi se départirent les dessusdits, et s'en allèrent à Beauvais devers le sire de l'Île Adam. Et tôt après fut assise desdits Anglois la forteresse de Saint-Martin-le-Gaillard, dedans laquelle étoit Regnaut de Fontaines, messire Karados de Quesnes, avecque aucuns autres qui avoient toujours tenu la partie du dauphin et du duc d'Orléans.

Auquel lieu desdits assiégeants étoit capitaine un vaillant homme, nommé messire Philippe le Lis;

mais de ladite forteresse, nonobstant le siège, se partit secrètement par nuit, ledit messire de Karados, et alla à Compiègne devers le seigneur de Gamache, qui pour ce temps en étoit capitaine. Auquel il requit très instamment qu'il voulsît assembler gens pour lever le siège dessusdit.

Lequel sire de Gamache, au plus bref qu'il put, fit très grosse assemblée, et manda Antoine et Hue de Beaussaut, frères, et moult d'autres gentils-hommes tenant la partie du dauphin, et aussi plusieurs tenant la partie de Bourgogne: tant qu'en tout assembla bien seize cents combattants ou environ, atout (avec) lesquels il chevaucha en tirant au lieu dessusdit; et vint vers soleil levant au-dessus de ladite forteresse; et là, mit ses gens en ordonnance, et commit quatre cents combattants pour aller devant gagner les barrières qu'avoient faites lesdits Anglois.

Auxquelles barrières furent trouvés environ soixante Anglois gardant icelles, lesquels très âprement se défendirent et gardèrent le pas; mais enfin ils furent déconfits, et tous mis à mort, excepté aucuns qui se sauvèrent par fuite. Et adonc ledit sire de Gamache, suivant ses gens assez roidement, entra en la ville où lesdits Anglois étoient logés; mais la plus grand' partie étoient déjà retraits (retirés) en une grand' église qui étoit en la ville, atout (avec) leurs chevaux, et là très fort se défendirent. Et en conclusion, pource que les dessusdits Anglois pouvoient avoir bref secours

de leurs gens qui étoient sur les marches , le dessusdit sire de Gamache fit bouler le feu dedans la forteresse, et emmena sauvement ceux qui étoient dedans. Et furent à cette besogne faits nouveaux chevaliers , Antoine de Beussaut , Gilles de Rouvroy , et aucuns autres.

En après , dedans les huit jours ensuivant . le comte de Hautiton (Huntingdon), capitaine de Gournay , en Normandie , assembla environ deux mille combattants Anglois des frontières de la marche ; lesquels il conduisit jusques à un gros village nommé Poix , où ils se logèrent , et y firent plusieurs dommages ; et de là allèrent à Breteuil , et livrèrent grand assaut au fort de l'abbaye. Et pour tant qu'ils y eurent de leurs gens morts , ardirent la ville , qui étoit moult puissamment amassée , et puis se tirèrent vers Clermont. Si prirent la tour de Vandeuil , et boutèrent le feu dedans ; et après , en détruisant le pays par feu et par épée , atout (avec) infinis biens et un grand nombre de prisonniers , s'en retournèrent en leur garnison.

Et de l'autre côté , messire Philippe le Lis , pardessus nommé , qui se tenoit à Eu et Monchaux , couroit très souvent jusques à Abbeville , au Pont-de-Remy , et par tout le Vimeu , dont le pays étoit très grandement désolé. Auxquelles courses et envahies , messire Jacques de Harcourt , qui se tenoit au Crotoy , et Hector de Saveuse , avec ceux de la garnison du Pont-de-Remy , bailloient très souvent de grands empêchements , et pareillement

en faisoient messire Louis de Thiembronne , te ceux qui étoient avec lui en la ville de Gamache.

CHAPITRE CCXVIII.

Comment le roi d'Angleterre fit assiéger les forteresses du Château-Gaillard et de la Roche-Guyon , qui en la fin furent conquises ; et autres matières.

EN ces mêmes jours le roi Henri d'Angleterre fit assiéger toutes les forteresses du Château-Gaillard et de la Roche-Guyon , lesquelles étoient deux des plus fortes places de la duché de Normandie ; et les tenoient les gens du dauphin ; mais , au bout de deux mois, la Roche-Guyon, fut rendue du consentement de la dame qui étoit dedans, audit roi d'Angleterre ; lequel présentement la donna à messire Guy le Boutellier ; et avec ce , lui vouloit faire avoir ladite dame en mariage , mais oncques ne s'y voulut consentir , ainçois (mais) s'en alla avec ses gens hors du pays , en délaissant sadite forteresse. Et le Château-Gaillard, qui étoit au roi de France, se tint seize mois ; au bout duquel terme se rendit par faute de ce que les cordes dont ils tiroient l'eau leur étoient faillies. Et en étoit capitaine , messire Olivier de Mauny, qui avoit avec lui six vingts gentilshommes ou plus. Et tenoient le siège, les comtes de Hautiton (Huntingdon) et de Kime.

Et durant les choses dessusdites, avoit plusieurs Dauphinois et Bourguignons qui avoient grand' confidence et communication les uns avec les autres, depuis le traité de la paix, espérant qu'icelle dût être perdurable. Et s'assembloient très souvent en plusieurs lieux, d'un commun accord, pour faire guerre aux Anglois, anciens ennemis du royaume de France : mais la roue de fortune y pourvut par telle manière, que dedans brefs jours ensuivant furent en plus grand' tribulation et haine l'un contre l'autre, que jamais n'avoient été, comme ci-après sera déclaré.

CHAPITRE CCXIX.

Comment le duc de Touraine vint à grand' puissance à Montereau, où faut Yonne, où il manda le duc de Bourgogne, qui étoit à Troyes en Champagne, lequel fut mis à mort piteusement.

OR est vérité qu'après que Charles, duc de Touraine, eut visité les duchés de Berri et de Tours, se tira, atout (avec) vingt mille combattants, ou environ, à Montereau, où faut Yonne. Et tôt après sa venue, envoya à Troyes, en Champagne, messire Tanneguy du Châtel, et autres de ses gens, atout (avec) certaines lettres signées de sa main, par lesquelles il écrivoit très affectueusement audit duc de Bourgogne, que pour conclure

et aviser à la réparation du royaume, et aussi pour grands affaires qui grandement le touchoient, il voulsît aller par-devers lui audit lieu de Montereau. Lequel du c, oyant cette requête, différa par plusieurs jours d'y aller; et contendoit que ledit dauphin allât audit lieu de Troyes vers son père le roi, et devers la reine, et démontra plusieurs fois audit Tanneguy, que plus convenable et expédient seroit qu'il y allât qu'autrement, afin de tenir leur conseil ensemble. Et sur ce, retourna ledit Tanneguy devers le dauphin, pour lui rendre la réponse qu'il avoit eue; mais finalement le dessusdit dauphin, et tous ceux de son conseil, prirent conclusion ensemble de demeurer à Montereau, et non ailleurs.

Et derechef retourna icelui messire Tanneguy, à Troyes, devers ledit duc, avec lequel il traita tant, qu'il vint à Bray sur Seine; et de là furent envoyés plusieurs messages de l'une partie à l'autre. Entre lesquels au derrain (dernier), le dauphin, y envoya l'évêque de Valence, qui étoit frère à l'évêque de Langres lequel de Langres étoit avec le duc de Bourgogne, et un de ses principaux conseillers, et étoit nommé Charles de Poitiers. Et quand icelui évêque fut audit lieu de Bray, parla par plusieurs fois audit duc de Bourgogne, et l'admonesta et induisit bien acertes qu'il voulsît aller devers ledit dauphin, disant qu'il ne fût en nulle doute ou soupçon de quelque mauvaiseté. Et pareillement en parla féablement à son frère dessusdit,

en lui remontrant que féablement il y pouvoit aller , et feroit mal de faire le contraire. Toutefois icelui évêque , pour vrai , ne savoit rien de ce qu'il advint depuis , et traitoit de bonne foi les besognes dessusdites.

Finablement , tant par les remontrances dessusdites , comme sur les paroles de messire Tanneguy du Châtel , ledit duc de Bourgogne se conclut et disposa , avec son conseil , d'aller vers le dauphin , en la compagnie d'icelui évêque , et se partit dudit lieu de Bray sur Seine , le dimanche dixième jour de septembre mille quatre cent dix-neuf ; et avoit en sa compagnie environ cinq cents hommes d'armes , et deux cents archers , desquels étoient capitaines messire Charles de Lens , amiral de France , et Jacques de la Lime , maître des arbalétriers ; et si y étoient plusieurs seigneurs ; c'est à savoir Charles , fils aîné du duc de Bourbon ; le seigneur de Nouailles , frère au comte de Foix , Jean , fils au comte de Fribourg ; le seigneur de Saint-George , messire Antoine du Vergy , le seigneur de Jonvelle , le seigneur d'Ancre , le seigneur de Montagu , messire Guy de Pontarlier , et plusieurs autres , atout (avec) lesquels il chevaucha joyeusement jusques assez près de Montereau ; et étoit environ trois heures après midi. Et lors vinrent à l'encontre de lui trois de ses gens ; c'est à savoir messire Antoine de Thoulangeon , Jean d'Ermay , et Saubretier ; lesquels lui dirent qu'ils venoient de la ville , où ils avoient vu le pont , auquel lieu se devoient

assembler plusieurs fortes barrières, faites de nouvel, très avantageuses pour la partie du dauphin, disant qu'il pensât à son fait, et que s'il s'y boutoit il seroit au danger (pouvoir) dudit dauphin et de sa partie. Sur lesquelles paroles ledit duc, tout à cheval, assembla son conseil, pour savoir que sur ce il étoit bon de faire, et y eut diverses opinions; car les aucuns doutoient moult cette journée, et les nouvelles et rapports de ce que d'heure à autre ils oyoient.

Les autres, qui ne pensoient que bien, conseil-loient, pour mieux faire, de laisser qu'il allât devers le dessusdit dauphin, et disoient qu'ils ne sauroient penser qu'un tel seigneur et prince, fils du roi de France, et successeur de sa noble couronne, voul-sît faire autre chose que loyauté.

Et lors ledit duc, voyant et oyant les diverses opi-nions de son conseil, dit haut et clair, en la pré-sence d'eux tous, qu'il iroit, sur intention d'at-tendre telle aventure qu'il plairoit à Dieu de lui envoyer; disant outre, que pour péril de sa personne ne lui seroit jà réprouvé que la paix et réparation du royaume fût attargée (retardée); et que bien sa-voit que s'il failloit (manquoit) d'y aller, et que par aucune aventure, guerre ou dissension se ré-mouvoit entre eux, la charge et déshonneur en retourneroit sur lui. Et adonc s'en alla descendre dedans le châtel de Montereau par la porte vers les champs; lequel châtel lui avoit été délivré, pour lui loger, par les conseillers du dauphin, afin qu'il

fût moins en soupçon qu'on lui voulsît faire aucune mauvaiseté ; et fit descendre avec lui tous les grands seigneurs , et deux cents hommes d'armes , et cent archers pour lui accompagner.

Si étoit avec lui la dame de Giac , qui par avant , comme dit est , avoit été par plusieurs fois devers le dauphin pour traiter les choses dessusdites , et moult induisoit ledit duc d'y aller , en lui admonestant qu'il ne fût pas en doute de nulle trahison. Lequel duc , comme il montrait semblant , aimoit moult et croyoit de plusieurs choses icelle dame , et si l'avoit baillée en garde avecque partie de ses joyaux à Philippe Jossequin , comme au plus féable de tous ses serviteurs. Et tôt après qu'il fût descendu , ordonna à Jacques de la Lime , qu'il se mît atout (avec) ses gens d'armes à l'entrée de la porte , vers la ville , pour la sûreté de sa personne , et aussi à garder la convention.

Et entre temps , messire Tanneguy du Châtel revint devers lui , et lui dit que le dauphin étoit tout prêt , et qu'il attendoit après lui , et il répondit qu'il s'en alloit ; et lors appela ceux qui étoient commis à aller avec lui , et défendit que nuls n'y allassent , fors ceux qui à ce étoient ordonnés , lesquels étoient dix , dont les noms s'ensuivent : c'est à savoir , Charles de Bourbon , le seigneur de Nouailles , Jean de Fribourg , le seigneur de Saint-George , le seigneur de Montagu , messire Antoine du Vergy , le seigneur d'Ancre , messire Guy de Pontarlier , messire Charles de Lens , messire Pierre de Giac ,

et un secrétaire nommé maître Pierre Seguinat, avecque lesquels alla le dessusdit, jusques au-devant la première barrière du pont. Et derechef vinrent à l'encontre de lui les gens dudit dauphin, qui renouvelèrent les promesses et serments par avant faits et jurés entre les parties; et ce fait, dirent: « Venez devers monseigneur, il vous attend ci devant le pont. »

Après lesquelles paroles se retrahirent (retirèrent) devers leur maître et seigneur. Et adonc ledit duc demanda à ses conseillers dessusdits, s'il leur sembloit qu'il pût aller sûrement devers ledit dauphin, sur les sûretés qu'ils savoient entre eux deux. Lesquels, ayant bonne intention, lui firent réponse que sûrement y pouvoit aller, attendu lesdites promesses faites par tant de notables personnes d'une partie et d'autre; et dirent que bien oseroient prendre l'aventure d'y aller avecque lui. Sur laquelle réponse se mit en chemin, faisant aller une partie de ses gens devant lui, et entra en la première barrière, où il trouva les gens du dauphin, qui encore lui dirent: « Venez devers monseigneur, il vous attend. » Et il dit: « Je vois » (vais) devers lui. » Et passa outre la seconde barrière, laquelle fut tantôt fermée à la clef, après que lui et ses gens furent dedans, par ceux qui à ce étoient commis. Et en marchant avant rencontra messire Tanneguy du Châtel, auquel, par grand amour, il férit de la main sur l'épaule, disant au seigneur de Saint-George et aux autres de ses gens: « *Vécy en qui je me fie.* »

Et ainsi passa outre jusques assez près dudit dauphin , qui étoit tout armé , l'épée ceinte , appuyé sur une barrière ; devant lequel , pour lui faire honneur et révérence , il se mit à un genou à terre , en le saluant très humblement. A quoi le dauphin répondit aucunement , sans lui montrer quelque semblant d'amour , en lui reprochant qu'il avoit mal tenu sa promesse , et n'avoit point fait cesser guerre , ni fait vider ses gens des garnisons , ainsi que promis avoit. Et entre temps messire Robert de Loire le prit par le bras dextre et lui dit : « Levez-vous , vous n'êtes que trop honorable. » Et ledit duc étoit à un genou , comme dit est , et avoit son épée ceinte ; laquelle étoit , selon son vouloir , trop demeurée derrière lui , quand il s'agenouilla ; si mit la main pour la remettre plus devant à son aise ; et lors ledit messire Robert lui dit : « Mettez-vous la main à votre épée » en la présence de monseigneur le dauphin ? » entre lesquelles paroles s'approcha d'autre côté messire Tanneguy du Châtel , qui fit un signe , en disant : « Il est temps. » Et férit ledit duc d'une petite hache , qu'il tenoit en sa main , parmi le visage , si roidement qu'il chut à genoux , et lui abattit le menton. Et quand le duc se sentit féru , mit la main à son épée pour la tirer , et se cuida lever pour lui défendre ; mais incontinent , tant dudit Tanneguy comme d'aucuns autres , fut féru plusieurs coups et abattu à terre comme mort. Et prestement un nommé Olivier Layet , à l'aide de Pierre Fratier ,

lui bouta une épée par-dessous son haubergeon, tout dedans le ventre.

Et ainsi que ce se faisoit, le seigneur de Nouailles, ce voyant, tira son épée à moitié pour cuider défendre ledit duc; mais le vicomte de Narbonne tenoit une dague en sa main, dont il le cuida férir. Et ledit de Nouaille vigoureusement se lança audit vicomte, et lui arracha sa dague des poings, et en ce faisant, fut féru d'une hache par derrière en la tête, si efforcément, qu'assez bref après il mourut.

Et entre temps que ce se faisoit, le dessusdit dauphin, qui étoit appuyé sur la barrière dessusdite, voyant cette merveille, se tira arrière d'icelle, comme tout effrayé; et incontinent, par Jean Louvet, président de Provence, et autres ses conseillers, fut remené à son hôtel; et d'autre partie Jean de Fribourg tira son épée, mais tantôt lui fit-on perdre par force de coups.

Finablement tous les dix, avec le secrétaire, qui étoient allés avec ledit duc, furent pris sans délai, excepté le seigneur de Nouailles, qui demeura mort sur la place, comme dit est, et le seigneur de Montagu, qui se sauva par-dessus la barrière vers le châtel. Et fut le seigneur de Saint-Georges navré au côté de la pointe d'une hache, et le seigneur d'Ancre d'une taillade en la main. Lequel seigneur de Montagu, quand il fut outre ladite barrière, cria très fort à l'arme. Et adonc messire Antoine de Thoulangeon, messire Simon Otheli-

mer, Saubretier, et Jean d'Ermay, avec aucuns autres, s'approchèrent de ladite barrière, et commencèrent à lancer de leurs épées à ceux de dedans. Et en ce faisant ledit messire Simon fut navré en la tête; car ceux de la ville et desdites barrières s'efforcèrent de tous côtés à tirer arbalêtres sur les dessusdits; pourquoi, non pouvant entrer dedans icelle barrière, se retrahirent dedans ledit châtel. Ainsi et par cette manière fut ledit duc de Bourgogne cruellement mis à mort, sur la sûreté du duc de Touraine, dauphin de Viennois, et de ceux de son conseil. Laquelle besogne, tant seulement à ouïr raconter, est si piteuse et lamentable, que plus grande ne peut être; et par espécial tous cœurs de nobles hommes, et autres prud'hommes natifs du royaume de France, doivent avoir grand' tristesse et vergogne, voyant si noble sang comme des fleurs de lys, tant prochains de lignage, eux-mêmes détruire l'un l'autre, et ledit royaume être mis, par le moyen des choses dessusdites et autres par avant faites et passées, en voie et péril de changer nouvel seigneur, et aller du tout à perdition.

Si furent les principaux faisant cette conspiration contre ledit duc de Bourgogne, Jean Louvet, président de Provence, le vicomte de Narbonne, messire Guillaume Batiller, messire Tanneguy du Châtel, messire François de Grimaille, messire Robert de Loire, Pierre Fratier, Olivier Layet, messire Ponçon de la Namac, sénéchal d'Auvergne, et aucuns autres. Lesquels, grand espace de temps

par avant avoient conclu , promis et juré l'un à l'autre de mener à fin cette besogne , comme ils firent. Et mèmement dès la première assemblée , qui fut faite entre iceux princes auprès de Pouilly-le-Fort , quand la paix fut faite entre eux , comme je fus informé , eurent volonté et intention de l'achever ; mais lors fut délaissée , pour ce que ledit duc de Bourgogne avoit trop grand' puissance de gens d'armes ; et aussi que lesdites parties étoient près l'un de l'autre aux pleins champs ; pourquoi eût convenu qu'il y eût eu de trop grands meschefs entre eux.

En après , le seigneur de Jonvelle , et les autres , qui étoient dedans le châtel de Montereau , et auxquels ledit duc de Bourgogne l'avoit baillé en garde à son partement , furent moult émerveillés , et non pas sans cause , quand ils surent et virent les manières qu'on tenoit contre eux , tant pour la personne de leurdit seigneur et prince , dont encore ne savoient pas la vraie vérité de son état , comme pour les autres seigneurs qui étoient avec lui ; et aussi pour eux-mêmes , qui étoient là sans avoir quelque provision de vivres ni habillements de guerre , sinon ce qu'ils avoient apporté , qui n'étoit pas grand chose ; car , par avant leur venue , on avoit ôté toute l'artillerie et les vivres dudit châtel. Si eurent sur ce plusieurs imaginations , pour savoir s'ils se départiroient ou non ; mais en la fin se conclurent l'un avec l'autre d'y demeurer , jusques à tant qu'ils auroient plus véritables nou-

velles de leur dessusdit seigneur , qu'encore n'avoient ouï.

Et combien que ledit seigneur de Jonvelle et le seigneur de Montagu priassent moult de fois aux gens dudit duc , qui étoient venus avec lui , qu'ils vouldissent demeurer avec eux dedans icelui châtel , néanmoins n'en voulurent rien faire , ains (mais) se départirent hâtivement , sans tenir ordonnance ; et chevauchèrent , au plus tôt qu'ils purent , droit vers Bray sur Seine , dont ils étoient partis au matin. Mais les gens du dauphin , à grand' puissance , les poursuivirent très âprement et en tuèrent , prirent et détroussèrent grand' partie , sans trouver quelque défense. Et iceux seigneurs de Jonvelle et de Montagu , demeurèrent , comme dit est , dedans le châtel , et avec eux messire Robert de Marigny , messire Philippe de Cervoles , messire Jean Murat , le seigneur de Rosemate , Jean d'Ermay , Jean du Mesnil , Saubretier , Philippe de Montaut , Renaut de Cheuly , Renaut de Rethel , Guillaume de Bière , la dame de Giac et ses femmes , et Philippe Jossequin , avecque environ trente varlets , que pages de la famille dudit duc de Bourgogne.

CHAPITRE CCXX.

Comment le duc de Touraine, dauphin, et ceux qui étoient avec lui se conduisirent après la mort dudit duc de Bourgogne ; et des lettres qu'il fit envoyer à plusieurs bonnes villes.

APÈRS ce que le dessusdit duc de Bourgogne fut mis à mort, comme dit est, il fut tantôt, par les gens du dauphin, dévêtu de sa robe, de son haubergeon, de ses anneaux, et de toutes autres choses, réservé son pourpoint et ses houseaux; et demeura sur la place jusques à minuit, qu'on le porta sur une table dedans un moulin assez près du pont. Et le lendemain, au matin, fut mis en terre, en l'église Notre-Dame, devant l'autel Saint-Louis, atout (avec) son dit pourpoint et ses houseaux, sa barrette tirée sur son visage; et lui fit-on prestement dire douze messes. Si étoient à cette heure avec le dauphin, plusieurs notables personnes, qui rien ne savoient du secret de cette matière; et il y en eut aucuns à qui en déplut grandement, considérant les tribulations, reproches et meschefs qui en pouvoient sourdre au temps avenir, tant au royaume de France comme à la personne de leur seigneur et maître, le duc de Touraine, dauphin; entre lesquelles y étoient Jean de Harcourt, comte d'Aumale, et le seigneur de

Barbasan. Auquel de Barbasan fut moult désagréable, et tant que, par plusieurs fois, reprocha à ceux qui avoient machiné le cas dessusdit, en disant qu'ils avoient détruit leur dessusdit maître de chevance et d'honneur. Et dit que mieux vouldroit avoir été mort, que d'avoir été à icelle journée, combien qu'il en fût innocent.

Toutefois, le dauphin retourné en son hôtel après cet homicide, fut ordonné par ceux de son conseil, que deux cents hommes d'armes iroient devant la forteresse, pour faire rendre ceux qui étoient dedans. Auxquels là venus, fut l'entrée défendue. Et pour tant les dessusdits se retrahirent une partie en la tour du pont, et l'autre en une tour vers les faubourgs, et là demeurèrent cette nuit. Et ceux qui étoient en ladite ville murèrent la porte vers la ville, et n'eurent autres nouvelles jusques au lendemain matin, qu'on leur commença très fort à jeter canons contre ladite porte.

Et assez bref après, allèrent quatre ou cinq chevaliers de par le dauphin parler à iceux, et leur signifier qu'ils rendissent ladite forteresse; et si ce ne faisoient, il les feroit assaillir et couper les têtes, s'ils étoient pris par force. Auxquels fut répondu par les dessusdits Jonvelle et Montagu, que monseigneur de Bourgogne, leur seigneur, auquel le dauphin l'avoit livré, leur avoit baillé en garde, et qu'ils ne le rendroient pas, s'ils n'avoient certaines enseignes de lui. Pourquoi les dessusdits, ce oyant, retournèrent en la ville; et tantôt après rallèrent

devers ladite forteresse, et y menèrent messire Antoine de Vergy, lequel appela les deux seigneurs dessusdits, et ils répondirent en demandant comment il lui étoit. Et sans faire à ce réponse, il leur dit : « Frères, monseigneur le » dauphin me fait dire que vous lui rendez cette » forteresse, et que si ce ne faites, et il vous » prend dedans par force, il vous fera trancher » les têtes. Et si vous lui voulez rendre et tenir » son parti, il vous fera des biens, et vous départira des offices de ce royaume très largement. »

Après lesquelles paroles, demandèrent audit messire Antoine s'il savoit nouvelles de monseigneur le duc. A quoi il ne répondit mot, et signa de son doigt contre terre, et après dit : « Je vous » conseille que vous rendez ladite forteresse à » monseigneur le dauphin. » Et comme devant dirent : « Sans avoir nouvelles de monseigneur le » duc, qui la nous a baillée en garde, nous ne » la rendrons pas. » Et adonc les chevaliers dudit dauphin leur dirent : « Mettez par écrit tel » traité que vous voulez avoir, et on vous fera réponse. » Et sur ce, se retrahirent lesdites parties, et firent les dessusdits mettre par écrit ce qu'il leur plut, et l'envoyèrent devers ledit dauphin.

Premier, requirent à mettre la forteresse en la main de monseigneur de Bourgogne leur seigneur, qui leur avoit baillée en garde, eu au moins avoir décharge de lui, signée de sa main ;

Item, que tous les prisonniers qu'il avoit devers lui, lesquels avoient été pris avec ledit duc, il les rendit quittes sans payer finances;

Item, que tous les hommes et femmes, de quelque état qu'ils fussent, étant dedans ladite forteresse, avec tous les biens qui y avoient été de leur parti apportés, s'en pussent aller franchement où bon leur sembleroit;

Item, qu'ils eussent délai de quinze jours à demeurer dedans ledit châtel, tant que leurs chevaux fussent venus;

Item, qu'ils eussent sauf-conduit pour deux cents hommes d'armes, qui les viendroient quérir pour les conduire où bon leur sembleroit, et que ledit sauf-conduit durât quinze jours.

Après lesquels articles, visités par ledit dauphin et son conseil, furent renvoyés devant la forteresse les chevaliers dessusdits, qui par avant y avoient été envoyés. Lesquels dirent à ceux de dedans que, quant à la personne du duc de Bourgogne, elle ne soit plus demandée : car on ne la peut avoir.

Quant aux prisonniers qui ont été pris avec lui, ils sont bien à monseigneur le dauphin, et leur départira des biens et offices de ce royaume; et n'en soit requis plus avant.

Quant aux biens qui sont dedans la forteresse, appartenant au duc de Bourgogne, ils demeureront en la main de monseigneur le dauphin, et les fera recevoir par inventoire, en baillant décharge à ceux qui les ont en garde. Et les autres

qui sont léans , emporteront tous leurs biens , lesquels ils ont apportés.

Quant aux quinze jours , que demandez de délai , rien ne s'en fera ; mais on vous fera conduire jusques à Bray sur Seine.

Quant au sauf-conduit de deux cents hommes d'armes , il n'est nul besoin de l'avoir , puisqu'aurez conducteurs.

Toutefois , après plusieurs paroles , les dessusdits chevaliers , de Jonvelle et de Montagu , pour eux et pour leurs gens , firent traité avec ledit dauphin , par si qu'ils s'en iroient saufs leurs corps et leurs biens , en rendant ladite forteresse. Et à ce furent reçus , et tous les biens et joyaux qui étoient audit duc de Bourgogne , demeurèrent léan. Et avec ce demeura avecque le dauphin la dame de Giac ; laquelle , comme il fut commune renommée , fut consentante de ladite homicide. Et pareillement , y demeura Philippe Jossequin , et n'osa retourner devers la duchesse de Bourgogne , ni devers son fils , comte de Charrolois , pour tant qu'il n'étoit pas bien en leur grâce.

Lequel Philippe Jossequin étoit natif de Dijon , fils de l'armurier de feu le duc Philippe de Bourgogne ; et par long temps avoit été moult féable , et aimé par-dessus tous du dessusdit duc de Bourgogne ; c'est à savoir de ses serviteurs ; et même lui faisoit porter son scel de secret , et signer lettres de sa main , comme si ledit duc les eût signées ; et y avoit peu de différence du signé que contrefaisoit le dessusdit Philippe Jossequin , à

l'encontre de celui que faisoit le duc de sa propre main. Pour lesquelles besognes et grands autorité il fut par plusieurs fois moult haï de plusieurs seigneurs repairant en la cour d'icelui prince ; mais néanmoins, étant en l'état dessusdit, il acquit de grands finances, et fit une moult notable maison dedans la ville de Dijon. Lesquelles chevances à son département, il délaissa en plusieurs lieux ; c'est à savoir en Bourgogne, en Flandre et ailleurs ; lesquelles furent prises, comme confisquées des officiers du comte de Charrolois, et les donna à aucuns de ses serviteurs ; et le dessusdit Philippe, ainsi comme dit est, s'en alla dénué de tous biens.

CHAPITRE CCXXI.

Copie des lettres envoyées par le dauphin en plusieurs bonnes villes du royaume, après la mort du duc Jean de Bourgogne.

LE lundi onzième jour de septembre, après ce que le duc de Touraine, dauphin, eut tenu, dedans la ville de Montereau grand conseil sur ses affaires ; afin qu'il ne fût noté d'avoir rompu ladite paix, et aussi qu'on ne le tenît (tînt) pour parjure, fit écrire plusieurs lettres, lesquelles il envoya à Paris, Reims, Châlons et autres bonnes villes du royaume ; desquelles la copie de celles qui furent envoyées à Paris s'ensuit.

« Chers et bien aimés , nous tenons qu'assez avez eu la connoissance comment naguères nous convînmes avec le duc de Bourgogne , au lieu de Pouilly , après ce que nous lui eûmes accordé toutes les choses qu'il nous requit en faveur du bien de la paix , et pour eschever (éviter) la perdition de la seigneurie de monseigneur et de nous , et qu'entre les autres choses il nous promit , par la foi et serment de son corps , dedans un mois faire guerre aux Anglois , anciens ennemis de monseigneur et de nous , et en ce faisant il eût été accordé par entre nous deux d'ensemble convenir derechef à besogner et pourvoir aux besognes de ce royaume , et contre les ennemis dessusdits ; pour laquelle cause nous vînmes en cette ville de Montereau , et en icelle attendîmes dix-huit jours la venue dudit duc de Bourgogne , auquel fîmes bailler le châtel de cette ville de Montereau , en nous délogeant d'icelui.

» Et après ce que nous convînmes avec lui en la manière qu'il demanda , nous lui remontrâmes amiablement comment , nonobstant ladite paix et sesdites promesses , il ne faisoit ni avoit fait aucune guerre auxdits Anglois , et avec ce n'avoit fait issir les garnisons qu'il tenoit , comme il avoit été traité et promis par ledit de Bourgogne ; desquelles choses nous le requîmes. Lequel de Bourgogne nous répondit plusieurs folles paroles , et chercha son épée à nous envahir et villener (avilir) en notre personne. Laquelle , comme après nous avons su ,

il contendoit à prétendre , et mettre en sa sujétion. De laquelle chose , par divine pitié , et par la bonté et aide de nos loyaux serviteurs , nous avons été préservés ; et il , par sa folie , mourut en la place.

» Les choses dessusdites nous vous signifions , comme à ceux qui auront grand' joie , comme nous sommes certains , qu'en telle manière de tel péril nous avons été préservés. Et vous prions et néanmoins vous mandons sur toute bonne loyauté que toujours avez eue à mondit seigneur et à nous , que pour quelque chose qu'il advienne , vous ne laissiez que ne fassiez bonne résistance auxdits ennemis de monseigneur et de nous , et vous préparez à faire toute guerre. Et soyez certains que nous vous secourrons et aiderons et conforterons avec toute notre puissance , laquelle , par la grâce de Dieu , est bonne et grande. Et voulons que toutes choses advenues soient pardonnées , et que pour icelles à nul ne soit fait dommage ou déplaisance ; mais l'abolition faite par mondit seigneur nous garderons de point en point , et ladite paix. Et ce vous promettons en bonne foi , et en paroles de fils de roi.

» Et sur ce envoyons nos lettres-patentes au prévôt des marchands , des échevins et bourgeois de Paris , à icelles signifier à vous et aux autres , et à publier où il appartiendra ; et de ce donnerons telles sûretés comme il voudra ; et entretiendrons au duc de Bourgogne et à ses serviteurs , et à tous autres qui ont tenu son parti , paix , comme elle fut

concordée et publiée, sans icelle enfreindre en aucune manière, désirant tenir tous les sujets de mondit seigneur et les nôtres, à résister en bonne paix auxdits ennemis. Et à ce est notre intention à nous employer en notre personne; et voulons que les choses dessusdites fassiez publier ès villes et places autour de vos marches, et que semblablement icelles choses vous assuriez de par nous.

» Chers et bien aimés, Notre-Seigneur vous ait en sa sainte garde.

» Ecrit à Montereau, où faut Yonne, le onzième jour de septembre.

» Ainsi signé Charles Champion.»

Au dos étoit écrit: « A nos très chers et bien aimés les bourgeois, clergé, manants et habitants de Paris.»

Auxquelles lettres, par especial ès villes qui tenoient le parti du roi et du duc de Bourgogne, ne fut par eux rendue aucune réponse. Et pareillement messire Clignet de Brabant, qui se tenoit à Vitry, écrivit à plusieurs bonnes villes pour les attirer du parti du dauphin; mais quand il vit qu'ils ne lui répondirent pas à son plaisir, il commença à leur faire très forte guerre.

CHAPITRE CCXXII.

Comment le seigneur de Montagu écrivit à plusieurs bonnes villes du royaume ; et des Parisiens , qui refirent serment nouyel après la mort dudit duc de Bourgogni.

LE sire de Montagu , après ce qu'il fut retourné de Montereau à Bray-sur-Seine , le plus tôt qu'il put , fit écrire plusieurs lettres contenant que par ledit duc de Touraine , dauphin , et son conseil , avoit été commis crime à la personne de son seigneur , le duc de Bourgogne ; lesquelles lettres il envoya à Troyes , Reims , Châlons , et autres bonnes villes tenant le parti du roi et du duc de Bourgogne . Esquelles lettres aussi leur prioit très humblement qu'ils fussent bien sur leur garde , et que point n'obtempérassent aux paroles et mensonges de ceux tenant la partie du dauphin , disant par lesdites lettres , que bien étoit leur déloyauté découverte , mais se entretinssent toujours en leurs bons propos de la partie du roi et du comte de Charrolois , successeur du duc de Bourgogne , par lequel ils auroient bonne et brève aide au plaisir de Dieu . Lesquelles lettres aux bonnes villes dessusdites furent bénignement reçues , en remerciant moult de fois ledit sire de Montagu , pour son mes-

sage , disant que moult fort étoient dolents de l'aventure dessusdite.

Et quand, le onzième jour de septembre, vint à la connoissance des Parisiens que ledit duc de Bourgogne étoit ainsi mort , furent tant dolents et confus que plus ne pouvoient. Et pour tant , lendemain , au plus matin qu'ils purent , s'assemblèrent le comte de Saint-Pol , le lieutenant du roi à Paris , le chancelier de France , les prévôts de Paris et des marchands , et généralement tous les conseillers et officiers du roi , et avec eux grand' quantité des nobles et bourgeois de la ville , et grand' multitude du peuple. Lesquels, après ce qu'on leur eut fait remonter la mort du duc de Bourgogne , et l'état comment icelle avoit été perpétrée et faite , firent serment au dessusdit comte de Saint-Pol de le servir et obéir , et d'être et entendre avec lui de toute leur puissance à la garde et défense de ladite ville de Paris et des habitants ; et généralement à la conservation de tout le royaume ; à résister de corps et de biens à la damnable intention et efforcement des crimineux , séditions , rompeurs de la paix et union de ce royaume , et de poursuivre , de tout leur pouvoir, vengeance et réparation contre les conspirateurs , coupables et consentant , de la mort et homicide dudit duc de Bourgogne , et dénoncer et accuser devers justice tous ceux portant faveur auxdits conspirateurs. Promirent aussi de non rendre la ville de Paris , ni faire quelque traité à part sans le su l'un de l'autre.

Et semblablement leur fit serment ledit comte de Saint-Pol.

Desquels serments dessusdits furent faites lettres scellées de leur sceaux ; lesquelles furent envoyées à Senlis et autres villes tenant leur parti , afin de les induire à faire le serment pareil à leurs gouverneurs.

Après lesquelles besognes accomplies , furent pris dedans ladite ville de Paris , et mis prisonniers , plusieurs hommes et aussi aucunes femmes tenant ou qui avoient tenu le parti dudit duc de Touraine, dauphin, tant de ceux qui étoient retournés depuis la paix, comme autres sur quoi on avoit soupçon ; et tantôt après en y eut aucuns exécutés par justice.

CHAPITRE CCXXIII.

Comment le dessusdit dauphin se partit de Montereau ; de la délivrance de ceux qui avoient été en la compagnie du duc de Bourgogne , et autres matières.

EN ces propres jours , après que le dessusdit dauphin eut constitué messire Pierre de Guitry capitaine de Montereau , lequel de Guitry avoit été présent quand le duc de Bourgogne fut mis à mort , se départit de là atout (avec) ses gens , et envoya tous les prisonniers dessusdits , la dame de Giac , et Philippe Jossequin , à Bourges en Berri. Lesquels

prisonniers firent serment audit dauphin de le servir et tenir son parti, fors Charles de Bourbon, par dessus nommé, et messire Pierre de Giac. Et quant aux autres, jà-soit-ce qu'ils fussent par plusieurs fois requis d'icelui dauphin et de ceux de son conseil, qu'ils voulsissent demeurer avec lui et faire ledit serment, et que grands biens et honneurs leur fussent offerts à être faits, néanmoins, oncques ne s'y voulurent consentir; ainçois (mais) firent réponse à toutes lesdites requêtes, que mieux aimoient de mourir en prison ou autrement, comme il plairoit au dauphin, que de faire chose qui à eux et à leurs successeurs pût être réprouvée à mal. Et pour tant, voyant leur volonté, et que autre chose on n'en pouvoit avoir, furent depuis tous mis à délivrance, moyennant certaine grand' somme de pécune, qu'ils payèrent pour leur rançon, excepté ledit messire Charles de Lens, amiral, qu'ils firent mourir; et ne retourna pas.

En outre, le dessusdit dauphin venu en la ville de Bourges, comme dit est, manda gens d'armes de toutes parts à venir par-devers lui, atout (avec) lesquels il alla en Anjou, et eut parlement avecque le duc de Bretagne, lequel consentit qu'une partie des nobles de son pays servissent ledit dauphin. Et avecque ce lui vint grand' aide d'Ecossois, qu'il envoya et fit conduire sur la rivière de Loire; et de là alla à Poitiers, puis en Auvergne; et en Languedoc, par tout assembler gens, et faire alliance, sur intention de résister contre tous ceux

qui gréver ou nuire lui voudroient. Et par toutes les bonnes villes tenant son parti, faisoit prononcer que ce qu'il avoit fait contre le duc de Bourgogne, étoit et avoit été en bonne et juste querelle, en remontrant plusieurs titres, qui à ce faire l'avoient mu pour sa justification; lesquels seroient trop longs à raconter.

Et entre-temps, le roi de France, la reine et ceux de leur conseil, qui avoient su les nouvelles de toutes les matières dessusdites, en étoient très déplaisants; et afin d'y pourvoir, furent envoyés mandemens royaux en diverses parties du royaume où le roi dessusdit étoit obéi, contenant la mort du duc de Bourgogne, et la déloyauté des faiseurs; mandant et défendant aux gouverneurs d'icelles, sur tant qu'ils se pouvoient méfaire, qu'au dauphin ni à ceux de son parti ne baillassent conseil, confort et aide ni faveur, mais se préparassent à toute diligence d'y résister; et à ce faire et poursuivre la réparation du royaume, ils auroient bien bref bonne aide.

CHAPITRE CCXXIV.

Comment Philippe, comte de Charrolois, sut la piteuse mort de son père; le conseil qu'il tint sur ses affaires; et les trêves qu'il prit aux Anglois, et autres matières.

OR est vrai que Philippe, comte de Charrolois, seul fils et héritier du duc Jean de Bourgogne, étant à Gand, lui furent dites les nouvelles de la piteuse mort de son père. Pour lesquelles il eut au cœur si grand' tristesse et déplaisir, qu'à grand' peine, par aucuns jours, le pouvoient ses gouverneurs reconforter. Et quand madame Michelle de France, sa femme, et sœur du duc de Touraine, dauphin, le sut, elle en fut moult troublée et en grand ennui, doutant, entre les autres choses, que son seigneur et mari ne l'eût pour ce moins agréable, et qu'elle ne fût éloignée de son amour plus que par avant n'avoit été; ce qui pas n'advint; car, en dedans bref terme ensuivant, par les exhortations et amiables remonstrations que lui firent ses dessusdits gouverneurs, il fut très content d'elle, et lui montra aussi grand signe d'amour que par avant avoit fait. Et tôt après tint conseil avec ceux de Gand, de Bruges et d'Ypre; après lequel, sans le relever, prit possession de la comté de Flandre, et puis s'en alla à Malines, où il eut parlement avec le duc de Brabant son cou-

sin , Jean de Bavière , son oncle , et la comtesse de Hainaut , sa tante , sur plusieurs de ses affaires ; duquel lieu de Malines s'en retourna à Lille. Et de ce jour en avant se nomma duc de Bourgogne en ses lettres , prenant tous les titres qu'avoit le duc Jean , son père.

Et là vinrent à lui plusieurs grands seigneurs pour lui offrir leurs services ; lesquels par avant avoient été serviteurs de son feu père. Si en retint une partie de son hôtel , et aux autres promit grands biens à faire. Vinrent aussi de Paris vers lui , maître Philippe de Morvilliers , premier président en parlement , et plusieurs autres gens notables ; avecque lesquels , et ceux de son conseil , ledit duc conclut d'écrire aux bonnes villes qui tenoient le parti du roi et le sien , certaines lettres contenant que comme ils avoient tenu le parti de son père , ils voulsissent tenir le sien. Si manda à iceux aussi qu'il leur feroit impétrer trêves aux Anglois bien bref , et si leur fit savoir , qu'ils envoyassent de leurs gens devers lui à Arras le dix-septième jour d'octobre ; et que ceux qui y seroient envoyés eussent puissance d'accorder ce qui par lui leur seroit requis.

Et après , ledit duc de Bourgogne envoya ses ambassadeurs à Rouen , devers le roi d'Angleterre , afin d'impétrer les trêves dessusdites certaine espace de temps pour tous les pays étant en l'obéissance du roi et de lui. Laquelle ambassade firent l'évêque d'Arras , le seigneur de Thoulangeon , mes-

sire Guillaume de Champ-Divers, messire Guilbert de Launoy, et aucuns autres; lesquels impétrèrent, et obtinrent les dessusdites trèves, sur l'espérance de plus avant procéder avec lesdits Anglois.

Durant le quel temps les Dauphinois étoient à Compiègne et sur les marches, où ceux tenant la partie de Bourgogne recommencèrent comme devant à mener très forte guerre les uns aux autres. Et d'autre côté, la Hire et Pothon de Sainte-Treille (Xaintraille), et autres en très grand nombre, prirent la ville de Crespy en Laonois, et le châtel de Clarcy; par le moyen de laquelle prise la ville de Laon, les pays de Laonois et Vermandois, furent tenus en grand' sujétion. Et entre-temps, le dix-septième jour du mois d'octobre venu, vinrent à Arras devers le duc de Bourgogne, messire Jean de Luxembourg, et plusieurs autres seigneurs et capitaines, avec les commis des bonnes villes, qui avoient été mandés, comme dit est. Lesquels tous ensemble furent requis par le doyen de Liège, au commandement dudit duc, très affectueusement, et par especial auxdits seigneurs et capitaines, que comme ils avoient servi son père, ils voulsissent servir à lui en une expédition laquelle il contendoit à faire prochainement, pour le bien du roi et de tout son royaume. Et pareillement fut requis à ceux des bonnes villes, qu'ils promissent de tenir son parti, et lui baillassent confort et aide, si besoin en étoit. Lesquelles requêtes, tant desdits seigneurs et capi-

taines , comme de ceux desdites bonnes villes , lui furent accordées.

CHAPITRE CCXV.

Comment le duc Philippe de Bourgogne fit faire un service à Saint-Vaast d'Arras , pour feutle duc Jean son père : et plusieurs autres matières suivant après.

LE treizième jour dudit mois d'octobre, fit ledit duc de Bourgogne faire un service en l'église Saint-Vaast d'Arras , pour le salut de l'âme du duc Jean son père. Auquel service furent les évêques d'Amiens , de Cambrai , de Therouenne , de Tournai et d'Arras , avec plusieurs abbés de Flandre , d'Artois et des pays à l'environ ; et étoient en tout vingt-quatre crosses. Et faisoient le deuil avec ledit duc , messire Jean de Luxembourg et messire Jacques de Harcourt ; et dit la messe l'évêque d'Amiens. Durant laquelle messe prêcha frère Pierre Floure , docteur en théologie , de l'ordre des frères prêcheurs , inquisiteur de la foi en la province de Reims. Lequel prêcheur en sondit prêchement , désenhortoit ledit duc , tant qu'il pouvoit, qu'il ne prensît (prît) vengeance de la mort de son père , en lui remontrant qu'il requît à justice réparation à lui être faite , disant que si justice n'étoit assez forte , qu'il la devoit aider , et non par sa puissance

prendre vengeance, laquelle appartient à Dieu tant seulement ; pour lequel propos et désenhortement, aucuns nobles là étant avec ledit duc, ne furent pas bien contents dudit prêcheur.

Après lequel service fait, vinrent audit lieu d'Arras, devers icelui duc, sire Jean de Sens, chevalier, docteur en lois et chancelier de feu le duc Jean, messire Andrieu de Valines, maître Jean d'Orles, avocat en parlement, Jean de Chaumesnil, et aucuns autres bourgeois, tous ensemble envoyés de par le comte de Saint-Pol et les Parisiens, devers ledit Philippe, pour savoir ce qu'il avoit volonté de faire. Auxquels ; après que joyeusement de lui et de ceux de son conseil eurent été reçus, fut dit qu'en dedans brefs jours ledit duc feroit traité et alliance avecque ledit roi d'Angleterre, par le consentement du roi de France ; et avecque ce, de toute sa puissance, poursuivroit vengeance et réparation de la cruelle mort de son père.

Après lesquelles réponses et autres conclusions prises avec eux, s'en retournèrent à Paris pour reporter les nouvelles et entretenir les Parisiens, et autres villes sur les marches de l'Ile-de-France, en bonne obéissance. Et ce fait, ledit duc de Bourgogne rassembla plusieurs notables seigneurs des plus féables de ses pays, tant d'église comme séculiers, avecque lesquels tint plusieurs détroits conseils, pour savoir comment il se avoit à conduire et gouverner selon les grands affaires qui lui étoient survenues, et par espécial de la mort de son père.

Si furent de diverses opinions ; mais finalement , selon le conseil de la plus grand' partie , fut conclu et délibéré pour le mieux , par la licence , autorité et congé du roi de France , que il s'alliât au roi d'Angleterre , comme dit est dessus. Et sur ce furent bref ensuivant envoyés ses ambassadeurs de-rechef à Rouen , devers ledit roi ; c'est à savoir l'évêque d'Arras , messire Athis de Brimeu , messire Roland de Hutekerk et aucuns autres. Lesquels là venus atout (avec) la charge qu'ils avoient , furent bénignement reçus par le roi dessusdit , et aussi par ses princes ; car moult désiroit d'avoir alliance avec ledit duc de Bourgogne , pour ce qu'il savoit que par ses moyens pourroit avoir dame Catherine , fille du roi de France , mieux que par nul autre , laquelle lui étoit moult agréable. Et pour tant quand lesdits ambassadeurs eurent montré les causes et articles pourquoi ils étoient envoyés , en fut icelui en partie assez content , et leur fit réponse que dedans bref temps il enverroit ses gens devers leur seigneur et maître , qui seroient chargés de ce qu'il auroit intention de faire. Après laquelle réponse s'en retournèrent les dessusdits à Arras.

Environ la Saint-Andrieu ensuivant , vinrent les ambassadeurs dudit roi d'Angleterre devers ledit duc , audit lieu d'Arras ; c'est à savoir l'évêque de Rochestre , les comtes de Warwick et de Kent , avec plusieurs autres chevaliers et écuyers ; lequel duc leur fit très honorable réception ; et après ce , montrèrent aucuns articles de par le roi , contenant

les traités, tels qu'il les vouloit avoir, avecque Charles roi de France, et ledit duc de Bourgogne, sur lesquels furent baillés pareillement certains autres articles, de par ledit duc de Bourgogne, ès quels étoit contenue et déclarée grand' partie de sa volonté.

Finablement, tant envoyèrent lesdits roi d'Angleterre et duc de Bourgogne l'un devers l'autre, qu'ils vinrent à conclusion d'avoir bon appointement ensemble, au cas que le roi de France et son conseil en seroient contents. Lequel roi de France et la reine sa femme, et dame Catherine, leur fille, pour lors étant à Troyes en Champagne, étoient gouvernés et conduits de plusieurs qui étoient à la posté (pouvoir) et tenant la partie dudit duc de Bourgogne. Sur lesquels traités et appointements ainsi encommencés, fut ordonné que les gens des deux partis ne feroient point guerre nullement l'un contre l'autre; c'est à savoir les gens du roi de France et du duc de Bourgogne, aux Anglois, ni les Anglois aussi à eux; et furent les trêves de rechef reconfirmées. Et si fut apointé que ledit roi d'Angleterre enverroit ses ambassadeurs en la compagnie d'icelui duc de Bourgogne, audit lieu de Troyes en Champagne, devers le roi de France, pour au surplus parconclure des dessusdits appointements; lequel duc avoit intention d'y aller bref ensuivant.

Après lesquelles besognes, et qu'iceux ambassadeurs eurent été grandement festoyés et moult

honorés dedans la ville d'Arras , par le duc de Bourgogne et ceux de son conseil , s'en retournèrent à Rouen devers leur roi.

Durant lesquels traités et besognes dessusdites , messire Jacques de Harcourt se montrait en toutes manières bienveillant de la partie du dessusdit duc de Bourgogne ; et étoit des premiers appelé à tous ses plus privés conseils ; et aussi lui faisoit ledit duc grand honneur et révérence , autant qu'à nul autre de sa cour ; et l'aimoit moult cordialement ; car depuis la mort du duc Jean son père , avoit fait serment de le servir en toutes ses affaires. Lequel messire Jacques , pour ce temps , faisoit grandement réparer , fortifier et pourvoir de vivres , habillements de guerre , et autres choses nécessaires , la ville et forteresse du Crotoy , dont il avoit le gouvernement de par le roi.

CHAPITRE CCXXVI.

Comment messire Jean de Luxembourg fit grand' assemblée de gens d'armes , qu'il mena devant Roie , et autres besognes qui se firent en ce temps.

ENSUIVANT les besognes dessusdites , et pour icelles commencer à mettre à exécution , le duc de Bourgogne fit grand' assemblée de gens d'armes , tant en Artois et en Flandre , comme ès pays à l'en-

viron ; lesquels , avec plusieurs capitaines , il envoya sous le gouvernement de messire Jean de Luxembourg , vers Péronne , pour passer à montre (revue) , et de là aller mettre le siège devant le château de Muyn , qui étoit fort garni des gens du dauphin , lesquels faisoient en la ville d'Amiens , à Corbie et ès marches d'entour , moult de tribulations. Et là , audit lieu de Péronne , avecque le dessusdit de Luxembourg , s'assemblèrent plusieurs seigneurs ; c'est à savoir le seigneur de l'Île-Adam , maréchal-de-France , le vidame d'Amiens , Antoine , seigneur de Croy ; le Borgne de Fosseux , chevalier , et Jean de Fosseux son frère , le seigneur de Longueval , Hector et Philippe de Saveuse , le seigneur de Humbercourt , messire Jean de Hutequerque , le seigneur de Cohen , et moult d'autres chevaliers et écuyers notables , qui , tous ensemble , de Péronne allèrent loger à Lihons en Santerre , et ès villages entour , espérant , comme dit est , aller mettre le siège devant Muyn. Mais en bref leur propos fut mué ; car , étant en la ville de Lihons , le dimanche dixième jour de décembre , par nuit , messire Karados de Quesnes , Charles de Flavi , bâtard de Tournemine , et un nommé Harbonnières , accompagnés de cinq cents combattants ou environ , tenant la partie du dauphin , issirent de Compiègne , et chevauchèrent jusqu'à la ville de Roye en Vermandois , laquelle , par faute de guet , ils assaillirent ; et entrèrent une grand' partie dedans ; et tantôt s'assemblèrent au marché et commencèrent

à crier : Ville gagnée ! vive le roi et le dauphin ! Auquel cri s'éveillèrent plusieurs des habitants , qui tantôt voyant qu'ils ne pouvoient à eux résister , s'enfuirent et se sauvèrent par-dessus les murs ; et une partie des Dauphinois allèrent ouvrir la porte , et mirent tout le surplus de leurs gens avec leurs chevaux dedans la ville. Et lors , Perceval-le-Grand , qui étoit capitaine de ladite ville , de par le duc de Bourgogne , fut duduit effroi éveillé ; et , comme aucuns autres , quand il aperçut qu'il ne pouvoit résister à l'entreprise dessusdite , se sauva le mieux qu'il put , et issit de la ville , laissant derrière sa femme et ses enfants , et grand' partie de ses biens ; et au plus tôt qu'il put s'en alla à Lihons en Santerre , devers messire Jean de Luxembourg son maître , et très dolent lui raconta les nouvelles dessusdites. Pour lesquelles ledit messire Jean de Luxembourg fit tôt sonner ses trompettes , et assembla tous ses gens d'armes , atout (avec) lesquels , par ordonnance , alla par - devers ladite ville de Roye , et envoya certain nombre de coureurs devant la ville savoir que c'étoit. Lesquels coureurs trouvèrent encore les échelles dressées aux murs de la dessusdite ville , par où lesdits Dauphinois l'avoient prise ; lesquels voyant lesdits coureurs et plusieurs gens d'armes sur les champs , se préparèrent incontinent d'eux défendre , et commencèrent à tirer canons , d'arbalètes et arcs à main , très fort contre leurs ennemis.

Toutefois , nonobstant leurs défenses , fut pris

un faubourg sur eux , qu'ils cuidoient (croyoient) garder ; à laquelle prise , tant d'un côté comme d'autre , y eut plusieurs hommes navrés. Entre lesquels y fut navré , en la partie de messire Jean de Luxembourg , un vaillant homme d'armes , nommé Robinet de Rebretaignes , lequel , à l'occasion d'icelle navrure , mourut en dedans certain temps ensuivant.

En après , messire Jean de Luxembourg fit loger grand nombre de ses gens , tout autour de la ville , en plusieurs faubourgs et autres maisons qui y étoient , et il se logea à un village , environ à demilieu de ladite ville ; et après , envoya le sire de Humbercourt , bailli d'Amiens , à Amiens et à Corbie , requerre qu'on lui envoyât des arbalétriers , canons , et autres habillements de guerre , pour combattre et subjuguier la ville de Roye. Lesquels d'Amiens et de Corbie envoyèrent avec ledit de Humbercourt , des arbalétriers et habillements dessusdits , très largement. Et pareillement furent mandés les arbalétriers de Douai , Arras , Péronne , Saint-Quentin , Mont-Didier , Noyon et autres , de l'obéissance du roi. Auquel mandement furent envoyés diligemment en grand nombre par les gouverneurs desdites villes ; et après que les arbalétriers furent venus , et aussi les habillements de guerre , ledit de Luxembourg fit très puissamment environner et combattre ladite ville ; et fit asseoir plusieurs bombardes et gros engins contre les portes et murailles , dont les assiégés furent moult

travaillés. Néanmoins se défendirent vigoureusement, et firent aucunes saillies sur les assiégeants, où ils profitèrent bien peu. Finablement lesdits assiégés, non ayant l'espérance d'être secourus, firent traité avec ledit de Luxembourg ou ses commis, le dix-huitième jour de janvier, par condition qu'ils s'en iroient saufs leurs corps et leurs biens, et avec ce emporteroient aucune partie des biens qu'ils avoient gagnés en la ville.

Après lequel traité fait et confirmé, se partirent sous le sauf-conduit de messire Jean de Luxembourg, chef de cette armée; lequel, avec ce, pour les conduire, leur bailla Hector de Saveuse. Et tous ensemble, quand ils furent hors de la ville, prirent leur chemin vers Compiègne, et chevauchèrent très fort; mais assez tôt après leur partement, vinrent audit lieu de Roye, environ deux mille Anglois, dont étoient capitaines le comte de Hautiton (Huntingdon¹), et le seigneur de Cornouaille, son beau-père². Lesquels Anglois venoient en icelle place en l'aide des gens du duc de Bourgogne contre les Dauphinois; car, comme dit est, icelles

1. Jean Holland, fils de Jean, comte de Holland et duc d'Exeter. Henri V lui rendit le comté de Huntingdon, confisqué sur son frère, lors de son exécution. (Voyez tom. 14 de J. Froissart.)

2. Elisabeth, sœur d'Henri IV, après la mort du premier duc de Huntingdon, épousa sire Jean de Cornwall, depuis lord Fanhope.

parties avoient déjà trèves l'une avec l'autre, espérant avoir bien bref bonne paix ensemble, comme ils eurent.

Lesquels Anglois là venus, sachant la départie des Dauphinois, se mirent hâtivement sur le train, et les poursuivirent tant et si roidement, qu'ils les rattendirent (ratteignirent) environ à quatre lieues de Roye; et tantôt qu'ils les aperçurent, sans barguigner, frappèrent en eux, jà-soit-ce qu'ils étoient en petit nombre, pour tant qu'ils avoient chevauché si fort, que les trois parts de leurs gens étoient demeurés en train derrière eux. Et avec lesdits Anglois s'étoient boutés grand' quantité de gens d'armes de messire Jean de Luxembourg, desquels étoient les principaux, Butor bâtard de Croy, Aubert de Folleville, le bailli de Fauquessole, le bâtard de Duvon, et moult d'autres gentilhommes. Et finalement les dessusdits Dauphinois, sans faire grand' résistance ni défense, furent mis tantôt en grand desroy (désordre), et par iceux pris, morts et détroussés, sinon aucuns qui se sauvèrent par fuite le mieux qu'ils purent ès bois et autres lieux. Et adonc ledit Hector, ce voyant, prit là messire Karados de Quesnes comme son prisonnier, afin de le sauver et le renvoyer; mais ledit Cornouaille lui ôta tantôt en disant qu'il n'avoit cause de le prendre, attendu qu'il avoit sauf-conduit de son capitaine. Et pource que ledit Hector ne voulut pas le laisser aller aux premières paroles, icelui Cornouaille lui donna de son poing, atout

(avec) son gantelet, sur le bras, et le repoussa assez durement, dont grandement fut troublé icelui Hector; mais il n'en put avoir autre raison parce que les Anglois étoient en plus grand nombre.

Toutefois ledit messire Karados, le sire de Flavi, et la plus grand' partie des hommes d'armes qui y étoient furent prisonniers desdits Anglois; et ceux qui furent pris des Picards furent tous tués par iceux, pour tant qu'ils ne les osoient ramener à leurs logis pour le sauf-conduit dessusdit, excepté Harbonnières, qui fut pris d'Aubert de Folleville, et mené à Noyon, où il eut la tête coupée; et après ladite détresse, s'en retournèrent les dessusdits Anglois, atout (avec) leurs prisonniers, à un village à deux lieues de Roye; et là se logèrent.

En outre, le dessusdit Hector de Saveuse, au plus tôt qu'il pût, retourna devers messire Jean de Luxembourg, et lui raconta l'état de la dessusdite détresse, dont grandement fut troublé et ennuyé de ce que son sauf-conduit avoit été ainsi enfreint et rompu, et par especial de ceux qui étoient sous sa conduite et de son armée. Pour quoi; tout ému, envoya devers Antoine, seigneur de Croy, lui signifier qu'il lui envoyât Butor de Croy, son frère, et aucuns autres de ses gens, qui avoient rompu son sauf-conduit, pour les punir. Et en ce cas pareil manda au seigneur de Longueval, qu'il lui envoyât le bâtard de Duvon, frère de sa femme. Mais les dessusdits de Croy et de Longueval ne voulurent pas à ce obéir; et

pour ce leur fut mandé, que s'ils ne les bailloient, ledit duc de Luxembourg les iroit querre de force en leur logis. Et lors ledit de Longueval dit que s'il y alloit, et il n'étoit plus fort, il ne les emmeneroit pas, et que ainçois (plutôt) il conseilleroit qu'on le tuât.

Pour lesquelles paroles, et aucunes autres touchant icelles besognes, s'engendra grand' haine entre ledit de Luxembourg et les deux seigneurs dessusdits; laquelle haine dura long-temps après. Toutefois n'y eut pour le présent faite autre force, car les facteurs se partirent secrètement, et s'en allèrent où bon leur sembla. Et le lendemain messire Jean de Luxembourg, accompagné d'une partie de ses gens, alla voir le comte de Hautiton (Huntingdon) et Cornouaille à leurs logis, auxquels il recommanda ledit messire Karados de Quesnes, et autres prisonniers, qui avoient été pris sous bon sauf-conduit; mais néanmoins demeurèrent prisonniers. Et furent messire Karados et Charles de Flavi menés en Angleterre, où ils demeurèrent longue espace, et depuis furent mis à délivrance parmi payant grand' finance.

En outre, après que ledit de Luxembourg eut été certaine espace au logis desdits Anglois, il s'en retourna à Roye, et le lendemain licencia la plus grand' partie de ses capitaines et gens d'armes dessusdits; et s'en alla avec lui Hector de Saveuse, mettre garnison en ses forteresses sur la rivière de Sère, et sur les marches de Laonnois, à

l'encontre des Dauphinois, qui étoient en très grand nombre à Crespy en Laonnois. Et fut lors ordonné ledit Hector à demeurer à Novion-le-Comte, comme chef de toutes icelles frontières, et de là retourna messire Jean de Luxembourg, à son châtel de Beaurevoir, voir sa femme et faire ses apprêts pour aller avec le duc de Bourgogne, au voyage qu'il devoit faire bref ensuivant.

CHAPITRE CCXXVII.

Comment les François et Bourguignons commencèrent à repaier (aller) avec les Anglois; et le siège de Fontaine-Lavagan; et autres plusieurs matières.

Dès lors en avant commencèrent ceux tenant la partie du roi et du duc de Bourgogne à repaier, marchander, et avoir très grand accointance avec les Anglois, sur les frontières de Normandie, comme si déjà la paix eût été publiée. Auquel temps les dessusdits comte de Hautiton et Cornouaille, mirent le siège atout (avec) trois mille combattants devant la forteresse de Fontaine-Lavagan, laquelle durant toute la guerre avoit toujours tenu la partie d'Orléans, et pas n'avoit été subjuguée; pourquoi le pays de Beauvoisis, les marches de Normandie, d'Amiennois, et autres à l'environ, par icelle avoient été moult travaillés, et par long

temps. Toutefois, au bout de trois semaines ou environ après le siège mis, se rendirent ceux qui étoient dedans la forteresse auxdits assiégeants, par si qu'ils s'en allèrent, saufs leurs corps et leurs biens. Et après qu'il furent partis, fut ladite forteresse désolée, et mise à ruine.

Et d'autre partie, le dix-neuvième jour de janvier, fut mis le châtel de Muyn en l'obéissance du vidame d'Amiens, par certains moyens qu'il eut à ceux de dedans. Lequel châtel, comme celui de Fontaine-Lavagan, avoit toujours tenu le parti d'Orléans, et fait moult de travail par longue espace, aux villes d'Amiens, de Corbie, Mont-Didier, et en tout le pays à l'environ; et fut pris dedans un gentilhomme nommé Bigas, de nation Normand, et la dame dudit lieu, femme de messire Collart de Calleville, avec aucuns autres, et grand nombre de biens.

Esquels jours le duc de Bourgogne, et toute sa puissance, se préparoit pour aller devers le roi Charles, à Troyes en Champagne, mandant étroitement par tous les pays, que tous ceux qui avoient accoutumé de porter armes, fussent prêts pour l'accompagner au voyage dessusdit; et de Gand, où il étoit, s'en vint à Arras, et la duchesse sa femme. Auquel lieu il constitua à être son chancelier maître Jean de Torsy, évêque de Tournai, et assembla, par vertu desdits mandements, très grand nombre de gens d'armes. Et aussi le samedi après les trois rois, furent criées les trêves entre

les rois de France et d'Angleterre, par tous les pays de l'obéissance du roi de France et du duc de Bourgogne, depuis Paris jusques à Boulogne sur la mer, et jusques à Troyes en Champagne, durant jusques au mi-mars ensuivant, sur forme d'avoir paix finale entre les deux rois dessusdits.

Durant lequel temps, les Anglois, en grand' puissance, sous la conduite du comte de Hautiton (Huntingdon) et Cornouaille, allèrent devant la ville et châtel de Clermont, laquelle ville ils assaillirent très puissamment; mais elle fut bien défendue par ceux de dedans. Et pour tant que desdits Anglois y eut aucuns morts et navrés dudit assaut, boutèrent le feu, et ardirent le faubourg Saint-Andrieu, où il y avoit moult de belles maisons et de notables édifices; et après coururent toute la comté dudit Clermont, et emmenèrent grands proies avec eux, atout lesquelles s'en retournèrent en la duché de Normandie.

CHAPITRE CCXLVIII.

Comment le duc Philippe de Bourgogne partit d'Arras , et alla à grand' puissance mettre le siège devant Crespy en Laonnois ; et de là à Troyes en Champagne devers le roi.

OR est vérité qu'après que le duc de Bourgogne eut célébré la fête de la Purification Notre-Dame , délaissant illec la duchesse sa femme , s'en alla à son châtel de Bapaumes , et puis à Oisy , en Cambresis , devers sa tante , la comtesse de Hainaut , avec laquelle eut parlement ; et après s'en alla à Péronne. Auquel lieu vinrent devers lui la plus grand' partie de ses serviteurs et capitaines : atout lesquels chevaucha jusques à Saint-Quentin , et là séjourna certaine espace , attendant son exercite et armée.

Et vinrent devers lui les ambassadeurs d'Angleterre en armes , jusques au nombre de cinq cents combattants ou environ , desquels étoient les principaux , le comte de Warwick et de Kent , et le seigneur de Ros ¹ , le maréchal d'Angleterre ² ,

1. Jean , seigneur de Roos de Hamlake , récompensé par Henri V , de la seigneurie de Bacqueville en Normandie.

2. Jean , lord Mowbray , depuis comte de Nottingham et de Norfolk.

et messire Louis de Robersart , natif de Hainaut , qui tous ensemble chevauchèrent avec ledit duc à Troyes , en Champagne.

En outre , vinrent audit lieu de Saint-Quentin , devers le duc de Bourgogne , les ambassadeurs de la ville de Laon; lesquels, avec ceux de la ville de Saint-Quentin, requièrent moult instamment le duc de Bourgogne , qu'il vouldît assiéger la ville de Crespy , en Laonnois, que tenoient les gens du dauphin , qui moult gâtoient et détruisoient le pays d'environ : laquelle chose, en faveur des dessusdits, fut par icelui duc accordée.

En après, de Saint-Quentin alla icelui duc loger à Crécy-sur-Sère , et envoya messire Jean de Luxembourg , accompagné de Hector et Philippe de Saveuse , et aucuns autres capitaines , loger en un village assez près de Crespy , comme par manière d'avant-garde. Et assez bref ensuivant , ledit duc, de Crécy, avec toute son armée , alla assiéger tout à l'environ ladite ville de Crespy, dedans laquelle étoient bien cinq cents combattants, tenant la partie du duc de Touraine , dauphin ; lesquels étoient chefs et capitaines , la Hire , Pothon de Sainte-Treille , Dandonnet et autres aventuriers , qui tous ensemble , vigoureusement et de grand courage, défendirent ladite ville contre lesdits assiégeants. Néanmoins furent de très près approchés , et plusieurs engins dressés contre les portes et murailles.

Si étoient lors avec ledit duc plusieurs capi-

taines, qui tout leur temps avoient servi le duc Jean, son père, c'est à savoir messire Jean de Luxembourg, les seigneurs de l'Île-Adam et de Chastellus, tous deux maréchaux de France; messire Robinet de Mailly, grand panetier de France; le Veau de Bar, bailli d'Auxois; le vidame d'Amiens, Antoine, seigneur de Croy; messire Philippe de Fosseux et Jean son frère, le seigneur de Longueval, Hector et Philippe de Saveuse, le seigneur de Humières, qui conduisoit les gens du seigneur d'Antoing; le seigneur de Humbercourt, messire Mauroy de Saint-Léger, le seigneur de Stenhuse de Flandre, le sire de Commines, le sire de Hallewyn, le bâtard de Harcourt, atout (avec) les gens de messire Jacques de Harcourt son oncle, et moult d'autres chevaliers et écuyers du pays dudit duc. Et étoient adonc de son plus privé conseil; et ses féables gouverneurs, messire Athis de Brimeu, chevalier, et le seigneur de Roubaix, avec l'évêque de Tournai, son chancelier.

Lequel duc, après qu'il eut fait faire grands préparations pour assaillir iceux assiégés, en conclusion, au bout de quinze jours ou environ, après ledit siège mis, fut traité fait entre les parties, par condition que lesdits assiégés s'en iroient saufs leurs corps et leurs biens, en rendant la ville en la main dudit duc, pource que c'étoit sa première armée, réservés aucuns qui étoient des villes de l'obéissance du roi, lesquels demeurèrent prisonniers.

Après lequel traité, se départirent les dessusdits sous le sauf-conduit dudit duc de Bourgogne, nonobstant lequel, à leur partement, en y eut plusieurs détroussés; dont ledit duc et son conseil furent très mal contents, et firent restituer ce qu'il en vint à leur connoissance. Si s'en allèrent ces Dauphinois à Soissons, qui tenoit leur parti.

Laquelle ville de Crespy, après le département dessusdit, fut pillée et dénuée de tous biens portatifs qui y furent trouvés. Et après, à la requête de ceux de Laon, fut la fortification d'icelle ville abattue et démolie; c'est à savoir les portes et murailles: pourquoi, en poursuivant de mal en pis, demeurèrent les habitants d'icelle en grand' tristesse, et non sans cause; car par avant la guerre étoit ville plantureuse et remplie de tous biens.

Si étoit en la compagnie du duc de Bourgogne, durant cette année, qui ne fait pas à oublier, ce vaillant capitaine dont en autre lieu est faite mention, nommé Tabary, atout (avec) ses brigands; lequel ne fit en conclusion que demi-voyage, et demeura en la poursuite, comme vous orrez ci-après ensuivant.

CHAPITRE CCXXIX.

Comment ledit duc se conduisit , allant audit lieu de Troyes , et depuis qu'il y fut venu ; et aussi des ambassadeurs d'Angleterre qui allèrent avec lui.

LA ville de Crespy en Laonnois rendue , comme dit est , s'en alla le duc de Bourgogne à Laon , où il fut des gouverneur et habitants de ladite ville reçu honorablement. Et de là , atout (avec) ses gens , qui étoient mille combattants , s'en alla , par Reims , à Châlons en Champagne. Auxquelles villes lui fut fait grand honneur et réception. Et toujours étoient en sa compagnie les ambassadeurs du roi d'Angleterre. Duquel lieu de Châlons chevaucha en grand' ordonnance vers Troyes , et fit un logis assez près de Vitry , en Partois ; laquelle ville , avecque aucunes autres forteresses au pays , tenoient les Dauphinois. Et lors , messire Jean de Luxembourg , faisant l'avant garde , passa parmi la ville audit pays où il y avoit eaux et sources moult dangereuses. Si chevauchoit emprés lui messire Robinet de Mailly , chevalier , grand panetier de France , lequel , atout (avec) son cheval , se fêrit et effondraen une des dites sources , si avant qu'il y demeura : lequel cheval n'avoit point de crins à quoi ledit chevalier se pût tenir , ni le retira point

dehors, mais mourut là très piteusement, et le cheval dessusdit se sauva. Pour la mort duquel le duc de Bourgogne et plusieurs autres seigneurs furent très courroucés. Et par especial ses trois frères, qui étoient en ladite compagnie, en menèrent grand deuil; c'est à savoir messire Jean de Mailly, qui depuis fut évêque de Noyon, Collard et Ferry: toutefois il fut tiré hors, et enterré assez près de là.

En après, le duc de Bourgogne approchant Troyes, vinrent à l'encontre de lui en grand' noblesse plusieurs seigneurs de Bourgogne, et autres notables bourgeois, qui lui firent très grand honneur et révérence. En la compagnie desquels, et aussi des seigneurs qui étoient venus avecque lui, entra en icelle ville de Troyes, le vingt et unième jour de mars, et fut convoyé par iceux jusques à son hôtel; et partout où il passoit avoit grand' multitude de peuple, qui pour sa venue crioit: Noël! Et tôt après alla devers le roi de France, la reine, et dame Catherine, qui le reçurent bénignement et lui montrèrent très grand signe d'amour. Et aucuns brefs jours ensuivant, furent assemblés plusieurs conseils en la présence du roi et de la reine, et dudit duc de Bourgogne, pour avoir avis sur la paix finale et alliance que vouloit avoir Henri, roi d'Angleterre, avecque le dessusdit roi de France. Pour lequel traité dessusdit confirmer, avoit envoyé ses ambassadeurs ayant de lui puissance.

Finablement, après plusieurs parlements tenus

avecque lesdits ambassadeurs , fut conclu et accordé , en faveur du duc de Bourgogne et de ceux de son parti , que Charles , roi de France , donneroit à Henri , roi d'Angleterre , Catherine , sa fille maisnée en mariage ; et avec ce le feroit vrai héritier et successeur après sa mort de tout son royaume , lui et ses hoirs , en déboutant son propre fils et héritier , Charles , duc de Touraine , dauphin ; et aussi , en annulant la constitution jadis faite par les rois de France et ses pairs en grand' délibération , c'est à savoir que le noble royaume de France ne devoit succéder à femme , ni appartenir. Et mémement , s'il advenoit que ledit roi Henri n'eût hoirs vivants du dessusdit mariage , par le moyen d'icelui traité et accord , si demeureroit-il héritier de la couronne de France , au préjudice de tous les royaux et appartenant , qui en temps à venir y pouvoient et devoient succéder de droite ligne.

Et fut tout ce dessusdit accordé par le roi Charles , lequel en long-temps par avant n'avoit été en sa vive mémoire , comme dit est dessus. Et étoit content d'accorder et traiter en tous états selon l'opinion de ceux qui étoient assistants , ou en sa présence , tant en son préjudice comme autrement.

Lequel traité fait en la forme ci-après déclarée ¹,

1. Ce traité est rapporté plus loin.

s'en retournèrent les ambassadeurs du roi d'Angleterre , eschevant (évitant) les aguets des Dauphinois au mieux qu'ils purent , emportant avec eux la copie dudit traité , lequel grandement fut agréable au dessusdit roi Henri , voyant que par icelui viendroit à chef de la plus grand' partie de son intention. Et pour tant, au plus bref qu'il put , prépara ses besognes en Normandie , et assembla ses gens pour aller audit lieu de Troyes , pour confirmer icelui traité.

Et lors étoit demeuré, de par icelui roi Henri, à Troyes messire Louis de Robersart , pour accompagner et visiter dame Catherine , fille du roi de France , et femme à venir au dessusdit roi Henri.

CHAPITRE CCXXX.

Comment messire Jean de Luxembourg alla courre atout (avec) sa puissance devant Alibaudières , et ce qu'il en advint.

APRÈS les besognes dessusdites, environ dix jours devant Pâques , fut envoyé messire Jean de Luxembourg, avec lui cinq cents combattants, pour aviser une forteresse à six lieues de Troyes, vers Vermandois, nommée Alibaudières, dedans laquelle étoient aucuns Dauphinois, qui très fort dommageoient le pays de Champagne. Et quand ledit de Luxembourg fut venu assez près d'icelle, laissa la plus

grand' partie de ses gens en embûche , et alla avec aucuns autres courre devant la barrière. A l'encontre duquel saillirent très âprement, tout à pied, ceux de ladite forteresse , et commencèrent roidement à traire , lancer et combatre ceux de ladite forteresse contre leurs adversaires. En laquelle besogne ledit de Luxembourg chut jus de son cheval , par la cause de ce que sa selle se partit ; mais tantôt fut relevé par ses gens. Et incontinent , de grand courage, et tout ému d'ire, alla, sa lance en sa main, de pied, combattre très vaillamment iceux Dauphinois. Et de fait , jà-soit-ce que de présent eût moins de gens qu'eux , leur fit clorre leur boulevert , et se retrahirent (retirèrent) en grand desroy (désordre). Et présentement manda ses gens qui étoient en l'embûche dessusdite ; et fit hâtivement assaillir ledit boulevert , qui en conclusion fut pris par ledit assaut et mis en feu ; mais à ce faire y eut plusieurs hommes blessés. Et après, ledit messire Jean de Luxembourg s'en retourna à Troyes devers le duc Philippe de Bourgogne ; auquel lieu on faisoit pour le temps grands préparations pour recevoir le roi Henri d'Angleterre , qui dedans bref temps devoit venir pour solenniser et faire la fête de son mariage.

Entretemps, le duc de Touraine , dauphin , et ceux de son conseil , qui étoient à Bourges en Berri, ouïrent certaines nouvelles des alliances qui se faisoient contre lui. Si fut pour ce en grand souci comment il pourroit résister aux entreprises et

efforcements des deux parties dessusdites, c'est à savoir du roi d'Angleterre et du duc de Bourgogne, sachant que par le moyen de la dessusdite alliance, il étoit en péril de perdre sa seigneurie, et l'attente qu'il avoit à la couronne de France. Néanmoins il eut conseil de pourvoir à son fait, et lui défendre au mieux qu'il pourroit. Si fit garnir de ses gens plusieurs villes qui étoient sur les frontières de ses adversaires, et y constitua capitaines des plus féables de son parti. Entre lesquels mit à Melun le seigneur de Barbasan, grandement accompagné; à Montereau le sire de Guitry; messire Robert de Loire à Montargis; le bâtard de Vauru et Pieron de Lupel à Meaux en Brie, le seigneur de Gamache à Compiègne, et en plusieurs autres lieux en fit pareillement. Et avec ce, se pourvut de très grand nombre de gens d'armes pour être toujours auprès de sa personne, en attendant les aventures qui de jour en jour lui pouvoient survenir.

CHAPITRE CCXXXI.

Comment le comte de Conversan, messire Jean de Luxembourg, son frère ; le seigneur de Croy, et autres capitaines, mirent le siège devant Alibaudières, et ce qu'il en advint.

Au commencement de cet an, envoya le duc de Bourgogne, Pierre de Luxembourg, comte de Conversan et de Briauté ; messire Jean de Luxembourg, son frère, et plusieurs de ses capitaines, comme le maréchal de l'Ile-Adam, le vidame d'Amiens, Antoine, seigneur de Croy ; Hector de Saveuse, messire Mauroy de Saint-Léger, le bâtard de Thien, et aucuns autres en grand nombre, mettre le siège devant le châtel d'Alibaudières, dont par avant est faite mention. Lesquels dudit châtel avoient reforcifié très bien leur boulevart, qui autrefois par ledit messire Jean de Luxembourg et ses gens avoit été pris et mis en feu ; et tant en ladite fortification avoient continué, qu'il étoit plus défensible que jamais n'avoit été. Mais néanmoins ledit de Luxembourg venu devant ladite forteresse, sans y faire long séjour, fit armer et habiller grand' partie de ses gens, lesquels, atout (avec) échelles et autres habillements de guerre, il mena pour assaillir ledit boulevart, le cuidant (croyant) prendre,

comme autrefois avoit fait. Et là très âprement et par longue espace fut ledit assaut continué, tant que les deux parties combattoient l'un contre l'autre très vaillamment; et étoient contre icelui dressées aucunes échelles, sur lesquelles combattirent par grand espace et vigueur Hector de Saveuse, Henri de Chauffour, et aucuns autres experts en armes. Lequel Henri de Chauffour, très renommé en armes, étant sur une desdites échelles, armé de plein harnois, fut féru d'un fer de lance au vide de son harnois de jambes, parmi son jarret; duquel coup il mourut dedans brefs jours ensuivant. Et là les défenseurs combattoient par merveilleuse vertu en défendant leur garde.

Durant lequel assaut, messire Jean de Luxembourg, qui étoit au plus près dudit boulevart, avoit levé sa visière de son bassinet, et regardoit la contenance des dessusdits défenseurs par entre deux chênes: mais l'un d'iceux défenseurs ce percevant, le férit assez près de l'œil, d'une lance ferrée ou non ferrée, ne sais pas bien lequel; duquel coup il fut très durement navré, et en perdit finalement la vue d'icelui œil. Et lors aucuns de ses gens le ramenèrent dedans sa tente pour lui reposer; et assez tôt après son étendard, qui avoit été porté audit assaut, fut pris par le bout et coupé au plus près de la lance où il tenoit; dont ledit de Luxembourg, en poursuivant de courroux en autre, fut très iré. Pour lesquels inconvénients, et aussi pour la grand' résistance des défenseurs, cessa pour cette fois ledit

assaut, mais ce ne fut pas qu'il n'y eût plusieurs des assaillants morts et navrés.

En outre, le comte de Conversan et les autres capitaines se logèrent tout à l'environ de ladite forteresse. Et furent assises contre la porte, tours et murailles d'icelle plusieurs grosses bombardes, pour icelui châtel confondre et abattre. Et ledit messire Jean de Luxembourg, pour la grand' douleur de sa blessure à soulager, fut ramené à Troyes en Champagne, où il fut soigneusement visité par notables médecins.

Son frère, le comte de Conversan dessusdit, demeure principal conducteur d'icelui siège, et là, par les engins dessusdits, fit tant continuer, qu'icelle forteresse fut fort dommagée, et la porte et aucunes tours abattues jusques à moitié ou environ. Pourquoi les assiégés commencèrent à eux ébahir, et requièrent d'avoir parlement avec ledit comte, lequel leur fut accordé. Mais, pour cette première fois, ne purent être d'accord; par quoi, incontinent que ceux qui étoient issus pour traiter furent rentrés, les assiégeants, sans commandement de leur capitaine, en plusieurs lieux commencèrent à eux armer, et vigoureusement et de grand courage, atout (avec) échelles, allèrent pour assaillir ladite forteresse. Et, de pleine venue, entrèrent dedans deux tours bien soixante hommes d'armes, mais bonnement ne pouvoient passer plus avant, pour la fortification qu'iceux assiégés avoient faite. Toutesfois ledit assaut dura moult terrible, péril-

leux et dangereux par l'espace de cinq heures ou environ ; et y eut , tant desdits assaillants comme desdits défendants , plusieurs morts et navrés. Et , pour mettre fin , ceux qui étoient entrés dedans lesdites tours furent chassés et boutés dehors par la force et défense d'iceux défenseurs. Et même tirèrent dedans une trompette qui étoit armé en état d'hommes d'armes.

Et le lendemain , iceux assiégés , doutant d'avoir nouvel assaut , requirèrent d'avoir traité. Et , en conclusion , furent d'accord , par condition qu'ils s'en iroient , sauve leur vie tant seulement , excepté aucuns qui emmenèrent chacun un petit cheval , et s'en allèrent en tel état à Moymers. Et la forteresse dessusdite fut du tout démolie , arse et abbattue , et les biens furent pillés par l'enforcement des gens d'armes assiégeants ; et en prit chacun qui plus tôt y pût advenir , en rompant les ordonnances des capitaines ; lesquels bref après s'en retournèrent à Troyes , et ès villages à l'environ.

CHAPITRE CCXXXII.

Comment grand' partie des gens du duc de Bourgogne retournèrent en leurs pays; et de la chevauchée que firent le seigneur del Ile-Adam, maréchal de France, et le seigneur de Croy.

APRÈS que les Picards et autres gens d'armes furent retournés du siège d'Alibaudières à Troyes, comme dit est, prirent bref ensuivant la plus grand' partie congé au duc de Bourgogne de retourner en leur pays, lequel leur fut accordé. Et se partirent environ trois mille chevaux, desquels étoient les principaux, le vidame d'Amiens, le borgne de Fosseux, chevalier, Hector de Saveuse, le seigneur d'Estenhuse, le seigneur de Commines, et aucuns autres capitaines, tant de Picardie comme de Flandre, qui tous ensemble chevauchèrent de Troyes, en tirant vers Rethel. Et nonobstant que les Dauphinois fussent en grand nombre pour les ruer jus et détrousser, néanmoins, par leur diligence, eschevèrent (évitèrent) leurs aguets; et retournèrent en leur pays sans avoir aucun empêchement. Après lequel partement, ledit duc de Bourgogne envoya plusieurs des autres capitaines qui étoient demeurés avecque lui au pays d'Auxerrois, pour mettre en l'obéissance du roi aucunes forteresses que tenoient les gens du dauphin, qui

moult travailloient le pays ; c'est à savoir le maréchal de l'Île-Adam , Antoine , seigneur de Croy ; le seigneur de Longueval , messire Mauroy de Saint-Léger , Baudo de Noyelle , Robert de Saveuse , Robert de Brimeu , le bâtard de Thien , et aucuns autres , atout environ seize cents combattants , lesquels , dudit lieu de Troyes , chevauchèrent par plusieurs journées , jusques à une petite ville nommée Toussy , qui tenoit le parti du dauphin , et y repairoit (alloit) très souvent le seigneur de la Trimouille. Et pour tant lesdits capitaines , atout (avec) échelles de guerre et autres habillements , vinrent assez près dudit lieu de Toussy , entre le point du jour et soleil levé ou environ , ayant volonté et espérance d'icelle ville par soudain assaut prendre , ravir , piller , et du tout mettre à leur abandon. Et eux venus assez près , se mirent en bataille , et s'assemblèrent tous ensemble. Et furent faits nouveaux chevaliers , Antoine , seigneur de Croy ; Butor , son frère bâtard ; Baudo de Noyelle , Lyonnet de Bournonville , et aucuns autres , par la main du seigneur de l'Île-Adam , maréchal de France. Et assez tôt après , d'un commun accord , allèrent assaillir ladite ville en plusieurs lieux , et dresser échelles contre les murs tout à leur aise , sans trouver grand' défense. Toutefois , jà-soit-ce que les habitans d'icelle ville fussent moult ébahis de première venue , si reprirent-ils cœur en eux , et commencèrent à eux défendre vigouusement ; et tant firent , que les as-

saillants dessusdits se retrahirent (retirèrent) hors de leurs fossés , et se logèrent en plusieurs lieux autour de ladite ville.

Auquel lieu furent par deux ou trois jours , faisant faire nouvelles échelles , crocs de fer , et autres habillements de guerre , pour derechef faire nouvel assaut. Et au troisième jour se rassemblèrent atout (avec) les habillement dessusdits , et allèrent comme devant assaillir très ardemment icelle ville , et dresser plusieurs échelles contre les murs ; mais les défenseurs , en grand' hardiesse , résistèrent de grand courage contre lesdits assaillants ; et , de pleine venue , en tuèrent et navrèrent plusieurs. Entre lesquels y furent morts un gentilhomme d'armes , nommé Ogier de Saint-Vandrille , et le capitaine des brigands dessusdits , nommé Tabary , avecque aucuns autres.

Finablement , iceux assaillants , comme paravant avoient été , furent reboutés dehors les fossés en grand' confusion , et se retrahirent tous en leurs logis ; et même demeura le dessusdit dedans les fossés. Et puis fut par iceux défendants porté dedans la ville , atout (avec) son harnois , et lui dénué fut mis en un sarcus (cercueil) et enterré en une église. En outre , vinrent en cette propre nuit nouvelles au seigneur de l'Ile-Adam , maréchal de France , et aux autres capitaines , que leurs ennemis venoient en grand nombre pour les combattre et ruer jus ; pourquoi , hâtivement , tous ensemble montèrent à cheval , et chevauchèrent toute la nuit

pour iceux rencontrer, et le lendemain ouïrent nouvelles de leurs ennemis, qui étoient logés à deux lieues près d'Auxerre, dedans un fort moûtier, nommé Étampes Saint-Germain. Pourquoi les capitaines dessusdits, sachant icelles nouvelles, au plus tôt qu'ils purent, allèrent iceux assiéger dedans le moûtier, et mandèrent secours de vivres, arbalétriers, et autres choses à eux puisables, à Avallon, à Auxerre, lequel secours leur fut envoyé. Et en conclusion, après que les parties eurent livré l'un à l'autre plusieurs escarmouches, en la fin de dix-huit jours se rendirent iceux assiégés à iceux capitaines, par si qu'ils auroient leurs vies sauvées, et demeureroient prisonniers tant qu'ils auroient payé finances chacun selon son état. Après lequel traité ainsi fait, fut icelui moûtier, c'est à savoir la fortification, désolée et abattue; et après, lesdits capitaines retournèrent à Troyes, atout (avec) leurs gens, devers le duc Philippe de Bourgogne leur maître et seigneur.

CHAPITRE CCXXXIII.

Comment Henri, roi d'Angleterre, atout (avec) sa puissance, vint à Troyes en Champagne, pour lui marier, et parconclure la paix finale avec le roi de France.

EN ce même temps, Henri, roi d'Angleterre, accompagné de ses deux frères, c'est à savoir des ducs de Clarence, et des comtes de Hautiton (Huntingdon, de Warwick et de Kime, avec plusieurs autres grands seigneurs d'Angleterre, et seize cents combattants, ou environ, dont il avoit la plus grand' partie archers, se partit de Rouen, et vint à Pontoise, et de là à Saint-Denis, et après au pont à Charenton, où il laissa de ses gens pour garder le passage. Et puis par Provins s'en alla à Troyes. Au-devant duquel, pour lui faire honneur et révérence, issirent le duc de Bourgogne, et plusieurs seigneurs, qui le convoyèrent jusques à son hôtel dedans icelle ville, où il se logea, et ses princes avecque lui, et ses gens d'armes se logèrent ès villages à l'environ. Et tôt après sa venue, alla voir le roi, la reine, dame Catherine, sa fille; si s'entrefirent très grands honneurs l'un à l'autre; et après, furent assemblés de grands conseils entre eux, pour parclorre la paix finale et alliance, dont par avant est faite mention, et enfin furent d'accord.

Et en ce qui par avant avoit été traité, et qui n'étoit agréable audit roi d'Angleterre, fut lors corrigé grand' partie à sa volonté.

Finablement, après ledit accord parfait, selon la coutume de France, la dessusdite dame Catherine fiança, et le lendemain du jour de la Trinité épousa icelui roi en l'église paroissiale, dessous laquelle il étoit logé; si furent faites ce jour par lui et ses princes anglois, grands pompes et bobants, comme si présentement dût être roi de tout le monde.

Et là étoit, de la partie du roi de France, Philippe duc de Bourgogne, par le moyen et à l'instance duquel tous les traités et alliances dessusdites se faisoient. Si étoient avecque lui Pierre de Luxembourg, comte de Luxembourg et Conversan; messire Jean de Luxembourg, son frère; le prince d'Orange¹, le seigneur de Jonvelle, le seigneur de Château-Vilain, le seigneur de Montagu, messire Régnier Pot, le seigneur de Chastellus, le Veau de Bar, bailli d'Auxois, messire Jacques de Courtejambe, messire Jean de Cotte-Brune, maréchal de Bourgogne et de Picardie; le seigneur de Croy, le seigneur de Longueval, messire Athis de Brimeu, et messire David, son frère; le seigneur de Roubaix, le seigneur de Humbercourt, bailli d'Amiens; messire Hue de Launois, et son frère, mes-

1. Jean de Châlons, seigneur d'Arlay, et prince d'Orange, par le droit de sa femme, Marie de Baux.

sire Gilbert, et moult d'autres notables chevaliers des pays dudit duc, avec aussi aucuns prélats et gens d'église; entre lesquels y étoient des plus avancés, maître Jean de Torsy, évêque de Tournai et chancelier de Bourgogne; maître Eustache de Lactre, maître Jean de Mailly, et aucuns autres, qui tous ensemble, ou au moins la plus grand' partie, furent consentant, et promirent, avec le dessusdit duc de Bourgogne, d'entretenir perdurablement icelui traité, duquel la copie s'ensuit :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France,
 » A tous nos baillis, prévôts, sénéchaux, ou autres chefs de nos justices, ou à leurs lieutenants, salut.

» Comme par accordance finale et paix perpétuelle, soient huy faites et jurées en cette notre ville de Troyes par nous et notre très cher et très aimé fils Henri, roi d'Angleterre, héritier et régent de France pour nous, et lui les royautés de France et d'Angleterre, tant par le moyen du mariage de lui, de notre très chère et aimée fille Catherine, comme de plusieurs points et articles faits, passés et accordés par chacune partie pour, le bien et utilité de nous et de nos sujets, et pour la sûreté d'iceux pays; par le moyen de laquelle paix chacun de nosdits sujets, et ceux de notredit fils pourront désormais converser, marchander, et besogner les uns avec les autres, tant de là la mer comme deçà.

» *Item*, est accordé que notredit fils le roi Henri,

dorénavant nous honorera comme son père, et notre compagne la reine comme sa mère, et avec ce ne nous empêchera, notre vie durant que nous ne jouissions et possédons paisiblement de notre royaume.

» *Item*, que notredit fils le roi Henri ne nous troublera ou empêchera, comme devant est dit, que nous ne tenons et possédons tant que nous vivrons, ainsi que nous tenons et possédons de présent, la couronne et dignité royale de France, et les revenus, fruits et profits d'iceux, à la soutenance de notre état des charges du royaume; et que notredite compagne ne tienne tant qu'elle vivra état et dignité de reine, selon la coutume du royaume, avec partie desdites rentes et revenus à elle convenables.

» *Item*, est accordé que notredite fille Catherine aura et prendra au royaume d'Angleterre, douaire, ainsi que les reines au temps passé ont accoutumé d'avoir, c'est à savoir pour chacun an la somme de quarante mille écus, desquels les deux valent toujours un noble d'Angleterre.

» *Item*, est accordé que notredit fils le roi Henri, par toutes voies, moyens et manières qu'il pourra, sans transgression ou offense du serment par lui fait d'observer les lois, coutumes et droits de son dit royaume d'Angleterre, labourera et pourvoira que notredite fille Catherine, sa compagne, le plus tôt que faire se pourra, soit en tout entièrement et pleinement assurée de percevoir et avoir en son royaume d'Angleterre au temps de son trépas le

douaire devant dit de quarante mille écus ou mieux, desquels les deux valent toujours un noble d'Angleterre.

» *Item*, est accordé que s'il advenoit que notre dite fille survivoit à notredit fils le roi Henri, elle percevra et aura au royaume de France, tantôt après le trépas de notredit fils, douaire de la somme de vingt mille francs chacun an de rente, et sur les terres, lieux et seigneuries que tint et eut en douaire notre très chère dame de bonne mémoire Blanche, jadis femme de Philippe de bonne mémoire, jadis roi de France, notre très redouté seigneur, et grand aïeul.

» *Item*, est accordé que tantôt après notre trépas et dès lors en avant, la couronne et royaume de France, avec tous leurs droits et appartenances, demeureront et seront perpétuellement à notredit fils le roi Henri, et à ses hoirs.

» *Item*, pource que nous sommes tenus et empêchés le plus du temps, par telle manière que nous ne pouvons en notre personne entendre ou vaquer à la disposition des besognes de notre royaume, la faculté et l'exercice de gouverner et ordonner la chose publique dudit royaume seront et demeureront, notre vie durant, à notredit fils le roi Henri, avec le conseil des nobles et sages dudit royaume à nous obéissants, qui auront aimé l'honneur et profit dudit royaume, par ainsi que dès maintenant et dès lors en avant ils puissent icelle régir et gouverner par lui-même et par au-

tres qu'il voudra députer avec le conseil des nobles et sages dessusdits, à nous obéissants, qui auront aimé le profit et honneur dudit royaume; lesquelles facultés et exercice de gouverner ainsi étant par-devers notredit fils le roi Henri, il labourera affectueusement, diligemment et loyaument à ce qu'il puisse être à l'honneur de Dieu, de nous et de notredite compagne, et aussi au bien dudit royaume, et à défendre et tranquilliser, apaiser et gouverner icelui royaume selon l'exigence de justice et équité, avec le conseil et aide des grands seigneurs, barons et nobles dudit royaume.

» *Item*, que notredit fils fera du tout son devoir, que la cour de parlement de France sera en tous et chacuns lieux sujets à nous, maintenant et au temps à venir, observée et gardée ès autorités et souverainetés d'elle, et à elle dues en tous et en chacuns lieux à nous sujets maintenant, et au temps à venir.

» *Item*, que notredit fils, de son pouvoir, défendra et conservera tous et chacuns nobles, pairs, cités, villes et communautés, et singulières personnes à nous ou au temps à venir sujettes, ou leurs droits, accoutumés, privilèges, prééminences, libertés et franchises à eux appartenant, et à elles dues en tous les lieux sujets à nous, maintenant et au temps à venir.

» *Item*, que notre fils diligemment et loyaument labourera et fera de son pouvoir que justice sera administrée audit royaume, selon les lois accou-

tumées et droits dudit royaume de France, sans exception de personne, et conservera et tiendra les sujets de notredit royaume en paix et tranquillité, et de son corps le gardera et défendra de violence ou oppressions quelconques.

» *Item*, est accordé que notredit fils le roi Henri pourvoira et fera de son pouvoir que les offices, tant de justice de parlement que des bailliages, sénéchaussées, prévôtés et autres, appartenantes au gouvernement des seigneuries, et aussi en tous les autres offices dudit royaume, seront prises personnes habiles, profitables et idoines pour le bon, juste, paisible et tranquille régime dudit royaume, et des administrations qui leur seront à commettre; et qu'ils soient tels qu'ils doivent, députés, et pris selon les droits et lois du royaume, et pour le profit de nous et de notredit royaume.

» *Item*, que notredit fils labourera de son pouvoir, et le plus tôt que faire se pourra profitablement, à mettre en notre obéissance toutes et chacune villes, cités et châteaux, lieux, pays et personnes dedans notre royaume, désobéissants à nous, rebelles et tenant la partie ou étant de la partie vulgalement appelée du dauphin et d'Armagnac.

» *Item*, afin que notredit fils puisse faire exercer et accomplir les choses dessusdites plus profitablement, sûrement et franchement, il est accordé que les grands seigneurs, barons et nobles, et les états dudit royaume, tant spirituels que temporels,

et aussi les cités et notables communes, les citoyens et bourgeois des villes dudit royaume, à nous obéissants pour le temps, feront les serments qui s'ensuivent.

Premièrement à notredit fils le roi Henri ayant la faculté et excercice de disposer et gouverner ladite chose publique, et à ses commandements et mandements en toutes choses concernant l'exercice dudit royaume, et pour toutes choses obéiront humblement.

» *Item*, que les choses qui sont et seront appointées ou accordées entre nous et notredite compagne la reine, et notredit fils le roi Henri, avecque le conseil de ceux que nous et notredite compagne, et notredit fils auront à ce commis, lesdits grands seigneurs, barons et états de notredit royaume, tant spirituels comme temporels, et aussi les cités et notables communautés, les citoyens et bourgeois des villes dudit royaume, en tant qu'à eux touche et pourra toucher en tout et partout, bien et loyalement garderont et feront de leur pouvoir garder par tous autres quelconques.

» *Item*, que continuellement, dès notre trépas, et après icelui, ils seront féaux hommes et liges de notredit fils et hoir; et icelui notre fils pour leur seigneur souverain et lige et vrai roi de France sans aucune opposition, contradiction ou difficulté, le recevront et comme à tel obéiront; et qu'après ces choses, jamais n'obéiront à autre comme à roi, ou régent le royaume de France,

sinon que notredit fils le roi Henri perde vie ou membre , ou soit pris de mauvaise prise , ou qu'il souffre dommage , ou diminution en personne , état , honneur ou biens. Mais s'ils savent qu'aucune chose soit contre lui machinée , ils l'empêcheront de leur pouvoir , et lui feront savoir le plus tôt qu'ils pourront par messages ou lettres.

» *Item*, est accordé que toutes et chacunes conquêtes qui se feront par notredit fils roi Henri , hors la duché de Normandie au royaume de France , sur les désobéissants dessusdits , seront et se feront à notre profit , et que notredit fils , de son pouvoir , fera que toutes et chacunes seigneuries étant ès lieux , qui sont ainsi à conquérir , appartenants aux personnes à nous présentement obéissants , qui jureront garder cette présente concorde , seront restituées auxdites personnes à qui elles appartiennent.

» *Item*, est accordé que toutes et chacunes personnes ecclésiastiques bénéficiées en ladite duché , ou autres lieux quelconques au royaume de France sujets à nous , ou à notredit fils obéissants , et favorisants la partie de notredit très cher et très aimé fils le duc de Bourgogne , qui jureront garder cette présente concorde , jouiront paisiblement de leurs bénéfices ecclésiastiques , étant en ladite duché de Normandie , aux lieux devant dits.

» *Item*, que semblablement toutes et chacunes personnes ecclésiastiques obéissants à notredit fils le roi Henri , bénéficiées au royaume de France ès lieux à nous sujets , jureront garder cette présente

concorde , jouiront paisiblement de leurs bénéfices ecclésiastiques , étant es lieux devant dits.

» *Item* , que toutes et chacunes églises, universités, études générales et aussi collèges ecclésiastiques étant es lieux à nous sujets présentement, ou pour le temps à venir, en la duché de Normandie ou autres lieux du royaume de France, sujets à notredit fils le roi Henri, jouiront de leurs droits et possessions, rentes et prérogatives, libertés, franchises, prééminences à eux au royaume de France, comment que ce soit appartenant ou dus, sauve les droits de la couronne et de tous autres.

» *Item*, et quand il adviendra que notredit fils le roi Henri viendra à la couronne de France, la duché de Normandie et aussi les autres, et chacun lieu par lui conquis au royaume de France, seront sous la juridiction, obéissance et monarchie de ladite couronne de France.

» *Item*, est accordé que notredit fils le roi Henri, de son pouvoir, se parforcera, et fera qu'aux personnes à nous obéissants et favorisants la partie devant dite qu'on dit et appelle Bourgogne, auxquelles appartenoient seigneuries, terres, revenus et possessions en ladite duché de Normandie et autres lieux au royaume de France, par icelui notredit fils le roi Henri conquises et jà pièce par lui données, sera faite, sans diminution de la couronne de France, récompensation par nous es lieux et terres acquises ou à acquerre en notre nom sur les rebelles et désobéissants à nous. Et si en notre vie ladite

récompensation n'est faite aux dessusdits notre fils, le roi Henri la fera èsdites terres et biens, quand il sera venu à la couronne de France ; mais si les terres, seigneuries, rentes ou possessions qui appartenoient auxdites personnes èsdites duchés, n'avoient été données par notredit fils, lesdites personnes seront restituées à icelles, sans délai.

» *Item*, et que durant notre vie, en tous les lieux à nous présentement, ou pour le temps à venir sujets, les terres concernées en justice, de dons d'offices, de bénéfices et d'autres donations par dons ou rémissions et privilèges, devront être écrites et procéder sous notre nom et scel. Toutefois, pource qu'aucuns cas singuliers pourroient advenir, qui par humain engin ne peuvent pas tous être vus, èsquels pourra être nécessaire et convenable que notredit fils le roi Henri fasse écrire ses lettres : en tel cas, si aucun en advient, il sera loisible à notre fils, pour le bien et sûreté de nous et du gouvernement, à lui, comme dit est, appartenant, et pour éviter les périls et dommages qui autrement pourroient vraisemblablement advenir, écrire ses lettres à nos sujets, par lesquelles il mandera, défendra et commandera, de par nous et de par lui, comme régent, selon la nature et qualité de la besogne.

» *Item*, que toute notre vie durant, notredit fils le roi Henri ne se nommera ou écrira aucunement, ou fera nommer ou écrire roi de France ; mais dudit nom, de tous points s'abstiendra tant comme nous vivrons.

» *Item*, est accordé que nous, durant notredite vie, nommerons, écrirons et appellerons notredit fils le roi Henri, en langage et langue françoise, par cette manière : Notre très cher fils Henri, roi d'Angleterre, héritier de France. Et en langue latine : *Noster præcharissimus filius Henricus, rex Angliæ, hæres Franciæ.*

» *Item*, que notredit fils n'imposera ou ne fera imposer aucunes impositions ou exactions à nos sujets sans cause raisonnable et nécessaire, ni autrement que pour le bien public dudit royaume de France, et selon l'ordonnance et exigence des lois et coutumes raisonnables, et approuvées dudit royaume.

» *Item*, afin que concorde, paix et tranquillité entre les royaumes de France et d'Angleterre, soient pour le temps à venir perpétuellement observées, et qu'on obvie aux obstacles et recommencements par lesquels entre lesdits royaumes, débats, dissensions ou discords pourroient sourdre au temps advenir, que Dieu ne veuille ! il est accordé que notredit fils labourera par effort de son pouvoir, que de l'avis et consentement des trois états desdits royaumes, ôtés les obstacles en cette partie, soit ordonné et pourvu que du temps que notredit fils sera venu à la couronne de France, ou aucuns de ses hoirs, les deux couronnes de France et d'Angleterre à toujours mais demeureront ensemble et seront en une même personne : c'est à savoir en la personne de notredit fils le roi Henri,

tant qu'il vivra ; et de là en avant ès personnes de ses hoirs , qui successivement seront les uns après les autres ; et que les deux royaumes seront gouvernés depuis ce temps que notredit fils ou aucuns de ses hoirs y viendra ou y viendront auxdits royaumes , non divisément sous divers rois pour un même temps , mais sous une même personne , qui sera pour le temps roi et seigneur souverain de l'un et de l'autre royaume , comme dit est , et gardant toutes lois et toutes autres choses à l'un et à l'autre royaume , ses droits , libertés , coutumes , usages et lois , non soumettant en quelque manière l'un desdits royaume à l'autre , ni les lois , droits , usages et coutumes de l'autre .

» *Item* , que dès maintenant et à tout temps perpétuellement , se tairont et apaiseront de tous points toutes divisions , haines , rancunes , iniquités et guerres d'entre lesdits royaumes de France et d'Angleterre , et les peuples d'iceux royaumes adhérents à ladite concorde . Et entre les royaumes dessusdits sera et aura vigueur dès maintenant , perpétuellement et à toujours paix , tranquillité , concorde et affection mutuelle contre tous et toutes personnes , et amitié ferme et stable ; et s'aideront lesdits deux royaumes de leurs aides , conseils et assistances mutuelles contre tous et toutes personnes qui à eux ou à l'un d'eux s'efforceroient de faire dommage : et converseront et marchanderont ensemble les uns avecque les autres franchement

et sûrement, en payant les coutumes et devoirs dus et accoutumés.

» *Item*, que tous les confédérés et alliés de nous et dudit royaume de France, et aussi les confédérés de notredit fils le roi Henri et dudit royaume d'Angleterre, qui dedans huit mois après que cette présente concorde de paix leur sera notifiée, auront déclaré se vouloir fermement adhérer à ladite concorde et être compris sous le traité et concorde d'icelle paix, soient compris sous les amitiés, concordes, confédérations et sûretés d'icelle paix; sauf toutefois à l'une et à l'autre desdites couronnes, et à nous et nos sujets, et aussi à notre fils le roi Henri et à ses sujets, ses actions, droits et remèdes quelconques convenables en cette partie, et compétents en quelque manière que ce soit envers lesdits alliés et confédérés.

» *Item*, est accordé que notredit fils le roi Henri, avecque le conseil de notre très cher fils Philippe de Bourgogne et des autres nobles du royaume, qui convenront et appartiendront pour ce être appelés, pourvoira pour le gouvernement de notre personne, sûrement, convenablement et honnêtement, selon l'exigence de notre état et dignité royale, par telle manière que ce sera l'honneur de Dieu et de nous, et aussi du royaume de France et des sujets d'icelui; et que toutes personnes, tant nobles comme autres, qui seront entour nous pour notre personne et domestique service, non pas seulement en offices, mais en autres matières, seront

tels qu'ils auront été nés au royaume de France , ou des lieux de langage françois, bonnes personnes et sages , loyaux et idoines audit service.

» *Item*, que nous demeurerons et résiderons personnellement en lieu notable de notre obéissance , et non ailleurs.

» *Item*, considéré les horribles et énormes crimes et délits perpétrés audit royaume de France par Charles, soi-disant dauphin de Viennois, il est accordé que nous , notredit fils le roi , et aussi notre très cher fils Philippe, duc de Bourgogne, ne traiterons aucunement de paix ni de concorde avecque ledit Charles , ni traiterons ou ferons traiter, sinon du consentement et conseil de tous et chacun de nous trois , et des trois états des deux royaumes dessusdits.

» *Item*, est accordé que nous, sur les choses dessusdites et chacune d'icelle , outre nos lettres-patentes scellées de notre grand scel , donnerons et ferons donner et faire notredit fils le roi Henri , lettres-patentes, approbatoires et confirmatoires de notredite compagne , de notredit fils le duc Philippe de Bourgogne et d'autres de notre sang royal , de grands seigneurs , barons , cités et villes à nous obéissants : desquels, en cette partie, notredit fils le roi Henri voudra avoir lettres de nous.

» *Item*, que semblablement notredit fils le roi Henri, pour sa partie, outre ses lettres-patentes pour ces mêmes choses scellées de son grand scel , nous fera donner et faire lettres-patentes approba-

toires et confirmatoires de ses très chers frères , et autres de son sang royal, des grands seigneurs et barons des cités , et autres villes à lui obéissants ; desquels , en cette partie , nous voudrions avoir lettres de notredit le roi Henri.

» Toutes lesquelles , et chacune des choses dessusdites et écrites ; nous , Charles , roi de France , dessusdit pour nous et nos hoirs, en tant que pourra toucher nous et nosdits hoirs , sans dol , fraude et mal engin , avons promis et promettons jurer , et jurons en parole de royaux , sur saintes évangiles de Dieu par nous corporellement touchées , faire accomplir et observer , et qu'icelui ferons par nos sujets observer et accomplir ; et aussi que nous et nos héritiers ne viendroient jamais au contraire des choses dessusdites, ou aucunes d'icelles, en quelque manière , en jugement ou dehors jugement, directement , ou par oblique , ou par quelque couleur exquise. Afin que ces choses soient fermes et stables perpétuellement à toujours , nous avons fait mettre notre scel à ces présentes lettres , données à Troyes, le vingt-unième jour du mois de mai , l'an mille quatre cent vingt-tième , et de notre règne, le quarante. Scellées à Paris , sous notre scel , ordonné en l'absence du grand ¹.

Ainsi signées par le roi en son grand conseil.

« J. MILLET. »

1. Le projet de ce traité, si fécond en désastres, avait

CHAPITRE CCXXXIV.

Comment les rois de France et d'Angleterre, les reines leurs femmes, et ledit duc de Bourgogne partirent de Troyes; et des sièges de Sens et de Montereau.

APRÈS tous les traités par-dessus déclarés accomplis d'entre les rois de France et d'Angleterre, et aussi la solennité des noces parfaite, comme dit est, se partirent iceux rois, les reines leurs femmes, et le duc Philippe de Bourgogne, avec toute leur puissance, de la ville de Troyes en Champagne, et de la marche environ. Si se tirèrent vers Sens, en Bourgogne, qu'occupoient les gens du dauphin; et eux, là venus assez près, fut icelle ville assiégée tout autour. Devant laquelle furent environ douze jours.

été approuvé le 29 avril dans une assemblée composée des cours souveraines, de l'université, du chapitre de l'église de Paris, du corps de ville et des principaux habitants de la capitale. Il fut signé le 21 mai, enregistré au parlement le 30, au châtelet le 1^{er} juin, et dans l'université le 4 du même mois. Dès ce moment, chacun des deux partis eut à sa tête un *régent de royaume héritier de la couronne*. Le dauphin était maître dans le Midi, et le roi d'Angleterre possédait le Nord, Paris et la personne du roi, réduit, comme on sait, à un état d'imbécillité qui ne lui laissait que peu d'intervalles de jugement.

Au bout duquel terme, parce qu'ils n'avoient espérance nulle d'avoir secours, la rendirent en l'obéissance du roi de France, par condition que les gens d'armes et ceux qui se vouloient partir, s'en iroient, saufs leurs corps et leurs biens, réservé ceux qui seroient trouvés coupables de la mort du duc Jean, si aucuns en y avoit; et les autres habitants seroient tenus de faire serment au roi de France. Mais grand' partie des gens d'armes dessusdits qui étoient léans, firent serment aux Anglois, et prirent la croix rouge par feintise (foiblesse): nonobstant lequel serment, retournèrent bref devers le dauphin.

En après, ladite ville de Sens regarnie de nouvelles gens, se partirent de là les assiégeants, pour aller vers Montereau où faut Yonne. Et lors mourut dedans ladite ville, maître Eustache de Lactre, chancelier de France, qui, par long-temps, avoit été principal conseiller du duc de Bourgogne; au lieu duquel fut constitué un nommé maître Jean le Clerc, président en parlement.

A l'entrée du mois de juin, le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne mirent le siège tout à l'environ de la ville et châtel de Montereau, où ils furent par longue espace, combattant icelle de gros engins, pour dérompre les portes et murailles. Dedans laquelle ville étoit capitaine général pour le dauphin, messire Pierre de Guitry, accompagné de quatre à cinq cents combattants, qui commencèrent très fort à eux défendre contre

lesdits assiégeants, et en tuèrent et navrèrent aucuns; entre lesquels y fut navré à mort, messire Butor, bâtard de Croy, qui étoit très vaillant chevalier, et expert en fait de guerre. Mais enfin ce leur profita peu: car, le jour Saint-Jean-Baptiste ensuivant, aucuns Anglois et Bourguignons, sans commandement de prince, s'émeurent soudainement, et tous ensemble allèrent assaillir en plusieurs lieux ladite ville: et tant continuèrent qu'ils entrèrent dedans en grand nombre, sans que lesdits assiégés fussent grandement empêchés. Et eux venus dedans, allèrent devers le châtel où étoient retraits la plus grand' partie des Dauphinois; lesquels vigoureusement furent par lesdits assaillants reboutés dedans ledit châtel, non pas sans perte; car ils furent de si près hâtés, qu'il en chut plusieurs en l'eau, lesquels furent noyés. Et si en eut de pris seize ou vingt, dont il avoit la plus grand' partie de gentilshommes. Par le moyen de laquelle prise, lesdits assiégés plus que paravant, furent en grand effroi. Et adonc le roi d'Angleterre fit loger grand' partie de ses gens dedans la ville et devant le pont dudit châtel.

Et lors les gens du duc de Bourgogne allèrent par l'avertissement d'aucunes femmes de la ville, au lieu où étoit enterré le duc Jean de Bourgogne; et là, présentement, mirent sur la tombe un drap d'église, allumèrent à chacun bout de ladite tombe un cierge; et le lendemain, par le duc de Bourgogne, fils d'icelui duc trépassé, furent

envoyés plusieurs notables chevaliers et écuyers de son hôtel, pour faire déterrer et reconnoître ledit duc, lesquels, venus là, comme ordonné leur avoit été, le firent mettre dehors. Mais pour vrai c'étoit piteuse chose de le voir; et avoit encore son pourpoint et ses houseaux, et brièvement il n'étoit homme là étant qui se pût abstenir de pleurer. Finablement, en tel état, fut de nouvel remis en un cercueil de plomb, plein de sel et d'épices; et fut porté en Bourgogne, enterrer en une église de chartreux, dehors Dijon, que jadis avoit fait fonder le duc Philippe son père; et là fut mis emprès lui, par l'ordonnance du duc Philippe son fils. Durant ledit siège de Montereau, Charles, roi de France, et son conseil, envoyèrent le traité de la paix ci-dessus écrit à Paris, et par tous les bailliages et sénéchaussées, prévôtés, et autres lieux, de son royaume étant en son obéissance, pour icelles prononcer et publier par tout où il étoit accoutumé de faire proclamation en tel cas.

Et, après la prise de Montereau, le roi d'Angleterre et sa puissance, avec lui le duc de Bourgogne, se délogèrent dont ils étoient; et, par un pont qui nouvellement étoit fait sur Seine, allèrent loger entre deux rivières, c'est à savoir Seine et Yonne; et derechef firent de tous côtés approcher de la forteresse plusieurs gros engins pour icelle confondre et abattre. Et avec ce, le roi d'Angleterre envoya en bonne sûreté les dessusdits prisonniers, qui avoient été pris en la ville, parler

sur les fossés du châtel à leur capitaine , afin qu'icelui le voulsît rendre au roi. Et eux , là venus , s'agenouillèrent , en priant piteusement à leur capitaine , qu'il fît la reddition dudit châtel , disant qu'en ce faisant , leur sauveroit la vie ; et aussi qu'il pouvoit bien voir et savoir qu'il ne la pouvoit longuement tenir , attendu la grand' puissance qui étoit dedans devant lui. Auxquels fut répondu par ledit capitaine , qu'ils fissent du mieux qu'ils pourroient , et qu'il ne la rendroit pas. Et adonc , lesdits prisonniers , non ayant espérance de leurs vies , requirent les aucuns de parler à leurs femmes étant léans , les autres à leurs prochains et amis , lesquels on fit venir parler à eux ; et lors , en grands larmes et tristesses , prirent congé l'un à l'autre ; et après furent remenés à l'ost. Auquel lieu le roi d'Angleterre fit dresser un gibet , où les dessusdits prisonniers furent tous pendus , voyant ceux dudit châtel. Et avec eux fit le dessusdit roi pendre son valet de pied , qui chacun jour étoit près de son frein quand il chevauchoit , et moult l'aimoit, Mais la cause de sa mort fut pource que le valet , par soudain débat , avoit tué un chevalier d'Angleterre : si en fut ainsi puni.

Et après les choses dessusdites , ceux dudit châtel se tinrent environ huit jours , au bout desquels firent traité avec le roi d'Angleterre de lui rendre le châtel , par si qu'ils s'en iroient saufs leurs corps et leurs biens , sinon qu'il y en eût aucuns coupables de la mort du duc Jean de Bourgogne , lesquels

demeureroient en la volonté du roi. Et ainsi, comme dit est, se départirent sous bonne sûreté.

Pour laquelle reddition le seigneur de Guitri, leur capitaine, fut fort blâmé, tant de son parti comme d'autres, pour tant qu'il avoit laissé, ainsi que dit est dessus, mourir ses gens pour si peu lui tenir après. Et avec ce, lui fut imposé qu'il étoit coupable de la mort du duc Jean de Bourgogne; et sur ce offrit de combattre un gentilhomme de l'hôtel dudit duc de Bourgogne, nommé Guillaume de Bière; mais, en conclusion, ledit de Guitri s'excusa, et n'en fut plus avant procédé; et, comme dit est, emmena ses gens devers le dauphin.

Et tantôt le roi anglois garnit la ville et forteresse de Montereau de vivres et d'habillements, et y mit grand' garnison de ses Anglois; et puis fit préparer son ost, pour bref en suivant mettre le siège devant la ville de Melun. Et entre temps que ces choses se faisoient, le roi de France et la reine sa femme, et la reine d'Angleterre se tenoient à Bray-sur-Seine, atout (avec) leur état.

CHAPITRE CCXXXV.

Comment Ville-Neuve-le-Roi fut prise et échelée ; le siège du Pont-Saint-Esprit ; la croiserie que fit faire notre saint père le pape, et autres matières.

EN ces jours fut prise et échelée secrètement Ville-Neuve-le-Roi, séant sur la rivière d'Yonne, par aucuns des gens dudit duc de Bourgogne ; dedans laquelle furent morts et pris plusieurs des Dauphinois qui la tenoient. Et adonc vint devers le roi Henri d'Angleterre le duc de Bedford, son frère, atout (avec) huit cents hommes d'armes, et deux mille archers. Si furent reçus dudit roi et de ses autres frères, en grand' liesse, et aussi du duc de Bourgogne. Pour la venue duquel la puissance dudit roi Henri d'Angleterre fut grandement enforcée. Durant lequel temps, Charles, duc de Touraine, dauphin de Viennois, passa à grand' puissance les parties de Languedoc, et alla mettre le siège devant la ville du Pont-Saint-Esprit sur le Rhône, dedans laquelle étoient les gens du prince d'Orange, tenant le parti du duc de Bourgogne. Et là fit dresser plusieurs engins et instruments de guerre, que lui avoient envoyés ceux de la cité d'Avignon et de Provence, pour icelle subjuguier ;

et tant continua ledit siège , que la ville lui fut rendue.

Et pareillement se mirent en son obéissance la plus grand' partie des villes et forteresses du pays de Languedoc , qui aucune espace avoient tenu le parti du duc de Bourgogne , par le moyen dudit prince d'Orange ; dedans lesquelles icelui dauphin mit suffisantes garnisons et gouverneurs de par lui ; et ce fait , retourna à Bourges en Berri , et assembla de toutes parts grand' puissance de gens d'armes, en intention de résister contre les efforcements du roi Henri d'Angleterre , et du duc de Bourgogne , lesquels il savoit être prêts , comme dessus est dit , pour conquerre et subjuguier les villes et pays qui se tenoient à lui.

Auquel temps fut par notre saint père le pape ordonné une croiserie sur les Pragois¹ ; de laquelle furent conducteurs l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liège , l'archevêque de Trèves , l'évêque de Mayence, le comte Louis du Rhin, et plusieurs autres grands seigneurs, de la Haute Allemagne , et des marches à l'environ. Si entrèrent au pays desdits Pragois, qui fut par eux moult exilé (ravagé), et prirent un fort châtel nommé Nasone, et la forte ville de Caldes², avec aucunes autres. Toutefois aucuns

1. Il s'agit de la croisade contre les Hussites.

2. Je ne puis retrouver les véritables noms de ces deux villes.

de ceux qui étoient en cette armée, en assez grand nombre , se départirent et retournèrent en leurs lieux , pource que les dessusdits capitaines , comme il leur sembloit , usoient de trop grand' convoitise.

En outre , le cardinal duc de Bar , et avec lui Regnier d'Anjou , son neveu , fils de sa sœur , et du roi Louis derrain mort , lequel Regnier icelui cardinal avoit déjà déclaré son héritier de ladite duché , et lui avoit donné à jouir présentement sa marquisie du Pont , fit assiéger puissamment la ville et châtel de Ligny en Barrois , chef-lieu d'icelle comté , pour tant que Jean de Luxembourg n'avoit pas fait les devoirs de relever pour son neveu , le jeune comte de Saint-Pol , duquel il avoit le bail et gouvernement , ni pareillement le duc Jean de Brabant , frère dudit comte. Et étoient dedans ladite ville de Ligny , de long temps , aimant et favorisant la partie de Bourgogne ; et ledit cardinal et tous ses pays étoient de partie opposite. Néanmoins , en la fin , après que ledit siège eut duré certaine espace , firent ceux de ladite ville obéissance à icelui cardinal , lequel y mit gouverneurs et officiers de par lui. Mais bref ensuivant , par aucuns moyens faits entre les parties , le jeune comte de Saint-Pol fut restitué en sadite ville , forteresse et comté ; et y furent derechef mis et établis gens de par lui.

CHAPITRE CCXXXVI.

Comment le siège fut mis tout à l'environ de Melun; la prise du comte de Conversan, et le partement du jeune roi de Sicile pour aller à Rome.

OR, faut revenir à parler des rois de France et d'Angleterre, et du duc de Bourgogne, lesquels, après qu'ils eurent conquis Montereau, comme vous avez ouï, se partirent de là pour venir devers Melun, que tenoient les gens du dauphin. Laquelle ville, par ledit duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre, fut assiégée en grand' puissance, et environnée tout autour. Et ledit roi de France, avec les deux reines dessusdites, allèrent tenir leur état à Corbeil; et fut icelui roi Henri, avec lui ses frères le rouge duc de Bavière, son serourge (beau-frère), et ses autres princes, logé au côté vers Gâtinois; et le duc Philippe de Bourgogne, atout (avec) ses gens, et le comte de Hautiton, (Huntingdon) avec aucuns autres capitaines anglois, furent logés à l'autre côté vers la Brie. Si mirent iceux assiégeants toute leur intention et volonté d'approcher et combattre leurs adversaires; et, pour les adommager, firent en plusieurs lieux asseoir leurs engins volants, bombardes, canons et autres instruments,

et habillements de guerre , pour dérompre , confondre et abattre les murs de la ville.

Dedans laquelle étoit principal capitaine le seigneur de Barbasan , noble vassal, expert, subtil et renommé en armes ; et avec lui le seigneur de Préaux , c'est à savoir messire Pierre de Bourbon , et un nommé Bourgeois , qui avoient en leur compagnie de six à sept cents combattants ; lesquels, par grand' vigueur, montrèrent à leurs ennemis semblant de grand' hardiesse , en eux défendant vaillamment contre les entreprises et approchements desdits assiégeants. Toutefois, nonobstant les défenses dessusdites, furent en plusieurs lieux autour de leur ville approchés jusques à leurs fossés, tant par mines , taudis ¹, bouleverts , comme par autres habillements de guerre ; et tant fut par lesdits assiégeants continué , que les murs de la ville furent fort dommagés en plusieurs lieux.

Et d'autre part, du côté où étoit ledit duc de Bourgogne , fut par soudain assaut pris un très fort boulevert , que avoient fait lesdits assiégés dehors leurs fossés ; par lequel ils travailloient fort ceux du siège. Et depuis la prise dessusdite fut icelui fortifié par ledit duc de Bourgogne , et tenu durant ledit siège , en faisant guet de nuit et de jour.

En outre , fut fait un pont par-dessus la rivière de Seine sur bateaux , par lequel les deux osts pou-

1. Mauvaises maisons.

voient aller l'un avec l'autre pleinement ; et avec ce , fit le roi d'Angleterre clorre son ost tout autour de bons fossés et de pieux attachés sus , afin que de ses ennemis point ne fût surpris , délaissant en aucuns lieux nécessaires entrées , lesquelles se fermoient à bonnes barrières , et y faisoit-on guet de nuit et de jour. Et pareillement fut fait au côté où étoit logé le duc de Bourgogne et les autres Anglois. Et en tel état dura ledit siège l'espace de dix-huit semaines , durant lequel furent faites aucunes escarmouches et saillies par les assiégés , et non pas grandement. Toutefois en icelles furent tués par trait un très vaillant capitaine anglois , nommé messire Philippe Lis , et un notable gentilhomme du pays de Bourgogne , nommé messire Éverard de Vienne , avec plusieurs autres. Et comme lesdits assiégeants entendissent curieusement à gréver nuit et jour , et subjuguier leurs ennemis , en cas pareil les assiégés se défendoient par grand' vigueur , et tantôt que leurs murs étoient dérompus par les engins de leurs adversaires , les refortifioient de queues pleines de terre et de bois , et d'autres besognes à ce compétentes.

En après , du côté du roi d'Angleterre fut faite une mine au-dessous de la ville , laquelle fut percée jusques assez près des murs ; mais les assiégés se doutant , contremînèrent à l'opposite d'icelle ; et firent si bonne diligence , qu'elle fut effondrée , et y eut des deux partis grands poussis de lances. Et adonc , du côté des Anglois , fut faite une bar-

rière dedans ladite mine , en laquelle combattoient ensemble contre deux Dauphinois le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne , en poussant de lances l'un contre l'autre; et depuis, en continuant, allèrent plusieurs chevaliers et écuyers combattre à ladite mine. Desquels y furent faits chevaliers de l'hôtel dudit duc de Bourgogne , Jean de Hornes , seigneur de Baussignies ; Robert de Mamines , et aucuns autres.

Et entre temps, le dessusdit roi d'Angleterre s'en alloit de fois à autre à Corbeil, voir sa femme la reine, avec laquelle étoit la duchesse de Clarence , et autres nobles dames du pays d'Angleterre. Et après certaine espace , que ledit siège de Melun fut refermé , comme dit est, y fut amené le roi de France, afin que plus sûrement on pût sommer lesdits assiégés , qu'ils rendissent la ville de Melun au roi de France , leur naturel et vrai seigneur ; mais à ce firent réponse , que à son état privé lui feroient ouverture très volontiers , sans en rien contredire , disant qu'au roi anglois , ancien ennemi mortel de France , point n'obéiroient. Néanmoins le dessusdit roi de France fut grand espace audit siège logé en ses tentes , sous le gouvernement de son beau-fils le roi Henri d'Angleterre , non pas en tel état de compagnie et habillements que autrefois avoit été vu ; car , au regard du temps passé, étoit peu de chose de le voir à présent.

Et en ce même siège, fit ledit roi amener sa femme la reine , grandement accompagnée de

dames et de damoiselles ; et y séjournèrent environ un mois , étant logés en une maison qu'avoit fait faire ledit roi d'Angleterre , toute propice emprès ses tentes , qui étoient loin de la ville , afin que des canons ne pussent être travaillées. Et là , devant la tente dudit roi , de nuit sonnoient moult mélodieusement par l'espace d'une heure ou environ , à jour faillant et au point du jour , huit ou dix clairons d'Angleterre , et autres divers instruments. Et pour vrai , icelui roi d'Angleterre étoit alors plus grandement accompagné à icelui siège ; qu'il n'avoit été en nul autre durant son règne , et avec ce de sa personne , faisoit merveilleuse diligence pour achever son entreprise.

Et entre temps que ces besognes se faisoient , Pierre de Luxembourg , comte de Conversan , retournant dudit siège de Melun , pour aller en sa comté de Brienne , accompagné de soixante hommes ou environ , fut rencontré des Dauphinois , qui se tenoient à Meaux en Brie , c'est à savoir Pierron de Luppel et aucuns autres ; lesquels , pource qu'ils étoient en trop grand nombre au regard de lui , l'emmenèrent , avecque toute sa gent , audit lieu de Meaux , où il fut longue espace , jusques à tant que le roi d'Angleterre l'assiégea , comme vous orrez ci-après.

En après , en ces propres jours , la reine de Sicile , veuve du roi Louis de bonne mémoire , donna congé à Louis , son fils aîné , non pas sans soupirer de cœur , d'aller à Rome , afin que de la main de notre saint Père le pape il fût couronné à roi. Et le bailla

aux Florentins et aux Gênois sur leur loyauté ; lesquels étoient entrés, atout (avec) quinze galées d'armes , au port de Marseille , qui est de la terre de ladite reine. Mais elle retint devers elle en ôtage, pour son fils, huit des plus nobles barons du royaume de Naples , et de ses pays environs , qui l'étoient venu quérir de par les cités et bonnes villes , et les plus grands seigneurs dudit royaume. Et ce firent par la haine qu'ils avoient à leur reine, femme de messire Jacques de Bourbon , comte de La Marche : laquelle tenoit sondit mari en prison pour discord qu'elle avoit à lui et à ses gouverneurs ; et ainsi ledit Louis , nageant par mer et galées dessusdites , entra à Rome ; et reçut solennellement sondit royaume par la main de notre saint père le pape , jà-soit-ce que pour lors ne fut pas couronné. Et fut , de ce jour en avant , nommé roi Louis , comme avoit été paravant son feu père.

CHAPITRE CCXXXVII.

Comment plusieurs forteresses environ Paris furent mises en la main du roi Henri , où il mit capitaines ; et les mandements royaux qui furent envoyés à sa requête.

DURANT ledit siège de Melun , furent mises en la main du roi d'Angleterre , par le commandement du roi de France , et par le consentement du duc

de Bourgogne et des Parisiens, les forteresses ci-après déclarées; c'est à savoir la bastille Saint-Antoine, le Louvre, la maison de Nesle et le bois de Vincennes. Pour lesquels fut envoyé dudit roi d'Angleterre son frère, le duc de Clarence, lequel fut constitué capitaine de Paris. Et avec ce mit ès forteresses dessusdites garnison d'Anglois, en déboutant hors tous les François, qui paravant les avoient eu en garde. Et fut aussi ôté de ladite capitainerie de Paris, le comte de Saint-Pol, qui tantôt, de par le roi de France, fut envoyé comme ambassadeur d'icelui roi ès marches de Picardie, accompagné de maître Pierre de Marigny et aucuns autres, pour recevoir les serments des trois états et bonnes villes d'icelui pays, afin que la paix naguères faite entre les deux rois vouldissent du tout entretenir et observer; et que, dorénavant, obéissent libéralement au roi d'Angleterre, comme régent et héritier de France; et que, desdits serments, les ambassadeurs prissent lettres scellées et signées des dessusdits trois états et bonnes villes. Desquelles lettres et pouvoir d'iceux ambassadeurs à eux donné, de par le roi, la copie s'ensuit:

» Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, à nos très chers et aimés cousins le comte de Saint-Pol, l'évêque de Thérouenne et Jean de Luxembourg, et à nos très chers et bien-aimés l'évêque d'Arras, le vidame d'Amiens, le seigneur de la Vieville, les gouverneurs d'Arras et de Lille, maître Pierre de Marigny, notre avocat en parle-

ment , et maître Georges d'Ostende , notre secrétaire , salut et dilection.

» Comme naguères avons fait paix finale et perpétuelle pour le très grand bien et évident profit de nous et de la chose publique de notre royaume, et par l'avis et mûre délibération de notre très chère compagne la reine et de notre très cher et très aimé fils le duc Philippe de Bourgogne , des prélats et autres gens d'église , des nobles et communautés dudit royaume, entre notre très cher fils le roi Henri d'Angleterre , régent et héritier de France , pour nous et pour lui , et pour les royaumes de France et d'Angleterre ; et icelle paix , nous , notredite compagne , notre fils de Bourgogne , les nobles , barons et communautés dessusdits , avons juré solennellement : et en outre avons conclu et ordonné que tous les prélats , gens d'église , barons et les communautés de notredit royaume , qui ne l'ont juré , le jureront semblablement. Et pour tant , nous confiant de vos loyautes , grand' prudence et bonne diligence , et de chacun de vous , vous mandons et commandons , en commettant par ces présentes que vous vous transportiez en toutes les cités, bonnes villes , forteresses et lieux notables des bailliages d'Amiens , Tournay , Lille , Douai , Arras , et en la comté de Ponthieu, ressorts et enclavements d'iceux pays et environ ; et là mandez ceux que desdits lieux bon vous semblera, et faites venir devant vous pour et en votre nom : c'est à savoir, prélats, capitaines,

doyens et autres nobles gens d'église, bourgeois et communautés : et en leurs présence faites lire les lettres de ladite paix et publier solennellement, en eux faisant de par nous, exprès et espécial commandement, sur peine d'être réputés rebelles et désobéissants à nous, qu'en votre présence ils jurent sur les saintes évangiles de Dieu, tenir fermement, et inviolablement garder ladite paix, selon la forme contenue sur ce, de laquelle la teneur s'ensuit :

» Premièrement, vous jurez qu'à très haut et très puissant prince Henri, roi d'Angleterre, comme à gouverneur et régent du royaume de France et de la chose publique dudit royaume, vous obéirez loyaument et diligemment à ses commandements et mandements, en toutes choses conservant et gardant le régime et gouvernement de la chose publique, maintenant sujette à très haut et très puissant prince Charles, roi de France, notre souverain seigneur.

» *Item*, et qu'incontinent après le décès de notre sire le roi Charles, en ensuivant le traité de paix par lui fait et confirmé, vous serez loyaux hommes, liges et vrais sujets au dessusdit très haut et puissant prince Henri, roi d'Angleterre, et à ses hoirs : et le honorerez et recevrez sans opposition, contredit ou difficulté aucune, comme votre derrain seigneur et vrai roi de France, et obéirez à lui comme tel ; et promettez que dès maintenant, jusques à jamais n'obéirez à nul autre comme roi de France, sinon à notre derrain et souverain seigneur le roi Charles.

» *Item*, que vous ne serez en aide, conseil ou accord pour quoi ledit roi d'Angleterre perde vie ou membre, ou soit pris de mal prise, ou souffre dommage ou diminution en sa personne, en son état ou biens quelconques : mais si vous savez ou connoissez aucune semblable chose être pensée ou machinée contre lui, vous le détourberez et garderez tant que vous pourrez, et lui ferez savoir par messages ou lettres. Et généralement vous jurez que vous garderez et observerez sans fraude, déception ou mal engin, tous les points des dessusdits articles, contenus ès lettres et appointment de ladite paix finale faite et jurée entre le roi Charles notre sire et le dessusdit roi Henri d'Angleterre : et n'irez en jugement à l'encontre ou hors jugement, publiquement ou secrètement, par quelque couleur que ce soit ou puisse advenir ; mais par toutes voies et manières quelconques possibles, tant de fait comme de droit, résisterez à tous ceux qui viendront, attenteront ou s'efforceront venir ou attenter au contraire des articles dessusdits. Lesquels serments nous voulons et enjoignons, à tous nos vassaux de quelque état, dignité ou autorité qu'ils soient, qu'ils jurent ladite paix, la tiennent et gardent sans l'enfreindre ; et à vous, et à vos commis et députés, baillent leurs lettres-patentes desdits serments qu'ils auront faits : lesquelles nous voulons par vous être apportées vers nous.

» Et aussi voulons que vous baillez vos lettres

de certification d'avoir reçu lesdits serments à ceux qui ainsi les auront faits , si métier est , et si vous en êtes requis de ce faire , vous donnons pouvoir , autorité et mandement espécial à vous dessusdits , à neuf , à huit , à sept , à six , à cinq , à quatre , à trois de vous.

» Mandons et commandons à tous nos justiciers , officiers et sujets , qu'à vous et vosdits commis et députés en cette partie obéissent et entendent diligemment , vous prêtant conseil , confort et aide , si métier est et si requis en sont. Et pource qu'il sera nécessité de bailler et publier ces présentes en plusieurs lieux , nous voulons que pleine foi soit ajoutée au *vidimus* d'icelles , faites sous le scel royal , comme à l'original.

» Donné en notre siège devant Melun , le vingt-troisième jour de juillet , l'an de grâce mille quatre cent et vingt ; et de notre règne le quarante-cinquième.

» Ainsi signées , MARC. »

Atout (avec) lequel mandement Philippe , comte de Saint-Pol , et les autres ambassadeurs et commissaires , pour icelui mettre à exécution , se partirent de Paris et allèrent par aucuns jours à Amiens , eschevant (évitant) les aguets des Dauphinois. Auquel lieu d'Amiens furent reçus benignement ; et après qu'ils eurent montré leur pouvoir aux gouverneurs et habitants d'icelle ville , prirent d'eux les serments. Et après allèrent de là à Abbeville , Saint-Riquier , Montreuil , Boulogne ,

Saint-Omer et autres lieux , où ils furent partout obéis , et mirent à due exécution la charge qu'ils avoient.

CHAPITRE CCXXXVIII.

Comment Philippe, comte de Saint-Pol, alla à Bruxelles, et fit prendre les gens de son frère, le duc de Brabant; et autres diverses besognes qui advinrent en ce temps.

DURANT le temps dessusdit, Philippe, comte de Saint-Pol, dessus nommé, fut hâtivement mandé par grand' partie des nobles et bonnes villes du pays de Brabant, et aussi par sa tante, comtesse de Hainaut, femme de son frère, le duc Jean de Brabant. Auquel mandement, toutes autres choses mises arrière, il alla sans délai. Et lui venu audit pays, fut tantôt fait gouverneur de toute la duché de Brabant, par le consentement des dessusdits, au lieu de son frère le duc, duquel bonnement plus souffrir ne pouvoient le gouvernement, parce qu'il se méfaisoit par diverses manières. Si se tint icelui comte atout (avec) son état en la ville de Bruxelles, et commença à faire plusieurs nouvelles ordonnances, qui grandement déplurent à ceux qui gouvernoient le duc de Brabant; lequel pour lors étoit absent d'icelle ville de Bruxelles. Et pour tant iceux gouverneurs l'amenèrent atout

(avec) grand' puissance de gens d'armes en la dessusdite ville de Bruxelles; laquelle, de première venue , ne lui fut pas ouverte , jusques à tant qu'il eût promis à son frère , le comte Saint-Pol , qu'il tiendrait ses gens , et tous les habitants de la ville paisibles ; et sur ce il entra. Mais quand il fut dedans , ceux qui le gouvernoient laissoient à grand' peine et ennui approcher de lui son frère dessusdit et les autres nobles et notables gens de la ville, dont ils ne furent pas bien contents ; et enfin se conclurent avec ledit comte de Saint-Pol d'y pourvoir. Et de fait , se mirent ensemble en très grand nombre, prirent et menèrent prisonniers tous les gouverneurs dudit duc de Brabant , entre lesquels étoit le principal le damoiseau de Hainseberg. Desquels prisonniers grand' partie furent décapités , c'est à savoir messire Jean de Caudeverk , Jean Sthocart , Édouard Le Duc , Henri Le Duc , messire Henri Clavin , maître Guillaume Clavin , messire Jean Clavin , messire Guillaume Pipempoix , messire Guillaume Moyeux , le damoiseau Guillaume Asche , Jean du Vert , messire Évrard Serclaux , Jean Clavin , geôlier , et avecque eux plusieurs autres. Si fut mis ledit duc au gouvernement des nobles du pays de Brabant , par l'accord et consentement de son frère le comte de Saint-Pol , et aussi des trois états de sondit pays. Et après furent eux deux ensemble assez unis et en bonne amour.

Esquels jours , les Dauphinois , qui se tenoient à Guise en Thierasche , et en la marche environ ,

s'assemblèrent environ cinq cents combattants ; atout (avec) lesquels allèrent soudainement en la ville de Beurevoir , appartenant à messire Jean de Luxembourg , et où il faisoit sa demeure , et aussi en autres villages à l'environ , et là prirent et ravirent plusieurs paysans et autres voies , atout (avec) lesquels retournèrent hâtivement , dont ils étoient venus. Pour laquelle envahie ledit de Luxembourg , grandement de ce troublé , assembla à venir devers lui grand nombre de gens d'armes , et de trait de plusieurs pays ; lesquels il conduisit , et mena en la comté de Guise pour lui venger du déplaisir que lui avoient fait les dessusdits ; et là , envahissant ladite comté de toutes parts , prirent et ravirent tout ce qu'ils trouvèrent dehors les forteresses , c'est à savoir paysans , chevaux , juments , vaches , brebis , moutons et pourceaux , avec plusieurs autres biens , lesquels ils ramenèrent et départirent à leurs plaisir , et après se retrahirent chacun en leur lieux.

En après , durant les tribulations dessusdites , trépassa en la ville de Blois , Philippe , comte de Vertus , second frère de Charles , duc d'Orléans , prisonnier en Angleterre , et aussi du comte d'Angoulême. Lequel de Vertus gouvernoit en France toutes les seigneuries de ses frères dessusdits. Pour le trépas duquel le duc de Touraine , dauphin , fut moult affoibli d'aide et de conseil ; et aussi ses deux frères , qui étoient prisonniers , en eurent au cœur grand' tristesse , et le pleurèrent tendrement par long-temps , tant pour l'amour

fraternelle qu'ils avoient à lui, comme pource qu'en leur absence, il gouvernoit léalement et sagement leur dominations, terres et seigneuries.

CHAPITRE CCXXXIX

Comment le seigneur de l'Ile-Adam, maréchal de France, fut envoyé à Joigny; et la rendition des villes et châtel faites par les assiégés.

Or convient retourner à l'état du siège de Melun, où étoient, comme vous avez ouï, les rois de France et d'Angleterre, et le duc de Bourgogne. Durant lequel, le seigneur de l'Ile-Adam, qui encore étoit maréchal de France, fut envoyé de par le roi en garnison à Joigny, atout foison de gens d'armes, pour tenir frontière contre les Dauphinois, qui très fort dégâtoient le pays. Et après qu'ils eurent séjourné et assis ses gens audit lieu de Joigny, peu de temps après, retourna audit siège de Melun; et avoit fait faire une cotte de blanc gris, atout laquelle alla devers le roi d'Angleterre, pour aucuns affaires touchant son office; et lui venu devant lui, après qu'il eut fait la révérence comme il appartenoit, et dit aucunes paroles touchant iceux affaires, ledit roi d'Angleterre lui demanda, par manière de gabois (moquerie): « Comment, l'Ile-Adam, est-ce cy la robe de ma-

réchal de France?» A quoi il fit réponse, en regardant icelui roi en la face : « Sire, je l'ai fait faire telle pour venir par eau dedans les bateaux parmi la rivière de Seine. » Et adonc le roi lui dit derechef : « Comment osez-vous regarder ainsi un prince au visage, quand vous parlez à lui ? » Et le sire de l'Ile-Adam répondit : « Sire, la coutume » des François est telle, que si un homme parle à » un autre, de quelque état ou autorité qu'il soit, » la vue baissée, on dit que c'est un mauvais » homme, et qu'il n'est pas prud'homme, puis » qu'il n'ose regarder celui à qui il parle en la » chère (face). Et le roi dit : « Ce n'est pas notre » guise. »

Après lesquelles paroles et aucunes autres, prit congé ledit sire de l'Ile-Adam à icelui roi, et se partit de sa présence. Si perçut assez bien à cette fois, qu'il n'étoit pas bien en sa grâce ; et assez bref ensuivant, lui fut ôtée l'office du maréchal de France ; et encore depuis lui advint autre aventure, car le roi dessusdit le fit détenir prisonnier, comme vous orrez ci-après.

En outre, icelui siège durant, se férit en l'ost du roi d'Angleterre grand' mortalité d'épidémie, pourquoi il perdit grand nombre de ses gens. Et d'autre côté, se partit de l'ost du duc de Bourgogne, le prince d'Orange et plusieurs autres. Pour lequel partement, ledit duc voyant son ost affoibli, envoya hâtivement devers monseigneur de Luxembourg, lors capitaine de Picardie, de par

le roi de France , lui mandant que sans délai assemblât le plus grand nombre de gens d'armes et de trait qu'il pourroit finer , et qu'iceux il conduisît et menât devers lui audit siège de Melun. Lequel de Luxembourg, comme lui avoit mandé ledit duc , se prépara incontinent , et assembla de toutes parts gens d'armes et gens de trait à venir autour de Péronne ; et bref ensuivant atout (avec) iceux gens d'armes , par le pont de Saint-Maxence , alla devers Melun , atout (avec) les gens d'armes dessusdits. Mais quand il vint au-dessus de Melun , ayant ses gens en bataille , les assiégés , ce voyant , cuidèrent avoir leur secours , et commencèrent à faire sonner leurs cloches et monter sur la muraille , criant hautement à ceux de l'ost qu'ils missent leurs selles , et qu'ils seroient délogés : néanmoins percurent assez bref que c'étoient leurs ennemis. Pourquoi , les têtes baissées , faisant cesser toute joie , descendirent de leurdit mur , non ayant espérance de ce jour en avant de plus avoir secours du dauphin leur seigneur. Et tantôt après messire Jean du Luxembourg , atout ses gens , fut envoyé loger en la ville de Brie-Comte-Robert , et là se tint jusques à la rendition dudit Melun.

Et entre temps , ledit roi de France envoya ses lettres en plusieurs bonnes villes du royaume de France , par lesquelles il mandoit expressément à chacunes dicelles , qu'ils envoyassent certains commis de par eux à Paris , devers lui , pour être le quatrième jour de janvier , afin d'avoir conseil et

délibération avec les nobles et gens d'église , sur la réparation et autres affaires du royaume de France. Et après , les dessusdits assiégés de Melun voyant le grand danger où ils étoient , non ayant espérance , comme dit est , d'avoir quelque secours , car déjà avoient plusieurs fois envoyé devers le dauphin lui noncer la pestilence où ils étoient . comment , passé long-temps ils étoient contraints , par force de famine , de manger chiens , chats , chevaux et autres vivres non appartenant à créature humaine , en lui requérant qu'il les voulsît secourir et donner aide , et les ôter de ce danger où ils étoient pour soutenir sa querelle , comme promis leur avoit ; à quoi finalement avoit été répondu par les gouverneurs dudit dauphin , que de présent n'avoit point si grand' puissance que pour les délivrer de la puissance du roi d'Angleterre et du duc de Bourgogne , et qu'ils fissent et traitassent avec eux au mieux qu'ils pourroient ; sur laquelle réponse commencèrent à parlementer et traiter avec les gens du dessusdit roi Henri d'Angleterre , qui à ce furent commis ; entre lesquels étoient le comte de Warwick , le seigneur de Cornouaille , et autres , qui enfin furent d'accord , après ce que ledit siège eut par grands labeurs , par les assiégeants été continué le temps et espace de dix-huit semaines , par les conditions ci-après déclarées.

« Premièrement , fut ordonné que les dessusdits assiégés rendroient réellement et de fait aux rois de France et d'Angleterre , la ville et châtel de

Melun , et se mettroient tous généralement , tant hommes d'armes , bourgeois , habitants , comme toutes autres personnes étant , en icelle ville et châtel , en la grâce desdits rois.

» *Item* , que les deux rois dessusdits les recevront tous par telle manière que , s'il y en a aucuns qui soient trouvés coupables ou consentants de la mort du duc Jean de Bourgogne , on leur fera justice et raison.

» *Item* , que tous les autres , qui de ce ne seront pas trouvés coupables , de quelque état qu'ils soient , n'auront garde de mort , mais ils demeureront prisonniers jusques à tant qu'ils auront baillé bonne caution de jamais eux armer avec les ennemis desdits rois.

» *Item* , que si les soupçonnés de la mort dudit duc Jean ne sont trouvés coupables ou consentants , ils demeureront sous les conditions des dessusdits ; et ceux qui seront nés et sujets de ce royaume , seront remis à leurs terres , lesquelles ils tenoient quand le siège fut mis devant Melun , après qu'ils auront baillé sûreté idoine , comme dit est.

» *Item* , Que tous les bourgeois et habitants demeureront en la disposition des deux rois.

» *Item* , que tous les dessusdits , tant bourgeois comme gens d'armes , mettront ou feront mettre toutes leurs armures et habillements de guerre dedans le châtel de Melun , en tel lieu qu'ils puissent venir à connoissance , sans ce qu'ils les dépiècent ou dégâtent ; et pareillement ils y feront mettre tous leurs biens meubles.

» *Item* , rendront ou feront rendre toutes personnes qu'ils ont prisonniers à cause de la guerre, et leur quitteront leur foi ; et aussi quitteront tous ceux qu'ils ont reçus, sur leur foi ou autrement, vant le siège mis.

» *Item* , pour la sûreté des choses dessusdites, bailleront en ôtage douze nobles hommes des plus notables , après les capitaines , et six bourgeois de la ville.

» *Item* , que messire Fordun , chevalier anglois ou écossois , et tous les Anglois et Écossois , demeureront en la volonté du roi d'Angleterre. »

Ce traité lors accordé et parfourni , comme dit est , entre les parties , furent tôt ouvertes les portes desdites villes et châtel , et mises en la puissance desdits rois ; et là , furent commis pour recevoir et avoir l'administration des choses dessusdites , les gens du roi d'Angleterre et un nomme Pierre le Verrault , lequel , par les deux rois , y fut commis capitaine. Et après l'accomplissement d'icelle besogne , tous les gens d'armes Dauphinois , desquels étoient les principaux , messire Pierre de Bourbon , seigneur de Préaux , et Barbasan , avec de cinq à six cents nobles hommes et gentils femmes , et grand' partie des plus notables et plus puissants bourgeois de ladite ville , furent menés par le commandement du roi d'Angleterre , régent de France , à force de gens d'armes , à Paris , et là emprisonnés en Châtelet , en la maison du Temple, en la Bastille et ailleurs.

« *Item* , fut défendu , de par les deux rois , que nul n'entrât dedans lesdites villes et châtel , sur peine d'être décapité , sinon ceux qui étoient à ce commis.

» *Item* , entre les autres qui furent décapités en ladite ville , le furent deux moines de Joy en Brie ; c'est à savoir le célerier dudit lieu , et dam Symon ¹ , jadis moine du Gart , avecque aucuns autres dessusdits. Et entre temps que les traités dessusdits se faisoient , y eut un gentilhomme de l'hôtel du roi d'Angleterre , nommé Bertrand de Chaumont , qui à la bataille d'Azincourt , le propre jour , étant François se rendit Anglois , pour tant qu'en Guienne tenoit sa terre dudit roi d'Angleterre , et pour sa vaillance étoit de lui moult aimé. Mais , comme dit est , durant le traité de Melun , icelui Bertrand , comme mal conseillé , par convoitise de pécune qu'il eut , aida à sauver et soustraire , hors de ladite ville , Amerion du Lau , qui avoit été , comme on disoit , coupable de la mort du duc Jean de Bourgogne ; laquelle chose vint à clarté et à la connoissance du roi d'Angleterre , dont grandement il fut troublé. Et pour ce même fait audit Bertrand fit couper la tête , assez bref ensuivant , nonobstant que son frère le duc de Clarence et le duc de Bourgogne le priassent d'avoir pardon pour le dessusdit. Auxquels il fit

1. Pour dom , de *Dominus*.

réponse que plus n'en parlassent, et que de son su ne vouloit avoir nuls traîtres en son ost. Et néanmoins qu'il fit cette justice pour montrer exemple aux autres, si voudroit-il qu'il lui eût coûté cinquante mille nobles, et ledit Bertrand n'eût oncques fait cette déloyauté contre lui.

CHAPITRE CCXL.

Comment, après le siège de Melun, les deux rois, les reines leurs femmes, et plusieurs princes et grands seigneurs allèrent à Paris en noble appareil.

APRÈS les besognes dessusdites conclues, comme dit est, le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne congédièrent premier aucuns de leurs gens, et se partirent atout (avec) leur ost de devant Melun, et prirent leur chemin à Corbeil, où étoit le roi de France et les deux reines, c'est à savoir de France et d'Angleterre, qui tous ensemble allèrent de la ville de Corbeil à Paris, c'est à savoir les deux rois, et avecque eux les ducs de Clarence, de Bourgogne, de Bedford et d'Écestre (Exeter), les comtes de Warwick, de Salsebery (Salisbury), et plusieurs grands seigneurs. Au-devant desquels rois et princes allèrent à l'encontre les bourgeois de Paris en grand nombre et en moult belle ordonnance. Et lors étoient les rues couvertes et parées

parmi Paris, en plusieurs lieux, de draps de parerement moult riches. A l'entrée desquels fut crié : Noël ! par le peuple, de carrefour en carrefour, partout où ils passoient. Et chevauchent les deux rois moult noblement de front l'un d'emprès l'autre, le roi de France au dextre côté. Et après eux étoient les ducs de Clarence et de Bedford, frères du roi d'Angleterre. Et à l'autre côté de la rue, à la main sénestre, chevauchoit le duc de Bourgogne, vêtu de noir ; et après lui étoient les chevaliers et écuyers de son hôtel ; et les autres princes et chevaliers suivoient les deux rois assez près. Et ainsi chevauchant parmi lesdites rues, rencontrèrent les gens d'église à pied en procession, arrêtés par les carrefours où ils devoient passer. Et adonc fut présenté aux deux rois à baiser les saintes reliques que portoient iceux gens d'église ; et premier au roi de France, lequel se retourna devers le roi d'Angleterre, en lui faisant signe qu'il baisât premier. Et ledit roi d'Angleterre, en mettant la main à son chaperon, faisant révérence au roi de France, lui dit qu'il baisât ; et ce faisant, baisa ledit roi de France, et après lui le roi d'Angleterre. Et fut cette manière tenue par eux tout du long de la ville jusques à l'église Notre-Dame, en laquelle les deux rois et les princes dessusdits entrèrent, et firent leur oraison devant le grand autel. Et après remontèrent à cheval et s'en allèrent chacun en son logis : c'est à savoir le roi de France, et avecque lui le duc de Bourgogne, en son hôtel de St.-Pol.

Et de là ledit duc de Bourgogne , après qu'il eut reconvoyé le roi de France , alla loger en son hôtel d'Artois. Et le roi d'Angleterre et ses deux frères se logèrent au châtel du Louvre ; et leurs gens en plusieurs lieux par la ville , sinon aucuns de gens d'armes qui se logèrent ès villages autour de Paris.

Et le lendemain , vinrent dedans Paris les deux reines de France et d'Angleterre , à l'encontre desquelles allèrent le duc de Bourgogne et plusieurs seigneurs d'Angleterre , et aussi les bourgeois de Paris en pareille ordonnance qu'ils avoient été le jour devant. Et fut derechef faite toute joie dedans Paris à la venue desdites reines. Quant est à parler des dons et présents qui furent faits dedans Paris aux dessusdits rois , et par espécial au roi d'Angleterre et à sa femme la reine , il seroit trop long à raconter chacun à part soi. Et par espécial, tout ce jour et toute la nuit , découroit vin en aucuns carrefours abondamment en robinets , détroits et autres conduits faits ingénieusement, afin que chacun en prensît (prît) pleinement à sa volonté.

En outre , par toute la ville de Paris généralement fut faite grand' liesse pour la paix finale des deux rois , plus que la langue ne pourroit raconter. En après , les dessusdits rois de France et d'Angleterre , et leurs princes , venus audit lieu de Paris , aucuns peu de jours ensuivant , fut faite grand' plainte et clameur par le duc Philippe de Bourgogne et le procureur de la duchesse sa mère , de

la piteuse mort de feu le duc Jean de Bourgogne ; et pour icelles complaints sit le roi de France, comme juge en son hôtel de Saint-Pol, en la basse-salle. Et là étoit assis, sur le même banc ou séoit le roi de France, Henri d'Angleterre ; et auprès dudit roi de France séoit maître Jean le Clerc, chancelier de France ; et assez près étoit maître Philippe de Morvillier, premier président en parlement, et plusieurs autres nobles hommes du conseil du roi Charles. Et d'autre côté, vers le milieu de la salle, séoit sur un banc le duc de Bourgogne, et avecque lui, pour l'accompagner, les ducs de Clarence et de Bedford, les évêques de Théroouenne, de Tournai, de Beauvais et d'Amiens ; messire Jean de Luxembourg et plusieurs autres chevaliers et écuyers de son conseil.

Adonc messire Nicolas Rolin, étant pour le duc de Bourgogne et la duchesse sa mère, demanda pour eux audience aux deux rois de parler, comme est accoutumé ; et par iceux obtenue, proposa ledit avocat le félon homicide fait en la personne de Jean de Bourgogne, naguères occis, contre Charles, soi-disant dauphin de Vienne, le vicomte de Narbonne, le sire de Barbasan, Tanneguy du Châtel, Guillaume Boutillier, Jean Louvet, président de Provence, messire Robert de Loyre, Olivier Layet, et tous les coupables desdits homicides : contre lesquels et chacun d'eux, ledit avocat conclut, afin qu'ils fussent mis en tombereaux et menés par tous les carrefours de Paris, nues têtes, par trois

jours de samedi ou de fête, et tint chacun un cierge ardent en sa main, en disant à haute voix qu'ils avoient occis malheureusement, faussement, damnablement et par envie, le duc de Bourgogne, sans cause raisonnable quelconque; et, ce fait, furent menés où ils perpétrèrent ledit homicide: c'est à savoir, à Montereau où faut Yonne, et là dissent et répétassent lesdites paroles. En outre, au lieu où ils l'occirent fût faite et édifiée une église; et là fussent ordonnés douze chanoines, six chapelains et six clercs, pour y perdurablement faire le divin office; et fussent pourvus de tous ornements sacrés, de tables, de livres, de calices, de nappes et de tous autres choses nécessaires et requises; et fussent les douze chanoines fondés chacun de deux cents livres parisis, les chapelains de cent et les clercs de cinquante, monnoie dite, aux dépens dudit dauphin et de ses complices. Et aussi que la cause pourquoi seroit faite ladite église fût écrite de grosses lettres entaillées en pierre au portail d'icelle; et pareillement en chacune des villes qui s'ensuivent: c'est à savoir, à Paris, à Rome, à Gand, à Dijon, à Saint-Jacques de Compostelle et en Jérusalem, où Notre-Seigneur souffrit mort et passion.

Après laquelle proposition fut proposé derechef par maître Pierre de Marigny, avocat du roi en parlement, prenant conclusions criminelles contre les dessusdits homicides.

En outre, maître Jean l'Archer, docteur en

théologie, dénommé de par le recteur de l'université de Paris, proposa aussi moult bien et authentiquement devant les deux rois, à Paris, en eux exhortant qu'ils fissent justice et punissent les coupables des crimes. Et déclara moult de termes, autorités. Et dignité de justice, en enhortant, comme dit est, en moult de manières lesdits rois, qu'ils écoutassent bénignement, et entendissent aux requêtes et prières dudit duc, et qu'icelles requêtes vouldissent mettre à effet. Après lesquelles propositions, fut répondu, de par le roi de France, par la bouche de son chancelier, que de la mort du duc de Bourgogne, de ceux qui si cruellement l'avoient occis, et des requêtes contre eux présentement faites de par ledit duc, il leur feroit, par la grâce de Dieu et la bonne aide et avis de son frère Henri, roi d'Angleterre, régent de France et héritier, bon accomplissement de justice de toutes les choses dites et proposées, sans faillir. Et ce fait, les deux rois et tous les autres retournèrent chacun en leur hôtel.

jours de samedi ou de fête, et tint chaque
 cierge ardent en sa main, en disant à haute
 qu'ils avoient occis mauvasement, fait
 damnablement et par envie, le duc de
 sans cause raisonnable quelconque; et
 sent menés où ils perpétrèrent le crime,
 c'est à savoir, à Montereau où furent
 dissent et répétassent lesdites paroles
 lieu où ils l'occirent fût faite et
 et là fussent ordonnés douze
 lains et six clercs, pour y prier
 divin office; et fussent portés
 sacrés, de tables, de livres
 et de tous autres choses
 et fussent les douze
 deux cents livres par
 et les clercs de cinquante
 pens dudit dauphin
 que la cause portée
 écrite de grosse
 tail d'icelle; et
 qui s'ensuivit
 Gand, à Dieu
 en Jérusalem
 passion.

Après
 par le
 parole
 tre
 le mariage de
 ere du roi de Sicile,
 par le don du cardinal de
 la fille et héritière du duc de
 les noces faites réellement au

Le-Duc. Par le moyen de laquelle
 la grand' discorde qui par
 entre les deux duchés, c'est
 raine, car dès lors et par
 de Bar avoit déclaré
 son vrai hoir, et
 quelle chose moult
 aillement étoit
 mais autre

DE MONSTRELET.

289

court,
 de Bour-
 y, et faisoit
 dont le roi
 n'étoit pas bien
 avec ledit messire
 mbures, messire Louis
 frère Guichard, messire
 les deux frères de Hersel-
 e Chaumont, et autres plusieurs
 et gens de guerre du pays.

le, dénommé de par le recteur de l'Université
 proposa aussi moult bien et authentique-
 les deux rois, à Paris, en eux exhorta-
 et justice et punissent les coupables
 et clara moult de termes, autorités,
 en enhortant, comme dit est,
 esdits rois, qu'ils écoutassent
 ent aux requêtes et prié-
 s requêtes voulsissent
 propositions, fut
 par la bouche de
 de Bourgo-
 et occis, et
 de par
 et la

CHAPITRE CCXLI.

Comment les Anglois furent détroussés vers Mont-Épiloy ; du mariage du marquis du Pont à la fille de Lorraine ; et ce que faisoit messire Jacques de Harcourt

EN après, durant les besognes dessusdites, les Anglois de Gournay en Normandie, de Neuf-Châtel, d'Incourt, et autres de la frontière, avec eux messire Mauroy de Saint-Léger, qui se tenoit à Creil, s'assemblèrent environ cinq cents combattants, et allèrent courre en Brie, en Valois, et autres lieux à l'environ, où ils prirent plusieurs hommes et ramenèrent grands proies. Mais à leur retour furent rencontrés du seigneur de Gamache, qui se tenoit à Compiègne, et autres Dauphinois, des garnisons du pays, lesquels leur recourent vers Mont-Épiloy, tout ce qu'ils avoient chargé, et en tuèrent bien soixante, sans ceux qui furent pris ; et les autres se sauvèrent par fuite ; auquel rencontre se conduisit très vaillamment ledit seigneur de Gamache.

Et en ces propres jours fut fait le mariage de Regnier (René) d'Anjou, frère du roi de Sicile, marquis du Pont ; dont, par le don du cardinal de Bar, son oncle, et de la fille et héritière du duc de Lorraine, furent les noces faites réalement au

châtel de Nancy-le-Duc. Par le moyen de laquelle alliance fut apaisée la grand' discorde qui par long temps avoit été entre les deux duchés, c'est à savoir de Bar et de Lorraine, car dès lors et paravant le dessusdit cardinal de Bar avoit déclaré icelui Regnier (René) d'Anjou, son vrai hoir, et héritier de la duché de Bar; laquelle chose moult déplaisoit au duc des Mons, qui pareillement étoit neveu audit cardinal, fils de sa sœur; mais autre ne le pouvoit avoir.

Et d'autre partie, messire Jacques de Harcourt, qui encore feignoit tenir le parti du duc de Bourgogne, tenoit grosse garnison au Crotoy, et faisoit forte guerre par mer et par terre, dont le roi d'Angleterre, qui en étoit averti, n'étoit pas bien content; et étoient complices avec ledit messire Jacques, le seigneur de Rambures, messire Louis de Thienbronne, et son frère Guichard, messire Coquard de Cambronne, les deux frères de Herselames, les enfants de Chaumont, et autres plusieurs gentilshommes et gens de guerre du pays.

CHAPITRE CCXLII.

Comment plusieurs ambassadeurs, de par les trois états du royaume de France, vinrent à Paris; des états que tinrent les rois; et autres matières.

EN ces mêmes jours vinrent à Paris plusieurs ambassadeurs et commis, de par les trois états du royaume de France, par avant mandés, comme dit est dessus; avec lesquels, et en leur absence, furent tenus plusieurs conseils touchant le gouvernement et bien public dudit royaume. En la fin desquels furent les gabelles, impositions, quatrièmes et autres subsides remises sus, réservé les grains.

En après, la fête de Noël venue, tinrent les deux rois, et les reines leurs femmes, leurs états dedans Paris, c'est à savoir le roi de France, en son hôtel de Saint - Pol, et le roi d'Angleterre au Louvre. Lesquels états furent bien différents l'un à l'autre, car le roi de France étoit petitement et pauvrement servi et accompagné, au regard du noble et puissant état qu'il souloit (avoit coutume) avoir; et à peu cedit jour fut visité ni accompagné, sinon d'aucuns vieux serviteurs et des gens de petit état; laquelle chose moult devoit déplaire à tous les cœurs des vrais François là étant, voyant ce

noble royaume , par fortune de guerre , et tribulad'eux-mêmes être mis et gouverné en et par la main de leurs anciens ennemis , dessous laquelle domination et gouvernement il leur falloit vivre de présent.

Et quant est à parler de l'état du roi Henri d'Angleterre , et de sa femme la reine , lequel il fit ce jour , nul ne sauroit raconter les grands états , pompes et bobans qui furent faits en son hôtel , tant de lui comme de ses princes. Et de toutes parts venoient en grand' humilité les sujets de ce noble royaume de France , devers lui , pour lui honorer et exaucer. Et dès lors commença ledit roi du tout à gouverner et administrer les besognes dudit royaume , et faire officiers à son plaisir , en démettant ceux qui par le roi et le duc de Bourgogne mort , et icelui de maintenant , y avoient été mis de long-temps. Et d'autre part , constitua le comte de Kyme , nommé Effreville (Humphreville) , capitaine-général de la ville de Melun , atout (avec) suffisante garnison de gens d'armes et de gens de trait ; et le comte de Hautiton (Huntingdon) , son cousin-germain , fut fait capitaine du bois de Vincennes ; et à Paris , fut ordonné à demeurer avec le roi Charles , le duc d'Ecestre (Exeter) , avec cinq cents combattants. Après lesquelles ordonnances , et que la fête de la Nativité Notre-Seigneur fut passée , se partit de Paris le dessusdit roi Henri , la reine sa femme , le duc de Clarence et de Bedford , et autres de ses princes et grands seigneurs ,

et s'en alla à Rouen , où il tint derechef plusieurs grands conseils sur le régime du royaume ; et y séjourna certaine espace devant qu'il retournât en Angleterre.

Et pareillement le duc Philippe de Bourgogne , partant dudit lieu de Paris , s'en alla à Beauvais , à la fête et entrée de maître Pierre Cauchon , docteur en théologie, nouvel évêque d'icelle ville de Beauvais , moult enclin et affecté à la partie de Bourgogne. Laquelle fête passée , se partit ledit duc de là ; et , par Amiens et Doullens , s'en alla à Lille, et puis à Gand , où étoit sa femme la duchesse Michelle , où il séjourna environ trois semaines. Et le rouge duc en Bavière , qui étoit venu servir le roi Henri , son beau-frère, comme vous avez ouï, atout (avec) cinq cents combattants ou environ, s'en retourna hâtivement , par Cambrai , en son pays d'Allemagne , pour ce qu'il avoit ouï nouvelles que les Bohémiens , instruits et enseignés par un clerc de leur pays, qui étoit hérétique , s'étoient dressés et confusément émus du venin d'hérésie , non pas seulement contre notre sainte foi catholique , mais avec ce , contre les rois d'Allemagne , de Hongrie et de Bohème ; et en grand' multitude leur faisoient guerre mortelle et très cruelle.

CHAPITRE CCXLIII.

Comment Henri, roi d'Angleterre, alla de Rouen à Calais, avec lui la reine sa femme, et de là en Angleterre, où il fut reçu à très grand' joie de tous ceux du pays.

APRÈS ce qu'Henri, roi d'Angleterre eut ordonné ses besognes à Rouen, et commis en son lieu capitaine-général de toute la Normandie, son frère le duc de Clarence qui étoit moult prudent et renommé en armes, il se partit de là, et passa parmi Caux, avec lui la reine sa femme, son frère le duc de Bedford, et bien six mille combattants; et vint par Poix à Amiens, la vigile Saint-Vincent; et fut logé en l'hôtel de maître Robert le Jeune, qui naguère avoit été constitué nouvel bailli d'Amiens, au lieu du seigneur de Humbercourt. Si fut moult honorablement reçu, et lui fit-on et à sa femme la reine plusieurs présents; et de là, par Dourlans, Saint-Pol et Théroienne, alla à Calais, où il séjourna aucuns jours; et après passa la mer, et alla en Angleterre, où il fut reçu comme l'ange de Dieu. Et lui venu en sondit royaume d'Angleterre, s'employa hâtivement par toutes manières à couronner sa femme la reine. Laquelle coronation fut faite en la cité royale de Londres, chef et maîtresse de tout le royaume. Et là fut faite telle et si grande pompe, et boban et joliveté,

que depuis le temps que jadis le très noble combattant Artus, roi des Bretons et des Anglois, commença à régner, jusques à présent, en Angleterre, qui étoit appelée la Grand' Bretagne, ne fut vue en ladite ville de Londres la pareille fête de nuls des rois anglois.

Après laquelle fête, ledit roi alla en propre personne par les cités et bonnes villes de son royaume; et leur exposa et déclara, comme homme discret et beau parleur, toutes les grands et bonnes avenues qui, par son labeur et peine, par long-temps, et en moult de places, lui étoient advenues en France, et les besognes qui restoient et demeuroient encore à faire audit royaume, c'est à savoir subjuguier son adversaire le dauphin de Vienne, seul fils du roi Charles, et frère de sa femme, reine d'Angleterre, qui, à lui contredisant, se disoit régent de France et héritier, et tenoit, occupoit, et possédoit en doute la plus grand' partie dudit royaume, disant que pour ce faire et pour conquerre, deux choses lui étoient moult nécessaires, c'est à savoir finance et gens d'armes. Lesquelles requêtes par lui faites lui furent accordées et octroyées libéralement de tout son peuple des bonnes villes dudit royaume. Et pour vrai il assembla tantôt si grand' pécune en or, argent et joyaux, qu'à peine les pourroit-on nombrer. Et ce fait, il élut en sondit royaume une grand' compagnie de toute la jeunesse du pays, des plus forts et des plus habiles à traire et combattre, et en bref

en cueilla et fit un ost qu'il joignit avec ses princes, chevaliers et écuyers, tant qu'en tout assembla bien trente mille combattants, pour derechef les mener en France, et combattre et subjuguier son adversaire le dauphin. Mais lui étant en sondit royaume d'Angleterre, et pour icelui obtenir plus sûr, prit et donna trèves à ses ennemis de Galles et d'Écosse, et avec ce consentit la délivrance du roi d'Écosse, qui par très long-temps avoit été prisonnier en Angleterre, comme dit est ailleurs, moyennant qu'il prît à femme sa cousine-germaine, sœur du comte de Sombresset (Somerset), et nièce du cardinal de Winchestre, lequel fut principal envers le roi dessusdit de traiter icelui mariage et délivrance.

CHAPITRE CCXLIV.

Comment il s'émut grand discord entre le duc de Brabant et la duchesse sa femme, laquelle se départit de lui et s'en alla par Calais en Angleterre.

En ces mêmes temps fut moult grand discord entre le duc Jean de Brabante d'un part, et la duchesse Jacqueline sa femme d'autre; et tant, qu'icelle duchesse se départit de l'hôtel de sondit mari, pource principalement, comme il fut commune renommée, qu'elle le véoit de petit gouvernement, et aussi qu'il se laissoit dominer et conduire par gens de

trop petit état selon sa puissance et seigneurie. Pour lequel discord apaiser et remettre ensemble, s'en entremet et travailla par plusieurs fois le duc Philippe de Bourgogne, auquel les deux dessusdits étoient germains. Et pareillement y travailla par moult de fois la comtesse de Hainaut, mère de ladite duchesse; mais finalement oncques ne purent tant faire ni travailler vers elle, qu'elle y vouldît retourner; ainçois (ainsi) se conclu et délibéra du tout en elle-même, qu'elle trouveroit les manières que la départie seroit faite d'elle et de son mari, et qu'elle en pût avoir un autre qui gouvernât sa personne et sa seigneurie, ainsi qu'il appartenoit à elle. Et pour lors étoit en fleur de son âge, belle et bien formée, ornée de bon entendement autant que nulle autre dame pouvoit être; et si véoit son temps passer, et sa jeunesse en grand' déplaisance, sans recouvrer. Et sur ce propos retourna en son hôtel, et avec ladite comtesse de Hainaut, sa mère, qui en partie l'avoit mariée audit duc de Brabant contre sa volonté. Auquel hôtel elle fut certaine espace, et après vinrent ensemble en la ville de Valenciennes. Auquel lieu icelle duchesse prit congé à sa mère dessusdite d'aller jouer en sa ville de Bohain; mais quand elle y fut, se partit le lendemain assez matin, et trouva sur les champs le seigneur d'Escaillon, natif de Hainaut, Anglois en cœur de toute ancienneté, avec lequel avoit eu grand conseil par avant audit lieu de Valenciennes; et lui avoit promis d'aller avec elle en Angleterre devers.

le roi Henri, afin que de lui elle eût aide pour faire la départie dessusdite, c'est à savoir de son mari et d'elle. Et pour tant, après qu'elle eût trouvé ledit seigneur d'Escaillon, comme dit est, qui avoit environ soixante combattants avec lui, se mit en chemin en sa compagnie pour aller droit vers Calais; et chevauchèrent cette première journée jusques à Houdain, assez près de Saint-Pol; et puis tira jusques à Calais, où elle fut par aucuné espace; et puis passa en Angleterre, et alla devers le roi, lequel sans faille la reçut et traita honorablement; et avec ce lui promit de l'aider en toutes ses affaires généralement.

CHAPITRE CCXLV.

Comment le duc de Bretagne fut pris prisonnier par le comte de Penthievre, et détenu grand espace de temps; et la guerre qui s'émut à cette cause.

OR convient parler d'une grande et merveilleuse aventure qui advint en cet an en Bretagne. Il est assez su et déclaré en aucunes histoires, et par espécial en celle de maître Jean Froissart, comment les devanciers de Jean Montfort, à présent duc de Bretagne, et ceux d'Olivier de Bretagne, comte de Penthievre, si eurent au temps passé de grands guerres et dissensions l'un contre l'autre, pour

avoir la duché et seigneurie d'icelui pays ; à laquelle un chacun d'eux se disoit avoir le plus grand droit. Pour lesquels traiter et apaiser , furent faits plusieurs traités entre lesdites parties. En la fin desquels demeura icelle duché franchement à ceux de Montfort , moyennant que la partie de Penthievre eût aucunes récompensations. Desquelles ré-citer à présent je me passe , pour tant que ce n'a pas été du temps de mon livre. Et en possédèrent paisiblement les dessusdits par long-temps ; néanmoins , jà-soit-ce que ledit comte de Penthievre montrât audit duc chacun jour semblant de grand amour à la vue du monde , si n'étoit pas l'ancienne guerre , dont dessus est faite mention , bien apaisée , quant à lui , comme vous orrez ci-après.

Vrai est que sur l'espérance en partie de retourner à la seigneurie de Bretagne , et par l'exhortation de la dame de Clisson , sa mère , fille de feu messire Olivier , jadis connétable de France , le dessusdit comte de Penthievre , par certains moyens , traita tant devers le duc de Touraine , dauphin , qu'il obtint de lui mandement scellé de son scel pour prendre et emprisonner ledit duc de Bretagne. Car nonobstant qu'icelui duc eût épousé la sœur du dauphin , si n'étoit-il pas content de lui , parce qu'il ne vouloit , lui ni ses pays , du tout pleinement être de sa partie , ni lui aider à faire sa guerre contre les Anglois et les Bourguignons.

Après lequel mandement obtenu , comme dit est , ledit comte pensa et imagina comment ni par

quelle manière il pourroit mener son entreprise à chef. Et enfin ne sut trouver meilleur moyen pour parfournir son fait, que de prier le duc de venir prendre son dîner à Chantonceaux; et comme il pensa ainsi le fit; c'est à savoir alla un certain jour devers lui en la ville de Nantes. Et après qu'ils eurent faits plusieurs devises l'un avec l'autre, le comte requit bien instamment au duc qu'il lui plût venir audit lieu de Chantonceaux ébattre et prendre son dîner, disant outre que madame sa mère, laquelle y étoit, en seroit moult joyeuse, et le recevrait à son pouvoir très honorablement. Laquelle requête par ledit duc lui fut accordée, car en rien ne se doutoit qu'on lui voulsît faire ni traiter autre chose que bien. Et fut le jour accepté le quatrième jour de février; lequel venu, se partit le dessusdit duc du châtel où il avoit geu (couché), nommé le Lorain-Botereau, et prit son chemin à aller à icelle ville de Chantonceaux. Si allèrent ses maîtres d'hôtels et fourriers devant, pour appointer les besognes comme il est de coutume; et quand ils furent là venus, le comte monta à cheval, et alla atout (avec) les gens de son hôtel au-devant du duc, jusques auprès d'un pont nommé le pont à la Tibère, qui sied sur une petite rivière. Par lequel pont passa ledit duc, en sa compagnie Richard son frère; et aucuns autres chevaliers et écuyers de son hôtel, et les autres gens les suivoient de loin, et n'étoient en doute de nul mal engin. Et quand il fut passé le pont, il y eut un des gens dudit comte

qui contrefaisoit le fol , lequel descendit à pied , et bouta les planches en l'eau d'icelui pont , en faisant semblant de lui jouer et faire sa folie ; pourquoi les gens du duc , qui suivoient derrière , comme dit est , ne purent passer. Et encore ne se doutoit le dit duc de nul mal , et rioit de la folie dessusdite ; mais entre-temps , Charles , seigneur d'Avaugourt , frère du comte , qui étoit en embûche , atout (avec) quarante hommes d'armes où environ avec lui , vint accourant devers le duc , lequel , les voyant venir , demanda audit comte de Penthievre : « Beau-cousin , quels gens sont ceci ? » Et il répondit : « Monseigneur , ce sont mes gens ; je vous fais prisonnier de monseigneur le dauphin. » Et mit la main à lui. Auxquelles paroles le duc répondit tout émerveillé : « Ah ! beau-cousin , vous faites mal ; je suis venu sur votre parole et votre requête , et ne me défiois en rien de vous ni des vôtres. » Toutefois y eut aucuns de ses gens qui tirèrent leurs épées , pour le cuider défendre ; mais ils virent assez tôt qu'ils étoient trop foibles au regard de leur adverse partie.

Et entre temps vinrent sur eux ceux de la dessusdite embûche les épées traites ; et y eut deux gentilshommes du duc dont l'un , est à savoir Jean de Beaumanoir , eut le poing coupé , et l'autre fut navré en la main , qui se nommait Thibaut Buisson. Et après , un gentilhomme de l'hôtel du comte , nommé Henri l'Allemand , voulut frapper le duc de son épée , mais le comte le défendit contre lui , et

commanda à ses gens qu'ils cessassent, disant qu'il mèneroit le duc devers le dauphin dessusdit. Et lors les gens du duc, qui étoient outre le pont, voyant leur seigneur en tel danger, étoient en grand' détresse de ce qu'ils ne le pouvoient secourir, et ne savoient quel conseil prendre. Et tôt après, le dessusdit comte de Penthievre; son frère et ses gens, emmenèrent ledit duc, et Richard son frère, hâtivement vers Poitou, à Bressuire, et de là fut mené par plusieurs fois à d'autres lieux, comme à Lizenan, à Bourg-Nouveau, à Châteaumur et ailleurs. Et fut prisonnier environ de six à sept mois sans être mis en prison fermée, ni qu'aucune violence lui fût faite à sa personne; mais bien s'entenoit-on sûr. Et avoit pour le servir tant seulement un de ses varlets de chambre; et fut son frère Richard, par dessus nommé, toujours prisonnier comme lui.

En outre, quand il fut venu à la connoissance de la duchesse de Bretagne et des seigneurs du pays, comment le duc avoit été pris, ne faut point demander s'ils furent fort troublés, et par espécial ladite duchesse en fit si grand deuil, qu'à grand' peine la pouvoit-on rapaiser. Toutefois, incontinent et bref ensuivant, s'assemblèrent les barons et grands seigneurs du pays avec ladite duchesse en la ville de Nantes; et là tous ensemble conclurent et jurèrent solennellement de poursuivre la délivrance dudit duc, et faire guerre audit comte de Penthievre et à tous ses alliés et bienveillants; et

d'un commun accord élurent pour conduire l'armée d'icelle poursuite, le seigneur de Châteaubriant¹, et le seigneur de Rieux, qui de fait, atout (avec) grosse puissance de gens d'armes, allèrent mettre le siège devant Lamballes, appartenant audit comte, qui se tint environ quinze jours. Et après se rendirent ceux de dedans, et furent la ville et châtel, qui étoient moult fort, abattus et désolés; et de là allèrent au châtel Andren, lequel fut abattu; et pareillement firent la Mote-d'Ebron.

En après, allèrent assiéger Chantonceau, où étoit la vieille comtesse de Penthievre et en étoit capitaine le seigneur de Biersières, qui moult bien le défendit. Si y fut le siège bien trois mois, mais peu y firent, car elle étoit moult bien garnie de vivres et habillements de guerre, et aussi de bonnes gens d'armes. Et entre temps traité se fit entre le duc et le comte; et promit icelui duc de le restituer de tous ses dommages, tant de ses forteresses abattues comme d'autres; et que jamais, pour cette besogne, ne lui seroit fait par lui ni par les siens, aucune chose qui lui portât préjudice. Après lequel traité, et les sûretés prises, le comte dessusdit renvoya le duc par le seigneur de l'Esgle, son frère; lequel

1. Geoffroy de Châteaubriant, seigneur de Lyon, d'Angers, et marié à Louise de Montgaugier, dont il eut Jean, seigneur de Chalain, et Guy de Châteaubriant.

duc , de prime face , fit lever le siège de Chantonceaux ; mais enfin , quand les barons et seigneurs de son pays avec les prélats eurent devers eux ledit duc , ils ne voulurent pas entretenir les dessusdits traités. Et convint que la dessusdite comtesse et ses gens se partissent de là , et que la ville de Chantonceaux fut mise en la main du duc. Si fut pris jour de parlement derechef entre ces parties , pour voir et aviser s'ils pourroient être d'accord. Auquel jour promet ledit comte d'y comparoir en personne ; et pour la sûreté de ce , bailla son frère Guillaume en otage ; mais il n'y comparut point , pour tant qu'il fût certainement averti que s'il y alloit , jamais n'en retourneroit. Et pour vrai , s'il y fût allé , il eût été exécuté par justice ; et avoit été ainsi conclu par les trois états de la duché. Et qui plus est , dirent au duc que s'il vouloit entretenir le traité qu'il avoit fait avec le comte de Penthievre , ils le débouteroient de sa seigneurie et n'obéiroient plus à lui , mais feroient de son fils aîné leur seigneur et maître ; et par ainsi convint qu'il s'accordât à leur volonté. Lesquelles besognes venues à la connoissance du comte , fut en très grandsouci , non pas sans cause ; car il savoit toutes les seigneuries de Bretagne être arrêtées et mises en la main du duc , comme confisquées et perdues , et son frère dessusdit demeurer en otage , qu'il ne pouvoit ravoir. Et d'autre part , étoit mal du dauphin , pour ce qu'il ne lui avoit voulu bailler ni livrer ledit duc ; et avec tout ce , ne savoit

bonnement où être assur de sa personne , car peu trouvoit qui le vouloient soutenir.

Pour lesquels inconveniens éloigner, se retrahit en la vicomté de Limoges ; et après aucunes conclusions prises avec ses frères , il se partit de là , et par le pays d'Auvergne s'en alla à Lyon sur le Rhône , et puis à Genève et à Bâle , pour venir à sa terre d'Avesne , au pays de Hainaut. Mais, ainsi qu'il faisoit son chemin sur la rivière du Rhin , il fut pris du marquis de Bade , pour Arque , pour tant qu'icelui marquis avoit autrefois eu de ses gens détroussés audit pays de Hainaut. Si fut grand espace prisonnier, et enfin lui coûta bien trente mille écus d'or , et après s'en retourna en sadite terre d'Avesnes. Et depuis qu'il y fut , le duc de Bretagne mit gens sus pour le cuider faire prendre, et lui mettre un carcan au col. Et pour ce faire, furent envoyés aucuns gentilshommes dudit pays de Bretagne , c'est à savoir messire Roland de Saint-Pol , messire Jean de Louvion , Jacquet de Faulermine , et aucuns autres qui se conduisirent si mal secrètement , que leur entreprise fut accusée ; et en y eut les aucuns détenus prisonniers , et les autres se sauvèrent. Mais il fallut que ledit comte les rendît à la justice de Mons , et n'en y eut nuls exécutés. Lequel comte ne retourna oncques puis en Bretagne , mais demeura , sa vie durant , audit pays de Hainaut , et prit à mariage la fille et héritière du seigneur de Quienrain , de laquelle il laissa , à son trépas , aucuns enfants , qui

point ne vécut jusques en âge compétent ; pourquoi ses terres et seigneuries retournèrent à son frère le seigneur de l'Aigle.

CHAPITRE CCXLVI.

Comment les Dauphinois prirent derechef Ville-Neuve-le-Roi ; et la ville et forteresse de Château-Thierry, fut rendue aux gens du duc de Bourgogne.

AU mois de février, reprirent les Dauphinois Villeneuve-le-Roi ; mais assez bref ensuivant, se logèrent es villages à l'environ, par manière de siège, le seigneur de l'Ile-Adam, et autres capitaines tenant la partie du duc de Bourgogne. Si y furent certaine espace, et enfin se délogèrent sans mettre ladite ville en obéissance ; pourquoi le pays refut par le moyen d'iceux en grand' tribulation ; et depuis, fut traité avec le capitaine dudit lieu, qu'il laisseroit passer vivres à aller à Paris, parmi certains tributs qu'il en devoit avoir pour sa part. Auquel temps fut livrée au seigneur de Châtillon, la ville et forteresse de Château-Thierry, que tenoient les Dauphinois. Et y entra par le moyen d'aucuns bourgeois et habitants de la ville à lui favorables. Si y fut pris la Hire, et plusieurs de ses gens, qui depuis furent délivrés par finance. Et entre temps les dessusdits Dauphinois, qui se

tenoient à Meaux en Brie , à Compiègne , à Pierrefons , et en la comté de Valois , dégâtoient moult fort par leurs courses les pays à l'environ d'eux ; et par spécial, Beauvoisis, Vermandois et Santerre. Et pareillement faisoient ceux de la comté de Guise en Thiérasche et gâtoient le pays de Hainaut et de Cambrésis , et autres lieux près de leurs marches.

Durant lesquelles besognes , depuis l'an mille quatre cent et quinze jusques à ce présent an mille quatre cents et vingt , les monnoies de France étoient moult grandement affoiblies , et tant qu'en conclusion devant le rétablissement d'icelles, valut un écu d'or de la forge du roi de France , la somme de vingt-neuf sols , monnoie coursable , jà-soit-ce qu'il n'eût été forgé que pour dix-huit sols parisis. Par le moyen duque l'affoiblissement desdites monnoies , plusieurs seigneurs et autres gens à qui rentes d'argent étoient dues, furent fort intéressés. Et à cette cause s'en émurent plusieurs procès entre les parties ; et lors de la monnoie dessusdite , valoit une chevalée de blé sept ou huit francs.

CHAPITRE CCXLVII.

Comment le duc de Touraine, dauphin, fut appelé à la table de marbre; et de la prise du seigneur de l'Ile-Adam dedans Paris, par le duc d'Exeter.

EN cet an, Henri, roi d'Angleterre, devant qu'il partît de Paris pour repasser la mer, fit convoquer et appeler Charles, duc de Touraine, dauphin, à la table de marbre: et après que furent faites toutes les solennités accoutumées, contre lui en ce cas et ses complices, pour le cas et crime fait en la personne du duc Jean de Bourgogne, et pour tant qu'auxdites appellations n'ala, ni envoya, fut par le conseil et parlement, banni et exilé du royaume, et jugé indigne de succéder à toutes seigneuries venues et à venir, et même de la succession et attente qu'il avoit à la couronne de France, nonobstant que d'icelle fût vrai héritier après le trépas du roi Charles, son père, selon les coutumes anciennes de ce noble royaume. Duquel déboutement et bannissement plusieurs Parisiens furent très joyeux, car moult le doutoient. En après, le duc d'Excestre, qui étoit capitaine de Paris, pour certaines causes qui à ce le murent, fit prendre en icelle ville le seigneur de l'Ile-Adam, par aucuns de ses An-

glois. Pour laquelle prise s'assemblèrent jusques à mille hommes ou plus ; du commun de Paris , pour le rescourre à ceux qui le menoient en la bastille Saint-Antoine. Mais tantôt ledit duc d'Excestre , atout six vingt combattants , dont il y avoit la plus grand' partie archers , alla frapper en eux , et faire tirer les dessusdits archers au travers desdites communes. Pourquoi , tant par la cremeur dudit trait , comme par le commandement qu'il leur fit de par le roi , se retrahirent assez bref en leurs maisons ; et ledit seigneur de l'Île-Adam fut , comme dit est , mis prisonnier , et y demeura durant la vie du roi Henri d'Angleterre ; lequel l'eût fait mourir , si ce n'eût été la requête du duc de Bourgogne.

CHAPITRE CCXLVIII.

Comment le duc de Clarence fut déconfit emprès Baugy par les Dauphinois ; et y furent morts grand nombre de nobles et gentils-hommes des deux parties.

EN la fin de cet an , droit la nuit de Pâques , le duc de Clarence , qui étoit capitaine général de Normandie , après le partement du roi Henri son frère , avoit mené son ost vers le pays d'Anjou , où étoient assemblés en très grand nombre les Dauphinois ; c'est à savoir le comte de Bosqueaux ,

connétable du dauphin, et le seigneur de La Fayette, avec plusieurs autres capitaines pour iceux combattre et subjurer. Advint que cedit jour ledit duc de Clarence ouït certaines nouvelles que ses ennemis étoient assez près de lui en une ville nommée, Baugy en Anjou. Et pour tant, incontinent ledit duc qui moult étoit renommé et preux en armes, prit sans délai une partie de ses gens, et par espécial à peu près tous ses capitaines, atout lesquels moult âprement alla envahir ses ennemis, et commencèrent dure et âpre bataille, et moult ensanglantée. Et entre temps la grand' tourbe de son ost le suivoit de loin à très grand' peine et danger, pour les mauvais pas d'une rivière qu'ils avoient à passer.

Et d'autre côté, les Dauphinois dessusdits, qui étoient pourvus et avisés de la venue de leurs ennemis, commencèrent à batailler très vaillamment les dessusdits Anglois; et tant que contre des deux parties y eut très dure, âpre et cruelle bataille. Mais en conclusion, les Dauphinois obtinrent et eurent la victoire contre les Anglois. Et furent morts sur la place le dessusdit duc de Clarence, le comte de Kyme, le seigneur de Ros, maréchal d'Angleterre, et généralement la fleur de la chevalerie et écuyerie dudit duc, avec de deux à trois mille desdits Anglois. Et avec ce furent pris audit lieu le comte de Sombresset (Sommerset), le comte de Hautiton (Huntingdon) et le comte du Perche, avec deux autres cents de leurs gens ou environ. Et de la

partie du dauphin, y furent morts de mille à onze cents hommes ; entre lesquels mourut un vaillant chevalier, nommé Charles le Bouteillier, et avec lui messire Jean Yvorin, Garin de Fontaines, messire Jean de Passavant, messire Jean de Bresle, messire Jean Tôt-avant, et plusieurs autres notables et vaillants hommes jusques au nombre dessusdit. Et fut de ce jour en avant celle assemblée, nommée la bataille de Baugy. Pour la mort et déconfiture desquels Anglois tous les autres eurent au cœur très grand' tristesse, par especial pour le duc de Clarence : car moult étoit aimé entre eux pour sa prudence. Néanmoins iceux Anglois, qui étoient sous le gouvernement du comte de Salsebery, reconquirent le corps dudit duc, lequel depuis fut, par Rouen, mené et enterré à très grand' solennité en Angleterre.

CHAPITRE CCXLIX.

Comment lesdits Dauphinois allèrent devant Alençon, où derechef allèrent les Anglois ; et du mariage du duc d'Alençon, et autres matières.

Au commencement de cet an, après la mort du duc de Clarence, les Dauphinois, qui avoient eu victoire contre ledit duc, comme dit est dessus, s'assemblèrent en très grand nombre, et allèrent

pour assiéger Alençon ; et , de fait , se logèrent assez près d'icelle , en la combattant à leur pouvoir. Mais les Anglois , qui en grand' tristesse portoient le dommage qu'ils avoient eu , se mirent ensemble , et assemblèrent derechef toutes leurs garnisons de Normandie ; et , sous la conduite du comte de Salsebery , allèrent vers Alençon pour lever le siège et iceux combattre. Et adonc les dessusdits Dauphinois , pourvus et avisés , comme devant , de la venue de leurs ennemis , se mirent en ordonnance dehors leurs logis , et montrèrent semblant de grand' hardiesse. Et lors les dessusdits Anglois , voyant iceux en plus grand nombre qu'ils n'étoient , se retrahirent à l'abbaye du Becq. Toutefois , avant qu'ils y pussent être , ils perdirent de deux à trois cents de leurs hommes , tant pris comme morts par lesdits Dauphinois ; et furent poursuivis jusques à ladite abbaye. Et pource qu'ils virent que dedans icelle ne les pourroient avoir sans grand' perte de leurs gens , se départirent dudit siège , et les laissèrent du tout , et retournèrent vers Dreux et vers Anjou. Et en ces propres jours , fut traité et parfait le mariage du duc d'Alençon et de la seule fille du duc d'Orléans , prisonnier en Angleterre. Et se firent les noces tant solennellement comme réalement en la ville de Blois. Duquel mariage faire et traiter furent les principaux , Charles , duc de Touraine , à qui elle étoit nièce ; et le duc de Bretagne , oncle dudit duc d'Alençon. Esquels jours aussi le roi Henri , qui en-

core étoit en Angleterre, ouit les nouvelles de la mort de son frère, le duc de Clarence, et de la perte des autres princes, dont grandement fut troublé. Et pour ce plus que par avant se hâta et prépara son armée pour retourner en France, afin de prendre vengeance des Dauphinois, qui ce deuil lui avoient mis au cœur.

CHAPITRE CCL.

Comment messire Jacques de Harcourt commença à faire guerre aux gens et pays du duc de Bourgogne; et des inconvénients qui sourdirent à cette cause.

EN ce temps, messire Jacques de Harcourt, qui se tenoit au Crotoy, et faisoit guerre aux Anglois, comme dit est dessus, s'abstint fort d'avoir hantise de communication avec le duc de Bourgogne, ni à ceux à lui favorables; et prit, au havre d'Etamples, un vaisseau chargé de blé, qui étoit à messire Hémon de Bomber, lequel tenoit le parti dudit duc de Bourgogne. Et pour ce qu'il ne le voulut pas rendre, quand il en fut sommé et requis, s'émeut soudainement grand' guerre entre eux; laquelle en conclusion fut moult préjudiciable à tout le pays de Ponthieu et à l'environ: car ledit messire Hémon, pour venger son courroux, s'en alla complaindre au lieutenant de Calais, c'est à

savoir messire Guillaume Balledo , lequel soudainement prit tous ses soudoyers anglois de la comté de Guynes et de Calais , et par navires les mena et conduisit emprès le Crotoy ; et là ardit et brûla tous les nefes et vaisseaux de mer qu'il y trouva , et après se retrahit audit lieu de Calais.

Pour laquelle entreprise venger , ledit messire Jacques de Harcourt entra à main-armée en aucunes des villes dudit messire Hémon , et les pillà tout au net , emmenant les proies et tous autres biens en ses garnisons de Noyelle et du Crotoy . Et bref ensuivant , ledit de Bomber , en rendant le pareil , courut les villes dudit messire Jacques , et fut du tout entre eux la guerre émue , non pas tant seulement à leur préjudice , mais à celui de tout le pays ; car ledit messire Jacques , pour lui fortifier , attrahit à lui plusieurs hommes d'armes et gens de guerre de Compiègne et ailleurs . Et aussi s'allièrent derechef plusieurs nobles hommes du pays de Vimen et Ponthieu avecque le seigneur de Rambures et les autres dont dessus est faite mention , c'est à savoir Louis de Vaucourt , le Bon de Saveuse , Philippe de Neuf-Ville , Perceval de Houdent , Pierre Quieret , capitaine d'Araines , et moult d'autres . Si furent bref ensuivant mises en sa main la ville de Saint-Riquier , et auprès d'icelle , les forteresses de la Ferté et de Drongy , Lille et le châtel du Pont-dé-Remy , et les forteresses d'Araines et de Aucourt et de Moreul ; et à l'autre côté de Saint-Valery , Rambures , Gamaches et aucunes autres .

Dedans lesquelles , à la poursuite dudit messire Jacques , se boutèrent plusieurs Dauphinois , qui commencèrent à faire guerre ouverte aux pays du duc de Bourgogne et à ceux tenant son parti ; et par ainsi furent les pays à l'environ moult fort travaillés. Toutefois ladite ville de Saint-Riquierne se mit pas en l'obéissance dudit messire Jacques , jusques à tant que le roi d'Angleterre fût repassé à revenir en France , comme vous orrez ci-après.

CHAPITRE CCLI.

Comment Henri , roi d'Angleterre , retourna en France à grand' puissance , pour aller contre le dauphin qui avoit assiégé la ville de Chartres.

APRÈS que le dessusdit roi d'Angleterre eut ordonné ses besognes en son royaume , et que toute son armée fut prête autour de Cantorbie , et iceux payés de leurs souldées pour huit mois , s'en vinrent à Douvres ; et là et es autres ports voisins , lui et toutes ses gens entrèrent en mer dedans leurs vaisseaux au point du jour , la vigile Sainte-Barbe. Et en ce même jour entrèrent et arrivèrent au hâvre de Calais , à deux heures après-midi. Et adonc le roi issit de sa hurque (grand bateau), et se logea en son châtel audit lieu de Calais. Et semblablement tous les autres , issant de leurs vaisseaux , furent lo-

gés, tant en la ville comme ès lieux voisins, selon l'ordonnance dudit roi et de ses fourriers. Et tantôt après que lesdits vaisseaux furent déchargés, le roi les renvoya en Angleterre. Et comme il fut estimé par plusieurs notables hommes à ce connoissants, il y descendit pour ce jour de trois à quatre mille hommes d'armes, et bien vingt-quatre mille archers. Et le lendemain, jour Sainte-Barnabé, fit ledit roi partir le comte Dorset et le seigneur de Clifford pour aller à Paris, conforter et aider son oncle le duc d'Excestre et les Parisiens, qui pour lors étoient moult court tenus de vivres par les garnisons des Dauphinois qui étoient autour d'eux. Et menèrent les dessusdits douze cents combattants, atout lesquels chevauchèrent hâtivement, eschevant (évitant) les aguets de leurs ennemis, jusques audit lieu de Paris, où ils furent moult joyeusement reçus, tant pour leur venue comme pour les nouvelles qu'ils portèrent de la descendue de leur roi d'Angleterre, auquel les Parisiens avoient plusieurs fois transmis leurs messages en Angleterre pour le hâter; car le duc de Touraine, dauphin, pour ce temps avoit assemblé de plusieurs pays très grand' puissance de gens d'armes, atout lesquels se tira pour aller vers Chartres; et se rendirent à lui les villes de Bonneval et Gallardon, avecque aucunes autres forteresses, lesquelles il garnit de ses gens; et puis s'en alla loger au plus près de ladite ville de Chartres, et l'assiégea de tous côtés très puissamment; mais elle fut fort défendue par le bâtard de

Thien et autres capitaines, lesquels hâtivement avoient été envoyés de Paris pour secourir ladite cité. Et comme il fut estimé par gens à ce connoissant, pouvoit avoir ledit dauphin, en sa compagnie, de six à sept mille harnois de jaiques, quatre mille arbalétriers et six mille archers : et ainsi fut mandé au roi d'Angleterre, par ceux qui les avoient vus. Si commencèrent iceux Dauphinois à dresser plusieurs engins contre les portes et murailles d'icelle ville, dont elle fut aucunement travaillée; mais pour tant que ceux de dedans étoient assez acertenés qu'ils auroient bref secours par ledit roi Henri d'Angleterre, n'étoient pas en si grand souci pour les besognes et approches dessusdites.

CHAPITRE CCLII.

Comment le roi d'Angleterre se tira de Calais par Abbeville à Beauvais, et depuis à Mantes, où alla devers lui le duc de Bourgogne.

APRÈS que le dessusdit roi d'Angleterre eut par aucuns jours ordonné ses besognes à Calais, il se partit assez en hâte, pource que derechef les Parisiens et son oncle d'Excestre le hâtoient, afin de secourir ladite ville de Chartres. Et prit son chemin vers la mer, et alla à Montreuil loger en l'hôtel de la couronne; et ses gens, en la plus grand' partie, se logèrent sur le plat pays, autour de la-

dite ville, en laquelle étoit venu, un jour devant, Philippe, duc de Bourgogne, pour être à l'encontre du roi. Et pour tant qu'il étoit occupé de maladie et fièvres, ne monta-t-il pas à cheval pour aller à l'encontre d'icelui roi, mais y envoya messire Jean de Luxembourg et sa chevalerie, pour lui humblement excuser de non y être allé. Et après la venue du roi, séjournèrent trois jours en icelle ville, pour parler ensemble et avoir conseil sur leurs affaires. Et eux de là partant ensemble, c'est à savoir le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, allèrent loger au Vast, en Ponthieu; et au passer parmi Montenay, fit le roi anglois ardoir la tour, maison et moulin de messire Jacques de Harcourt. Et pource que ledit roi vouloit passer l'eau de Somme par la ville d'Abbeville, se partit ledit duc de Bourgogne, et alla audit lieu d'Abbeville traiter et tant faire qu'icelui roi y put passer: laquelle chose lui fut octroyée assez ennuis (avec peine) mais ledit duc leur promit que tous les dépens seroient payés plénièrement.

Et entre temps le roi s'occupa à chasser avecque ses princes en la forêt de Crespy; et le jour ensuiuant alla loger à Saint-Riquier, emprès laquelle ville étoit une forte forteresse nommée la Ferté, où il y avoit environ soixante combattants des gens de messire Jacques de Harcourt, de laquelle en étoit capitaine le bâtard de Bellay, qui par sommation à lui faite suffisamment, rendit ladite forteresse. Et y fut mis de par le roi et le duc Bourgogne un gen-

tilhomme du pays, nommé Nicaise de Boufflers, lequel la rendit bref après ensuivant en la main des Dauphinois, comme dessus. Et outre, dudit lieu de Saint-Riquier, chevaucha le roi anglois à Abbeville; et là fut reçu honorablement par le pourchas et diligence dudit duc de Bourgogne, et lui furent faits en icelle ville de moult beaux présents. Et avecque ce passèrent paisiblement toutes ses gens avec ses chars, charrettes et autres bagues; et le lendemain, après que tous les dépens furent payés, se mit ledit roi au chemin avecque tout son ost, et congédia le duc de Bourgogne, par condition qu'il lui promît de retourner vers lui assez bref atout son armée. Et chevaucha par Beauvais, Gisors, et de là au bois de Vincennes, où étoient le roi de France et la reine sa femme, lesquels il salua honorablement; et pareillement fut d'eux reçu à grand' joie. Et là vinrent devers lui son oncle le duc d'Excestre et plusieurs autres des gouverneurs et conseillers du roi de France, avecque lesquels furent tenus plusieurs grands conseils sur les affaires du royaume.

Entre lesquels fut ordonné que les florettes, c'est à savoir la monnoie du roi qui avoit cours pour seize deniers, seroient mises et rabaissées à trois deniers. Si fut tantôt ce publié par tout le royaume, ès bailliages et sénéchaussées. Pour lequel rabaissement le commun de Paris et d'autres lieux, commencèrent fort à murmurer contre lesdits gouverneurs du royaume, mais autre ne le

purent avoir. Et encore , qui leur tourna à plus grand déplaisir et dommage , furent bref ensuivant remises de quatre à deux ; et après , icelui roi d'Angleterre assembla grand' puissance de gens d'armes au pays de France , atout lesquels et ceux qu'il avoit amenés d'Angleterre , se tira à Mantes pour aller combattre le dauphin , qui jà avoit été trois semaines devant Chartres. Et manda le duc de Bourgogne qu'il allât devers lui atout ce qu'il pourroit finer de gens d'armes pour être à la journée. Lequel duc se prépara hâtivement d'y aller , et se tira atout bien trois mille combattants en la ville d'Amiens , et au pays à l'environ ; et de là par Beauvais à Gisors se tira vers ladite ville de Mantes. Si laissa ses gens en un gros village , et alla à privée mesgnie (suite) audit lieu de Mantes , devers ledit roi d'Angleterre , qui de sa venue et bonne diligence fut très content ; mais entre temps le dessusdit dauphin , et ceux qui étoient avec lui , avertis de la puissance et assemblée dessusdite , se partirent de devant Chartres , et se retrahirent vers Tours en Touraine. Et pour tant , après ce que le duc de Bourgogne eut aucun parlement avec ledit roi , lui fut ordonné de retourner en Picardie pour subjuguier les Dauphinois , qui chacun jours'efforçoient de faire plusieurs maux audit pays , par le moyen de messire Jacques d'Harcourt.

CHAPITRE CCLIII.

Comment le seigneur d'Offemont entra dedans Saint-Riquier ; l'aventure du seigneur de Cohen, capitaine d'Abbeville, et autres besognes faites en ce temps.

EN après, durant le voyage que fit le duc de Bourgogne devers le roi d'Angleterre, comme vous avez ouï, assemblèrent le seigneur d'Offemont et Pothon de Sainte-Treille, environ douze cents chevaux, atout lesquels, par Vimeu, allèrent passer la rivière de Somme à la Blanche-Tache ; et de là avec messire Jacques de Harcourt, qui vint au-devant d'eux, allèrent à Saint-Riquier. Auquel lieu, par le moyen dudit messire Jacques de Harcourt, leur fut faite ouverture, et se logèrent tous dedans ladite ville ; et avec ce traitèrent avec Nicaise de Boufflers, qui étoit dedans la forteresse de la Ferté, par condition qu'elle leur fût rendue et délivrée ; et pareillement obtinrent l'entrée du châtel de Durgy, appartenant à l'abbé de Saint-Riquier ; et après qu'ils furent logés, comme dit est, commencèrent à courre et envahir tout le pays à l'environ. Et même allèrent sur l'eau de Cauche en un grand village nommé Conchy, auquel lieu ils embrasèrent et mirent en feu de fond en comble une très belle église, dedans laquelle s'étoient retraits avec au-

cuns de leurs biens, les habitants d'icelle ville, lesquels furent tous, ou en la plus grand' partie, emmenés prisonniers comme chetifs, audit lieu de Saint-Riquier. Et d'autre côté fut rendue à Pothon de Sainte-Treille, la forteresse de Douvrièr, assise et située en très fort lieu, sur la rivière d'Authie. Pour laquelle prise, la ville de Montreuil, et les marches à l'environ furent moult troublées.

En outre, le duc de Bourgogne retourné jusques en une ville nommée Croissy, atout son armée, lui vinrent certaines nouvelles comment ledit seigneur d'Offemont et Pothon de Sainte-Treille étoient dedans Saint-Riquier, et ce qu'ils avoient; sur quoi assembla son conseil, et délibéra avec icelui que sans délai manderait gens d'armes de toutes parts en ses pays, et aussi arbalétriers ès bonnes villes du roi et ès siennes, afin que de bref ensuiuant allât assiéger ladite ville de Saint-Riquier. Et sur cette intention s'en alla à Amiens, où il fit requête d'avoir aide de gens d'armes, laquelle lui fut accordée. Et d'autre part envoya plusieurs de ses gens atout ses lettres et mandements, par diverses bonnes villes, faire pareille requête; lesquelles bonnes villes, toutes ou en la plus grand' partie, promirent libéralement de le servir. En après, ledit duc, partant d'Amiens, alla par Dourlans loger à Auxi, sur la rivière d'Authie, à trois lieues de Saint-Riquier; auquel lieu retourna devers lui messire Jean de Luxembourg, qui par avant, atout certain nombre de combattants, étoit allé à Dom-

mart, en Ponthieu et devers ladite ville de Saint-Riquier, pour enquerre et savoir la puissance et état des Dauphinois. Si séjourna par trois jours le duc en icelle ville d'Auxi, attendant ses gens, qui là de plusieurs lieux venoient à lui.

Et entretemps que les besognes dessusdites se faisoient, le seigneur de Cohen, qui étoit capitaine d'Abbeville, un certain jour, ainsi qu'il alloit visiter son guet après souper, tout à cheval lui sixième ou environ, ayant devant lui aucuns de ses gens portant torches ou fallots, fut assailli soudainement de trois ou quatre compagnons, qui là, de fait appensé, l'attendoient, et vigoureusement, en disant aucunes paroles, sur lui frappèrent, et le navrèrent très fort au visage. Et aussi firent un avocat en la tête, qui étoit avecque lui monté sur un très bon cheval, et avoit à nom maître Jean de Queux, qui du coup dessusdit fut si fort étourdi, qu'il férit son cheval des éperons. Et par grand desroy le porta ledit cheval parmi une grosse chaîne de fer tendue au travers d'une rue, tenant à une étache au milieu de ladite rue, comme audit cas est accoutumé; laquelle étache, de la grand' puissance dudit cheval, fut arrachée hors de terre; et adonc ledit maître Jean chut, et fut derechef tout dérompu; par quoi bref ensuivant il mourut. Et le dessusdit seigneur de Cohen, comme dit est, tout navré, avec aucuns de ses gens, fut remené en son hôtel, et ne sut pour lors dont ce lui étoit venu. Toutefois les dessusdits facteurs étoient d'Abbeville, et se partirent

secrètement , par le moyen de leurs amis , et allèrent au Crotoy , devers messire Jacques de Harcourt , et lui racontèrent cette aventure ; lequel , de ce très joyeux , les retint avec lui. Enfin , après aucuns ans passés , furent pris , et pour ce méfait et autres furent exécutés.

CHAPITRE CCLIV.

Comment le duc Philippe de Bourgogne alla devant le pont Saint-Remy , et le conquit.

IL est vérité que le duc de Bourgogne , partant de la ville d'Auxi , atout son exercite, alla loger en un gros village nommé Vivreux , à une lieue de Saint-Riquier. Et le lendemain , passant icelui duc devant icelle ville de Saint-Riquier , s'en alla loger au Pont-de-Remy , où étoient les Dauphinois ; et fut la nuit de la fête de Marie-Madeleine. Si se logèrent aucuns de ses gens devant le pont , dedans grandes maisons qui là étoient situées ; mais bref après les Dauphinois qui étoient dedans l'île et châtel du Pont-de-Remy , trahirent le feu par fusées dedans lesdites maisons , lesquelles tantôt de l'une à l'autre furent toutes embrasées , pour quoi il fallut que les gens dudit duc se retrahissent et logeassent plus en arrière. Et le second jour ensui-

vant, les arbalétriers d'Amiens, et autres gens d'armes qui les conduisoient dedans environ douze bateaux, avallèrent par la rivière de Somme, prêts pour combattre ladite ville et châtel; mais les dessusdits Dauphinois, sachant la venue desdits bateaux, tout épouvantés, avalèrent et troussèrent leurs bagues, et s'ensuirent incontinent au château d'Arraines, délaissant ledit Pont-de-Remy sans garde. Et aucuns hommes et femmes, assez bref après qu'ils étoient en l'île, avalèrent le pont au côté où étoit logé ledit duc de Bourgogne. Et adonc y entrèrent gens sans nombre de sa partie, lesquels ravirent et prirent tout ce que les Dauphinois avoient laissé.

Et ce même jour, par le commandement dudit duc de Bourgogne, furent ars et embrasés ladite île et châtel, où il y avoit moult belles habitations. Et pareillement furent ars et désolés ce jour et lendemain, les châteaux de Mareuil et d'Aucourt, desquels s'étoient départis les Dauphinois pour la doute et peur d'icelui duc. Et entretemps qu'icelui duc de Bourgogne dessus nommé étoit logé audit lieu du Pont-de-Remy, alla messire Jean de Luxembourg devant la ville de Saint-Riquier, atout cent hommes d'armes d'élite, sous la sûreté du seigneur d'Offemont, et mena avec lui six hommes d'armes, montés et habillés, pour faire armes et rompre lances contre six Dauphinois des gens dudit d'Offemont. Lesquelles par avant avoient été entreprises des deux parties par leurs certains messa-

ges ; desquels de la partie de Bourgogne, étoient un nommé Henri l'Allemand, le bâtard de Roubaix, Lyonnet de Bournonville, et trois autres ; et de la partie du seigneur d'Offemont y étoient le seigneur de Verduisant, Guillaume d'Aubigny, et quatre autres dont je ne sais les noms. Lesquelles deux parties venues l'une contre l'autre sous bonne sûreté, comme dit est, commencèrent à jouter et courre l'un contre l'autre ; mais, de première venue, les deux Dauphinois, premiers joutant, tuèrent les deux chevaux de leur partie adverse ; et après, les autres ensuivant, tant d'un côté comme d'autre, rompirent aucunes lances très gentillement, et en la fin, par trop courte heure, en y eut deux de chacune partie qui ne coururent pas l'un sur l'autre.

Et finalement, sans ce qu'il y eût oncques homme blessé de nulles desdites parties, prirent congé amiablement l'un à l'autre, et se départirent ; et retourna ledit de Luxembourg atout ses gens au Pont-de-Remy, et le seigneur d'Offemont atout les siens dedans Saint-Riquier. Toutefois ledit messire Jean de Luxembourg avoit mené avecque lui, pour la sûreté de sa personne, cent hommes d'armes des plus experts et mieux habillés de la compagnie du duc de Bourgogne ; et avecque ce, avoit laissé en embûche, dedans un bois, environ trois cents combattants, pour avoir aide si besoin étoit ; et à son partement, quand il eut tiré les cent hommes d'armes dessusdits dehors, et assis ladite embûche, et qu'il fut mis à chemin, regarda aucunement

derrière lui , et vit que ceux qu'il avoit laissés au bois dessusdit se commençoient déjà à défrayer , et mener leurs chevaux paître aux bleds à pleins champs ; et lors , de ce tout troublé , prit une lance et courut vigoureusement à eux pour les faire remettre au lieu où il les avoit laissés. Et adonc les dessusdits, sans attendre l'un l'autre, se retrahirent à pointed'éperons, tant comme chevaux les pouvoient porter ; néanmoins il raconsuivit (ratteignit) un homme d'armes nommé Aloyer , auquel il perça la cuisse, et le porta jus de son cheval , et à plusieurs autres donna de durs coups. Et après qu'il les eut remis en ordonnance , et dit plusieurs injures à ceux qui les devoient conduire, s'en alla parfournir son entreprise , comme vous avez ouï ci-devant.

CHAPITRE CCLV.

Comment le duc Philippe de Bourgogne alla devant Saint-Riquier, et depuis s'en partit pour aller combattre les Dauphinois qui venoient à l'encontre de lui.

APRÈS les besognes dessusdites , et que le pont de Remy fut conquis et du tout désolé , comme dit est dessus , se partit de là le duc de Bourgogne , et alla loger dedans Abbeville ; et partie de ses gens se logèrent ès faubourgs et autres lieux. Et de là en la fin de juillet , alla devant Saint-Riquier,

et se logea dedans le châtel de la Ferté ; lequel par avant , avecque le châtel de Drugy et les faubourgs et autres lieux , avoit été mis en feu , comme dit est dessus. Si se logèrent ses gens ès autres lieux ; et fut messire Jean de Luxembourg logé à la porte Saint-Jean, au lez (côté) vers Auxy ; et le seigneur de Croy aucuns jours ensuivant se logea auprès de la porte Saint-Nicolas vers Abbeville. Et à la porte du Héron , haut vers le Crotoy, n'y eut point de logis ; pourquoi ceux de dedans pouvoient saillir chacun jour, durant le siège, assez à leur plaisir par là, tant de cheval comme de pied. Et entretemps, ceux des bonnes villes dont dessus est faite mention, vinrent en grand nombre à l'aide dudit duc ; et après que les logis furent pris , comme dit est , les assiégeants commencèrent très fort à faire leurs approches pour gréver leurs adversaires. Si pouvoit avoir le dessusdit duc de Bourgogne en sa compagnie, tant hommes d'armes comme archers et arbalétriers, à compter ceux des bonnes villes, de cinq à six mille combattants. Et d'autre partie, lesdits Dauphinois, sous la conduite du seigneur d'Offemont, Pothon de Sainte-Treille (Xaintraille), Verduisant, Mengues, et autres capitaines, pouvoient être dedans icelle ville de douze à quatorze cents hommes ; car avec ceux qu'ils avoient amenés, messire Jacques de Harcourt leur avoit baillé de ses meilleurs gens. Si se mirent de tout leur cœur et puissance à défendre, et résistèrent à leur pouvoir aux entreprises de leurs adversaires. Et au regard de

parler des saillies qui furent faites par lesdits Dauphinois durant le siège, à les raconter chacune à part soi, il seroit trop long et ennuyable. Mais à vrai dire, ils en firent plusieurs, où ils gagnèrent plus qu'ils ne perdirent. Et entre les autres qui furent pris à icelles de la partie du duc de Bourgogne, faut nommer aucuns des principaux; c'est à savoir messire Edmond de Bomber, Henri l'Allemand, Jean de Courcelles, Jean de Crèveœur, un nommé d'Avelet, et aucuns autres nobles hommes.

Et entretemps, les engins que avoit fait dresser le duc de Bourgogne contre ses ennemis, rompirent et effondrèrent en plusieurs lieux les portes et murailles avec maisons d'icelle ville. Et à l'opposite, lesdits assiégés jetoient leurs engins parmi l'ost dudit duc; pourquoi, tant d'un côté comme d'autre, y eut plusieurs hommes occis et navrés durant ledit siège. Et aussi messire Jacques de Harcourt envoyoit souvent aucuns de ses gens dedans la ville, devers le seigneur d'Offemont, pour lui et ses gens enhorter qu'ils se tinsent bien, et que bref ils auroient secours pour lever ledit siège; car il avoit envoyé ses messages en plusieurs et divers lieux, tant en Champagne, Brie, Valois, comme à Compiègne et autres lieux, à ceux qui tenoient la partie du dauphin, afin qu'ils s'assemblassent au plus grand nombre que faire pourroient, pour venir vers lui à combattre le duc de Bourgogne. A la requête et mandement duquel s'assemblèrent les dessusdits

Dauphinois en très grand nombre vers Compiègne, pour eux mettre au chemin. Et durant ce temps le dessusdit duc de Bourgogne, avec ses capitaines, continuant son siège à grands labeurs devant ladite ville de Saint-Riquier, ouït certaines nouvelles que ses adversaires étoient assemblés, et venoient pour eux joindre et assembler avec messire Jacques de Harcourt et ceux de Saint-Riquier, sur intention de le venir combattre à son siège; lesquelles nouvelles ouïes, assembla son conseil hâtivement pour avoir avis et délibération sur ce qu'il avoit à faire.

En la fin duquel fut conclu pour le mieux, que ledit duc lèveroit son siège pour aller au-devant desdits Dauphinois les combattre, ainçois (avant) qu'ils vissent avec ledit messire Jacques de Harcourt et les autres.

Et ce fait, le vingt-neuvième jour du mois d'août, et aussi dudit siège, ledit duc fit partir de son ost, environ à jour failli, Philippe de Saveuse et le seigneur de Crèvecœur, atout six-vingt combattants, pour aller à Abbeville passer la rivière de Somme, et de là en Vimeu enquerre diligemment l'état et venue des dessusdits Dauphinois; et leur pria et commanda bien instamment qu'ils fissent bon devoir de lui faire savoir des nouvelles véritables d'iceux, disant outre qu'atout son ost les suivroit sans délai. Lesquels de Saveuse et de Crèvecœur, en accomplissant la charge qu'ils avoient, chevauchèrent par nuit jusqu'à Abbeville, et repurent leurs chevaux certaine espace; et après, partant de là, allèrent audit

pays de Vimeu. Et entretemps, le duc de Bourgogne, le plus secrètement qu'il put, fit descendre, cueillir et troussez toutes les tentes de son siège, ensemble avecque autres bagues, et atteler chars et charrettes, et puis tirer, après qu'il eut fait bouter le feu par tous les logis, droit à Abbeville. Et lui venu là, qui voulut boire ou manger faire le put, tout à cheval, car il ne voulut pas souffrir que ses gens se logeassent, pour tant que de heure à autre attendoit nouvelles de ses gens, qu'il avoit envoyés outre. Lesquels chevauchant vers Vimeu, en tirant à Oisemont, entre le point du jour et soleil levé, virent et aperçurent iceux Dauphinois, qui, en belle ordonnance, s'en alloient moult roidement, en tirant vers le passage de la Blanche-Tache. Si en furent pris aucuns qui chevauchent à l'espace, par les gens du dessusdit Philippe de Saveuse et du seigneur de Crèvecœur; par quoi la vérité de leur intention fut du tout avérée et découverte. Et sur ce, par iceux fut tantôt et incontinent envoyé devers ledit duc de Bourgogne, comme dit est, qui étoit à Abbeville, pour le hâter, afin qu'il pût trouver ses ennemis avant qu'ils fussent passée la rivière. Lequel duc, oyant lesdites nouvelles, fut moult joyeux, et fit diligemment tirer ses gens aux champs; et chevauchèrent après iceux Dauphinois très vigoureusement; et laissa tous ses arbalétriers et ceux des bonnes villes audit lieu d'Abbeville. Lesquels Dauphinois avoient déjà aperçu les gens du duc de Bourgogne, qui encore les chevauchent et

poursuivoient. Et pour ce, le plus tôt qu'ils purent, tirèrent au passage de la Blanche-Tache pour passer, et aller avecque messire Jacques de Harcourt, qui étoit atout ses gens à l'autre côté de ladite rivière, vers Saint-Riquier. Durant lequel temps les gens dudit duc, renvoyèrent derechef plusieurs messages devers lui pour le faire hâter.

Lequel duc, qui étoit moult désirant d'assembler comme avec iceux, chevaucha son art atout moult, fort tant chevaux les pouvoient porter, pour les atteindre, et commençoient iceux Dauphinois à passer la rivière; mais quand ils virent venir après eux ledit duc et sa bataille ordonnément, ils murent leurs propos, et retournèrent aux pleins champs, pour venir contre lui, chevauchant en bonne ordonnance, et montrant semblant de venir combattre ledit duc et sa puissance, jà-soit-ce qu'ils fussent en petit nombre au regard de lui. Et s'étoit Pothon de Sainte-Treille bouté avec eux, lui douzième, qui toute nuit étoit venu dudit lieu de St.-Riquier pour être à cette besogne. Et lors lesdites deux parties chevauchant, comme dit est, l'un contre l'autre, commencèrent à voir pleinement chacun d'eux la puissance de son adverse partie; et adonc, pource que les gens dudit duc chevauchent en train, furent envoyés plusieurs hérauts et poursuivants pour le faire hâter; et ainsi chevauchèrent les deux parties assez bonne espace, toujours approchant les uns contre les autres; et messire Jacques de Harcourt, qui étoit à l'autre côté de la rivière atout ses gens, comme dit

est dessus , voyant icelles deux parties ainsi chevaucher l'une contre l'autre , ne s'efforça pas de passer pour aider à ses gens , que lui-même avoit mandés , mais s'en retourna au Crotoy , dont il s'étoit parti le matin.

CHAPITRE CCLVI.

Comment les deux parties , c'est à savoir le duc de Bourgogne et les Dauphinois , s'assemblèrent en bataille le dernier jour d'août , et ce qu'il en advint.

OR est vérité qu'en ce samedi dernier jour d'août , environ onze heures du matin , les deux batailles dessusdites , chevauchant l'une contre l'autre moult fièrement , s'arrêtèrent un petit , comme à trois traits d'arc l'un de l'autre ; et adonc furent faits moult en hâte de chacune partie nouveaux chevaliers. Entre lesquels le fut fait ledit duc , par la main de messire Jean de Luxembourg. Lequel duc , après ce , fit chevaucher Philippe de Saveuse ; et y furent faits de son côté Collart de Commines , Jean d'Estenhuse , Jean de Roubaix , Andrieu Villain , et Jean Villain , Philebert Andrenet , Daviod de Poix , Guérard d'Athies , le seigneur de Moyencourt , le Maître de Renty , Colinet de Brimeu , Jacques Pot , Louis de Saint-Sauf-lieu , Guillem de Halewyn , Derre de Coroy , et aucuns au-

tres ; et de la partie des Dauphinois le furent faits pareillement Gilles de Gamache , Regnault de Fontaines , Colinet de Villequier, le marquis de Sère , Jean Rogan , Jean d'Espaigny , Corbeau de Rieu, et Sarrazin de Beaufort. En après, fut envoyé, de la partie du duc de Bourgogne , l'étendard Philippe de Saveuse , avec six vingts combattants , que conduisoient messire Mauroy de Saint-Légier et le bâtard de Roussy, loin à pleins champs, sur le côté , pour férir lesdits Dauphinois au travers. Et lors les deux parties , qui étoient désirants d'assembler l'un contre l'autre, s'approchèrent très fort ; et par especial les Dauphinois , en grand bruit et roideur, se férirent, tantque chevaux les pouvoient porter, à plein cours dedans la bataille du duc de Bourgogne, de laquelle ils furent très bien reçus. Et y eut à cette première assemblée grands froissis de lances, et hommes d'armes et chevaux portés par terre moult terriblement d'un côté et d'autre.

Et adonc de toutes parts commencèrent à férir l'un sur l'autre ; et moult crueusement tuer, abattre et navrer ; mais durant cette première assemblée , départirent de l'ost dudit duc les deux parts de ses gens ; et moult en hâte se prirent à fuir vers Abbeville, où ils ne furent pas reçus ; et pourtant, allèrent de là à Péquigny. Si étoit avec eux la bannière du duc , laquelle , pour la grand' hâtivité , n'avait pas été baillée en autre main que du varlet qui l'avoit accoutumée de porter , lequel, en fuyant avec les autres, la jeta à terre ; mais elle fut relevée

par un gentilhomme nommé Jean de Rosimbos , et à icelle se rallièrent et r'assemblèrent plusieurs nobles hommes des dessusdits , desquels grand' partie , paravant ce jour , étoient renommés d'être vaillants en armes. Toutefois ils laissèrent ledit duc de Bourgogne leur seigneur, et leurs autres gens en ce danger ; pourquoi ils furent depuis grandement diffamés. Mais les aucuns se voulurent excuser pour la dessusdite bannière , disant qu'ils pensoient que avec icelle fût ledit duc.

Et aussi derechef leur fut certifié par le roi d'armes de Flandre, qu'icelui duc étoit mort ou pris, et qu'il le savoit véritablement : pourquoi en poursuivant de mal en pis, furent plus effrayés que devant, et, sans retourner, s'en allèrent, comme dit est, passer l'eau de Somme à Péquigny, et de là en leurs propres lieux. Et entre temps, une partie des Dauphinois, qui les virent partir de l'ost du duc de Bourgogne, commencèrent à courre après ; c'est à savoir Jean Raullet, et Pierron de Luppel, atout environ six vingts combattants, et en prirent et tuèrent aucuns. Et entendoient à avoir gagné la journée, et que tout fut déconfit, mais leur pensée ne fut pas véritable ; car ledit duc, et environ cinq cents combattants, qui étoient demeurés avec lui des plus nobles et experts en armes, se combattirent moult àprement et vaillamment contre lesdits Dauphinois ; et tant firent, qu'en conclusion ils obtinrent la victoire, et demeurèrent maîtres en la place. Et comme il

fut relaté de toutes les deux parties , ledit duc , de sa personne , se gouverna moult prudemment , et fut en grand péril d'avoir occupation , par ce qu'il assembla (attaqua) des premiers ; et fut enferré de deux lances , de première venue , dont lui perça sa selle de guerre tout outre l'arçon de devant ; et lui échoppa de côté son harnois ; et avec ce , fut pris à bras d'un puissant homme d'armes , qui le cuida (ruer) jus ; mais il étoit monté sur un bon cheval coursier , qui à force le passa outre . Si soutint , et aussi donna plusieurs coups à ses ennemis , et prit de sa main deux hommes d'armes ; et chassa lesdits Dauphinois très longuement vers la rivière . Et au plus près de lui étoient le seigneur de Longueval , Guy d'Erly , et autres en petit nombre , qui bien l'accompagnèrent . Si fut grand espace que ses gens ne savoient où il étoit . Et après , Jean Raullet et Pierron de Luppel , retournant de la chasse dessusdite , vinrent au lieu ou s'étoit faite la bataille , et entendoient à trouver leurs compagnons victorieux ; mais quand ils aperçurent le contraire ils se mirent à fuir , et avec eux le seigneur de Mouy , vers Saint-Valery ; et les autres prirent le chemin vers Araines . Et adonc le duc de Bourgogne , qui étoit retourné sur le champ , fit rassembler ses gens , et lever aucuns de son côté , qui là avoient été mis à mort , par espécial le seigneur de la Vieville .

Et jà-soit-ce que les nobles et grands seigneurs qui étoient demeurés avec ledit duc , se portassent

celui jour très vaillamment, entre les autres faut parler de Jean Villain, qui ce jour avoit été fait chevalier, lequel étoit du pays de Flandre, bien noble homme, de haute stature et très puissant de corps, monté sur un bon cheval, tenant une forte hache à deux mains, atout laquelle à assembler se bouta en la plus grand' presse de ses adversaires, et avoit abandonné sa bride; si leur départoit de si grands coups, que ceux qui en étoient atteints étoient portés jus sans recouvrer. Et en cet état le rencontra Pothon de Sainte-Treille. Lequel, comme depuis il relata, voyant ces merveilles que faisoit le dessusdit, se tira arrière le plutôt qu'il put, pour doute de sa hache dessusdite. En outre, après que ledit duc eut, comme dit est, fait rassembler et ramasser ses gens, et que premier les morts furent dévêtus, s'en retourna à Abbeville, là où il fut joyeusement reçu atout grand' partie des Dauphinois, qui avoient été pris à cette besogne; c'est à savoir le seigneur de Conflans, Louis d'Offemont, messire Charles de Gamache, et son frère Louis, messire Louis de Thiembronne, Pothon de Sainte-Treille, le marquis de Sère, et son frère Philippe de Saint-Sauf-lieu, messire Rigaut de Fontaines, Sauvage de la Rivière, Jean de Proisy, gouverneur de Guise, messire Raoul de Gaucourt, messire Jean de Rogon, Bernard de Saint-Martin, Jean de Joigny, le seigneur de Montmor, Jean de Gerselles, le Bourg de la Hire, Yvon du Puy, Jean de Sourmain, Hervé Dourdas, et aucuns

antres, jusques au nombre de cent à six vingt. Et si furent morts sur la place, tant d'une partie comme d'autre, de quatre à cinq cents ou euviron, dont on estimoit avoir de la partie de Bourgogne tant seulement de vingt à trente hommes; desquels furent principaux le dessusdit seigneur de Viefville, et Jean, seigneur de Mailly. Et de la partie du dauphin furent morts de gens de nom : messire Pierre d'Argensy, baron d'Ivry; messire Charles de Saint-Sauf-lieu, Galhaut d'Arsy; Thibaut de Geriecourt, messire Corbeau de Rieux, messire Sarrazin de Beaufort, Robinet de Versailles, Guillaume du Pont, le bâtard de Moy, et plusieurs autres gentils-hommes jusques au nombre dessusdit. Et pareillement furent emmenés prisonniers des gens dudit duc, messire Collard de Commines, messire Guillem de Hallewy, le seigneur de Saily en Harenaise, Lamon de Launay, et aucuns autres. A laquelle besogne messire Jean de Luxembourg, par trop âprement assembler, fut pris prisonnier d'un homme d'armes qui se nommoit le Moure, et emmené grand espace. Mais depuis, par aucuns des gens du duc de Bourgogne, et aussi des siens, fut rescous. Néanmoins il fut navré moult vaillamment sur le visage de travers le nez. Et en cas pareil fut pris prisonnier et navré le seigneur de Humbercourt, et depuis rescous, comme ledit de Luxembourg.

En après, le dessusdit duc de Bourgogne venu a Abbeville, comme dit est, alla à l'église Notre-Dame faire son oraison, et remercier son créateur

de sa bonne fortune ; et de là s'en alla loger à l'hôtel de la Couronne ; et ses gens se logèrent par la ville , où ils purent le mieux ; desquels les plusieurs avoient été navrés à ladite journée. Et adonc sut ledit duc comment la plus grand' partie de son ost l'avoit laissé , et s'en étoient fuis à Péquigny ; dont il fut très grandement émerveillé , et d'eux très mal content , non pas sans cause ; et tant que depuis ce jour ne voulut recevoir en son hôtel aucuns de ses serviteurs qui avoient été des fuyants dessusdits , mais les congia tous. Toutefois peu y en eut de gens de nom de son hôtel qui le laissassent. Et après qu'il eut séjourné dedans ladite ville d'Abbeville par trois jours , pour rafraîchir et aiser ses gens , et qu'il eut eu délibération avec son conseil de non rassiéger la ville de Saint-Riquier , tant pour l'occupation de ses gens , qui étoient navrés , comme pour autres causes , se partit d'icelle ville ; et par devant Saint-Riquier s'en alla loger à Auxy atout son ost ; et portoit-on avec lui messire Jean de Luxembourg en une litière pour la douleur de sa blessure. Et lendemain , partant de ladite ville d'Auxy , s'en alla à Hesdin , auquel lieu il séjourna par aucuns jours , et ordonna à mettre garnison en plusieurs lieux contre les Dauphinois de ladite ville de Saint Riquier ; et si donna congé à la plus grand' partie de ses gens d'armes ; et avec ce , fit tant , qu'il eut tous les capitaines dauphinois , qui avoient été pris par ses gens , moyennant qu'il les contenta de leurs finances , et les envoya pri-

sonniers en son châtel de Lille , où ils furent certaine espace de temps. Si fut de ce jour en avant la besogne dessusdite nommée la rencontre de Mons en Vimeu ; et ne fut déclarée à être bataille pource que les parties rencontrèrent , comme vous avez ouï , l'une l'autre aventureusement ; et n'y avoit comme nulles bannières déployées.

Et au regard des principaux qui se départirent de cette journée pour aller à Abbeville , en fut le seigneur de Cohen , qui étoit capitaine dudit lieu d'Abbeville ; et n'étoit pas encore bien guéri de la blessure qu'il avoit eue en icelle ville , dont dessus est faite mention. Pourquoi bonnement ne se pouvoit armer de la tête , et lui avoit été conseillé par ses gens au partir d'Abbeville , qu'il se déportât d'y aller pour la chose dessusdite ; si fut aucunement excusé à l'occasion d'icelle blessure. Avec lequel s'en allèrent de gens de nom le dessusdit Jean de Rosimbos (avec) atout , la bannière du duc , comme dit est dessus.

CHAPITRE CCLVII.

Comment le dessusdit seigneur de Bourgogne étoit accompagné de plusieurs nobles hommes qui demeurèrent avec lui; et pareillement étoient les Dauphinois.

S'ENSUIVENT les noms des seigneurs et capitaines qui étoient avecque le duc de Bourgogne à la rencontre dessusdite, c'est à savoir ceux qui demeurèrent avecque lui. Et premier, messire Jean de Luxembourg, le seigneur d'Antoing, messire Jean de la Trimouille, seigneur de Jonvelle; le seigneur de Croy, le seigneur de la Viefville, le seigneur de Longueval, le seigneur de Genly, le seigneur de Roubaix et son fils, le seigneur d'Auxy, le seigneur de Saveuse, le seigneur de Crèvecœur, le seigneur de Noyelle, nommé le Blanc Chevalier, le seigneur de Humbercourt et ses deux fils, messire Pierre Kieret, Jean, seigneur de Mailly, Jean de Fosseux, le moine de Renty, messire David de Brimeu, seigneur de Ligny; messire Andrieu de Vallines, le seigneur de Saint-Simon, le seigneur de Frameuse, Regnaut de Longueval, Aubellet de Folleville, le bâtard de Coucy, messire Louis de Saint-Sauf-lieu, qui ce jour fut fait chevalier, et le lendemain se noya à Abbeville en abreuvant un cheval dauphinois en la rivière de Somme;

Jean de Flavi, Andrieu de Thoulangeon, messire Philibert Andrenet, messire Gauvain de la Vieville, messire Florimont de Brimeu, messire Mauroy de Saint-Léger, messire Andrieu d'Azincourt, le seigneur de Commines, et son frère messire Collard, messire Jean d'Estenhuse, messire Jean de Hornes, messire Roland de Vitebroque, et son fils; messire Jean, messire Guillain de Hallewyn, messire Jean et messire Andrieu Villain, messire Daviod de Poix, le seigneur de Moyencourt, et plusieurs autres notables chevaliers et écuyers de l'hôtel dudit duc et de ses pays. Et d'autre partie y étoient, du côté du dauphin, le seigneur de Conflans, le baron d'Ivry, le seigneur de Moy, le seigneur de Sihin, Louis d'Offemont, messire Gilles de Gamache, et son frère Louis Pothon de Sainte-Treille, messire Rigaut de Fontaines, messire Charles de Saint-Sauf-lieu, Jean de Proisy, gouverneur de Guyse; le marquis de Sère et son frère, Pierron de Luppel, Jean Raulet, messire Jean de Rogon, messire Raoul de Gaucourt, messire Louis de Thiembronne, le seigneur de Montmor, Bernard de Saint-Martin, Thibaut de Geriecourt, Galhaut d'Arsy, messire Sarrazin de Beaufort, Robinet de Verselles et son frère, Jean de Joigny, Yvon du Puis, Jean de Sourmain, Hervé et Jean de Dourdass, et aucuns autres. Avec lesquels étoient de cinq à six cents hommes d'armes ou environ, et de trois à quatre cents archers d'élite et bien en point, qui s'étoient assemblés des garnisons, comme dit est dessus.

CHAPITRE CCLVIII.

Comment les besognes s'épandirent de cette matière en divers lieux ; la prise de Douvrier , et le partement que fit le duc de Bourgogne de la ville de Hesdin.

LE lendemain de la victoire du duc de Bourgogne , furent les nouvelles portées en divers lieux ; dont ceux qui tenoient son parti eurent grand' liesse , et par espécial à Montreuil , et au pays à l'environ. Après lesquelles ouïes , messire Jean de Blondel , qui naguères étoit retourné des prisons des Anglois , assembla aucuns gentilshommes du pays , entre lesquels étoit messire Olivier de Brimeu , moult ancien chevalier , et aussi plusieurs compagnons , tant de ladite ville de Montreuil comme d'ailleurs ; lesquels il mena devant la forteresse de Douvrier , que tenoient les gens de Pothon de Sainte-Treille , auxquels il parlementa ; et les servit de si belles et subtiles paroles , qu'ils furent contents de lui rendre ladite forteresse , par condition qu'ils les feroit conduire sauvement jusques à Saint-Riquier , et ainsi en fut fait ; et après il la regarnit de ses gens pour tenir frontière comme les autres contre les Dauphinois. En après , ledit de Bourgogne , quand il eut assis ses garnisons , comme dit est , contre ses adversaires , se partit de

Hesdin , et alla à Lille , et de là en pèlerinage à Notre-Dame-de-Halle, et puis retourna en Flandre, où il séjourna assez bonne espace , pour entendre à ses besognes d'icelui pays.

CHAPITRE CCLIX.

Comment le roi d'Angleterre conquist Dreux et poursuivit le dauphin , et puis assiégea Meaux en Brie ; et autres matières.

OR convient parler de l'état et gouvernement du roi Henri d'Angleterre , lequel , après que le duc de Bourgogne l'eut laissé à Mantes, comme dit est par avant , se partit de là à toute sa puissance , qui étoit grande, car chacun jour lui venoient gens nouveaux de Normandie et de Paris. Et s'en alla devant Dreux , après que le dauphin eut levé son siège de Chartres ; laquelle ville de Dreux il assiégea tout à l'environ ; mais ceux de dedans , bref ensuivant , firent traité avec lui , et lui promirent de rendre ladite ville , le vingtième jour d'août , au cas qu'ils ne seroient combattus du dauphin leur seigneur, au jour dessusdit. Et sur ce baillèrent bons ôtages. Et pour tant qu'icelui dauphin ne comparut point à icelle journée , eut le dessusdit roi l'obéissance de ladite ville de Dreux , laquelle il garnit puissamment de ses Anglois , après que

les Dauphinois furent partis de là bien huit cents atout leurs bagues, et aussi qu'ils eurent fait serment d'eux point armer un an entier contre lui, ni ses alliés. Et ce fait et achevé, se partit le dessusdit roi de là, et s'en alla vers la rivière de Loire, pour poursuivre le dauphin, lequel il avoit grand désir de trouver avec sa puissance pour le combattre, et lui venger de la mort de son frère, le duc de Clarence, et autres de ses gens déconfits à Baugy. Et en son chemin, mit à l'obéissance du roi de France et de lui Beaugency-sur-Loire, et aucunes autres forteresses.

Et après, voyant que ledit dauphin ne l'attendoit pas à bataille, retourna par le pays de Beausse; auquel trouva en son chemin, de cinquante à soixante hommes d'armes dauphinois, montés sur très âpres chevaux. Et avoient plusieurs fois cotoyé et épié son ost; mais soudainement il les fit chasser par aucuns de ses gens très bien montés; et iceux, en fuyant, se retrahirent en un châtel en Beausse, nommé Rougemont. Et là les fit le roi dessusdit assaillir assez bien et roidement par ses gens; lesquels, en assez bref terme, prirent ledit châtel, et tous ceux qui étoient dedans, sans perte de leurs gens, sinon d'un seul homme. Pour lequel danger, le roi les fit noyer en la rivière de Loire, et de là s'en alla mettre le siège devant Ville-Neuve-le-Roi. Laquelle lui fut assez tôt rendue par les Dauphinois, lesquels se départirent atout leurs biens, et le roi Henri y mit garnison de ses gens;

et puis , à l'issue du mois de septembre , vint loger de sa personne à Lagny-sur-Marne , et ses gens se logèrent en la plus grand' partie des villages à l'environ. Auquel lieu de Lagny fit icelui roi charpenter et habiller plusieurs engins et instruments nécessaires à mettre siège , pour mener à Meaux en Brie ; et si envoya le duc d'Excestre (Exeter), son oncle , atout quatre mille combattants , très hâtivement loger ès faubourgs de ladite ville de Meaux , afin que ceux de dedans n'y boutassent les feux. Et après que le roi dessusdit eut apprêté toutes ses besognes en ladite ville de Lagny , se partit de là à toute sa puissance , où il avoit bien vingt mille combattants. Et le sixième jour d'octobre , se logea tout à l'environ de la ville et marché de Meaux ; et brefs jours ensuivant , fit fermer son ost de haies et de fossés , afin que de ses ennemis ne pût être surpris ; et avec ce , fit dresser plusieurs engins contre les portes et murailles de la ville , pour l'abattre et démolir ; et en ce , par grand' diligence , fit continuer. Dedans laquelle ville et marché étoient , pour le dauphin , le bâtard de Vaulru , général capitaine de toute la place , Denis de Vaulru , son frère , Pierron de Luppel , Guichard de Chisay , messire Philippe Mallet , messire Louis Gast , le Borgne de Caucun , Jean d'Aunay , Tromagon , Bernard de Méreville , Philippe de Gamache , et autres , jusques à mille combattants , gens élus et éprouvés en armes , sans les bourgeois et communautés. Si commencèrent à résister très vaillam-

ment aux assauts et entreprises dudit roi d'Angleterre, et en ce continuèrent par longue espace de temps, comme vous verrez ci-après.

Lesquels jours aussi fut ordonné à Paris, par le conseil royal, que les florettes, qui avoient cours pour quatre deniers, seroient remises à deux; et l'écu d'or, qui avoit couru pour dix-neuf sols, fut mis à dix-huit sous parisis. Pour lesquelles mutations en ensuivant, telles dont dessus est faite mention, furent moult de gens troublés, voyants que leurs chevances, qu'ils avoient ès monnoies dessusdites, étoient diminuées la huitième partie. Et pour avoir provision d'autre monnoie nouvelle, qui fût de valeur, furent forgés salus d'or, qui eurent cours pour vingt-cinq sous tournois la pièce; et y avoit en iceux deux écus, l'un de France et l'autre d'Angleterre. Et au regard de la blanche-monnoie, on forgea doubles, qui eurent cours pour deux deniers tournois; et enfin, en commun langage, furent nommés niquets; et furent en règne environ trois ans tant seulement.

CHAPITRE CCLX.

Comment le duc de Bourgogne fit traité avec ses prisonniers pour la rendition de Saint-Riquier, à quoi entendit le seigneur d'Offemont, capitaine d'icelle ville.

AU mois de novembre, le duc de Bourgogne, qui étoit moult désirant de bouter hors les Dauphinois de la ville de Saint-Riquier, lesquels moult détruisoient les pays à l'environ, fit un certain jour appeler aucuns de ses prisonniers, qui étoient au châtel de Lille, c'est à savoir des capitaines qui avoient été pris à la journée de Mons en Vimeu, sur leur rançon et appointment de la ville dessus-dite, non pas tant seulement une fois, mais plusieurs. Finablement, la matière fut tant pourparlée, que les deux parties entendirent ouïr traité, lequel, en conclusion, fut fait entre le duc de Bourgogne d'une part, et le seigneur d'Offemont, et ses capitaines étant à Saint-Riquier d'autre part. Par lequel traité fut ordonné que ledit duc mettroit à pleine délivrance tous les prisonniers que lui et ses gens avoient pris depuis qu'ils étoient venus à Saint-Riquier, et acquitteroit de leurs finances; c'est à savoir messire Edmond de Bomber, messire Jean Blondel, Ferry de Mailly; Jean de Beaurevoir, Jean de Crèvecœur, et aucuns autres; et

avec ce rendroient en la main dudit duc la dessusdite ville de Saint-Riquier. Après lequel traité ainsi fait et conclu , mourut bref ensuivant audit lieu de Saint-Riquier , de maladie langoureuse , messire Edmond de Bomber ; pour la mort duquel ledit duc de Bourgogne fut très mal content , et eut volonté de rompre ledit traité , mais il fut apaisé par ses conseillers.

Et enfin envoya ses prisonniers , sous bonne garde , de Lille à Hesdin ; et de là , par sauf-conduit , allèrent à Saint-Riquier , devers le dessusdit seigneur d'Offemont , qui délivra , comme promis l'avoit , ses prisonniers qu'il tenoit ; et rendit la ville ès mains des seigneurs de Roubaix et de Croy , à ce commis de par ledit duc de Bourgogne. Et le seigneur d'Offemont , partant de Saint-Riquier , atout ses gens , alla passer l'eau de Somme , à la Blanche-Tacque ; et par Vimeu , s'en retourna à Pierrefons , à Crespy en Valois , et autres forteresses à lui obéissants. Et lesdits de Roubaix et de Croy , après qu'ils eurent visité ladite ville , et reçu les serments des habitants , ils y commirent capitaine le Borgne de Fosseux , chevalier , maître Nicole de Mailly , et son frère Ferry , Nicaise de Boufflers , Jean d'Encourt , et aucuns autres , chacun atout leurs gens , pour tenir frontière contre messire Jacques de Harcourt.

CHAPITRE CCLXI.

Comment ledit duc de Bourgogne fit grand' assemblée de gens d'armes pour aller en Bourgogne; et plusieurs autres matières advenues en ce temps.

EN après, durant le temps dessusdit, tant par le mandement du duc Philippe de Bourgogne comme par l'ordonnance de la duchesse sa mère, douaigière, s'assemblèrent en armes en très grand nombre les seigneurs de Bourgogne, pour venir quérir ledit duc ès pays de Picardie, et le mener devers elle au pays de Bourgogne, où elle étoit pour avoir avis et conclusion sur leurs affaires et besognes qui étoient moult grands. Et eux assemblés, jusques à six mille chevaux, se mirent à chemin, sous la conduite du prince d'Orange, des seigneurs de Saint-George et de Château-Vilain, de messire Jean Cotte-Brune, maréchal de Bourgogne, et autres seigneurs et capitaines; et s'en vinrent, en traversant pays par la Champagne, jusques emprès Lille en Flandre, où ils laissèrent ès villages leurs gens dessusdits, et allèrent lesdits seigneurs devers le duc, audit lieu de Lille, qui les reçut joyusement. Et pour ce qu'il n'étoit pas encore prêt, fut requis à aucuns des capitaines dessusdits, par messire Jean de Luxembourg, qu'ils

allassent avec lui pour combattre et assaillir les seigneurs de Moy et de Chin, lesquels tenoient la partie du Dauphin, et travailloient et dégatoient moult fort le pays dudit de Luxembourg et de sa belle-fille, comtesse de Marle. Laquelle requête par iceux leur fut accordée et octroyée, et s'en allèrent ensemble avec lui, qui avoit assemblé environ huit cents combattants; et enfin se logèrent vers Saint-Quentin, en Vermandois, et là passèrent outre. Mais quand ils vinrent assez près de Moy, où se tenoit le dessusdit chevalier par coutume, il leur fut rapporté qu'il s'étoit parti de sondit châtel, et l'avoit laissé très bien garni de gens de guerre, vivres et habillements, et avoit ars et mis en flammes sa basse-cour, et plusieurs autres maisons de sa ville. Et adonc lesdits Bourguignons, doutants que ledit châtel ne pût être pris sinon par long siège et grand dommage de leurs gens, conclurent l'un avec l'autre, nonobstant la prière dudit de Luxembourg, d'eux en retourner vers Douai et Lille, en conduisant ledit duc de Bourgogne. Et en venant, séjournant, et retournant, firent de très grands maux et oppressions ès pays où ils passèrent, dont plusieurs plaintes et clameurs se firent audit duc, tant par les gens d'église, comme autres, et par especial du pays de Picardie, auxquels toutefois, il fit faire réponse que bref il les remanderoit en leur pays de Bourgogne, et les délivreroit des oppressions dessusdites. Et messire Jean de Luxembourg, triste et courroucé du retour des

dessusdits , donna congé aux dessusdits , et après s'en retourna à son hôtel de Beau-Revoir.

En après , le seizième jour de décembre , le duc de Bourgogne vint , et la duchesse , sa femme , en la ville d'Arras , le comte Philippe de Saint-Pol avec eux , et très grand' chevalerie. Et bref ensuiuant y vint messire Jean de Luxembourg. Et les capitaines des dessusdits Bourguignons ; et au troisième jour alla ledit duc à Douai , pour voir sa tante la comtesse de Hainaut , laquelle il mena atout son état à Arras , où elle fut reçue très honorablement par la duchesse de Bourgogne et autres dames et damoiselles , et aussi de tous les seigneurs là étant ; et y séjourna trois ou quatre jours , durant lesquels fut faite audit lieu d'Arras moult joyeuse chère à ladite comtesse. Et après qu'elle eût eu parlement et conclu avec ledit duc de Bourgogne , son neveu , se partit de là , et retourna en Hainaut , au Quesnoy-le-Comte , où étoit sa principale demeure.

CHAPITRE CCLXII.

Comment messire Jacques de Harcourt fut rencontré des Anglois ; la taille des marcs d'argent, qui fut cueillie pour faire bonne monnoie ès bonnes villes.

ENVIRON ce temps, messire Jacques de Harcourt chevauchant en Vimeu atout six ou sept cents combattants, fut rencontré des Anglois, qui d'aventure s'étoient rassemblés d'Arques, de Neuf-Châtel, et d'autres lieux voisins, pour aller quérir leur aventure sur les Dauphinois, leurs ennemis; auquel rencontre y eût cruelle et âpre bataille. Toutefois, en conclusion, les Anglois obtinrent la victoire; et y perdit ledit messire Jacques de deux à trois cents de ses hommes, tant pris comme morts; mais lui, de sa personne, se sauva par son cheval, et avec lui grand' partie des chevaliers et écuyers qui là étoient. Entre lesquels y fut pris desdits Dauphinois le seigneur de Verduisant, qui lors étoit, pour le Dauphin, un des capitaines de Saint-Valery. Et après cette besogne, les Anglois joyeux de leur bonne aventure et fortune, retournent atout leurs prisonniers en leurs propres lieux.

Auquel temps fut levée et cueillie, en plusieurs parties du royaume de France, et par espécial au bailliage d'Amiens, une taille assez rigou-

reuse de marcs d'argent, octroyée et accordée par les trois états du royaume, à la requête des rois de France et d'Angleterre, pour forger bonne monnoie, et faire courre audit royaume, et la cueillir sur gens de tous états, c'est à savoir sur gens d'église, chevaliers, écuyers, dames et damoiselles, bourgeois et autres, qui avoient puissance; et fut assise icelle par les commis des rois dessus-dits, du tout à leur volonté et discrétion; et par ainsi prirent et levèrent tellement quellement, outre le gré de ceux à qui ce compétoit, très grands finances. Pour lesquelles lever les commis dessus-dits acquirent grand' haine contre plusieurs à qui les dessusdits marcs furent ôtés; et entre les autres en fut fort haï le bailli d'Amiens, de ceux de son bailliage, pour ce qu'ils avoient suspicion contre lui, que par son moyen cette taille eût été mise sus au pays dessusdit.

CHAPITRE CCLXIII.

Comment le dessusdit duc de Bourgogne se partit d'Arras, le comte de Saint-Pol en sa compagnie, et alla devers les rois de France et d'Angleterre, et autres matières.

APRÈS que le duc de Bourgogne eut solennellement célébré la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, dedans Arras, et avec lui la duchesse sa

femme , ils se départirent l'un de l'autre aucuns jours ensuivant , non pas sans douleur de cœur et sans larmes , par especial de la partie de ladite duchesse ; et aussi depuis ne revirent l'un l'autre , comme vous orrez ci-après. Si alla ledit duc au châtel du comte de Saint-Pol , à Lucheu , où il se reposa une nuit. Et le lendemain ledit comte en sa compagnie s'en alla à Amiens, et se logea à l'hôtel du bailli. Et jà , par avant , avoit envoyé ses gens d'armes devant, entre Amiens et Beauvais. Auquel lieu d'Amiens il geut (coucha) une nuit, et puis se partit à étendard déployé, atout grand nombre de gens d'armes en noble arroi, faisant avant-garde de bataille , et arrière-garde , et ainsi s'en alla loger au Franc-Châtel. Et soi partant de là, prit son chemin à Beauvais ; et de là par Beaumont alla à Paris. Et la duchesse sa femme , dudit lieu d'Arras , par Lille , avec tout son état , retourna à Gand. Auquel lieu de Paris entra ledit duc de Bourgogne , le comte de Saint-Pol , et toute sa chevalerie avec lui ; et fut reçu des Parisiens très solennellement. Et pour lors étoient le roi de France et la reine au bois de Vincennes , lesquels icelui duc alla voir et visiter.

Et depuis qu'il eut séjourné aucuns jours audit lieu de Paris , s'en alla , par Lagni-sur-Marne , devers le roi d'Angleterre , qui tenoit son siège devant Meaux en Brie ; duquel il fut honorablement festoyé ; et tinrent ensemble de grands conseils pour les besognes et affaires du royaume ; mais par avant que le duc y allât, s'étoit parti de lui le prince

d'Orange avec aucuns autres seigneurs et grand nombre de ses Bourguignons ; et fut la cause de son partement , comme il fût commune renommée , qu'il ne vouloit pas aller devers le roi Henri avec ledit duc , afin que par lui ne fût contraint ou requis de à lui faire serment , ainsi qu'il l'avoit demandé être fait au seigneur de Saint-George , qui un petit devant avoit été devers ledit roi pour lui humblement requerre de la délivrance de son neveu le seigneur de Château-Vilain , lequel , par le commandement d'icelui roi Henri , avoit été longue espace détenu prisonnier en la ville de Paris , et depuis bref terme , délivré par la prière et requête du dessusdit seigneur de Saint-George. Et aucuns jours passés , ledit duc de Bourgogne retourna à Paris , et partant de là , s'en alla par Troyes en son pays de Bourgogne , voir la duchesse sa mère et ses sœurs , desquelles il fut reçu à très grand' liesse ; et tôt après reçut les serments accoutumés de ceux de ses dessusdits pays de Bourgogne. Et après qu'il eut achevé aucune partie de ses affaires , alla en Savoie vers son bel oncle , qui de sa venue fut moult joyeux , et y furent faites joûtes et autres ébattements pour la révérence de sa personne ; en la fin desquels retourna audit pays de Bourgogne , où il fut longue espace de temps.

CHAPITRE CCLXIV.

Comment messire Jean de Luxembourg alla devers le roi Henri pour la délivrance du comte de Conversan , son frère , et plusieurs autres matières.

En ce temps , alla messire Jean de Luxembourg , à privée mesgnie (suite) , devers le roi Henri d'Angleterre , à son siège de Meaux , pour traiter de la délivrance du comte de Conversan son frère , lequel ja par long-temps avoit été prisonnier , et encore étoit dedans icelle ville , à Pierron de Luppel. Et lui là venu , fit et traita tant , par l'aide et moyen du dessusdit roi anglois , que son frère fut délivré de prison , moyennant certaine grand' somme de pécune qui fut promise à délivrer et payer audit de Luppel à jour assigné par les parties. Et depuis sa délivrance demeura icelui comte au service d'icelui roi durant le siège de Meaux ; et messire Jean de Luxembourg retourna en Picardie , dont il étoit capitaine général , et en sa compagnie messire Hue de Launoy , qui nouvellement avoit été constitué maître des arbalétriers de France , de par les deux rois de France et d'Angleterre.

Anquel an , Catherine reine d'Angleterre , accoucha d'un fils , audit royaume ; lequel , par l'ordonnance du roi son père , fut nommé Henri , sur

les fonts ; et avec les autres , qui à ce étoient commis , le leva Jacqueline de Bavière , duchesse de Brabant , qui lors étoit audit pays d'Angleterre Pour la nativité duquel le dessusdit roi Henri eut au cœur très grand' liesse ; et par tout sondit royaume d'Angleterre fut aussi menée très grand' joie , plus que par avant n'avoit été vue par très long temps de nuls autres enfants royaux. Durant lequel temps les Dauphinois prirent d'emblée la ville d'Avranches ; que tenoient les Anglois , lesquels y furent , que morts que pris , de deux à trois cents ; dont moult déplut au roi d'Angleterre , quand ce fut venu à sa connoissance. Et y envoya de son siège de Meaux , certain nombre en l'aide du comte de Salsebery , qui étoit gouverneur de toute Normandie , lequel fit si bonne diligence qu'icelle ville fut reconquise , et plusieurs desdits Dauphinois morts et pris.

En après , en ces mêmes temps , retourna , par certain traité , des prisons du roi d'Angleterre , Artus , comte de Richemont , frère au duc de Bretagne en France ; et après sa délivrance , vint atout grand nombre de gens d'armes audit siège de Meaux , servir le dessusdit roi d'Angleterre , auquel service il demeura durant la vie d'icelui roi.

CHAPITRE CCLXV.

Comment le seigneur d'Offemont alla pour entrer dedans Meaux , et fut pris par les Anglois ; et de la ville qui fut gagnée d'assaut par les assiégeants.

En ces propres jours, le seigneur d'Offemont assembla environ quarante combattants des plus experts et renommés en fait de guerre qu'il put finer , et les mena et conduisit jusques assez près de la ville de Meaux, où étoit devant le roi d'Angleterre , comme vous avez ouï , sur intention d'entrer secrètement dedans icelle ville , pour aider et conforter les assiégés , qui par plusieurs fois l'avoient mandé pour être leur capitaine. Lesquels, sachant sa venue, étoient préparés de le recevoir, et avoient sur le soir mis une échelle dehors leurs murs par où il devoit monter atout ses gens. Et lors, au jour assigné par les parties , s'approcha ledit seigneur d'Offemont pour fournir et accomplir son entreprise; si rencontra aucuns de ceux du guet des Anglois , qui tantôt furent mis à mort ; et après alla jusques aux fossés de ladite ville ; et commencèrent ses gens à monter dedans par l'échelle dessusdite , et de fait y en monta plusieurs : mais lui, qui alloit tout derrière pour les bouter, en passant en avant, sur une vieille planche par-dessus

un grand fossé , chut armé de plein harnois dedans ledit fossé , et ne put de là être tiré par ses gens , nonobstant qu'ils lui baillèrent deux lances l'une après l'autre , lesquelles lui demeurèrent es mains.

Et entre temps ceux de l'ost , qui ouïrent le murmure et effroi , vinrent sur eux à grand' puissance sans délai , et les prirent. Si fut ledit seigneur d'Offemont navré cruellement au visage , et pareillement plusieurs de ses gens. Et en cet état le menèrent devers le roi d'Angleterre , qui de sa prise fut moult joyeux , et l'examina sur plusieurs propos , et après le fit mettre en bonne garde et bien panser de sa personne. Et le lendemain , les assiégés , tristes en cœur de cette aventure , doutant qu'au long aller ne pussent garder la ville et le marché , firent retraire aucuns des biens de ladite ville dedans ledit Marché ; laquelle chose aperçue par les gens de Jean Guigny , Savoyen , qui étoit audit siège , s'émurent soudainement et allèrent assaillir ladite ville ; et d'autre côté commença l'assaut de toutes parts , tel et si âpre , qu'en bref fut gagnée sans ce que les assiégés y fissent grand' perte ; et se retrahirent lesdits assiégés atout partie de leurs biens dedans le Marché. Toutefois il en y eut aucuns pris et morts , non pas grand nombre. Dedans laquelle ville se logea le roi anglois et grand' multitude de ses gens ; et bref ensuivant gagna une petite île assez près du Marché , en laquelle il fit asseoir plusieurs grosses bombardes , qui moult ter-

riblement grévèrent les maisons dudit Marché , et aussi les murailles d'icelle. Et par ces moyens furent lesdits assiégés fort contraints et mis en grand' nécessité ; car avecque ce ledit roi d'Angleterre avoit fait dresser plusieurs engins , taudis , boulevets et autres habillements près de la muraille. Et tant avoit ce continué , qu'iceux assiégés étoient de jour en jour en péril d'être pris d'assaut ; et si n'avoient nulle espérance d'être secourus par ledit dauphin , leur seigneur , pour ce que les jours étoient passés que ledit secours leur avoit été promis à envoyer. Et derechef , en continuant de mal en pis pour lesdits assiégés , furent pris par les Anglois les moulins dudit Marché : parquoi ils ne pouvoient moudre leurs blés , sinon en grand danger.

CHAPITRE CCLXVI.

Comment messire Jean de Luxembourg conquit cette saison les forteresses du Quesnoy , de Louroy , de Héricourt , et autres diverses matières.

OR convient parler d'une armée que fit en cet an messire Jean de Luxembourg , de par les rois de France et d'Angleterre , et avecque lui plusieurs seigneurs de Picardie : c'est à savoir messire Hue de Launoy , lors maître des arbalétriers de France , le vidame d'Amiens , le seigneur de Longueval , le

seigneur de Saveuse, le seigneur de Humbercourt, et très grand nombre de chevaliers et écuyers. Vrai est qu'au mois de mars, autour de la ville d'Encre, furent passées les montres (revues); et quand ce fut fait, peu en y avoit qui sussent auquel côté il vouloit tourner : mais en la fin se tira en la ville d'Amiens, et de là, devant un méchant châtel nommé le Quesnoy qui étoit à Jean d'Arly, dedans lequel s'étoient boutés environ quarante sacquements (saccageurs) tenants la partie du dauphin, qui avecque ceux d'Araines avoient moult travaillé le pays de Vimeu, et sur la rivière de Somme, depuis Amiens jusques à Abbeville. Si étoient venus devant icelui, un jour par avant, pour garder qu'ils ne s'enfuissent, le vidame d'Amiens et le seigneur de Saveuse, atout leurs gens. Et après que ledit de Luxembourg fut arrivé et logé devant ladite forteresse, fit dresser ses engins contre les murs d'icelles; lesquels en bref dérompirent les jointures des dessusdits murs en plusieurs lieux; pourquoi ceux de dedans, voyants que point ne pouvoient faire longue résistance contre si grand' puissance, requirent dedans brefs jours de traiter. Et finalement furent d'accord avecque ledit seigneur de Saveuse, qui à ce étoit commis de par messire Jean de Luxembourg, par condition qu'ils rendroient la forteresse et tous les biens qui étoient dedans, en la volonté dudit de Luxembourg; et aussi la plus grand' partie des sacquements dessusdits demeureroient en sa volonté. Et Waleran de Saint-Germain, leur capi-

taine , qui , à bref dire , les trahit et leur fit entendre qu'ils auroient leur vie sauve, et fit son traité par si qu'ils s'en iroient et auroient bon et sûr.sauf-conduit. Après lequel traité rendirent la forteresse, et furent menés tous ensemble en une maison de la ville , et tantôt après en furent pendus audit lieu du Quesnoy une partie , et les autres furent envoyés au bailli d'Amiens , lequel les fit mettre au gibet. Et entre les autres y fut mis un gentilhomme , nommé Liénard de Péquigny , qui se disoit un peu prochain dudit vidame d'Amiens. Et ce fait , ladite forteresse fut désolée et mise en feu de fond en comble ; et après , ledit de Luxembourg s'en alla vers Gamache, atout son ost; et là lui vinrent de deux à trois cents combattants anglois , sous la conduite de messire Raoul le Bonteillier , atout lesquels il alla mettre en l'obéissance des rois de France et d'Angleterre aucunes forteresses du pays de Vimeu , c'est à savoir Louroy , Héricourt et aucunes autres.

Auquel temps aussi les gens du seigneur de Gamache , qui se tenoient à Compiègne , prirent d'emblée la forteresse de Mortemer , vers Mont-Didier , que tenoit le bâtard de Mortemer , nommé Gérard , qui lors étoit au pays de Vimeu , en l'armée et exercite de messire Jean de Luxembourg. Dedans laquelle forteresse fut mise grand' garnison de Dauphinois , qui fort travaillèrent le pays. Et d'autre partie les dessusdits Dauphinois de Marcoussy, environ deux cents combattants avecque leur ca-

pitaine, qui se nommoit Minon, allèrent par nuit secrètement prendre le pont de Meulan, et y firent moult de maux; et après, en intention de le tenir, y mirent grand' garnison: mais le roi d'Angleterre y envoya hâtivement le comte de Conversan et autres de ses gens en grand nombre, lesquels le rassiégèrent. Et bref ensuivant leur fut rendue par si tel que les assiégés se partirent sauvement atout (ave:) leurs bagues.

CHAPITRE CCLXVII.

Comment l'empereur d'Allemagne fit en cet an une armée contre les Pragois; et de ceux qui furent trouvés emprès Douai; et le siège d'Araines.

EN cet an, fit le roi des Romains, empereur d'Allemagne, une moult grand' assemblée de gens d'armes de plusieurs pays de la chrétienté, pour combattre et résister aux entreprises des faux et empuantis hérétiques, qui se tenoient en la cité de Prague, et à l'environ bien deux ou trois journées. Auquel mandement allèrent grand' quantité de princes, prélats, chevaliers, écuyers et communes gens, tant de cheval comme de pied, des pays d'Allemagne, de Liège, Hollande, Zélande, Hainaut, et autres lieux. Et y arriva tant de gens qu'à peine se pouvoient-ils nombrer. Mais les hérétiques tinrent si

fort ladite cité de Prague , qu'on ne la put guères endommager, sinon en aucunes rencontres, où il en y eut plusieurs mis à mort. Et étoient en si grand nombre, et en si fort pays, que, par faute de vivres. convint retourner les chrétiens. Et iceux maudits hérétiques étoient si obstinés en leur erreur qu'ils ne craignoient nuls martyres, dont on les pût faire mourir; et même se défendoient et armoient les femmes, ainsi que diables, pleines de toutes cruautés, et en furent trouvées plusieurs mortes et occises aux dessusdites rencontres. Et d'autre part, furent trouvés en l'an dessusdit plusieurs hommes et femmes tenants ladite hérésie, et faisant leur concile en un village emprès Douai, nommé Sains, dedans lequel ils furent trouvés et menés prisonniers en la cour de l'évêque d'Arras. Desquels les aucuns se repentirent et rappelèrent qui furent reçus à pénitence et à merci; et les autres, après qu'ils eurent été prêchés dudit évêque et de l'inquisiteur, furent ars et brouils (grillés) audit lieu d'Arras, à Douai et à Valenciennes.

En après, messire Jean de Luxembourg, atout ses capitaines et sa puissance, retourna, la nuit de pâques communiaux, devant les deux châteaux d'Araines, et là, de toutes parts, les assiégea, et fit dresser contre les murs d'icelle plusieurs engins, lesquels bref ensuivant dommagerent très-fort, et en plusieurs lieux. Et d'autre côté, lesdits assiégés en grand' diligence se défendoient contre leurs ennemis, c'est à savoir de canons, ar-

balêtres et autres traits ; et avec ce, firent aucunes saillies , auxquelles ne gagnèrent pas grandement ; mais, pour tant qu'ils étoient bien garnis de vivres et habillements , se tinrent grand espace. Et avec ce , leur avoit été promis par aucuns tenant la partie du dauphin , qu'ils seroient secourus si puissamment que pour les délivrer de leurs ennemis.

CHAPITRE CCLXVIII.

Comment les Dauphinois, s'assemblèrent pour lever le siège d'Araines dessusdit ; et allèrent les Bourguignons et Anglois pour les rencontrer et combattre.

Au commencement de cet an, s'assemblèrent vers Compiègne plusieurs Dauphinois , en intention d'aller secourir ceux d'Araines ; de laquelle assemblée étoient capitaines de par le dauphin , c'est à savoir le seigneur de Gamache , le seigneur de Moy , Pothon de Sainte-Treille et aucuns autres , avecque environ de huit cents à mille combattants, lesquels ils menèrent tous ensemble à Pierrepont , quiest au Vidame d'Amiens. Et nonobstant qu'icelle ville fût fortifiée de haies et de fossés pleins d'eau , toutefois entrèrent-ils dedans , et s'y logèrent tous ensemble ; et après livrèrent un assaut à la forteresse dudit lieu. Mais elle fut bien défendue par ceux qui l'avoient en garde. Et entre temps qu'ils

étoient logés en ladite ville de Pierrepont, furent les nouvelles portées de leur assemblée à messire Jean de Luxembourg, qui étoit à son siège devant Araines ; lequel premièrement prit conseil avecque plusieurs mille combattants, pour aller au-devant desdits Dauphinois. Desquels, de la partie dudit de Luxembourg, furent les principaux : messire Hue de Launoi, maître des arbalétriers de France ; messire Raoul Bouteillier, anglois ; le Borgne de Fosseux, chevalier ; le seigneur de Saveuse, avecque autres experts hommes d'armes, lesquels allèrent gésir à Coucy ; et le lendemain très matin chevauchèrent à Moreul. Auquel lieu ouïrent certaines nouvelles que les Dauphinois leurs ennemis étoient encore en la ville de Pierrepont ; pourquoi, chevauchant en moult belle ordonnance, se hâtèrent pour les trouver ; mais les dessusdits Dauphinois, qui jà étoient avertis de la venue de leurs ennemis, montèrent à cheval ; et tous ensemble, après qu'ils eurent bouté les feux en leurs logis, s'allèrent mettre en bataille dessus la ville, vers Mont-Didier. Et adonc les Bourguignons et Anglois, au plus tôt qu'ils purent, passèrent la ville pour suivre leurs ennemis, nonobstant la chaleur du feu, qui moult les empêcha ; et comme les autres, se mirent en bataille contre les Dauphinois. Et furent en cette même place faits plusieurs nouveaux chevaliers de la partie de Bourgogne, c'est à savoir le Bègue de Launoi, Antoine de Rubempré, Jacques de Brimeu, Robert Fretel, Gille

de Hardecourt , Mathieu de Landas , Philippe du Bos, Jean de Beauvoir, Waleran de Frèses, Tramet de la Tramerie, et plusieurs autres. Et entre temps, y eut entre les deux parties plusieurs escarmouches, et hommes d'armes d'un côté et d'autre portés à terre , et les aucuns terriblement navrés et occis. Toutefois, durant les choses dessusdites , les Bourguignons et Anglois étant à pied , se départirent les Dauphinois tous à cheval en bonne ordonnance, mettant derrière eux de leurs meilleurs gens , par manière d'arrière-garde , et prirent leur chemin vers Compiègne.

Et adonc lesdits Bourguignons et Anglois , voyant leur partement , envoyèrent après eux le seigneur de Saveuse, atout certain nombre de gens d'armes, pour les poursuivre et faire arrêter; et les autres capitaines, tous en bataille , les suivoient vigoureusement. Nonobstant ce, s'en allèrent lesdits Dauphinois atteints de peur, et eschevèrent (évitèrent) la bataille sans grand' perte , sinon de sept à huit de leurs gens ou environ , qui , de première venue , furent mis à mort. Entre lesquels en fut un vaillant homme d'armes , nommé Brunet de Gamache ; et retournèrent à Compiègne. Et de la partie de Bourgogne y fut mort un vieil haulsert , nommé le Breton d'Ailly , qui en très long temps par avant ne s'étoit entremis de guerre , et avec lui aucuns autres en petit nombre. Après lesquelles besognes retournèrent les dessusdits Bourguignons et Anglois loger à Mareuil et autres villages , et de

là au siège d'Araines devers messire Jean de Luxembourg ; et bref ensuivant les assiégés desdites forteresses d'Araines , qui jà étoient avertis de leur secours, non ayant, espérance de plus en avoir, commencèrent à parlementer pour traiter ; et en la fin , de chacune partie fut accordé, par condition qu'ils rendroient les deux forteresses en la main de messire Jean de Luxembourg, et s'en partiroient, saufs leurs corps et leurs biens, garnis de bons saufs-conduits, pour aller à Compiègne , au Crotoy, Gama- che , St-Valery, et autres lieux de leur obéis- sance , depuis Seine jusques au Crotoy : et étoient environ cent hommes d'armes et cent archers , desquels étoient les principaux messire Coquart de Cambronne , et un nommé Jean Sarpe , qui , ce conclu , rendirent les deux forteresses très bien garnies de vivres et habillements de guerre . audit de Luxembourg ; lequel fit tantôt abattre l'un desdits châteaux , c'est à savoir celui de la dame d'Araines , et l'autre il pourvut de nouvelle gar- nison de ses gens , et en fit capitaine messire Jac- ques de Lievin. Et après que les dessusdits Dauphi- nois furent de là partis , ledit de Luxembourg , atout son ost, retourna en son châtel de Beaurevoir, puis donna congé à ses capitaines et à autres , qui avoient été avec lui ; et assez tôt après messire Jac- ques de Harcourt et ses gens allèrent courre jusques à Auxy sur la riviere d'Authie , et en plusieurs au- tres lieux et villes, desquelles ils ramenèrent au Crotoy plusieurs prisonniers et autres proies.

CHAPITRE CCLXIX.

Comment Henri, roi d'Angleterre, eut l'obéissance du marché de Meaux ; et des exécutions qui furent faites à ceux de dedans , par ledit roi.

EN après, le roi Henri d'Angleterre, qui, à grand labeur et diligence, avoit continué son siège, et encore continuoit devant le marché, et astreint les assiégés par telle manière, que grand' partie de leurs murs étoient tous crevantés et dérompus en divers lieux, les fit un certain jour sommer qu'ils se rendissent franchement en la volonté du roi de France et de lui, ou si ce ne faisoient les feroit assaillir. A laquelle sommation ne voulurent pour cette fois entendre aucunement ; mais dirent qu'il n'étoit pas encore heure d'eux rendre ; et pour tant le dessusdit roi fit commencer l'assaut très puissamment, lequel dura de sept à huit heures moult cruel et ensanglanté ; et y furent, tant d'un côté comme d'autre, moult d'hommes navrés et occis. Mais, nonobstant que lesdits assiégés fussent fort travaillés de résister à la puissance desdits Anglois, qui moult étoit grande, néanmoins se défendirent moult vaillamment ; et combattirent tant, qu'ils n'avoient dedans ledit marché de lances, sinon en petit nombre, que toutes n'eussent été rompues

aux défenses dessusdites ; mais, au lieu desdites lances, combattirent, par longue espace, de hastiers (broches) de fer, et tant continuèrent que pour cette fois reboutèrent iceux Anglois hors de leurs fossés, dont grandement furent réjouis. Et entre les autres desdits défenseurs se porta moult prudemment Guichard Chisay, et tant, que, pour sa vaillance, et prudence, le roi d'Angleterre, après la reddition d'icelle ville, lui fit offrir grands biens s'il vouloit tenir son parti, et faire serment à lui, ce que point ne voulut consentir, mais demeura Dauphinois.

Si furent faits à l'assaut dessusdit plusieurs chevaliers nouveaux de la partie des Anglois, entre lesquels le furent Jean Guigny, Savoisien, et le bâtard de Thien, qui autrefois, comme dit est en autre lieu, avoit été grand capitaine, avec les régents des compagnies, sous le duc Jean de Bourgogne. Et d'autre partie, étoient avec ledit roi d'Angleterre à icelui siège les seigneurs de Châtillon et de Genly, avec plusieurs autres nobles hommes des marches de France. Et de première venue que le siège y fut mis, jusques au derrain que les assiégés n'eurent plus espérance d'avoir secours, tant de nuit comme de jour, dirent moult d'injures et de paroles vilaines auxdits assiégeants. Et, entre les autres choses, mirent sur les murs de la ville un âne, lequel par force de coups ils faisoient braire en eux moquant desdits Anglois, en disant que c'étoit Henri leur roi, et qu'ils le vinssent secourir ;

pourquoi le roi Anglois , avec autres choses , fut moult indigné contre eux. Et aussi devant icelle ville fut tué un jeune chevalier , fils du seigneur de Cornouaille , qui étoit cousin-germain du dessusdit roi Henri , et fut tué d'un canon. La mort duquel lui vint à grand' déplaisance , et à tous les princes d'Angleterre ; car, nonobstant qu'il fût jeune d'âge, si étoit-il très sage et prudent.

En outre , après toutes les besognes et continuations dessusdites , environ la fin d'avril , iceux assiégés, qui plus n'avoient , comme dit est , quelque espérance d'avoir secours du dauphin leur seigneur, sachant que longuement ne se pourroient tenir ni défendre contre la puissance du roi d'Angleterre , commencèrent à parlementer pour avoir traité. Et y fut commis de par celui roi son oncle le duc d'Excestre (Exeter), les comtes de Warwick et de Conversan , et messire Gaultier de Hongrefort. Et de la partie des assiégés, messire Philippe Mallet , Pierronde Luppel , Jean d'Aunay, Sinador de Giresmes , le Borgne de Cauchon, Jean de l'Espinache, Guillaume du Fossé; lesquelles parties convinrent ensemble par plusieurs journées , et enfin vinrent à conclusion par la manière ci-après déclarée.

Premièrement fut ordonné que l'onzième jour de mai le marché de Meaux seroit rendu et délivré par lesdits assiégés en la main des rois de France et d'Angleterre.

Item , seront rendus et délivrés en la volonté desdits rois messire Louis de Gast , le bâtard de

Vaulru, Jean de Romières, Tromagon, Bernard de Meureville, un qui avoit buisiné (bucciné) du cornet durant le siège, nommé Oraces, et seront mis en justice, laquelle leur sera faite et administrée.

Item, Guichart de Chisay, Pierron de Luppel, maître Robert de Gîresmes, Philippe de Gamache et Jean d'Aunay, demeureront en la volonté desdits rois, jusques à tant qu'ils auront rendu ou fait rendre toutes les forteresses, que eux ou leurs commis tiennent en ce royaume; et après qu'ils les auront rendus auront leurs vies sauvées.

Item, tous étant dedans ledit marché, c'est à savoir, Anglois, Gallois, Irlandois, Écossois et autres, qui par avant avoient été obéissants au roi d'Angleterre, demeureront en la volonté desdits rois.

Item, tous les autres gens, tant gendarmes comme bourgeois et habitants, demeureront en la volonté desdits rois, sauve leur vie.

Item, le comte de Conversan demeurera quitte envers Pierron de Luppel ou autres, à qui ce peut toucher de sa rançon et finance; et lui promettent de le tenir quitte à toujours, sans fraude ou malengin.

Item, en dedans les huit jours que lesdits assiégés doivent rendre la ville, mettront et feront mettre tous leurs biens généralement en certains lieux, où ils puissent venir à connoissance sans les dégâter ou empirer; et bailleront par parties les inventoires aux commis desdits rois.

Item, mettront et feront mettre les reliques, ornements et autres biens d'église en certain lieu, comme dit est.

Item, rendront quittes et délivrés tous les prisonniers qu'ils tiennent, tant audit marché comme ès forteresses, et autres lieux à eux obéissants, et les acquitteront de leur foi.

Item, durant les jours dessusdits, ne souffriront homme, de quelque état qu'il soit, se transporter hors dudit marché; et pareillement n'y en laisseront nuls entrer, sinon qu'ils y soient commis de par lesdits rois.

Item, pour entretenir et accomplir toutes les choses dessusdites sans nulle enfreindre, sur peine de non demeurer en la grâce desdits rois, baille-
ront lesdits assiégés leurs lettres scellées de leurs sceaux, ou signées de leurs mains jusques à cent des plus notables; desquels vingt-quatre demeureront en ôtage devers lesdits rois; tels qu'il plaira auxdits rois à demeurer.

Item après ledit traité, fineront et cesseront entre lesdits assiégeants et les assiégés toutes guerres et voies de fait.

Après tous les articles dessusdits accordés et accomplis par les deux parties, demeurèrent en cet état jusques au dixième jour du mois de juin, que les Dauphinois firent ouverture aux commis des rois de France et d'Angleterre; et leur délivrèrent, par la manière qu'avoit été traité, ledit marché de Meaux. Lesquels commis envoyèrent tantôt

tous les prisonniers sous bonne garde en la ville ; et aucuns des plus principaux furent menés à Rouen, et de là en Angleterre. Et si en y eut une partie menés à Paris , et emprisonnés en plusieurs lieux. Et pouvoient être tous gens de guerre emprisonnés de sept à huit cents : desquels le bâtard de Vulru, leur général capitaine fut décolé , par le commandement du roi Henri , et son corps pendu à un arbre au dehors de Meaux, nommé l'arbre Vulru, auquel ledit Vulru avoit en son temps fait pendre plusieurs Bourguignons et Anglois , et pour ce étoit icelui arbre ainsi nommé. Et avec ce , lui fut mise la tête sur le bout de l'étendard , et attachée au-dessus de lui à l'arbre dessusdit.

Et après , fit décapiter à Paris messire Louis Gast , Denis de Vulru , maître Jean de Rouvières, et celui qui avoit sonné le cor durant le siège ; et furent mises leurs têtes sur lances ès halles , et leurs corps pendus au gibet par les aisselles. Et tous les biens qui étoient audit marché en très grand nombre , furent distribués du tout au plaisir et pleine volonté dudit roi Henri ; lequel , glorieux de sa victoire , entra en moult noble arroi dedans ledit marché. Et y séjourna aucuns jours avec ses princes , pour lui solacier et reposer ; et là ordonna en bref de réédifier les portes et murailles de la ville de Meaux et du marché , qui par les gros engins avoient été démolis , et abattus durant ledit siège.

CHAPITRE CCLXX.

Comment, après la rendition dessusdite, plusieurs villes et forteresses se rendirent à icelui roi d'Angleterre, auxquelles il commit gens de par lui.

APRÈS la reddition du marché de Meaux, furent mises en l'obéissance du roi Henri plusieurs bonnes villes et forteresses, tant en la comté de Valois comme ès pays à l'environ, par le moyen du seigneur d'Offemont, dessous lequel elles étoient obéissants. Entre lesquelles y furent mises les villes de Crespy en Valois, le châtel de Pierrepont, Merlan, Offemont et aucuns autres. Toutefois demeurèrent audit seigneur d'Offemont ses villes et forteresses; et avec ce, fut mis à pleine délivrance de son corps, par condition qu'il jura la paix finale dernièrement faite à Troyes entre les rois de France et d'Angleterre. Et pour ce entretenir bailla pleiges suffisants, c'est à savoir l'évêque de Noyon et le seigneur de Chauny, lesquels pour sûreté ils obligèrent corps et biens. Et d'autre côté, rendirent les prisonniers qui avoient été pris dedans Meaux, comme dit est dessus, plusieurs forteresses en l'obéissance des deux rois dessusdits.

En après, quand les capitaines tenant la partie du Dauphin ès marches de Beauvoisis, virent et

ouïrent dire comment ce roi Henri leur adversaire prenoit vigoureusement et prudemment les villes, cités et forteresses de ce royaume, qui étoient imprenables, eurent si grand doute, que bref ensuivant, par cette cremeur (crâinte), envoyèrent devers ledit roi leurs ambassadeurs pour traiter avec lui, qu'ils se pussent départir sauvement en dedans certain jour au cas que le Dauphin ne les secourroit au jour dessusdit, lequel ils lui feroient savoir. Entre lesquels traita le seigneur de Gamache pour la ville de Compiègne, dont il étoit capitaine, et aussi pour les forteresses de Remy, de Gournai-sur-Aronde, de Mortemer, de Neufville en Hez, de Tressonsac, et d'aucunes autres au pays dessusdit; et bailla ôtage de les rendre le dix-huitième jour du mois de juin ensuivant ès mains des rois de France et d'Angleterre, ou de leurs commis et députés.

Et en cas pareil traitèrent messire Louis de Thiembronne pour la ville de Gamache, moyennant qu'ils s'en iroient où bon leur sembleroit, sous bon sauf-conduit dudit roi Henri atout leurs biens, et ladite ville et les habitants demeureroient paisibles, en faisant le serment de la paix finale. Et avec ce, fut rendue, par le pourchas de Pierron de Luppel en l'obéissance des deux rois la forteresse de Montagu, qui tenoit grands pays en sa subjection par sa force, et avoit fait de grands dommages aux villes de Reims et de Laon et ès pays à l'environ. Et d'autre partie, ceux qui tenoient

le châtel de Moy vers Laonois , sachant les renditions des villes et forteresses dessusdites , doutant que messire Jean de Luxembourg et les Anglois ne les allassent assiéger soudainement , boutèrent le feu dedans ledit châtel , et s'en allèrent à Guise : et pareillement ardirent et désolèrent les châteaux de Mouteront et de Bussy.

CHAPITRE CCLXXI.

Comment la reine d'Angleterre retourna en France grandement accompagnée; et des états qui furent tenus dedans Paris , et autres matières.

LE vingt et unième jour de mai de cet an mil quatre cents et vingt-deux, Catherine , reine d'Angleterre , qui long-temps par avant étoit purifiée de son premier fils nommé Henri , comme son père , arriva au port de Harfleur en noble appareil , et grand' compagnie de navires , pleins d'hommes d'armes et d'archers desquels le duc de Bedford , frère du roi Henri , étoit chef. Et après qu'ils eurent pris terre , allèrent à Rouen , et de là au bois de Vincennes, devers le roi. Et chevauchoit la reine Catherine en état royal , toujours ledit duc avec elle , à très grand' puissance de gens d'armes. Auquel lieu alla de Meaux à l'encontre d'elle ledit roi Henri son seigneur et mari , avec ses princes ; duquel elle fut reçue joyeusement comme l'ange

de Dieu ; et des rois et reine de France fut faite toute liesse audit lieu du bois de Vincennes , pour la venue de leur beau-fils , et de leur fille la reine. Et le trentième jour de mai , prévigile de la Pentecôte , lesdits rois de France et d'Angleterre , et les reines leurs femmes , partirent dudit bois de Vincennes , et entrèrent à Paris en moult noble état ; et se logea le roi de France et la reine en son hôtel de Saint-Pol , et le roi d'Angleterre et sa compagnie la reine furent logés au châtel du Louvre ; èsquels lieux célébrèrent chacun desdits rois en droit soi , réalement en leurs logis , la solennité de la Pentecôte , qui lors étoit. Et à cedit jour furent ensemble ledit roi d'Angleterre et sa femme tant glorieusement comme pompeusement à leur table à dîner , et couronnés de leurs précieux diadèmes. Là sirent aussi , en la salle où étoient le roi et la reine à table , où étoient gentement appointés , les ducs et princes , gens d'église , gonfanoniers et chevaliers de la gent angloise , chacun comme à son état appartenoit ; et furent remplis de diverses viandes et de boires précieux. Et tinrent à cedit jour lesdits roi et reine noble cour et large ; et tous les Anglois qui étoient là venus à cette fête. Et là le peuple de Paris en grand nombre allèrent audit châtel du Louvre pour voir lesdits roi et reine d'Angleterre séants ensemble , en portant couronne ; mais ledit peuple , sans être administré de boire ni de manger par nuls des maîtres d'hôtels de léans se partirent , contre leur coutume , dont

ils murmurèrent ensemble ; car , au temps passé , quand ils alloient en si haute solennité à la cour de leur seigneur le roi de France , étoient administrés des gouverneurs de boire et manger à sa cour , qui étoit à tous ouverte ; et là ceux qui se vouloient seoir étoient servis très largement par les serviteurs du roi , des vins et viandes d'icelui. Mais alors le roi Charles qui , tout le temps de sa vie , avoit été comme ses prédécesseurs large et courtois , se séoit en son hôtel à Saint-Pol , avec lui la reine sa compagne , assez seuls , et , ainsi que tous , mis arrière et en oubli des grands seigneurs de son royaume , et aussi des autres. Et pour ce temps étoit issue et éloignée toute la puissance dudit royaume d'icelui roi Charles , et entrée ou arrêtée en son beau-fils le roi Henri. Et pour lors le dessusdit roi ne gouvernoit pas sondit royaume ; mais étoit gouverné et mis comme au néant au regard de la noble et grand' puissance , qu'il avoit eue autrefois durant son règne. Pour lesquelles choses plusieurs loyaux François avoient au cœur grand' tristesse , et non pas sans cause. Ésquelles jours icelui roi Henri , étant audit lieu de Paris , fit en icelle ville cueillir la taille des marcs d'argent , dont dessus est faite mention , pour forger la nouvelle monnoie , ainsi et par la manière qu'on l'avoit déjà cueillie ailleurs. Si s'en émurent plusieurs rumeurs ; mais finalement , pour la doute et cremeur dudit roi Henri , les Parisiens n'osèrent montrer semblant de désobéissance , ni rébellion aucunement.

CHAPITRE CCLXXII.

Comment les deux rois allèrent de Paris à Senlis ; du siège de Saint-Valery ; la rendition de Compiègne , et l'ambassade faite à messire Jacques de Harcourt.

LE vingt-deuxième jour de juin, les deux rois de France et d'Angleterre et les reines leurs femmes se partirent de Paris, et allèrent à Senlis, où ils séjournèrent aucuns jours ; et de là, approchant le jour que la ville de Gamache se devoit rendre, y envoya le roi, pour icelle recevoir, le comte de Warwick, atout trois mille combattants en sa compagnie. Lequel comte, comme promis avoit été, entra en ladite ville le vingt-septième jour de juin, et rétablit les ôtages sains et haités (bien portant), lesquels il avoit menés avec lui ; et après reçut les serments de ceux de la ville au nom des deux rois. Et avec ce, y commit capitaine messire Felton, natif d'Angleterre, avec certain nombre de gens d'armes et archers. Ces besognes accomplies, alla ledit comte devant Saint-Valery, que tenoient les Dauphinois, et icelle approchant, envoya ses coureurs devant la ville. De laquelle issirent à l'encontre d'eux environ cent hommes d'armes très experts, montés sur chevaux roides et habiles, qui de pleine venue se ferirent èsdits Anglois ; et y eut d'une partie

et d'autre de grands estours, hommes d'armes navrés terriblement, et aucuns autres pris prisonniers de la partie des Anglois. Mais, en ce faisant, ledit comte, pour secourir et aider ses gens, se hâta moult fort atout son ost, pour quoi il fallut par contrainte les Dauphinois rentrer dedans leur ville en grand' hâte.

Et lors ledit comte moult prudemment chevauchoit en ses armes autour de la ville, pour fermer son ost et tenir ses gens en bonne ordonnance. Dont la plus grand' partie desdits Anglois se logèrent dedans l'abbaye, et les autres le mieux qu'ils purent en tentes et en pavillons. Après lequel logis pris par eux, commencèrent à abattre ladite ville de leurs pierres et engins, sans cesser, jetant contre les murs d'icelle, et les dérompant en plusieurs lieux. Et au regard des saillies et envahissements que firent les Dauphinois chevaleureusement sur ceux du siège, se convient taire, pour cause de brièveté; et pour tant que du côté vers la mer n'y avoit point de siège, par faute de navires que n'avoient pas lesdits assiégeants, issoient lesdits assiégés à leur plaisir par leurs navires, pour aller quérir vivres abondamment et autres choses à eux nécessaires, tant au Crotoy comme ailleurs; laquelle chose moult déplaisoit au comte de Warwick, et à ceux du siège.

Pour ce envoya icelui comte en plusieurs ports de Normandie quérir navires, lesquels vinrent en grand' puissance, et assiégèrent par le côté de

la mer. Dont lesdits assiégés, voyant que de tous côtés avoient perdu l'issue de leur ville, furent moult troublés et assimplis. Pourquoi, au bout de trois semaines ou environ, firent traité avec le dessusdit comte de Warwick, par condition qu'ils se départiroient de ladite ville, saufs leurs corps et leurs biens, le quart jour du mois de septembre ensuivant, au cas que le duc de Touraine, dauphin, ne seroit à ce jour puissant de combattre ses ennemis devant ladite ville. Et aussi durant le temps dessusdit, lesdits assiégés se abstiendront de courir ni fourrager les pays. Sur ce, délivrèrent audit comte, pour plus grand sûreté, bons ôtages; lequel, atout ses Anglois, retourna devers le roi Henri d'Angleterre, après l'accomplissement des choses dessusdites. Et pareillement envoya le roi Henri d'Angleterre, le duc de Bedford, son frère; et autres de ses princes, grandement accompagnés, en la ville de Compiègne, pour icelle recevoir en la main du seigneur de Gamache; lequel, comme par avant avoit promis, la rendit le dix-huitième jour du mois de juin, en la main dudit duc de Bedford, et après se départit, atout environ douze cents combattants, lesquels sous bon sauf-conduit du roi Henri, il en mena outre la rivière de Seine, et de là vers le Dauphin. Et en cas pareil rendit le seigneur de Gamache les forteresses que ses gens tenoient, dont dessus est faite mention. Et par ainsi toutes les places que tenoient les Dauphinois, depuis Paris jusques à

Boulogne sur mer , furent mises en l'obéissance des deux rois de France et d'Angleterre , réservé le Crotoy et la terre de Guise.

En outre , après que ledit duc de Bedford eut reçu les serments des bourgeois et habitants de Compiègne, et aussi qu'il y eut constitué capitaine messire Hue de Launoy , s'en retourna à Senlis , devers le roi Henri , son frère ; et en ce même temps furent envoyés , de par iceux rois, ambassadeurs au Crotoy , devers messire Jacques de Harcourt , c'est à savoir son frère l'évêque d'Amiens, et avec lui l'évêque de Beauvais , messire Hue de Launoy, maître des arbalétriers , et un héraut, de par le roi Henri , pour lui faire sommation de rendre la ville et châtel en la main des rois dessusdits ; mais finalement , pour diligence qu'ils pussent faire , ne purent venir à quelque traité , et pour ce s'en retournèrent.

CHAPITRE CCLXXIII.

Comment le roi d'Angleterre alla de Senlis à Compiègne ; la prise de Saint-Dizier , et la rencontre des Dauphinois et Bourguignons.

EN ce temps , alla le roi d'Angleterre de Senlis à Compiègne , pour voir la ville ; auquel lieu lui furent apportées nouvelles qu'on avoit voulu prendre

la ville de Paris , par aucuns moyens de lettres apportées en ladite ville par la femme de l'armurier du roi de France, laquelle, par un certain jour, bien matin , fut aperçue d'un prêtre qui étoit allé en un sien jardin au dehors d'icelle ville ; et la vit parler secrètement à aucuns gens d'armes , en une vallée au-dessous dudit jardin ; et sur ce, tout effrayé, retourna dedans la porte de Paris, et dit aux gardes qu'ils avisassent à ce qu'ils avoient à faire , et qu'il avoit vu gens armés et une femme parler à eux. Et adonc lesdites gardes, de ce avertis , prirent ladite femme et la mirent en prison , laquelle tantôt après connut son fait. Pour lesquelles nouvelles , ledit roi Henri retourna avec tous ses gens d'armes à Paris , et fit noyer la dessusdite femme pour ses démerites , et avec elle aucuns de ses complices , et puis retourna à Senlis devers le roi de France.

Auquel temps messire Jean du Vergy et messire Antoine prirent la ville de Saint-Dizier en Partois ; mais les Dauphinois qui étoient dedans se retrahirent au châtel, auquel lieu ils furent tantôt assiégés ; et entre temps , la Hire et aucuns autres capitaines s'assemblèrent en grand nombre , pour aller secourir ceux dudit châtel. De laquelle assemblée furent avertis les deux seigneurs dessusdits , et pour y résister se mirent ensemble au plus grand nombre qu'ils purent finer , et allèrent au-devant de leurs adversaires , lesquels ils assaillirent très vigoureusement , et enfin les détroussèrent. Si en y eut de morts environ quarante , et les autres se

sauvèrent par fuite. Après laquelle besogne retournerent audit lieu de Saint-Dizier ; et bref ensuivant se rendit à eux ledit châtel , lequel ils regarnirent de leurs gens.

S'ensuit la complainte du pauvre commun et des pauvres laboureurs de France.

Hélas ! hélas ! hélas ! hélas !
 Prélats , princes , et bous seigneurs ,
 Bourgeois , marchans , et advocats ,
 Gens de mestiers grans et mineurs ,
 Gens d'armes , et les trois estats ,
 Qui vivez sur nous laboureurs ,
 Confortez nous d'aucun bon ayde :
 Vivre nous fault , c'est le remède.

Vivre ne povons plus ensemble
 Longuement , se Dieu n'y pourvoye :
 Mal fait qui l'autruy tolt ou emble
 Par barat , ou par faulse voye.
 Perdu avons soulas et joye
 L'en nous a presque mis à fin ,
 Car plus n'avons ne blé ne vin.

Vin ne froment ne autre blé.
 Pas seullement du pain d'avoïne ,
 N'avons nostre saoul la moitié
 Une seulle fois la sepmaine :
 Les jours nous passons à grand' peine ,
 Et ne sçavons que devenir ;
 Chacun s'en veult de nous fuyr.

Fuyr de nous ne devez mie ,
 Pensez-y , nous vous en prions.

Et nous soustenez nostre vie :
Car, pour certain, nous languissons.
Allangouris nous nous mourons,
Et ne sçavons remède en nous,
Seigneurs, pour Dieu, confortez-nous.

Confortez-nous, vous ferez bien,
Et certes vous ferez que saiges :
Qui n'a charité, il n'a rien.
Pour Dieu, regardez noz visaiges,
Qui sont si piteux et si palles,
Et noz membres riens devenir,
Pou nous povons plus soustenir.

Soustenir ne nous povons plus
En nulle manière qui soit :
Car, quand nous allons d'huy en huys,
Chacun nous dit : Dieu vous pourvoye !
Pain, viandes, ne de rien qui soit,
Ne nous tendez nen plus qu'aux chiens,
Hélas ! nous sommes chrestiens.

Chrestiens sommes-nous voirement,
Et en Dieu sommes tous vos frères,
Si vous avez l'or et l'argent
Ne sçavez si durera guères :
Le temps vous aprestent les biens,
Ft si mourrez certainement,
Et ne savez quand, ne comment.

Comment dictes-vous et pensez
Plusieurs choses que de nous dictes,
Que ce nous vient par noz péchéz,
Et vous en voulez clamer quittes.
Pour Dieu jà plus ne le dictes,
Et autrement nous confortez
Pour ce en pitié nous regardez.

Regardez-nous , et si pensez ,
Que sans labour ne povez vivre ,
Et que tous sur nous vous courez ;
(Long-temps a que chacun nous pille)
Ne nous laissez ne croix ne pille ,
Ne rien vaillant que vous puissiez ,
De quelque estat que vous soyez .

Soyez , si vous plaist , advisez ,
Et que de cecy vous souviene ,
Que nous ne trouvons que gagner ,
Ne nul qui nous mette en besongne .
Chacun de vous de nous s'eslongne ,
Mais s'ainsi nous laissez aller ,
A tard vous en repentirez .

Repentirez vous si acertes ,
Que si ainsi nous en allons ,
Vous cherrez les jambes retraictes ,
Et au plus près de voz talons ;
Sur vous tumberont les maisons ,
Vos chasteaulx et vos tenemens :
Car nous sommes voz fondemens .

Voz fondemens sont enfondus ,
N'y a mais rien qui les soustienne ;
Les murs en sont tous pourfondus ,
N'y a pilier qui les retiengne ,
N'y estat qui en rien se faingne
De nous mener jusque au plus has :
Pource nous fault crier , hélas !

Hélas ! prélats et gens d'église ,
Sur quoy nostre foy est assise ,
Chiefs estes de chrestienté ,
Vous nous voyez nuds sans chemise
Et nostre face si eslize ,
Et tous languis de povreté .

Pour l'amour Dieu , en charité ,
Aux riches gens ce remonstrez
Et que vous les admonestez.
Qu'ils ayent pitié d'entre nous autres ,
Qui pour eux avons labouré
Tant que tout leur est demouré :
De noz povretez ils sont causes ,
Comme leur dirons cy en bas :
Pour ce nous fault crier , hélas !

Hélas ! très puissant roy françois ,
Nous pensons si bien ravisois ,
Et tu feusses bien conseillé ,
Qu'aucun pou nous espargnerois :
Tu es le roy de tous les roys ,
Qui sont en la chrestienté ,
Dieu t'a ceste grand' dignité
Baillée , pour raison deffendre ,
Et diligemment entendre
Aux complainctes qui vont vers toy :
Et par ce garder nous pourras ,
De ainsi fort crier , hélas !

Hélas ! très noble roy de France ,
Le pays de vostre obéissance
Espargnez-le : pour Dieu mercy ,
Des laboureurs ayez souv'nance ,
Tout avons prins en patience
Et le prenons jusques à icy ;
Mais tenez-vous assure , que si
Vous n'y mettez aucun remède ,
Que vous n'aurez chasteau ne ville ,
Que tous seront mis à exille ,
Dont jà sommes plus de cent mille
Qui tous voulons tourner la bride ,
Et vous lairrons tout esgaré ,

Et pourrez cheoir en tel trespas ,
Qu'il vous faudra crier , hélas !

Hélas ! ce seroit grand douleur
Et grand' pitié à regarder ,
Qu'un si très excellent seigneur
Criast , hélas ! Or y pensez ,
Pas ne serez le premier ,
Qui par deffaut de raison faire ,
D'estre piteux et débonnaire
Auroit esté mis en exil.
Tenu estes de bon affaire ,
Mais que n'ayez point de contraire ,
Dieu vous garde de ce péril !
Et nous mettez si au délivre ,
Qu'en paix puissions dessous vous vivre
Dès le plus haut jusques au bas ,
Tant que plus ne crions , hélas !

Hélas ! comment ces tailles grans ,
Qu'avez fait , passa quinze ans
Par chacun an trois fois ou deux ,
Et des monnoyes les tumbemens ,
Et les griefs de voz sergens
Ont bien noz vaches et nos bœufs
Amoindris , et tous nos chevaux ,
Tant qu'ils n'y treuvent plus que prendre :
Mais , par Jésus , le roi des cieus ,
Ne sçay si vous en vallez mieux.
Pour ce vous prions à jointes mains ,
Que nous pardonnez noz complains ,
Et qu'en hayne ne prenez pas ,
Si nous crions ainsi , hélas !

Hélas ! pour Dieu , noz bons seigneurs ,
Qui estes les grans gouverneurs ,
Et gouvernez tous nostre roy ,

Que nous veuillez donner secours :
Au roy présentez noz clamours,
Et vous joingnez de bonne foy
A luy faire passer l'octroy,
Que tant humblement requéron,
En nostre humble supplication.
Noz très chers seigneurs vous sçavez
Que la clef du royaume tenez
Et que trestout ne gist qu'en vous :
Et pour ce vous plaise qu'ayez
Regard à noz grans povretez,
Et qu'ayez mercy de nous.
Pour Dieu seigneurs, advisez vous,
Vous tous qui avez la puissance
De donner bonne conséquence
Aux lettres qu'envoyons au roy
Et aux estats qui sont à soy,
Et aussi pourrez en tel cas
Nous garder de crier, hélas !

Hélas ! ducs, et marquis et comtes,
Barons, chevaliers et vicomtes,
Et nobles qui chasteaux avez,
Voz ayglantiers et voz ronces,
Vos officiers avec leurs pompes
Nous ont souvent fait espoucer,
A voz murs nous ont fait garder,
La nuict à la pluye et au vent
Trestout le corps de nous tremblant :
Puis nous mettoient voz gens assurez
Qu'avions dormy dessus les murs,
Et noz robbes nous despouilloient
Par violence rudement,
En nous mettant à grands rançons,
Frappans sur nous de gros bastons,

Puis que leur disions tout bas :
 Mercy pour Dieu , hélas ! hélas !

Hélas ! hélas ! encor' n'estiez
 Vous pas contens , se plus n'aviez
 De nous puis qu'estions batus :
 Et que nous estions rançonnez
 A fin de venir aux escus ,
 Que vous avez moult souvent eus ,
 Disant : « C'est nostre droit demaine. »
 Raison le voudroit à grand' peine :
 Là ne sont pas les fondemens
 De vos terriens tenemens ,
 Ils sont bien autrement fondez
 Si vous très bien le sçaviez :
 Mais je croy que n'y tendez pas ;
 Vous en pourriez bien dire , hélas !

Hélas ! volentiers nous teussions
 De plus parler , si nous peussions ,
 De vous , ne de voz officiers.
 Mangé ils ont noz goretons ,
 Et noz brebis , et noz moutons :
 Et de noz bleds faits voz garniers ,
 Puis faut à leur sergent leur glene ,
 Au portier du bled pour sa peine :
 Et puis faut pour chacun vaisseau ,
 Qui est mis dedans le chasteau ,
 Cinq sols pour vostre capitaine ,
 Et un ou deux boisseaux d'avoyne ,
 Dont il fait souvent grans amas :
 Ne luy chault se crions hélas .

Hélas ! encore y a-il plus ,
 Qui moult souvent le cueur nous trouble ,
 Quand le roy met une ayde sus :
 Il convient que le coup nous double .

Vous nous en mettez en grand trouble :
Car il convient souventes fois ,
Que nous les payons par deux fois .
Et quand gens d'armes au pays viennent ,
Qui de bien vous servir se peinent ,
Pource que vous les soustenez ,
Noz beufs , et noz vac hes emmeinent
Et les tuent , et les detiennent :
Et s'il est que les engardez ,
Il faut qu'ayez pour voz peines
Et de l'argent , et des avoynes ,
Et les mettent en un grand tas ;
Nous povons bien crier hélas .

Hélas ! gens d'armes et de traict ,
Vous avez le forment deffaict ,
Et mis en consommation ;
Tourmentez nous avez de fait ,
Le complaindre peu nous vaudroit
Se plus avant en dision .
Chacun sçait bien si nous menton ,
Mais je croy , que vueillez ou non ,
Qu'avant que soit longue saison
Passée , dire je vous os ,
Que vous nous voirrez en repos .
A l'ayde de voz destinées ,
Et de neiges , et de gelées
Qui ont esté en maints hyvers ,
Maints en cherront trestous en vers ,
Trestous morts la gueulle bayée
Avant que l'année soit passée ,
Se Dieu n'y employe sa grâce .
Ainsi lui plaise qu'il le face ,
Comme il fait aux Egyptiens
Jà pieça en l'ancien temps ,

Quand il les repent de la manne ,
Qu'il leur fait du ciel descendre ,
De Pharaon les délivra ,
Ainsi que de nous il fera ,
S'il luy plaist , ains Pasques fleuries
Si vous ne menez meilleur vie :
Et puis après ne dirons pas ,
Que nous faciez crier hélas !

Hélas ! advocats emparlez ,
Maintesfois nous avez brouillez
Et maintenus en plaidoyer :
Dont bien garder vous nous poviez
Se la volenté en eussiez ,
Mais ce n'estoit que voz envies ,
Tant qu'eussiez les bources garnies
De nous mettre à nul accord ,
Ainçois que vos voyes subtives ,
Par voz arts et par vos pratiques ,
Nous faisiez du droict le tort :
Bien estes causes les plusieurs
De partie de nos douleurs ,
De noz pertes , et de noz gas.
Bien en pourriez crier hélas !

Hélas ! bourgeois , qui de nos rentes ,
De noz labeurs et de noz plantes ,
Avez vescu au temps passé :
Vous voyez nos chières dolentes ,
Et les poux qui nous cheent des temples
De langueur et de povreté.
Maints jours nous avez abuzé ,
Et recueillis en vostre hostel ,
Quand voz rentes vous doubloient :
Mais quand vous nous voyez en debte
Et que nous n'avons ne vin ne bled ,

Plus ne faictes compte de nous :
Pour ce souvent nous faictes vous
Braire et crier haut et bas,
Que ferons nous , chetif , hélas !

Hélas ! marchans , vous nous avez
Par maintesfois revisitez ,
Et voz denrées survendues ;
Mais quand de nous acheptiez
Vous le nous mesprisiez :
Fay estoit bien en vous perduë.
Vous avez loyauté deceuë ,
Et vous avez commis usure ,
Larrecin et parjurement :
Mais celuy qui rendra droiture
A toute humaine créature ,
Vous rendra vostre payement
Par son droicturier jugement :
Et mauldirez tous ces amas
Quand crier vous faudra , hélas !

Hélas ! vous autres de mestiers ,
Mareschaux et cordouënniers ,
Et les tanneaux de peaux veluës ,
Vous nous avez esté moult chiers :
Voz parolles nous ont deceuës ,
Pis nous avez fait que usuriers ,
Car pour néant , par chacun jour ,
Vous avez eu nostre labour :
Marchands , avant la cueillette
Bien en pourrez avoir mal tour ,
Si n'en faictes aucun retour ,
Avant que jugement s'y mette ;
Alors saison ne sera pas
Que vous faulsist crier , hélas !

Hélas ! vous sçavez tous comment
 Nous perdismes nostre froment ,
 Que entant nous semasme ès terres
 Pour la gelée dure et grand ,
 Qui les meit à confondement :
 Et puis vous sçavez tous quels guerres ,
 Quels meschiefs et quelles rappines
 Nous feirent toutes ses vermines ,
 Qui vindrent aux saisons nouvelles.
 N'y demoura ne pois ne febves
 Dont ne tatassent des premiers ,
 Rats et souris et verminiers ,
 Et les espis en emportoient
 Des bleds qui demourez estoient :
 Et par moult diverses manières
 Ils les mettoient en leurs tesnières ,
 Et en feirent de grans amas ,
 Dont maints en ont crié : hélas !

Hélas ! avons crié assez
 Pour Dieu que vous nous pardonnez ,
 Et que vous pensez en vous-mesmes
 Si nous vous disons vérité :
 Tout notre fait veoir vous povez ,
 Ainsi que nous faisons nous-mesmes.
 Courroux , mal talent et attaines
 Nous regardent tous chacun heure ;
 Beuf ne pourceau ne nous demeure ,
 Ne brebis , ne noz pauvres vaches ,
 Dequoy faisons noz laitages ,
 Qui notre vie soubstenoit ,
 Et de la faim nous guarissoit :
 Mais la mort et le divers temps
 Les a fait demourer ès champs ,
 Et morts les trouvons par les tets :
 C'est ce que bien souventesfois ,

Quand voyons advenir tel cas,
Qui nous fait fort crier : hélas !

Hélas ! sans plus vous dire hélas,
Comment peuvent penser créatures,
Qui bien advisent noz figures,
Et ont sens et entendement,
Et nous voyent nuds par les rues
Aux gelées et aux froidures,
Nostre pauvre vie querant :
Car nous n'avons plus rien vaillant,
Comme aucuns vueillent langaigez.
Ils s'en sont tres mal informez ;
Car s'ils pensoient bien en Todigues
Et Escoçois en leur complices,
Et ès yvers qui sont passez,
Et autres voyes fort obliques,
Dont tous estats nous sont reliques
Comme chacun nous a plusmé :
Ils seroient bien hérétiques,
S'ils pensoient bien en leurs vices,
Qu'il nons fût rien demouré :
Tels langaiges ne sont que gas,
Si nous taisons de dire : hélas !

O tres sainte mère l'église,
Et vous tres noble roy de France,
Conseilliers, qui à votre guise
Mettez tout le pays en ballance,
Advocats de belle loquence,
Bourgeois, marchans, gens de mestiers,
Gens d'armes, qui tout exillés,
Pour Dieu et pour sa douce mère,
A chacun de vous en droit soy,
Vous plaise penser aucun poy
En ceste complaincte amère.

Et si vous bien y advisez
Nous cuidons que appercevrez ,
Et que vous voirrez par voz yeux
Le feu bien près de voz hosteux ,
Qui les vous pourroit bien brusler ,
Si garde de près n'y prenez.
Désormais si nous nous taillons ,
Autres lettres vous enverrons
Closes. Dedans voir vous pourrez
Noz faits et noz conclusions ,
Et les fins à quoy nous tendons.
S'il vous plaist vous les ouvrirez ,
Noz requestes vous conclurez ,
Et Dieu du tout ordonnera
A la fin ou quand luy plaira :
Mais Dieu vous y doint si bien faire,
Qu'acquérir vous puissiez sa gloire ,
Et qu'en ce ayez tels regards ,
Que plus ne vous criens : hélas !
Amen par sa grâce.

CHAPITRE CCLXXIV.

Comment le duc de Touraine , dauphin , fit assiéger Cône-sur-Loire ; le voyage qui se fit à cette cause de par le duc de Bourgogne ; et la mort du roi d'Angleterre.

OR convient parler du duc de Touraine , dauphin , lequel en ce temps assembla , en divers pays , environ vingt mille combattants , atout lesquels il se tira à Sancerre , auquel lieu se tint de sa personne assez longue espace. Durant lequel temps fut mise en son obéissance la Charité-sur-Loire , où il mit grand' garnison de ses gens ; et après fit assiéger la ville de Cône-sur-Loire , qui , en la fin , fut contrainte de traiter avec les commis d'icelui dauphin , par condition qu'ils lui rendroient ladite ville , le seizième jour du mois d'août , au cas que le duc de Bourgogne ne les secourroit audit jour , si puissamment que pour les délivrer de la main de ses adversaires. Et pour ce entretenir , baillèrent les assiégés otages auxdits assiégeants ; et avec ce , promirent les deux ducs dessusdits , c'est à savoir de Bourgogne et de Touraine , par la bouche de leurs hérauts , à être et comparoir chacun à toute sa puissance à ladite journée , pour combattre l'un contre l'autre. Et afin d'entretenir icelle , ledit duc de Bourgogne , qui par avant s'étoit conclu de

retourner en son pays d'Artois, demeura en Bourgogne, et manda gens de toutes parts, tant en Flandre, en Picardie, comme ailleurs, à venir vers lui. Et si envoya devers le roi d'Angleterre, lui requérir bien instamment qu'il lui envoyât certain nombre de ses gens pour être avec lui à ladite journée, avec aucuns de ses princes et chefs de guerre; lequel roi fit réponse à ceux que le duc y avoit envoyés, que ce ne feroit pas, mais iroit en propre personne avec toute sa puissance; et entre temps, messire Hue de Launoy, maître des albalétriers de France, assembla grand nombre de gens, tant de la comté de Flandre, comme des marches vers Lille; et pareillement le firent messire Jean de Luxembourg, le seigneur de Croy, et plusieurs autres capitaines de Picardie, atout lesquels, vers l'issue du mois de juillet, se tirèrent par divers chemins autour de Paris, et de là par Troyes en Champagne.

Et d'autre partie, le roi d'Angleterre, qui étoit en la ville de Senlis, non pas bien santieux (sain) de sa personne, fit partir son ost d'autour de Paris, sous la conduite du duc de Bedford son frère, du comte de Warwick, et autres de ses princes et capitaines, pour aller en Bourgogne; et lui-même, assez aggravé de maladie, partit dudit lieu de Senlis, après qu'il eut pris congé au roi de France, à la reine, et aussi à sa femme, qui depuis ne le revit; et alla à Melun, où il se fit mettre sur une litière, sur intention d'aller à la journée dont dessus

est faite mention avec ses gens. Mais pour tant qu'il se sentit trop affoibli, et qu'il empiroit de jour en jour, retourna, et se fit mener au bois de Vincennes, et là s'alita du tout. Et ledit duc de Bedford, ses princes, et tout son ost, se tirèrent par plusieurs journées jusques au pays de Bourgogne; et ainsi le firent tous les seigneurs de Picardie, et d'autres lieux; et tant cheminèrent qu'ils vinrent en la ville de Vézelay, où ils trouvèrent le duc de Bourgogne, qui là les attendoit atout (avec) grand' puissance de gens d'armes qu'il avoit assemblés de plusieurs lieux. Si les reçut, et festoya moult joyeusement. Et par espécial, quand il trouva ledit duc de Bedford et les autres princes d'Angleterre, les remercia moult humblement du noble et puissant secours qu'ils lui faisoient à son besoin. En après, les princes et capitaines dessusdits, joints ensemble, comme vous avez ouï, commencèrent à chevaucher atout leurs gens qui étoient en très grand nombre, en approchant ladite ville de Cône; et avoient établi, par ordonnance, avant-garde, bataille, et arrière-garde. Et là, chacune desdites parties avoit certain nombre d'Anglois, Picards et Bourguignons, afin qu'au jour qui étoit assigné, n'y eut nulles envies, et que nulles des trois parties ne pussent avoir honneur ou déshonneur l'une plus que l'autre. Et ainsi, tenant cette ordonnance chevauchèrent audit lieu de Cône, devant laquelle ils se logèrent la nuit, dont le lendemain devoient être combattus, par les promesses ci-des-

sus déclarées. Mais ledit duc de Touraine, dauphin, et ceux qui le gouvernoient, sachant la puissance des princes dessusdits, se retrahit, atout ses gens, devant Bourges en Berri, et ne comparut homme pour lui à ladite journée.

Et par ainsi, demeura icelle ville de Cône en l'obéissance dudit duc de Bourgogne; et après cette journée passée, se mit tout l'ost à retourner devers Troyes. Toutefois, durant icelui voyage, y eut grand' nécessité de vivres, et par especial de pain. Mais tantôt qu'ils furent vers la dessusdite ville de Troyes, se commencèrent à mettre au large sur le plat pays; lequel, tant pour leur venue comme pour leur retour, fut moult travaillé partout où ils passèrent. Auquel retour, sur le chemin, vinrent certaines nouvelles audit duc de Bedford, que son frère, le roi Henri, étoit moult oppressé de la maladie dessusdite, et en grand péril de sa vie; et pour ce incontinent avec lui plusieurs de ses plus féables, à privée mesgnie (suite), chevaucha moult en hâte jusques au bois de Vincennes où il étoit, et là le trouva moult aggravé. Et en cas pareil, vint à la connoissance du duc de Bourgogne, lequel y envoya messire Hue de Launoy pour le visiter, et savoir en quel point il étoit.

Et adonc icelui roi, sentant qu'il étoit moult travaillé de maladie, fit venir autour de son lit son frère le duc de Bedford, son oncle, comte de Warwick, messire Louis de Robersart, et avec aucuns autres, jusques à six ou huit de ceux où il avoit la plus

grand' fiance de tous ses familiers. Si leur dit, et remontra assez piteusement, comment il véoit bien que c'étoit le plaisir de son créateur, qu'il finât sa vie en délaissant ce monde-ci. Et après, dit à son beau-frère : « Jean, beau-frère, je vous prie sur » toute la loyauté et amour qu'avez eue à moi, » que soyez toujours bon et loyal à mon beau-fils » Henri votre neveu ; et vous charge, sur tant que » vous pouvez méprendre, que tant que vous vi- » vrez, ne souffrez à faire traité avecque notre » adversaire, Charles de Valois, ni autres, pour » chose qu'il advienne, que la duché de Norman- » die ne nous demeure franchement. Et au cas que » beau-frère de Bourgogne voudra entreprendre » le régime de ce royaume, je vous conseille que » vous lui baillez ; mais s'il le refuse, si le pre- » nez. Et à vous, bel oncle d'Excestre, je vous » laisse seul et pour le tout le régime du royaume » d'Angleterre ; car je sais que moult bien le savez » gouverner ; et vous prie, que pour quelque af- » faire qu'il advienne, ne retournez plus en » France ; et avec ce vous ordonne à être du tout » gouverneur de beau-fils votre neveu ; et vous » requiers, sur tant que vous m'avez aimé, que le » voyez et visitez très souvent en votre personne. » Et vous, beau cousin de Warwick, je veuille que » soyez son maître d'hôtel, et que demeurez tout » quoi avec lui, pour le conduire et apprendre l'état » qu'il appartient : car je n'y saurois mieux pour- » voir. Et après, je vous prie, tant comme je puis

» à tous, que gardez, sur quant que vous pouvez
» méprendre, que n'ayez aucune dissension avec
» beau-frère de Bourgogne, et ce défendez expressé-
» ment à beau-frère Honfroy (Humphrey): car s'il
» advenoit, que Dieu ne veuille! qu'il y eût entre
» vous et lui aucunes malveillances, les beso-
» gnes de ce royaume, qui sont moult avancées de
» notre parti, en pourroient être empirées. Et si,
» gardez que ne délivrez pas de prison beau-cousin
» d'Orléans, le comte d'Eu, le seigneur de Gau-
» court, de Guichart, de Chisay, jusques à tant que
» beau-fils aura son âge compétent; et des autres
» faites-en comme bon vous semblera. »

Après lesquelles paroles, et aucunes autres pareilles, les seigneurs dessusdits là étant lui répondirent moult humblement, chacun en droit soi, ayant au cœur très grand' tristesse, que tout ce qu'il leur ordonnoit, et qu'ils sauroient que seroit son plaisir à être fait, ils accompliroient à leur pouvoir, sans en rien aller au contraire; et étoient tous moult ennuyés de ce qu'ils le véoient être en si petit état de santé. Et tôt après se départirent de ladite chambre aucuns d'iceux, et messire Hue de Launoy, qui avoit été envoyé devers le roi dessusdit, comme dit est dessus, de par ledit duc de Bourgogne, après qu'il eut bien et à point accompli sa légation, et eu aucunes paroles avecque icelui roi, retourna devers ledit duc; et bref, le roi dessusdit fit venir devant lui ses médecins, et leur requit bien instamment qu'ils lui vouldissent dire,

selon ce qu'ils pouvoient voir de lui , quel terme de vie il pouvoit encore bien avoir ; à laquelle requête ils délaissèrent certaine espace de lui faire savoir , sinon de lui bailler espérance , en disant qu'il étoit bien en Dieu de le faire retourner en santé ; si ne fut pas de ce content , et les requit , comme devant , qu'ils lui disent la vérité. Et adonc parlèrent ensemble , et après , par la bouche de l'un d'eux , qui se mit à genoux devant lui , lui fut dit :
 « Sire , pensez à votre ame , car il nous semble , si »
 » n'est la grâce de Dieu , qu'il est impossible que »
 » vivez plus de deux heures. »

Et lors manda son confesseur , et aucuns autres de sa famille , et gens d'église , et ordonna à dire les sept psaumes ; et quand vint à *Benigne fac domine* , où il y a *muri Hierusalem* , il les fit arrêter , et dit tout haut que , sur la mort qu'il attendoit , il avoit intention qu'après qu'il auroit mis le royaume de France en paix ; de aller conquerrre Jérusalem , s'il eût été le plaisir de son créateur de le laisser vivre son âge. Et après qu'il eut ce dit , le fit parfaire. Et assez bref ensuivant , selon le terme que dit avoient les dessusdits médecins , rendit son esprit le derrain jour d'août.

Pour la mort duquel le duc de Bedford , son frère , et tous les autres princes , avec généralement tous ceux du royaume d'Angleterre , firent grands lamentations , et demeurèrent en grand' tristesse. Et tôt après furent enterrées ses entrailles en l'église et monastère de Saint-Maur-des-Fossés , et

son corps bien embaumé fut mis en un cercueil de plomb.

Durant lequel temps le duc de Bourgogne vint de Brie-Comte-Robert audit lieu du bois de Vincennes, et alla voir et visiter le duc de Bedford, frère du roi dessusdit, et les autres princes là étant, avec lesquels eut aucun bref parlement; lequel finé, se partit de là, et alla à Paris loger en son hôtel d'Artois. Et le roi dessusdit, accompagné de ses princes Anglois, et de ceux de son hôtel, avec grand' multitude d'autres gens, fut mené en grand triomphe à Paris, et mis dedans l'église Notre-Dame, où il fut fait un service solennel; et de là fut mené grandement accompagné en la cité de Rouen, et y demeura assez longue espace de temps. Et entre temps, s'assemblèrent les princes en conseil audit lieu de Paris, c'est à savoir les ducs de Bedford, de Bourgogne et d'Excestre, avec plusieurs autres grands seigneurs, afin d'avoir avis et délibération ensemble sur la gouverne et entretenement du royaume de France. Et là fut conclu et promis par eux derechef, qu'en la forme et manière qu'il avoit été traité autrefois entre les deux rois à Troyes en Champagne, s'entretenroit la paix finale qui jurée et promise avoit été entre les parties. Et comme il fut assez véritablement su, la principale maladie dont ledit roi alla de vie à mort, lui vint par feu qui lui prit par dessous au fondement, assez semblable au feu que l'on dit être la maladie Saint-Antoine.

En outre , après que les princes dessusdits eurent pris leurs conclusions sur le régime du royaume , comme vous avez ouï , dedans la ville de Paris , se partit bref ensuivant de Paris le duc de Bourgogne , et retourna atout ses Picards en Artois et en Flandre ; et le duc de Bedford , avec autres princes Anglois , s'en alla à Rouen , pour appointer et ordonner des affaires de la duché de Normandie . Et là fut menée en noble appareil la reine d'Angleterre , qui de la mort de son feu mari rien ne savoit .

Or dirons dudit feu roi Anglois , et savoir est que les seigneurs du sang royal le mirent sur un chariot , que menoient quatre grands chevaux ; et avoient fait sa semblance et représentation de cuir bouilli , peint moult gentillement , portant en son chef couronne d'or moult précieuse ; et tenoit en sa main dextre le sceptre ou verge royale , et en sa main sénestre avoit une pomme d'or ; et gisoit en un lit sur le chariot dessusdit , le visage vers le ciel . Duquel lit le couvertoir étoit de drap de soie vermeil battu à or ; et avec ce portoit-on en haut , à passer parmi les bonnes villes , par-dessus le chariot , un moult riche drap de soie , en la manière qu'on l'a accoutumé de porter sur le corps Jésus-Christ , au jour du saint Sacrement ; et ainsi , allant moult grandement accompagné de ses princes et de sa chevalerie de son hôtel , fut mené le droit chemin de Rouen à Abbeville , et mis en l'église Saint-Offran . Et si avoit moult de gens d'église à la dextre et sénestre partie du trépassé , qui nuit et jour , les uns après les autres , en chevauchant , che-

minant ou arrêtant , chantoient sans cesser l'office des morts , et célébroient tous les jours pour lui depuis le point du jour, ès églises où ils logeoient, messes jusques à ce qu'il étoit none. Et après, d'Abbeville à Hesdin , et de là à Montreuil , et puis par Boulogne allèrent à Calais; et toujours, sur ledit chemin, y avoit autour dudit chariot plusieurs hommes vêtus de blanc , qui portoient en leurs mains torches allumées; et derrière étoient vêtus de noir ceux de la famille et de l'hôtel dudit roi; et après , suivoient ceux de la lignée, vêtus de vêtements de pleurs et de plaints.

Et ensuivant tout ce , alloit la reine, en grand' compagnie, environ demi-lieue loin après son dit seigneur; lequel, comme dit est, fut mené à Calais; et de là nagèrent par mer à Douvres en Angleterre; et puis par Cantorbie et Rochestre allèrent à Londres, où ils arrivèrent la nuit de St.-Martin d'hiver.

A l'encontre duquel roi issirent de ladite ville de Londres , quinze évêques vêtus de chasubles pontificaux , et plusieurs abbés mitrés , et autres hommes d'église en grand nombre , avec grand' multitude de bourgeois et autres communes ; lesquels gens d'église tous ensemble mirent ledit roi défunt dedans ladite ville en chantant l'office des morts ; et le menèrent par le pont de Londres et par la rue des Lombards, jusques à l'église cathédrale de Saint-Pol. Et au plus près du chariot étoient plorants et lamentants les princes de son lignage. Et avec ce, le premier cheval des quatre

qui menaient ledit chariot, auquel le roi étoit, avoit un collier qui étoit peint des anciennes armes d'Angleterre. Au collier du second cheval étoient peintes les armes de France et d'Angleterre écartelées, lesquelles lui même portoit en son vivant. Au collier du tiers cheval étoient peintes pleinement, sans différence nulle, les armes de France. Et au collier du quart cheval étoient peintes les armes que portoit, quand il vivoit en ce monde, le noble roi Artus, que nul ne pouvoit vaincre; lesquelles armes étoient un écu d'azur à trois couronnes d'or. Et après que le service dudit roi eut été fait royalement, ils le portèrent enterrer en l'église de Vastremoustier (Westminster), auprès ses prédécesseurs rois d'Angleterre. Auquel enterrement fut fait en toutes choses généralement plus grand état et bobant que depuis deux cents ans par avant n'avoit été fait de nuls des autres rois d'Angleterre. Et même à lui mort, comme dit est, et mis en sa sépulture, lui ont fait et font chacun jour aussi grand honneur et révérence, comme s'ils fussent acertenés qu'il fût ou soit saint en paradis.

Ainsi et par cette manière fina icelui roi Henri, en la fleur de son âge; car quand il alla de vie à mort pouvoit avoir environ quarante ans; et étoit moult sage et expert en toutes besognes dont il se vouloit entremettre, et de très hautain vouloir; et avoit sept ou huit ans que son règne dura en France, fait en icelui de très grands conquêtes, plus que

nuls de ses prédécesseurs n'avoient fait long-temps paravant. Et pour vrai il étoit si craint et douté de ses princes et capitaines, qu'il n'en y avoit nul, tant lui fût prochain et bien de lui, qui osât transgresser ses ordonnances, et par espécial ceux de son royaume d'Angleterre.

Et pareillement étoient à ce réduits tous ceux du royaume d'Angleterre et de France, de quelque état qu'ils fussent, qui étoient sous son obéissance et domination. Et la cause principale si étoit, par ce que ceux qui faisoient le contraire et enfreignoient les dessusdites ordonnances, il faisoit punir très criminellement, sans en avoir aucune miséricorde.

En après toutes les besognes dessusdites accomplies, s'assemblèrent les trois états du royaume d'Angleterre, en très grand nombre, pour avoir avis et délibération qu'il étoit bon à faire sur le régime dudit royaume; et enfin se conclurent et élurent à roi le seul fils d'icelui roi Henri défunt, lequel n'avoit que seize mois d'âge ou environ, et se soumirent du tout en son obéissance, nonobstant sa jeunesse; et prestement lui baillèrent état royal, et convinrent à le gouverner et conduire le comte de Warwick et autres. Durant lequel temps y eut un noble chevalier de Picardie, qui dit à son poursuivant une joyeuseté, par manière de gaberie, touchant la mort du roi d'Angleterre. Ce fut messire Sarrazin d'Arly, oncle du vidame d'Amiens, lequel pouvoit lors bien avoir soixante ans d'âge; et demouroit en un sien châtel qu'il avoit de par sa

femme, sœur au seigneur d'Offemont, nommé Acheu, assez près de Pas en Artois, et là étoit tout malade de goutte : néanmoins, volontiers enquéroit et oyoit raconter des nouvelles. Si retourna en ses jours sondit poursuivant nommé Haurenas, qu'il avoit envoyé dehors ; et étoit environ de l'âge de son maître, et l'avoit long-temps servi. Et après sa venue, l'examina ledit messire Sarrazin, et lui demanda s'il savoit rien de la mort dudit roi d'Angleterre. Il dit qu'oui, et qu'il l'avoit vu à Abbeville, en l'église de Saint-Offren, et lui raconta tout l'état et comment il étoit habillé, assez pareillement qu'il est déclaré en ce présent article. Et adonc, messire Sarrazin lui demanda, par sa foi, s'il l'avoit bien avisé. Et il répondit qu'oui. « Or me » dis, par ton serment, s'il avoit point ses housseaux » chaussés. — Ah ! monseigneur, dit-il, nenni, par » ma foi. — Lors, lui dit messire Sarrazin ? Haurenas, beau ami, jamais ne me crois, s'il ne les a » laissés en France. » A ce mot tous ceux qui étoient présents commencèrent à rire, et puis parlèrent d'autre matière.

CHAPITRE CCLXXV.

Comment la duchesse de Bourgogne, Michelle, alla de vie à trépas, en la ville de Gand; et comment le duc de Bedford fut fait régent, et de plusieurs forteresses abattues.

DURANT les assemblées qui se firent pour le voyage de Cône, comme dit est, s'accoucha malade en la ville de Gand la duchesse de Bourgogne, Michelle, fille au roi de France, et sœur du duc de Touraine, dauphin; en laquelle maladie tant continua qu'en la fin alla de vie à trépas. Pour la mort de laquelle tous ses serviteurs, et universellement tous ceux de Gand et de la comté de Flandre, n'entendirent pas à joie, mais à pleurs et profonds gémissements; car elle étoit moult aimée de tous les sujets, généralement des pays du duc Philippe, son mari. Et bien y avoit raison, pour ce principalement qu'elle étoit de haute extraction, belle et bien formée, ornée de toutes bonnes conditions, selon la relation de ceux qui d'elle avoient connoissance. Si fut son corps mis en terre très solennellement en l'église du monastère Saint-Bavon, emprès Gand. Toutefois, il fut lors assez commune renommée en icelle ville de Gand, que sa mort avoit été avancée. Et de fait; en fut soupçonnée une sienne damoiselle, nommée Ourse, femme

de Coppin de la Vief-ville, née d'Allemagne, laquelle étoit à ladite duchesse moult familière, portant son scel; et durant sa maladie l'avoit congiée de son hôtel, et s'étoit retraite en la ville d'Aire. Auquel lieu envoyèrent les Gantois jusques à six vingts hommes de leurs gens pour l'aller quérir et ramener à Gand: mais quand ils furent venus en ladite ville d'Aire, trouvèrent messire Gauvain de la Viefville et aucuns autres gentilshommes de l'appartenance et amitié du mari de ladite damoiselle Ourse, lesquels promirent aux Gantois de la mener sans délai devers le duc de Bourgogne, pour en faire son plaisir; et ainsi que promis l'avoient le firent. Après laquelle promesse retournèrent les Gantois de la ville de Gand; et pource que pas ne l'avoient ramenee, furent en grand' indignation de ceux de ladite ville, et en y eut aucuns des principaux mis prisonniers. Et aussi furent très mal contents du maire, échevins et jurés de la dessusdite ville d'Aire, pource que pas ne leur avoient envoyé à leur mandement ladite damoiselle. Et d'autre partie, nonobstant que le seigneur de Roubaix fût et eût été toujours durant les besognes dessusdites au pays de Bourgogne, en la compagnie dessusdite dudit duc, néanmoins le bannirent à cette cause les dessusdits Gantois de leur ville et de la comté de Flandre; mais quand ledit duc y fut retourné depuis, lui rendit ledit pays et lui fit sa paix, certain temps après, à iceux Gantois: car il n'avoit quelque suspicion contre ledit seigneur de Roubaix

pour le cas dessusdit, parce qu'il savoit avoir été en sa compagnie entre temps que ce étoit advenu. Si se passa ainsi la besogne, et n'en fut procédé ni enquis plus avant. En après, en ce même temps, fut, par l'autorité des rois de France et d'Angleterre, et de leur grand conseil, le duc de Bedford constitué régent du royaume de France, pource que le duc de Bourgogne ne l'avoit voulu entreprendre. Et adonc un petit par avant, avoient été démolis et abattus de fond en comble, par mandement royal, les châteaux de Muyn, Cressensac, Mortemer, Tilloy, Araines, Héricourt, Lauroy et plusieurs autres, dont moult déplut aux nobles hommes à qui lesdites forteresses appartenoient; mais à ce ne purent aucunement pourvoir.

CHAPITRE CCLXXVI.

Comment Charles VI, roi de France, alla de vie à trépas en son hôtel de Saint-Pol, dedans Paris; et fut porté à Saint-Denis, emprès ses prédécesseurs.

EN ces propres jours, s'accoucha malade en son lit, à l'hôtel de Saint-Pol dedans Paris, Charles, roi de France; et le vingt-deuxième jour d'octobre, jour des onze mille vierges, rendit son esprit. Et furent à son trépas tant seulement son chancelier, son premier chambellan, son confesseur et

aumônier , avec aucuns de ses officiers et serviteurs, en petit nombre. Et bref après, l'allèrent voir en son lit , les seigneurs de son conseil , de la chambre de parlement et des comptes ; l'université de Paris et plusieurs collèges , les échevins , bourgeois et habitants d'icelle ville , et aucuns autres ; et là , par ses serviteurs , fut mis en un cercueil de plomb, et porté moult révéremment par chevaliers et écuyers , en la chapelle de sondit hôtel de Saint-Pol , en laquelle il fut vingt jours entiers , jusques à ce que le duc de Bedford , régent, fût retourné dedans Paris , au mois de novembre ensuivant.

Et durant les vingt jours dessusdits , furent chantées et célébrées les messes en icelle chapelle , en la forme et manière qu'on faisoit au vivant du roi, par ceux de sadite chapelle ; et en après par iceux étoit fait le service des morts pour l'ame de lui. Et allèrent journellement les quatre ordres des mendiants de Paris, les uns après les autres , faire service pour lui , et pareillement les chanoines et collèges, chacun en son tour. Et d'autre partie, lui fut fait de par l'université un moult noble service ; et depuis , les quatre nations de ladite université lui en firent un particulièrement ; et généralement tous les collèges de Paris , et toutes les paroisses lui firent chacune un service solennel ; et le dixième jour de novembre, fut porté le corps dudit roi , de son hôtel de Saint-Pol , en l'église de Notre-Dame de Paris , les processions de toutes les

églises allant au-devant dudit corps , par ordre et chacun en son degré ; et puis les prélats au dextre côté ; c'est à savoir les évêques de Paris, de Chartres et de Théroüenne, les abbés de Sainte-Magloire, de Saint-Germain-des-Grès , de Saint-Maur et de Sainte-Geneviève ; et au sénestre côté alloient l'université , les recteurs et docteurs , aussi près du corps comme les prélats. Et portoient ledit corps, ses chevaucheurs et ceux de son écuyerie. Et après suivoient les maîtres d'hôtel et écuyers d'écuyerie au côté dextre ; et au sénestre étoient les prévôts de Paris et des marchands , et les sergents d'armes entre deux ; et au plus près du corps étoit son premier varlet de chambre. Et ceux de la cour de parlement portoient le drap par-dessus le corps, et au plus près du chef étoit son premier chambellan , et les autres ensuivant. Après lesquels suivoient les pages dudit roi ; et un petit ensuivant, alloit le duc de Bedford , Anglois , qui étoit régent de France. Et n'étoit icelui corps accompagné de nul des princes de son sang , sinon seulement dudit duc de Bedford. Laquelle chose étoit moult pitoyable à voir , attendu la grand' puissance et prospérité en quoi ce noble roi avoit été vu durant son règne. Et après ledit duc suivoient le chancelier de France , les maîtres des requêtes , les seigneurs des comptes , secrétaires , notaires , bourgeois , et le commun de Paris , en grand' multitude. Et étoit le corps sur une litière moult notablement , par-dessus laquelle avoit un pavillon

de drap d'or à un champ vermeil d'azur , semé de fleurs de lys d'or ; et par-dessus le corps avoit une pourtraicture faite à la semblance du roi , portant couronne d'or et de pierres précieuses moult riches , tenant en ses mains deux écus , l'un d'or et l'autre d'argent ; et avoit en ses mains gands blancs et anneaux moult bien garnis de pierres ; et étoit icelle figure vêtue d'un drap d'or à un champ vermeil , à justes manches , et un mantel pareil sourré d'hermine ; et si avoit unes chausses noires , et uns solers , de veloux d'azur , semés de fleurs de lys d'or.

Et en tel état , comme dit est , fut porté en grand' révérence jusque dans l'église Notre - Dame de Paris , dedans laquelle chanta la messe pour ledit défunt , le patriarche de Constantinople. Après laquelle , et tout l'office achevé moult honorablement , fut ledit roi porté à Saint-Denis ; et le portèrent les gens de son écuyerie , jusques à une croix qui est en mi-chemin de Paris et Saint-Denis. A laquelle croix le chargèrent les mesureurs et porteurs de sel à Paris , chacun une fleur de lys à la poitrine ; et le portèrent jusques à une croix emprès Saint-Denis , jusques à laquelle vinrent à l'encontre de lui , l'abbé dudit lieu de Saint-Denis , et ses religieux , et tout le clergé de la ville en procession , avec les bourgeois et le peuple , qui avoient grand' foison de torches et luminaires. Et de là , en chantant et recommandant son ame à Dieu , fut porté jusques à l'église Saint-Denis. Et toujours ,

durant cette allée , étoit ledit duc de Bedford et les autres dessus nommés , emprès ledit corps. Et lui venu en icelle ville de Saint-Denis , fut derechef le service fait par le dessusdit patriarche ; mais il y eut une nuit entre les deux services ; et ne furent nuls là étant , qui allassent à l'offrande , sinon le duc de Bedford.

Et pour vrai y eut bien aux deux services vingt mille livres de cire , et à l'aumône , seize mille personnes , lesquelles eurent chacun trois blancs , monnoie royale. Et après que le service fut fait et achevé en icelle église de Saint-Denis , et que le roi dessusdit fut mis en sa sépulture , emprès ses prédécesseurs , rois de France , icelui patriarche fit la bénédiction , comme il est de coutume. Et adonc les huissiers d'armes de chez le roi , qui étoient là présents , rompirent leurs petites verges et les jetèrent dedans la fosse ; et puis mirent leurs masses en bas , ce dessous-dessus. Et lors le roi d'armes de Berry , accompagné de plusieurs héraults et poursuivants , cria dessus la fosse : « Dieu veuille avoir »
» pitié et merci de l'ame de très haut et très excellent prince Charles, roi de France, sixième de ce »
» nom , notre naturel et souverain seigneur » ! Et derechef après ce cria le dessusdit roi d'armes : « Dieu doint bonne vie à Henri , par la grâce de »
» Dieu , roi de France et d'Angleterre , notre »
» souverain seigneur ». Lequel cri accompli , les sergents d'armes dessusdits redressèrent leurs masses , les fleurs de lys dessus , en criant tous

à une voix : « Vive le roi ! vive le roi ». Et toutes ces besognes ainsi faites , tous les seigneurs retournèrent dedans Paris , auquel avoit été ordonné , pour la garde d'icelle , atout foison de gens d'armes , sire Guy le Bouteiller , et le bâtard de Thien , chevalier ; et avec ce avoient commis plusieurs capitaines sur les champs , atout leurs gens , pour garder les passages contre les Dauphinois , afin qu'ils ne fissent nulles entreprises ou dommages. En outre , ledit duc de Bedford seul , et pour le tout , demeura régent et gouverneur du royaume de France , pour et au nom de son neveu le jeune roi Henri , quant à ce qui étoit en son obéissance. Ainsi et par cette manière fina sa vie , ce très noble roi Charles , au quarante-sixième an de son règne ; lequel grand' partie d'icelui eut moult de grands tribulations , par le moyen des divisions qu'eurent l'un contre l'autre les plus prochains de son sang. Dieu , par sa douce pitié et miséricorde , veuille avoir merci de son ame !

FIN DU QUATRIÈME VOLUME

ET DU 1^{er} LIVRE DES CHRONIQUES DE MONSTRELET.

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

LIVRE PREMIER.

	Page
CHAP. CLXXIX. Comment Henri, roi d'Angleterre, retourna en France à grand' puissance, et prit plusieurs villes et forteresses; et du concile de Constance, où fut fait le pape Martin.....	1
CHAP. CLXXX. Comment le seigneur de Chauny fut envoyé de par le roi en ambassade devers le duc de Bourgogne, qu'il trouva à Amiens, et de la réponse qu'il eut dudit duc de Bourgogne.....	4
CHAP. CLXXXI. Comment le dessusdit seigneur de Chauny retourna à Paris de son ambassade, et fut accusé par le conseil royal; et la provision qui fut mise contre le duc de Bourgogne.....	24
CHAP. CLXXXII. Comment le duc de Bourgogne passa outre atout(avec)sa puissance vers Paris; et se mirent en son obéissance plusieurs villes et forteresses, où il mit capitaines et gouverneurs.....	26
CHAP. CLXXXIII. Comment le duc de Bourgogne fit passer ses gens à l'Ile-Adam; et assiégea et conquit Beaumont et Pontoise, et de là alla loger à l'Arbre-Sec, et autres matières.....	30

	Page
CHAP. CLXXXIV. Comment le dessusdit duc de Bourgogne envoya son héraut à Paris devers le roi; la réponse qu'il eut, et du siège de Mont-le-Héry; et autres matières.....	38
CHAP. CLXXXV. Comment icelui duc de Bourgogne alla loger devant Corbeil, et depuis à Chartres; et alla en Touraine au mandement de la reine de France, qui s'en vint avec lui.....	47
CHAP. CLXXXVI. Comment ladite reine, venue à Chartres, écrivit à plusieurs bonnes villes du royaume, et furent faites aucunes nouvelles ordonnances pour le gouvernement dudit royaume.....	52
CHAP. CLXXXVII. Comment messire Elyon de Jacquville fut tiré hors de l'église Notre-Dame de Chartres, par Hector de Saveuse et ses complices, qui le navrèrent à mort.....	58
CHAP. CLXXXVIII. Comment le duc de Bourgogne alla atout (avec) sa puissance vers Paris, pour y vouloir entrer, et depuis mena la reine à Troyes, et autres matières.....	60
CHAP. CLXXXIX. Comment Jean de Bavière fit guerre à la duchesse sa nièce, au pays de Hollande; et les conquêtes que faisoit Henri, roi d'Angleterre, en la duché de Normandie.....	64
CHAP. CXC. Comment messire Jacques de Harcourt épousa la fille du comte de Tancarville; de la détresse de Philippe de Saveuse, et du connétable qui mit le siège à Senlis.....	67
CHAP. CXCI. Comment le roi de France envoya ses ambassadeurs à Montereau-Faut-Yonne, pour l'union de l'église, et comment ceux de Rouen se rendirent Bourguignons.....	70

CHAP. CXCII. Comment le duc de Bourgogne alla devers l'empereur Sigismond; des serments que prit le comte de Charrolois, et du siège de Senlis, qui fut levé par les Picards.....	73
CHAP. CXCIII. Comment les cardinaux d'Ursin et de Saint-Marc vinrent en France pour apaiser les seigneurs; et de la paix qui fut traitée à Montereau, et non tenue.....	81
CHAP. CXCIV. Comment Henri, roi d'Angleterre, conquit plusieurs villes en Normandie cette saison; et la prise du comte de Harcourt à Aumale, par son cousin, messire Jacques de Harcourt.....	84
CHAP. CXCIV. Comment la ville de Paris fut prise par les gens du duc de Bourgogne, et se tournèrent les Parisiens de ce côté; et ce qu'il en advint à cette cause.	86
CHAP. CXCVI. Comment, après ladite prise de Paris, plusieurs villes et forteresses se rendirent en l'obéissance du duc de Bourgogne, et autres matières....	94
CHAP. CXCVII. Comment les communes de Paris se mirent sus en grand' multitude, et occirent piteusement tous les prisonniers qui avoient été pris audit lieu de Paris.....	97
CHAP. CXCVIII. Comment les nouvelles de toutes les besognes avenues à Paris furent portées au duc de Bourgogne, qui y mena la reine, et la mort de Jean Bertrand.....	100
CHAP. CXCIX. Comment le concile de Constance fut transmué par le pape Martin; de la prise du Pont-de-l'Arche par le roi d'Angleterre, et autres matières.	103
CHAP. CC. Comment le duc de Touraine fit guerre; de la prise de la ville de Compiègne par le seigneur de Bosqueaux; du mariage du duc de Brabant, et autres matières.....	107

	Page
CHAP. CCI. Comment plusieurs capitaines furent envoyés de par le roi et le duc de Bourgogne, en la ville de Rouen; et du règne qu'eut un brigand nommé Tabary.....	111
CHAP. CCII. Comment Henri, roi d'Angleterre, avec plusieurs Irlandois, assiégea la ville de Rouen, où se firent maintes escarmouches.....	113
CHAP. CCIII. Comment la sentence autrefois donnée contre maître Jean Petit fut rappelée; de la prise de Lagny-sur-Marne; de la venue du duc de Bretagne, et autres matières.....	117
CHAP. CCIV. Comment les Parisiens tuèrent derechef les prisonniers; du siège de Mont-le-Héry, et de la prise de Soissons faite par le seigneur de Bosqueaux et ses complices.....	120
CHAP. CCV. Comment la dauphine fut renvoyée à son mari le dauphin; du siège de Tours en Touraine, et du gouvernement qui lors se faisoit de par le roi et le duc de Bourgogne.....	124
CHAP. CCVI. Comment des messagers furent envoyés de Rouen devers le roi pour avoir secours; de l'ambassade envoyée devers le roi Henri, et plusieurs autres matières.....	126
CHAP. CCVII. Comment on fit grand'assemblée de gens d'armes pour lever le siège de Rouen; de l'ambassade que firent derechef les assiégés, et de la chevauchée de messire Jacques de Harcourt.....	130
CHAP. CCVIII. Comment le roi de France eut plusieurs conseils pour lever le siège de Rouen; de la reddition d'icelle ville au roi d'Angleterre; et autres matières.....	135
CHAP. CCIX. Comment le châtel de Coucy fut pris par	

les prisonniers qui étoient dedans ; et autres besognes.	144
CHAP. CCX. Comment l'ambassade du roi d'Angleterre alla devers le roi de France et le duc de Bourgogne , à Provins , et autres besognes faites en ce temps sur les frontières.....	148
CHAP. CCXI. Comment le duc de Touraine faisoit forte guerre en plusieurs parties du royaume ; de l'entreprise de Lyonnet de Bournonville et Daviod de Gouy , et autres matières.....	150
CHAP. CCXII. Comment messire Jean de Luxembourg , atout (avec) six cents combattants ou environ , alla en la comté de Brienne devers son frère ; et de la détresse de Hector de Saveuse.....	152
CHAP. CCXIII. Comment la reine de France , dame Catherine , sa fille , et le duc de Bourgogne , convinrent avec le roi d'Angleterre ; et la paix d'entre le dauphin et le duc de Bourgogne.....	153
CHAP. CCXIV. S'ensuit la copie des traités d'entre Charles , duc de Touraine , dauphin , et le duc Jean de Bourgogne.....	160
CHAP. CCXV. Comment , après la paix entre ledit dauphin et le duc de Bourgogne , icelle fut publiée en divers lieux du royaume de France ; et autres matières suivant.....	167
CHAP. CCXVI. Comment le roi Henri d'Angleterre ne fut pas bien content de la paix dessusdite ; de la prise de Pontoise par les Anglois sur le seigneur de l'Île-Adam , et ce qu'il en advint.....	169
CHAP. CCXVII. Comment le duc de Clarence assiégea Gisors et le conquit ; du siège de Saint-Martin-le-Gaillard ; et autres besognes faites par les François et Anglois.....	173

	Page
CHAP. CCXVIII. Comment le roi d'Angleterre fit assiéger les forteresses de Château-Gaillard et de la Roche-Guyon , qui en la fin furent conquises ; et autres matières.....	176
CHAP. CCXIX. Comment le duc de Touraine vint à grand' puissance à Montereau-Faut-Yonne , où il manda le duc de Bourgogne , qui étoit à Troyes en Champagne , lequel fut mis à mort piteusement....	177
CHAP. CCXX. Comment le duc de Touraine , dauphin , et ceux qui étoient avec lui , se conduisirent après la mort dudit duc de Bourgogne ; et des lettres qu'il fit envoyer à plusieurs bonnes villes.....	186
CHAP. CCXXI. Copie de lettres envoyées par le dauphin en plusieurs bonnes villes du royaume , après la mort du duc Jean de Bourgogne.....	193
CHAP. CCXXII. Comment le seigneur de Montagu écrivit à plusieurs bonnes villes du royaume ; et des Parisiens , qui refirent serment nouvel après la mort dudit duc de Bourgogne.....	197
CHAP. CCXXIII. Comment le dessusdit dauphin se partit de Montereau ; de la délivrance de ceux qui avoient été en la compagnie du duc de Bourgogne , et autres matières.....	199
CHAP. CCXXIV. Comment Philippe , comte de Charrolois , sut la piteuse mort de son père ; le conseil qu'il tint sur ses affaires , et les trêves qu'il prit aux Anglois ; et autres matières.....	202
CHAP. CCXXV. Comment le duc Philippe de Bourgogne fit faire un service à Saint-Vast d'Arras , pour feu le duc Jean son père ; et plusieurs autres matières suivant après.....	205
CHAP. CCXXVI. Comment messire Jean de Luxembourg	

- fit grand' assemblée de gens d'armes, qu'il mena devant Roye, et autres besognes qui se firent en ce temps..... 209
- CHAP. CCXXVII. Comment les François et Bourguignons commencèrent à repaïrer (aller) avec les Anglois; et le siège de Fontaine-Lavagnan; et plusieurs autres matières..... 217
- CHAP. CCXXVIII. Comment le duc Philippe de Bourgogne partit d'Arras, et alla à grand' puissance mettre le siège devant Crespy en Laonnois; et de là à Troyes en Champagne devers le roi..... 220
- CHAP. CCXXIX. Comment ledit duc se conduisit après, allant audit lieu de Troyes, et depuis qu'il y fut venu; et aussi des ambassadeurs d'Angleterre, qui allèrent avec lui..... 224
- CHAP. CCXXX. Comment messire Jean de Luxembourg alla courre atout (avec) sa puissance devant Alibaudières, et ce qu'il en advint..... 227
- CHAP. CCXXXI. Comment le comte de Conversan, messire Jean de Luxembourg son frère, le seigneur de Croy, et autres capitaines mirent le siège devant Alibaudières, et ce qu'il en advint,..... 230
- CHAP. CCXXXII. Comment grand' partie des gens du duc de Bourgogne retournèrent en leurs pays; et la chevauchée que firent le seigneur de l'Île-Adam, maréchal de France, et le seigneur de Croy..... 234
- CHAP. CCXXXIII. Comment Henri, roi d'Angleterre, atout (avec) sa puissance, vint à Troyes en Champagne, pour lui marier, et parconclure la paix finale avec le roi de France..... 238
- CHAP. CCXXXIV. Comment les rois de France et d'Angleterre, les reines leurs femmes, et ledit duc de

	Page
Bourgogne partirent de Troyes ; et des sièges de Sens et de Montereau.....	254
CHAP. CCXXXV. Comment Ville-Neuve-le-Roi fut prise et échelée ; le siège du Pont-Saint-Esprit ; la croisserie que fit faire notre saint père le Pape , et autres matières.....	260
CHAP. CCXXXVI. Comment le siège fut mis tout à l'environ de Melun ; la prise du comte de Conversan , et le partement du jeune roi de Sicile pour aller à Rome.	263
CHAP. CCXXXVII. Comment plusieurs forteresses environ Paris furent mises en la main du roi Henri , où il mit capitaines ; et les mandemens royaux qui furent envoyés à sa requête.....	268
CHAP. CCXXXVIII. Comment Philippe , comte de Saint-Pol , alla à Bruxelles , et fit prendre les gens de son frère , le duc de Brabant ; et autres diverses besognes qui advinrent en ce temps.....	274
CHAP. CCXXXIX. Comment le seigneur de l'Ile-Adam, maréchal de France, fut envoyé à Joigny ; et la rendition de la ville et châtel faites par les assiégés....	277
CHAP. CCXL. Comment, après le siège de Melun, les deux rois, les reines leurs femmes, et plusieurs princes et grands seigneurs allèrent à Paris en noble appareil.....	284
CHAP. CCXLI. Comment les Anglois furent détroussés vers Mont-Epiloy ; du mariage du marquis de Pont à la fille de Lorraine, et ce que faisoit messire Jacques de Harcourt.....	290
CHAP. CCXLII. Comment plusieurs ambassadeurs, de par les trois états du royaume de France, vinrent à Paris ; des états que tinrent les rois ; et autres matières.....	292

- CHAP. CCXLIII. Comment Henri, roi d'Angleterre, alla de Rouen à Calais, avec lui la reine sa femme, et de là en Angleterre, où il fut reçu à très grand' joie de tous ceux du pays..... 295
- CHAP. CCXLIV. Comment il s'émut grand discord entre le duc de Brabant et la duchesse sa femme, laquelle se départit de lui et s'en alla par Calais en Angleterre. 297
- CHAP. CCXLV. Comment le duc de Bretagne fut pris prisonnier par le comte de Ponthièvre, et détenu grand espace de temps; et la guerre qui s'émut à cette cause. 299
- CHAP. CCXLVI. Comment les Dauphinois prirent derechef Ville-Neuve-le-Roi; et la ville et forteresse de Château-Thierry fut rendue aux gens du duc de Bourgogne..... 307
- CHAP. CCXLVII. Comment le duc de Touraine, dauphin, fut appelé à la table de marbre; et de la prise du seigneur de l'Île-Adam dedans Paris, par le duc d'Exeter..... 309
- CHAP. CCXLVIII. Comment le duc de Clarence fut déconfit emprès Baugy par les Dauphinois, et y furent morts grand nombre de nobles et gentilshommes des deux partis..... 310
- CHAP. CCXLIX. Comment lesdits Dauphinois allèrent devant Alençon, ou derechef allèrent les Anglois, et du mariage du duc d'Alençon, et autres matières... 312
- CHAP. CCL. Comment messire Jacques de Harcourt commença à faire guerre aux gens et pays du duc de Bourgogne, et des inconvéniens qui sourdirent à cette cause..... 314
- CHAP. CCLI. Comment Henri, roi d'Angleterre, retourna en France à grand' puissance, pour aller contre le dauphin qui avoit assiégé la ville de Chartres. 316

	Page
CHAP. CCLII. Comment le roi d'Angleterre se tira de Calais par Abbeville à Beauvais, et depuis à Mantes, où alla devers lui le duc de Bourgogne.....	318
CHAP. CCLIII. Comment le seigneur d'Offemont entra dedans Saint-Riquier; l'aventure du seigneur de Cohen, capitaine d'Abbeville; et autres besognes faites en ce temps.....	322
CHAP. CCLIV. Comment le duc Philippe de Bourgogne alla devant le pont Saint-Remy, et le conquist.....	325
CHAP. CCLV. Comment le duc de Bourgogne alla devant Saint-Riquier, et depuis s'en partit pour aller combattre les Dauphinois qui venoient à l'encontre de lui.	328
CHAP. CCLVI. Comment les deux parties, c'est à savoir le duc de Bourgogne et les Dauphinois, s'assemblèrent en bataille le dernier jour d'août, et ce qu'il en advint.....	334
CHAP. CCLVII. Comment le dessusdit seigneur de Bourgogne étoit accompagné de plusieurs nobles hommes qui demeurèrent avec lui; et pareillement étoient les Dauphinois.....	342
CHAP. CCLVIII. Comment les besognes s'épandirent de cette matière en divers lieux; la prise de Douvrier, et le partement que fit le duc de Bourgogne de la ville de Hesdin.....	344
CHAP. CCLIX. Comment le roi d'Angleterre conquist Dreux et poursuivit le dauphin, et puis assiégea Meaux en Brie; et autres matières.....	345
CHAP. CCLX. Comment le duc de Bourgogne fit traité avec ses prisonniers pour la rendition de Saint-Riquier, à quoi entendit le seigneur d'Offemont, capitaine d'icelle ville.....	349
CHAP. CCLXI. Comment ledit duc de Bourgogne fit	

- grand'assemblée de gens d'armes pour aller en Bourgogne; et plusieurs autres matières advenues en ce temps..... 351
- CHAP. CCLXII. Comment messire Jacques de Harcourt fut rencontré des Anglois; la taille des marcs d'argent, qui fut cueillie pour faire bonne monnoie ès bonnes villes..... 354
- CHAP. CCLXIII. Comment le dessusdit duc de Bourgogne se partit d'Arras, le comte de Saint Pol en sa compagnie, et alla devers les rois de France et d'Angleterre; et autres matières..... 355
- CHAP. CCLXIV. Comment messire Jean de Luxembourg alla devers le roi Henri pour la délivrance du comte de Conversan, son frère, et plusieurs autres matières. 358
- CHAP. CCLXV. Comment le seigneur d'Offemont alla pour entrer dedans Meaux, et fut pris par les Anglois; et de la ville qui fut gagnée d'assaut par les assiégeants..... 360
- CHAP. CCLXVI. Comment messire Jean de Luxembourg conquist cette saison les forteresses du Quesnoy, de Louroy, de Héricourt; et autres diverses matières.. 362
- CHAP. CCLXVII. Comment l'empereur d'Allemagne fit en cet an une armée contre les Pragois; et de ceux qui furent trouvés auprès Douai; et le siège d'Araines. 365
- CHAP. CCLXVIII. Comment les Dauphinois s'assemblèrent pour lever le siège d'Araines dessusdit, et allèrent les Bourguignons et Anglois pour les rencontrer et combattre..... 367
- CHAP. CCLXIX. Comment Henri, roi d'Angleterre, eut l'obéissance du marché de Meaux; et des exécutions qui furent faites à ceux de dedans par ledit roi.... 371
- CHAP. CCLXX. Comment, après la rendition dessusdite,

	Page
plusieurs villes et forteresses se rendirent à icelui roi d'Angleterre, auxquelles il commit gens de par lui	377
CHAP. CCLXXI. Comment la reine d'Angleterre retourna en France grandement accompagnée; et des états qui furent tenus dedans Paris, et autres matières.....	379
CHAP. CCLXXII. Comment les deux rois allèrent de Paris à Senlis; du siège de Saint-Valery; la rendition de Compiègne, et l'ambassade faite à messire Jacques de Harcourt.	382
CHAP. CCLXXIII. Comment le roi d'Angleterre alla de Senlis à Compiègne; la prise de Saint-Dizier, et la rencontre des Dauphinois et Bourguignons.....	385
S'ENSUIT la complainte du pauvre commun et des pauvres laboureurs de France.....	387
CHAP. CCLXXIV. Comment le duc de Touraine, dauphin, fit assiéger Cône-sur-Loire; le voyage qui se fit à cette cause de par le duc de Bourgogne; et la mort du roi d'Angleterre.....	400
CHAP. CCLXXV. Comment la duchesse de Bourgogne, Michelle, alla de vie à trépas, en la ville de Gand; et comment le duc de Bedford fut fait régent, et de plusieurs forteresses abattues.....	413
CHAP. CCLXXVI. Comment Charles VI, roi de France, alla de vie à trépas en son hôtel de Saint-Pol, dedans Paris; et fut porté à Saint-Denis, emprès ses prédécesseurs.	415

